« L'Économie » : l'Europe des Rothschild

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 14725 – 6 F

MARDI 2 JUIN 1992

La Serbie sous le coup des sanctions

Trop tard ?

LES Européens ont beau clamer qu'ils n'ont pas ménagé leurs efforts diplomatiques pour tenter de régler la crise yougoslave, c'est bien à partir du moment où les Etats-Unis ont commencé à s'intéresser à un conflit dans lequel il n'y avait pour eux aucun intérêt majeur – pétrolier ou stratégique – que les choses ont bougé. Quoi qu'on en dise à Paris et ailleurs, c'est bien à l'initiative de Washington que le Conseil de sécurité des Nations unies a fini par décréter un embargo total contre la Serbie et le Monténégro, les deux composantes de la nouvelle « République fédérale de Yougoslavie » que personne ne souhaite reconnaître.

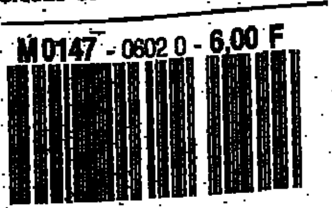
On ne peut s'empêcher de penser que cette panoplie de sanctions radicales, si justifiées soient-elles, arrive bien tard. La guerre, qui éclata l'été dernier en Croatie avant de gagner la Bosnie, a déjà fait plus de dix mille morts ; des centaines de milliers de personnes ont été déplacées ou ont pris le chemin de l'exode ; le CICR plie bagages ; les « casques bleus » éprouvent les pires difficultés à remplir leur mission ; Belgrade a manipulé à sa guise la conférence de paix présidée par lord Carrington.

BIEN tard, car les diplomates – à commencer par les Européens – auraient dû s'occuper beaucoup plus tôt de ces nationalistes, tous issus de l'ancienne Ligue des communistes, qui ont mis le feu aux poudres dans l'ex-Yougoslavie. Il fallait être atteint de cécité pour ne pas voir, dès 1987, que Slobodan Milosevic, en invitant tous les Serbes (affaiblis par Tito) à relever la tête et à se mobiliser pour la Grande Serbie, allait déclencher des réactions en chaîne. En Croatie notamment, où Franjo Tudjman, dont certains écrits antisémites sont peu glorieux, a, à son tour, fait resurgir les haines du passé.

C'est à cette époque – avant la guerre – que les Douze auraient dû avoir la bonne idée d'intervenir politiquement pour faire comprendre à ces dirigeants indépendantistes ou expansionnistes qu'on ne règle pas, à notre époque, en Europe, des conflits par des massacres et des pogroms. Beaucoup – au nom d'une longue amitié historique – ont confondu, et confondent toujours, la Serbie « démocratique » du début du siècle et de la première guerre mondiale et celle, revancharde et agressive incarnée par M. Milosevic, dont les troupes occupent un bon tiers du territoire croate.

« LA Serbie n'est pas en guerre », a coutume de dire le président Milosevic. A ses yeux, l'armée « fédérale » n'est intervenue que pour protéger les communautés serbes de Croatie, menacées par les « oustachis » de Zagreb, et de Bosnie. Mais l'embargo de l'ONU, auquel ses dirigeants pensaient échapper, plonge la Serbie dans la guerre. Au mieux, ces sanctions peuvent ramener M. Milosevic à la raison, mais une marche arrière de sa part entraînerait sans doute sa chute. Une fin qui – on ne peut l'exclure – risque de se solder par un nouveau bain de sang dans une Serbie isolée. Il est clair, en tout cas, que l'embargo ne peut régler une question fondamentale pour l'avenir : celle des frontières de la Serbie, de la Croatie et de la Bosnie.

M 0147 - 0602 0 - 6,00 F



L'embargo décrété par l'ONU devrait frapper sévèrement l'économie de la nouvelle « République de Yougoslavie »

L'isolement de la « République fédérale de Yougoslavie », non reconnue par la communauté internationale, se renforce après l'adoption, samedi 30 mai, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 757 prévoyant un embargo commercial, pétrolier et aérien contre la Serbie et le Monténégro, dont l'économie risque d'être sévèrement frappée. Les dirigeants de Belgrade ont dénoncé vigoureusement le caractère « unilatéral et injustifié » de ces sanctions. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon ont déjà indiqué qu'ils allaient geler les avoirs yougoslaves. C'est la deuxième fois que l'ex-Yougoslavie est soumise à un embargo de l'ONU, après celui de septembre 1991 interdisant les ventes d'armes. Dimanche, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans le centre de Belgrade contre le régime de M. Slobodan Milosevic. Après une certaine accalmie, les bombardements ont repris, lundi matin 1er juin à Sarajevo ainsi qu'à Dubrovnik.

Consternation à Belgrade

BELGRADE

de notre correspondante

Consternation et inquiétude prévalaient, à Belgrade, au lendemain des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro. Le choc produit par l'annonce de l'application immédiate de l'embargo alimenté la colère de dizaines de milliers de Belgradois, qui ont manifesté contre *« la politique destructrice »* du président Milosevic.

Vers midi, dimanche, plusieurs dizaines de milliers de manifestants déferlaient vers le centre de Belgrade pour rejoindre le cortège des pacifistes qui avaient décidé, en ce jour d'élections parlementaires (boycottées par l'opposition), de rappeler le souvenir des victimes de la guerre en Bosnie et en Croatie. Cette marche est devenue, en peu de temps, la plus grande manifestation de protestation contre la guerre et le régime de Slobodan Milosevic depuis les émeutes de mars 1991. Dans l'avenue du Maréchal-Tito, récemment rebaptisée « avenue des Souverains-Serbes », la foule – des *« traîtres à la patrie »* selon le régime – portait, sur plus d'un kilomètre, un ruban noir en signe de deuil. Pacifistes, sympathisants de l'opposition, artistes et intellectuels de Belgrade commémoraient les victimes d'une guerre *« cruelle et insensée »*, mais aussi leur patrie mise à l'index de la communauté des nations.

Choqués par les images du carnage de mercredi à Sarajevo, les manifestants étaient cette fois consternés par les sanctions de l'ONU. Ils réclamaient le départ de M. Slobodan Milosevic : *« Va-t'en, espèce de Saddam. C'est à cause de ton socialisme que tout ceci arrive. »* Les manifestants collaient sur leur passage des grandes feuilles de papier noir sur tous les bâtiments officiels et sur les affiches électorales des candidats du Parti socialiste au pouvoir.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite page 7

Lire aussi

- Le texte de la résolution 757
- Un blocus naval et aérien est envisagé
  par AFSANÉ BASSIR POUR
- Un embargo économique complet
  par FRANÇOISE LAZARE et JEAN-PIERRE TUQUOI
- Les dirigeants sportifs obtempèrent à la décision des Nations unies

Page 6

Dubrovnik et les « barbares »

DUBROVNIK

de notre envoyé spécial

Ce fut d'abord la surprise ; puis vinrent le soulagement et l'euphorie ; ce fut enfin le retour brutal de l'angoisse et de la peur. La surprise fut celle de voir l'armée serbo-monténégrine évacuer, il y a quelques jours, les positions qu'elle occupait le long de la côte nord-ouest de Dubrovnik ainsi que celles dominant la ville. Après huit mois d'encerclement, l'ennemi levait le siège. Rares étaient les gens qui s'attendaient, ici, à un tel événement. Quelques-uns, toutefois, affirment avoir compris que quelque chose allait se passer lorsqu'ils ont appris que la plupart des Serbes habitant une ville voisine – Mokosica, contrôlant la rivière Dubrovnik – quittaient leur foyer. Effectivement, deux jours après ce départ précipité, c'était au tour de l'armée ex-fédérale de lever le camp. D'autres signes étaient apparus à des résidents ayant pu passer les lignes et se rendre régulièrement dans les régions occupées.

YVES HELLER

Lire la suite page 7

Le Sommet sur l'environnement

Vingt ans après Stockholm, Rio-de-Janeiro sera du 3 au 14 juin la capitale de l'environnement. Organisé par les Nations unies, ce Sommet de la Terre, qui réunira cent soixante-quinze pays, doit définir les actions prioritaires pour la prochaine décennie en matière d'environnement (défense de l'atmosphère et des forêts) et de développement.

Lire notre dossier pages 15 à 20

Les censures du Parlement

La discussion sur Maastricht, qui reprend au Sénat, s'annonce plus incertaine que le débat sur la nouvelle politique agricole commune

par Alain Rollat

M. Pierre Bérégovoy avait de bonnes raisons de ne pas s'inquiéter outre-mesure de la motion de censure déposée par l'intergroupe RPR-UDF-UDC de l'Assemblée nationale contre *« la brutalité de l'annonce de l'accord gouvernemental à la réforme de la politique agricole commune »* décidée le 21 mai à Bruxelles. Il paraissait en effet peu probable que son gouvernement soit renversé, deux mois après sa constitution, au terme du débat prévu lundi soir 1er juin au Palais-Bourbon.

L'unanimité affichée par l'opposition n'était que de façade. M. Raymond Barre avait déjà fait vertement savoir à ses collègues qu'il ne s'associerait pas à l'entreprise du groupe centriste et le fait que l'Union du centre ait choisi comme porte-parole M. Ambroise Guellec en disait long sur sa détermination : ce député du Finistère faisait partie des parlementaires qui avaient exprimé leur scepticisme, la semaine dernière, sur l'opportunité de cette démarche.

Pour les états-majors des trois familles de l'UPF, il s'agissait surtout, en la circonstance, d'occulter un instant le nouvel épisode de la « guerre des chefs » ouvert par l'annonce de la candidature officieuse de M. François Léotard à l'Hôtel Matignon, en cas de victoire de la droite aux législatives de 1993, et de faire oublier le malaise ambiant que regrettait M. Valéry Giscard d'Estaing, la semaine passée, en dénonçant dans l'*Express*, *« les attaques personnelles qui, non seulement ébranlent l'union, mais sont suicidaires »*.

Quant aux députés communistes, farouchement opposés au chambardement de la politique agricole commune, ils se montraient plus préoccupés d'apparaître comme les seuls vrais défenseurs des paysans français, et de démontrer par la même occasion le bien-fondé de leur intransigeance vis-à-vis du traité de Maastricht, que de mêler leurs suffrages à ceux du RPR, de l'UDF et de l'UDC. Après avoir affirmé sa solidarité avec les agriculteurs en colère en ayant consacré sa « une » et deux autres pages, vendredi, à un entretien avec le président de la FNSEA, M. Raymond Lacombe, *l'Humanité* prenait ses distances, lundi, avec ce qu'elle appelait *« la motion de la droite »*.

Lire la suite et le point de vue de M. Henri Nallet page 11

Roland-Garros perd ses têtes

Les deux tiers des têtes de série du tableau masculin des Internationaux de France de tennis n'ont pas passé le cap de la première semaine alors qu'un « revenant », Henri Leconte, faisait un triomphe.

Lire page 21 les articles de DOMINIQUE LE GUILLEDOUX et BÉNÉDICTE MATHIEU

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Emmanuel Levinas

« Il nous est indispensable, à nous Occidentaux, de nous situer dans la perspective d'un temps prometteur »

« Il vous est arrivé de dire : « L'Europe, c'est la Bible et les Grecs. » En un sens, cette formule pourrait d'ailleurs s'appliquer à l'ensemble de votre démarche intellectuelle dans laquelle la philosophie issue de l'héritage hellénique se trouve confrontée à la tradition judéo-chrétienne. Pourriez-vous indiquer d'abord ce que peut représenter, dans cette phrase, « la Bible » ?

– Il ne s'agit là, évidemment, que d'une manière d'indiquer des grandes directions, et non d'une désignation précise d'ensembles historiques. La Bible, ou, si l'on préfère, la source judéo-chrétienne de notre culture, consiste à affirmer un lien primordial de responsabilité « pour l'autre », de sorte que, d'une manière apparemment paradoxale, le souci relatif à autrui peut précéder le souci de soi, la sainteté se montrant possibilité irréductible de l'humain et Dieu, être appelé par l'homme. Evénements éthiques originels qui seraient aussi théologie première. L'éthique, ainsi, n'est plus simple moralisme des règles qui édictent le vertueux. C'est l'éveil originel d'un « je » responsable d'autrui, l'accession de ma personne à l'unicité du « je » appelé et élu à la responsabilité pour autrui. Le « je » humain n'est pas une unité close sur soi, telle l'unicité de l'atome, mais une ouverture, celle de la responsabilité, qui est le vrai commencement de l'humain, et de la spiritualité. Dans l'appel que m'adresse le visage de l'autre homme, je saisis de façon immédiate les grâces de l'amour : la spiritualité, le vécu de l'humanité authentique.

– L'attitude que vous décrivez évoque la sainteté. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la presque totalité des humains s'en trouve fort éloignée...

– La sainteté est néanmoins la suprême perfection, et je ne dis pas que tous les humains sont des saints ! Mais il suffit que, parfois, il y ait eu des saints, et surtout que la sainteté soit toujours admirée, même par ceux qui en semblent le plus éloignés. Cette sainteté qui fait passer autrui avant soi devient possible dans l'humanité. Et il y a du divin dans cette apparition de l'humain capable de penser à autrui avant de penser à lui-même. Avec l'humanité, la sainteté vient donc transformer l'être de la nature en constituant cette ouverture dont je parlais tout à l'heure. C'est cela, en très résumé, que peut désigner, dans la formule dont nous sommes partis « la Bible ».

– Et les Grecs ? Car Socrate affirme, lui aussi, qu'il vaut mieux être la victime que le bourreau, ou encore que nul n'est méchant volontairement. En quoi les Grecs se distinguent-ils ?

– Il est vrai que, par certains traits, les Grecs ont été capables d'être « bibliques » si j'ose dire. Aux exemples que vous avez mentionnés, il faudrait aussi ajouter l'idée de Platon qui place le Bien au-dessous de l'Etre, ce qui est tout à fait extraordinaire. Il ne faudrait donc pas opposer radicalement, dans l'héritage européen qui est le nôtre, les sources judéo-chrétiennes et les sources grecques.

» Il y a toutefois une dimension spécifique où les Grecs ont excellé, en centrant leur réflexion sur la question de l'harmonie et de l'ordre de l'être. C'est la dimension de l'Etat, de la justice, et du politique. La justice est distincte de la charité, car elle fait intervenir une forme d'égalité et de mesure, un ensemble de règles sociales à établir ainsi que le juge l'Etat, et donc la politique. La relation entre moi et autrui doit, cette fois, laisser place à un tiers, à un juge souverain qui décide entre les égaux.

Né en 1906 à Kovno, en Lituanie, Emmanuel Levinas est un philosophe marquant de ce siècle et un témoin de son histoire tourmentée. Réfugié en Russie, à Kharkov, pendant la guerre et la révolution de 1917, il fait, à partir de 1923, ses études de philosophie à Strasbourg, où il suit l'enseignement – très bergsonien dans l'ensemble – de Charles Blondel et de Maurice Pradines et se lie d'amitié avec Maurice Blanchot. En 1928-1929, il suit à Fribourg les cours de Husserl, dont il traduira en français les Méditations cartésiennes *et découvre Heidegger, avec lequel il va entamer un long dialogue philosophique intérieur.*

Mobilisé dès 1940, il est fait prisonnier et passera en captivité les années de guerre. De 1947 à 1961, il dirige à Paris l'école privée, dite Ecole normale israélite orientale, avant d'enseigner à l'université de Poitiers, puis à Nanterre et à Paris-IV-Sorbonne, depuis 1973.

Forte d'une vingtaine d'ouvrages et d'une multitude d'articles, son œuvre se situe, par un côté, à la croisée de la tradition juive et de la phénoménologie allemande pour formuler une approche nouvelle de l'humanisme et de l'éthique, qui se veut une sagesse nouvelle de l'amour dans la responsabilité pour autrui. Ses principaux livres ont été réédités dans la collection « Biblio-Essais » du Livre de poche, notamment Temps et Infini, Difficile liberté, Humanisme de l'autre homme *et* Autrement qu'être, *et récemment,* la Mort et le Temps *– texte d'un cours prononcé à la Sorbonne en 1975-1976, précédemment édité dans le numéro des* Cahiers de l'Herne *consacré à son œuvre.*

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Emmanuel Levinas parle successivement des sources judéo-chrétiennes et grecques de la culture européenne, du rôle de l'argent, de la chute du communisme et de Heidegger.



« L'argent peut contribuer à une humanisation du monde »

– Pourriez-vous illustrer cela par un exemple ?

– Imaginons qu'il s'agisse de juger un homme et de rendre la sentence. Pour inventer cette sentence, on se trouve encore dans ce face-à-face entre moi et autrui et on ne doit regarder que le visage. Mais, dès que la sentence est prononcée, dès qu'elle est rendue publique, il faut qu'elle puisse être discutée, contestée, approuvée ou combattue. L'opinion, les citoyens, aujourd'hui la presse, peuvent intervenir et dire, par exemple, que cette sentence doit être revue.

» C'est là, me semble-t-il, le fondement même de la démocratie. On peut débattre des décisions, on peut les rapporter. Il n'y a aucun décret humain qui ne soit révisable, et la charité se trouve alors mise à l'épreuve de la vérification publique. Même s'il existe quelques exemples d'une telle attitude dans les textes de la Bible, c'est avant tout sur ce point que se situe l'apport des Grecs à la culture européenne.

– Que répondriez-vous à celui qui vous dirait qu'il n'admire pas la sainteté, qu'il ne ressent pas cet appel de l'autre, ou plus simplement qu'autrui l'indiffère ?

– Je ne crois pas que cela soit véritablement possible. Il s'agit là de notre première expérience, celle-là même qui nous constitue, qui est comme le fond de notre existence. D'ailleurs, aussi indifférent qu'on se prétende, on ne peut croiser un visage sans le saluer, ou sans se dire « Que va-t-il me demander ? ». Non seulement notre vie personnelle est fondée là-dessus, mais aussi toute la civilisation.

– Pourtant, le règne de l'argent et l'extension de l'affairisme ne tendent-ils pas à modifier, voire à faire oublier, cette relation à l'autre que vous jugez fondamentale ?

– Je ne le pense pas. Il y a, bien sûr, des aspects effrayants du capitalisme et d'une forme excessive d'attachement à l'argent qui peut tendre à masquer ou à étouffer tout le reste, mais il ne faut pas tomber dans l'erreur qui consiste à croire que l'argent est maudit et qu'on doit le déclarer systématiquement néfaste.

» Je suis convaincu qu'il y a une signification éthique de l'argent et qu'il peut contribuer à une humanisation du monde. Il ne faut pas oublier que ce ne sont jamais seulement des choses que nous vendons et achetons, mais toujours des produits créés par des relations et des travaux humains. L'échange, la répartition, la forme d'égalité et de circulation entre les humains que l'argent rend possibles en font plutôt, à mes yeux, un facteur de paix et de relations saines. Le troc est, au contraire, une source d'affrontements et de guerre. Et l'argent, c'est la fin du troc.

– Doit-on en conclure que la disparition des Etats socialistes et le retour des pays de l'Est à l'économie de marché peuvent constituer à vos yeux des facteurs d'humanisation et de paix ?

– Ce n'est pas en ces termes que la question se pose à mon avis. Personne ne déplore la chute du pouvoir communiste à cause du stalinisme, de la terreur bureaucratique, de tous les crimes liés à son existence. Certes, il est impossible de regretter Staline, qui ordonnait des atrocités au nom de la promesse humanitaire de Marx et commettait des injustices au nom d'une justice à venir.

» Mais, malgré l'horreur de ce régime, il subsistait une espérance. On pouvait toujours se dire que tous ces crimes n'étaient peut-être pas commis en vain. On pouvait encore s'imaginer qu'après une période obscure et difficile à traverser viendraient des temps meilleurs. Car, même si l'Etat soviétique était devenu le plus terrible de tous, il demeurait porteur d'une promesse de délivrance, d'un espoir de libération.

« Je crois en la force du libéralisme en Europe »

» La disparition de cet horizon me paraît un événement profondément troublant. Car elle bouleverse notre vision du temps. Depuis la Bible, nous sommes accoutumés à penser que le temps va quelque part, que l'histoire de l'humanité se dirige vers un horizon, même à travers des détours ou des vicissitudes. L'Europe a bâti sa vision du temps et de l'Histoire sur cette conviction et cette attente : le temps promettait quelque chose. Malgré son refus de la transcendance et de la religion, le régime soviétique était l'héritier de cette conception. Depuis la révolution de 1917, on avait le sentiment que quelque chose continuait à s'annoncer, à se préparer en dépit des obstacles et des erreurs.

» Avec l'effondrement du système soviétique, même si cet événement présente bien des aspects positifs, le trouble atteint donc des catégories très profondes de la conscience européenne. Notre rapport au temps se trouve mis en crise. Il me semble en effet qu'il nous est indispensable, à nous, Occidentaux, de nous situer dans la perspective d'un temps prometteur. Je ne sais pas dans quelle mesure nous pouvons parvenir à nous en passer. Voilà ce qui me paraît le plus troublant dans la situation présente.

– Ne pensez-vous pas que cette expérience puisse se reporter sur un autre horizon ?

– Pour l'instant je ne vois pas lequel. A moins de concevoir la société libérale que nous connaissons comme une forme d'accomplissement de toutes les promesses. On pourrait se dire en effet que, dans les démocraties occidentales, les lendemains sont garantis, la paix règne et la vraie misère n'existe presque plus. On voit par ailleurs se développer une vie faite de confort, de sécurité, de vacances et aussi de culture, de musique, d'art. Il y a là un idéal d'humanité qu'on aurait tort de croire méprisable. Quand on a connu d'autres régimes et d'autres modes de vie, on peut même considérer qu'il y a là une certaine forme de perfection humaine. On pourrait donc imaginer que la continuation et le développement de cette société libérale deviennent le principe des actions historiques. C'est une possibilité. Mais il ne s'agit plus du même genre d'espérance qu'auparavant...

– Ne craignez-vous pas que les démocraties libérales ne soient minées par la résurgence d'« espérances » meurtrières, liées au retour du nationalisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme ?

– Je crois en la force du libéralisme en Europe. Mais j'ai également trop de souvenirs pour avoir une réponse certaine à cette question.

– Parmi vos souvenirs, votre maître, Heidegger, occupe une place marquante. C'est d'ailleurs dans une relation critique à sa pensée que vous avez bâti votre œuvre propre. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur lui ?

– Je me souviens toujours de mes études auprès de Heidegger avec la plus grande émotion. Quelles que soient les réserves que l'on peut former sur l'homme et sur son engagement politique aux côtés des nazis, c'est incontestablement un génie, l'auteur d'une œuvre philosophique extrêmement profonde, dont on ne peut se débarrasser en quelques phrases.

– Puis-je vous demander, malgré tout, d'indiquer quelle est la connexion, si elle existe, entre sa pensée et son engagement politique ?

– Pour Heidegger, l'être est animé par l'effort d'être. Il n'y va pour l'être dans son effort d'être que d'être, avant tout et à tout prix. Cette résolution conduit à entrer dans les luttes entre individus, nations ou classes, en étant ferme et inébranlable comme l'acier. Il y a chez Heidegger le rêve de noblesse du sang et de l'épée. Or l'humanisme est tout autre. Il est plus une réponse à autrui qui accepte de le faire passer en premier, qui cède devant lui au lieu de le combattre. L'absence de souci d'autrui chez Heidegger et son aventure politique personnelle sont liées. Et malgré toute mon admiration pour la grandeur de sa pensée, je n'ai jamais pu partager ce double aspect de ses positions.

– Le lui aviez-vous dit ?

– Je vous répondrai seulement par un bref souvenir personnel qui se trouve être également une scène historique. J'ai assisté, pendant l'été 1929, à la célèbre rencontre de Davos, qui fut marquée par l'affrontement philosophique entre Ernst Cassirer et Martin Heidegger. Comme vous le savez, c'est à la suite de cette confrontation historique qu'ont disparu d'Allemagne les pensées inspirées de Kant et de l'héritage des Lumières que représentait principalement Cassirer. Or, un soir, pendant cette réunion, nous avions monté une revue, un petit spectacle, auquel assistèrent Cassirer et Heidegger, où nous mimions leur controverse. Et j'incarnais pour ma part Cassirer dont Heidegger attaquait constamment les positions. Et pour traduire cette attitude non combative et un peu désolée de Cassirer, je répétais continûment : « Je suis pacifiste... »

Propos recueillis
par ROGER-POL DROIT

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
1991



ÉTRANGER

CAMBODGE : faisant obstacle à la mission de l'ONU

Les Khmers rouges multiplient les violations de l'accord de paix

La deuxième phase d'application des accords de Paris, qui devrait débuter le 13 juin, paraît très menacée, en raison de la mauvaise volonté des Khmers rouges à faciliter le travail de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC).

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

« Il s'agit d'une très sérieuse violation » de l'accord de paix signé à Paris le 23 octobre 1991, a déclaré le Japonais M. Yasushi Akashi aux journalistes qui l'accompagnaient, après avoir été empêché, le 30 mai, de circuler dans une zone contrôlée par les Khmers rouges. Le représentant au Cambodge du secrétaire général des Nations unies, qui est également le chef de l'APRONUC, a ainsi confirmé que les Khmers rouges bloquaient l'application de l'accord de Paris, remettant en cause le début de la démobilisation, prévue pour le 13 juin, des forces militaires en présence.

En compagnie du général John Sanderson, le commandant australien des *« casques bleus »* au Cambodge, M. Akashi terminait une inspection en hélicoptère des postes de l'ONU installés aux frontières du Cambodge par une visite dans la zone de Païlin, contrôlée par les Khmers rouges. Jusque-là, tout s'était bien passé, sur la frontière du Vietnam comme sur celle de la Thaïlande.

A Païlin, les hélicoptères des Nations unies ont pu se poser là où est installée, depuis fin décembre, la mission de liaison de l'ONU. Mais, à l'exception de l'officier en permanence sur place, aucun représentant khmer rouge ne s'est déplacé pour accueillir M. Akashi ; et quand ce dernier a voulu se rendre en voiture, à vingt-deux kilomètres de là, sur la frontière thaïlandaise, pour y inspecter un poste que doit occuper l'ONU, il en a été empêché par des gardes khmers rouges qui, pourtant, laissaient passer des véhicules civils immatriculés en Thaïlande.

La Chine et la Thaïlande sans influence

Contraint de faire demi-tour et de regagner Phnom-Penh, M. Akashi a également été informé que, dans cette zone, les postes-frontière attribués à l'ONU ont été récemment minés par les Khmers rouges. En outre, arrivé deux jours plus tôt en Thaïlande, le bataillon néerlandais qui sera chargé de contrôler la démobilisation est bloqué à la frontière, et les pistes qu'il devait emprunter pour rejoindre ses emplacements ont été minées. Les éléments avancés de ce bataillon – 71 militaires chargés de préparer l'installation de l'unité – n'ont pas pu pénétrer en territoire khmer rouge. Selon les journalistes qui accompagnaient M. Akashi, la mission de l'ONU a pu constater, en survolant le secteur, que des dizaines de bulldozers et de camions, affectés aux mines de pierres précieuses de Païlin ou à des concessions forestières, circulent sans problème.

Lors de la dernière réunion du Conseil national suprême (CNS), à Phnom-Penh le 26 mai, M. Akashi avait soumis un questionnaire en douze points aux représentants des Khmers rouges. Il leur demandait notamment s'ils étaient prêts à laisser l'APRONUC *« circuler sans restriction »* dans leurs zones, à *« se retenir de violer le cessez-le-feu »* et à *« délimiter »* leurs champs de mines, ainsi qu'à éviter de procéder à de nouveaux minages.

Des réponses négatives aux trois questions lui ont été fournies sur le terrain, le week-end dernier, surtout s'il se confirme que les Khmers rouges ont lancé plusieurs attaques au nord de Siem-Réap, ainsi qu'on le signalait, lundi, à Phnom-Penh. La radio des Khmers rouges a enfoncé le clou, samedi, en accusant *« certains membres »* non cités de l'APRONUC de ne pas être neutres, et de *« tenter de détruire par tous les moyens »* leur mouvement.

Les Khmers rouges demandent que l'APRONUC, avant de démobiliser les forces en présence, s'assure du départ de toutes les forces vietnamiennes du Cambodge. Lors de son inspection, jeudi 28 mai, des postes de l'ONU sur la frontière du Vietnam, M. Akashi a répondu qu'il avait demandé à *« toutes les parties »* de lui fournir des *« indications concrètes »* sur une éventuelle présence militaire vietnamienne et que, à cette date, il n'avait reçu aucune information. *« Si les Khmers rouges ont des preuves, nous irons enquêter n'importe où et n'importe quand »*, a-t-il ajouté.

La deuxième phase d'application de l'accord de Paris, qui devait démarrer le 13 juin avec le début de la démobilisation des factions cambodgiennes, risque donc d'être reportée. Phnom-Penh n'acceptera jamais, en effet, de démobiliser ses soldats si les Khmers rouges n'en font pas autant. Pour les contraindre à jouer le jeu, M. Akashi a peu de moyens de pression. Au Conseil de sécurité de l'ONU, la Chine se tient en retrait, et on ne sait plus bien si Pékin peut encore influencer ses alliés. Quant à la Thaïlande, la mieux placée auprès des Khmers rouges, elle est paralysée par sa propre crise politique ; de toute façon, les concessions minières et forestières qu'elle détient dans les zones qu'ils contrôlent sont suffisamment importantes pour qu'elle ne souhaite pas intervenir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Le « scepticisme tempéré » du général Loridon

SIHANOUKVILLE

de notre envoyé spécial

Il faut que les Khmers rouges cessent leurs manœuvres dilatoires et acceptent de jouer le jeu des Nations unies : parlant à Sihanoukville devant des journalistes français le samedi 30 juin, le général Michel Loridon, numéro 2 de l'APRONUC n'a pas mâché ses mots.

Abandonnant le vocabulaire diplomatique et le style *« grande muette »*, l'officier français a montré du doigt, parmi les quatre factions khmères, les partisans de M. Pol Pot pour leur *« volonté politique de retarder les accords »*. Le général Loridon soupçonne les Khmers rouges de tenter de reprendre, par le biais du contrôle des populations et donc ensuite des urnes, ce qu'ils avaient perdu sur le champ de bataille. L'officier a déclaré faire preuve d'un *« scepticisme tempéré »*. Il espère toutefois que le plan de l'ONU, qui doit permettre, à partir du 13 juin, le désarmement des factions, sera appliqué comme prévu. Mais, derrière ces propos, on sent la déception de voir que ses propositions, (*« plus progressives »*) n'aient pas été acceptées par New-York, et la crainte que les Khmers rouges ne fassent dérailler le processus. Cette inquiétude n'empêchera certes pas l'officier de faire son possible pour appliquer sur le terrain les directives « onusiennes » et les ordres du chef militaire de l'APRONUC, le général australien John Sanderson.

Le général Loridon pense que, s'ils sont placés devant le fait accompli, les Khmers rouges préféreront céder, de peur d'être mis au ban de l'ONU. Car, estime-t-il, M. Pol Pot et ses amis entendent tirer un profit maximum des élections prévues pour dans un an. Si « victoire » de l'ONU il doit y avoir *in fine*, ce sera après une partie de bras de fer, et non *« par cinq à zéro, mais par un à zéro »*. Ce serait toutefois mieux, pour la crédibilité de l'ONU, qu'un match nul...

PATRICE DE BEER

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'armée tente de réduire plusieurs « maquis » islamistes

Plus de cent cinquante islamistes ont été libérés, a annoncé, dimanche 31 mai, l'agence APS. D'autres libérations sont prévues avant l'Aïd El Adha (la fête du sacrifice d'Abraham) qui sera célébrée le 11 juin. Elles concerneront notamment les personnes âgées de moins de vingt-deux ans et de plus de cinquante-cinq ans, ainsi que les malades et les fils de combattants de la guerre d'indépendance. Trois « centres de sûreté » au moins – Reggane, In Salah et Ain M'guel – doivent être fermés et leurs détenus transférés vers le nord du pays où les conditions climatiques sont plus clémentes qu'au Sahara.

Quatre islamistes du « maquis » de Lakhdaria, situé à 80 kilomètres à l'est d'Alger, ont été tués et dix autres arrêtés au cours des opérations de ratissage effectuées depuis plus de deux semaines par les forces de l'ordre, a annoncé, dimanche, le commandement de la gendarmerie nationale. Un gendarme et un militaire ont aussi trouvé la mort au cours des affrontements. Cent quarante-quatre personnes sur les deux cent vingt-quatre recherchées ont été arrêtées et 250 armes récupérées, a-t-on appris de même source. Des accrochages ont aussi opposé, ces derniers jours, l'armée à un autre « maquis » intégriste, dans les monts Zengla, près de Sidi-Bel-Abbès, dans l'ouest du pays.

Le président du Haut Comité d'Etat (HCE), M. Mohamed Boudiaf, doit prochainement s'adresser à ses compatriotes pour évoquer la création d'un Rassemblement patriotique. Dans un communiqué publié samedi, le HCE, qui a adopté le texte final du programme de ce Rassemblement, a précisé que celui-ci vise à *« réunir les forces saines du pays autour d'un projet national et d'un dialogue constructif ouvert à toutes les sensibilités sans autre condition que l'attachement à l'intérêt suprême de l'Algérie »*. – (AFP.)

□ **NIGÉRIA : arrestation d'un militant des droits de l'homme.** – Connu pour sa défense des droits de l'homme et adversaire déclaré du régime militaire, un avocat, Me Gani Fawehinmi, a été arrêté, vendredi 29 mai, à son domicile de Lagos, et emmené vers une destination inconnue, selon son cabinet, cité par deux quotidiens nigérians. Me Fawehinmi avait déjà été emprisonné pendant quatre mois, en 1989, pour raisons politiques. – (AFP.)

AFRIQUE DU SUD : menaçant de lancer une campagne de protestation

L'ANC durcit nettement sa position

Au terme de quatre jours de débats, la conférence nationale annuelle du Congrès national africain (ANC) a adopté, *dimanche 31 mai, un document* de 80 pages définissant ses nouvelles lignes de conduite. En affirmant que, désormais, négociations et actions de masse sont indissolublement liées, les dirigeants de l'ANC ont fait un pas décisif en direction de la base militante (*le Monde* du 30 mai) et, ainsi, ont clairement opté pour une radicalisation de leur attitude.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le choix d'un durcissement de la position de l'ANC a une double portée. D'abord, il réconcilie l'état-major du mouvement avec des militants, qui considèrent que trop de concessions ont été faites sans contreparties. Ensuite, il pousse le pouvoir blanc à prendre davantage au sérieux les revendications de la majorité noire. La menace est précise : une vague sans précédent de manifestations, de boycottages et de grèves générales sera lancée en juillet, à moins que, d'ici là, le gouvernement et le Parti national (NP) n'aient fait le nécessaire pour qu'une structure intérimaire de gouvernement, intégrant des ministres noirs, soit instaurée.

L'ANC exige aussi qu'une solution soit trouvée, dans les trente jours, pour débloquer les négociations au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), dont la deuxième session plénière s'est conclue, le 16 mai, sur un constat d'échec. Enfin, l'ANC insiste sur l'élection d'une Assemblée constituante avant la fin de l'année.

La base de l'ANC attendait depuis longtemps ce durcissement. Dans son allocution de clôture, le secrétaire général du mouvement, M. Cyril Ramaphosa, a rappelé que la majorité noire vivait toujours *« sous un régime minoritaire blanc »*, qui *« nous dénie le droit de nous gouverner nous-mêmes »*. L'abolition officielle de l'apartheid, le 30 juin 1991, n'a pas amélioré les conditions de vie dans les ghettos noirs, où le chômage touche la moitié de la population active. Et l'impatience de la jeunesse des *townships* devient de plus en plus difficile à contenir. En bloquant le processus de négociations au sein de la CODESA, le gouvernement aura finalement donné l'occasion aux dirigeants noirs d'infléchir leur politique, en se rapprochant de leur base.

Trop de « vagues promesses »

L'époque est révolue où le président de l'ANC, M. Nelson Mandela, louait l'intégrité du président De Klerk. Certes, le destin politique des deux hommes reste lié à la réussite du processus de négociations. Mais le ton a changé. Les échanges courtois ont fait place à une agressivité ouverte. Lors d'un rassemblement public organisé dimanche dans l'immense bidonville de Phola Park, près de Johannesburg, M. Mandela n'a pas hésité à accuser le chef de l'Etat d'être personnellement *« responsable »* de la vague de violences dans les ghettos noirs et d'avoir commis un *« crime »* en donnant *« à certains groupes les moyens de tuer des innocents »*.

Reste à savoir comment le régime réagira aux menaces de l'ANC. La dernière grève générale, en novembre, avait paralysé le pays. L'économie est le tendon d'Achille d'un pouvoir qui voudrait bien commencer à gommer les disparités entre communautés, en prévision de futures élections générales. Mais la récession ne permet aucune générosité conjoncturelle. Politiquement, le gouvernement doit également compter avec les inquiétudes d'une population blanche divisée.

L'actuel Parlement tricaméral – qui sera appelé à amender la Constitution pour permettre l'avènement d'un gouvernement intérimaire – siège jusqu'au 19 juin. Les activités parlementaires ne reprendront ensuite, officiellement, qu'au début de 1993. Or, le chef de l'Etat a déjà exprimé ses réticences à convoquer une session extraordinaire. Tout accord, éventuellement conclu dans les semaines qui viennent, risque donc de ne pas entrer en vigueur avant le début de l'an prochain.

Cette savante lenteur a poussé l'ANC à exiger l'établissement d'un calendrier. *« Nous avons vécu trop longtemps avec de vagues promesses »*, a expliqué M. Ramaphosa, avant d'affirmer que, sans échéances clairement définies, il n'y aurait *« pas d'accords »*. Le temps est *« un facteur essentiel »*, notamment pour *« la libération des prisonniers politiques toujours sous les verrous, l'élection d'une Assemblée constituante et la mise en place d'un gouvernement intérimaire d'unité nationale »*, a-t-il souligné.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **TOGO : vingt personnes ont été *tuées lors d'affrontements tribaux.*** – Vingt personnes ont été tuées et quarante autres blessées, dont plusieurs grièvement, samedi 30 mai, à Sotouboua, dans le centre du pays, lors d'affrontements entre membres de l'ethnie nordiste des Kabyés et membres de l'ethnie sudiste des Kotokolis, qui revendiquent les mêmes terres. Selon la radio nationale, qui a confirmé ce bilan provisoire, les soldats des Forces armées togolaises (FAT) ont réussi à rétablir l'ordre dimanche. Une équipe médico-chirurgicale et des médicaments ont été acheminés « d'urgence » jusqu'à l'hôpital de Sokodé, à *40 kilomètres au nord* de Sotouboua, où sont soignés les blessés.

Le gouvernement a adressé un ultimatum de quinze jours aux habitants de la région, pour remettre aux autorités locales les armes détenues illégalement. – (AFP, Reuter.)

M. Mitterrand à la télévision sénégalaise

La France aidera les pays africains « qui s'imposent des règles démocratiques saines »

Dans une déclaration à la télévision sénégalaise, dimanche 31 mai, à la veille de la visite en France du président Abdou Diouf, le président François Mitterrand a annoncé que la France allait augmenter, en 1992 et en 1993, sa contribution au développement, afin de la rapprocher *« des fameux 0.7 % »* du produit intérieur brut français. M. Mitterrand a également rappelé sa position en faveur d'une réduction de la dette, nécessaire pour *« donner une nouvelle chance de démarrer »* aux pays africains.

En outre, M. Mitterrand a affirmé qu'il ne retirait *« rien »* de son discours de La Baule, prononcé lors du sommet franco-africain de juin 1989. La France est *« d'autant plus portée à aider ceux qui s'imposent, à eux-mêmes, des règles démocratiques saines »*, a-t-il indiqué. *« Nous n'avons coupé les vivres de personne (...) Mais il y a certaines façons de faire qui ne sont pas acceptables »*, a-t-il souligné.

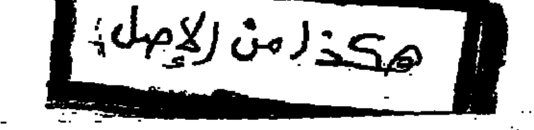
Rendant hommage au président Abdou Diouf, attendu à Paris, lundi 1er juin, pour une visite de trois jours, M. Mitterrand a jugé *« évident »* que le Sénégal *« est un pays d'Afrique qui pratique, qui connaît ce qu'est la vie démocratique »*. – (Reuter.)

□ **BANGLADESH : des rebelles bouddhistes ont attaqué des villages musulmans.** – Deux villages bangladeshis ont été attaqués samedi 30 mai dans la région de Chittagong par des rebelles du Shanti bahini (Force de paix), une organisation entrée en lutte en 1973 contre l'invasion progressive des terres de différentes ethnies de confession bouddhiste par des colons musulmans. Cette attaque a fait quatre morts. – (Reuter, UPI.)

□ ***INDONÉSIE :* Manifestations monstres avant les élections.** – Environ 300 000 personnes vêtues de chemises rouges ont manifesté dimanche 31 mai à Djakarta contre la corruption du pouvoir à l'appel du Parti démocratique indonésien (PDI, chrétien, nationaliste). La veille, le parti officiel Golkar avait lui-même réuni plusieurs centaines de milliers de sympathisants dans la capitale, pour soutenir ses candidats aux législatives du 9 juin. Le troisième parti autorisé en Indonésie, le PPP (Parti pour le développement unifié, musulman), avait quant à lui convoqué une gigantesque manifestation le 29 mai à Djakarta. – (Reuter, UPI.)

□ ***PAKISTAN :* vaste opération de police dans le Sind.** – Plus de deux cents personnes, *« terroristes et bandits »*, ont été arrêtées ces derniers jours dans le Sind, a-t-il été annoncé officiellement dimanche 31 mai à Karachi. Les campagnes de la province méridionale du Pakistan sont en proie, depuis des mois, à une véritable anarchie, que le pouvoir central a décidé de contrer, en chargeant récemment les forces armées de pouvoirs de police. Le premier ministre, M. Nawaz Sharif, a accusé l'Inde d'entretenir la subversion dans cette province traditionnellement agitée. Par ailleurs, un dignitaire chiite, Syed Sikander Hussain Shah a été abattu le 30 mai à Lahore par deux tueurs à moto. – (AFP.)

□ **SRI-LANKA : plus de 300 morts en quatre jours.** – Plus de trois cents combattants ont été tués de part et d'autre en quatre jours d'une l'offensive lancée le 28 mai sur deux fronts par l'armée sri-lankaise contre la province du Nord, où des rebelles séparatistes tamouls, les « Tigres », tentent depuis près de dix ans d'établir un Etat indépendant, l'Eelam. L'attaque des forces de Colombo se développe d'une part à partir de la grande base aérienne de Palali, située à l'extrême nord, en direction de Jaffna, la « capitale tamoule », et d'autre part à partir de la ville de Mullaitivu, en direction du nord-est, une zone abritant de nombreux camps rebelles, et peut-être M. Velupillai Prabhakaran. L'armée sri-lankaise reconnaît avoir déjà perdu 67 soldats, et aurait tué 250 « Tigres ». – (AFP, Reuter, UPI.)



PROCHE-ORIENT

LIBAN

Nouveaux raids aériens israéliens dans le Sud

Pour la septième fois en treize jours, l'aviation israélienne a effectué, dimanche 31 mai, des raids contre des positions du Hezbollah pro-iranien dans le sud du Liban et la plaine de la Bekaa (Est), sous contrôle syrien, faisant trois blessés. L'un des objectifs attaqués *«servait de quartier général à un camp d'entraînement du Hezbollah dans le secteur de Janta, dans la vallée de la Békaa»*, et d'autres installations de cette organisation à Majdel-Silm et Bir-as-Salassel, au Liban du Sud, a indiqué l'armée israélienne dans un communiqué. Selon des sources policières libanaises, Les résidences de deux responsables du Hezbollah ont été détruites dans le raid contre Janta. A Amman, le dirigeant de l'OLP, M. Yasser Arafat, a appelé les co-parrains de la conférence de paix au Proche-Orient, les Etats-Unis et la Russie, à *«imposer des sanctions internationales à Israël pour ses crimes au Liban du Sud et dans les territoires occupés, à l'instar de celles décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies contre la Libye et la Serbie»*. Il a affirmé avoir demandé à l'observateur de l'OLP à l'ONU de demander une réunion du Conseil de sécurité à cette fin. De son côté, l'Organisation de la conférence islamique a condamné les *«agressions»* israéliennes contre le Liban, ainsi que *«le blocus»* imposé par l'Etat juif au territoire de Gaza, qui constituent *«un défi au droit international»*. Les Emirats arabes unis ont eux aussi dénoncé *«les agressions répétées»* d'Israël contre le Liban du Sud et demandé au Conseil de sécurité de *«prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin d'urgence»*. – *(AFP, AP.)*

ISRAËL

M. Sharon veut installer des Juifs «dans chaque quartier de Jérusalem-est»

Champion de la colonisation des territoires occupés, M. Ariel Sharon, ministre israélien du logement, a annoncé, dimanche 31 mai, son intention d'installer des Juifs *«dans chaque quartier de Jérusalem-est»*, lors d'une cérémonie pour le 25e anniversaire de la *«réunification»* de la ville sainte. M. Sharon s'en est pris au maire travailliste de Jérusalem, M. Teddy Kollek, hostile à l'installation de résidents juifs au cœur des quartiers arabes. *«Il perpétue la division de la ville, en menant une politique partisane qui dessert les intérêts de la nation»*, a-t-il affirmé.

Pour fêter la conquête du secteur oriental de la ville sainte, lors de la guerre de 1967, quelque cent mille Israéliens, dont dix mille soldats, avaient afflué dimanche à Jérusalem, où a été signée la «charte de Jérusalem» par le président Haïm Herzog, le premier ministre, Itzhak Shamir et le chef de l'opposition travailliste, Itzhak Rabin. Le document célèbre *«la libération de Jérusalem»* et réaffirme qu'elle est *«la capitale éternelle du peuple juif»*.

En visite à Amman

M. Yasser Arafat a été opéré d'un caillot au cerveau

Alors qu'il achevait sa visite en Jordanie, le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, a été hospitalisé, lundi 1er juin, et a subi une opération chirurgicale, a-t-on appris auprès du Centre médical Roi-Hussein. On indiquait de même source que les médecins personnels du souverain hachémite entouraient M. Arafat, soixante-deux ans, et que ce dernier se trouvait dans un état stable.

Au moment où il s'apprêtait à se rendre à Bagdad, le dirigeant de l'OLP aurait soudainement été victime de *«violents maux de tête»* et, conduit à l'hôpital, des examens et une radiographie ont révélé la présence d'un caillot de sang dans le cerveau. Un médecin a précisé que *«l'opération a duré une heure et que l'état de santé de M. Arafat est satisfaisant et ne présente aucune complication»*.

Le chef de l'OLP avait été légèrement blessé dans un grave accident d'avion en Libye, en avril, et avait ensuite subi des examens médicaux en Tunisie. – *(AFP, Reuter, AP.)*

IRAN

Violentes manifestations à Machhad

Plus de trois cents personnes ont été arrêtées, samedi 30 mai, à Machhad, deuxième ville d'Iran, après que des groupes de manifestants eurent attaqué, incendié et pillé des bâtiments publics, des véhicules, des banques et des magasins d'Etat. La radio officielle a affirmé que les manifestations ont été déclenchées par un incident entre des *«hors-la-loi qui voulaient construire des maisons, sans autorisation de la municipalité et des agents de la mairie qui voulaient les en empêcher»*. – *(AFP.)*

□ **IRAK : le complexe nucléaire irakien d'Al Atheer a été totalement détruit.** – L'Irak a procédé samedi 30 mai à la destruction complète du complexe militaire nucléaire d'Al Atheer, à 65 kilomètres au sud-ouest de Bagdad, sous la supervision d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a annoncé dimanche le porte-parole de l'AIEA, M. Hans Friedrich Meyer. Ces installations étaient considérées comme le noyau du programme atomique irakien. – *(AP, Reuter.)*

□ **Précision** : Nous avons omis de préciser que l'entretien avec M. Uri Lubrani, coordonnateur des activités israéliennes au Liban, dans l'article intitulé : Jérusalem «ne souhaite pas l'escalade» au Sud-Liban (*le Monde* du 29 mai), avait été accordé à la fois au *Monde* et à l'AFP.

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : la controverse sur le bombardement des villes allemandes de 1942 à 1945

Fallait-il ériger une statue à Sir «Bomber» Harris ?

L'inauguration, dimanche 31 mai, d'une statue à la mémoire de Sir «Bomber» Harris, responsable des raids aériens qui ont rasé de nombreuses villes allemandes pendant la seconde guerre mondiale, a déclenché une polémique en Grande-Bretagne, et une vive émotion en Allemagne.

LONDRES

de notre correspondant

La brève cérémonie qui s'est déroulée dimanche sur le Strand, une des grandes avenues du centre de Londres, a provoqué quelques échauffourées, et l'arrestation de neuf protestataires. La reine mère Elizabeth a cependant pu procéder à l'inauguration officielle de la statue de bronze érigée en hommage à Sir «Bomber» Harris, commandant en chef de l'aviation de bombardement britannique pendant la seconde guerre mondiale et, à ce titre, responsable de l'écrasement, sous un tapis de bombes, de nombreuses villes allemandes.

Cette statue, érigée en face de Saint-Clément des Danois, l'église traditionnelle de l'aviation britannique, la RAF, et qui représente l'ancien maréchal de l'air en grand uniforme, a déchaîné ces dernières semaines une intense polémique, tant en Allemagne qu'en Grande-Bretagne.

Priés de s'abstenir d'offrir son parrainage à cette manifestation, la reine-mère est restée sourde aux appels pressants de nombreuses personnalités allemandes, dont les maires de Cologne et de Dresde, deux villes réduites en cendres par les bombardements britanniques, de 1942 à 1945. Au total, les bombardements organisés à l'instigation de «Bomber» Harris ont fait quelque six cent mille victimes, pratiquement toutes civiles. A l'époque, et davantage encore aujourd'hui, de nombreux experts militaires ont contesté l'efficacité de ces bombardements «psychologiques», destinés à «casser» le moral de l'ennemi. Churchill lui-même s'était dit écœuré par ce carnage, pourtant organisé sur ses ordres.

Un projet de monument allemand aux V-2

«Bomber» Harris avait laissé un souvenir tellement mitigé en Angleterre, qu'à la victoire, il fut le seul des grands chefs de guerre à ne pas être élevé à la pairie et à ne pas avoir sa statue dans Londres. Fallait-il, quarante-sept ans après la fin de la guerre, à l'heure de l'intégration européenne, réparer cet «oubli» ? La statue a été commandée et payée (1 million de francs) par les quelque neuf mille membres de l'Association des anciens de l'aviation de bombardement, dont la reine-mère est le «patron». L'Église anglicane, de son côté, a préféré ne pas cautionner cette cérémonie : aucun évêque, contrairement à l'habitude, n'était présent.

Nombreux sont les Britanniques qui s'offusquent des protestations allemandes. Celles-ci, il est vrai, seraient plus recevables ici, sans le projet, évoqué par la presse britannique, d'élever, dans l'île de Peenemünde, sur la mer Baltique, un mémorial au souvenir de cette *«avancée scientifique»* que furent, du côté allemand, les V-2. Ces missiles, l' «arme secrète» qui aurait dû permettre à Hitler de remporter la guerre, avaient fait deux mille cinq cents morts, en Grande-Bretagne, dans les derniers mois de la guerre.

LAURENT ZECCHINI

MOLDAVIE : le conflit du Dniestr

Bucarest et Moscou s'accusent d'armer les combattants

BUCAREST

de notre correspondant

Le ministre russe de la défense, le général Pavel Gratchev, a accusé, samedi 30 mai, la Roumanie de fournir de l'armement lourd et des conseillers militaires à la Moldavie où un sanglant conflit oppose la majorité moldave aux russophones de l'est de la République. Les autorités de Bucarest et de Chisinau ont réfuté ces accusations, dénonçées comme *«une tentative de justifier l'intervention de la 14e armée»* russe aux côtés des Russophones. Si, comme l'affirment les «frères» roumains et moldaves, l'un des buts de la déclaration du général Gratchev fût de *«torpiller les efforts de règlement pacifique du conflit»*, l'objectif est momentanément atteint : la rencontre entre les ministres moldave et russe des affaires étrangères, prévue lundi à Moscou, a été ajournée, après celle, quadripartite (avec l'Ukraine et la Roumanie), qui devait se tenir la semaine dernière. Tout en réaffirmant qu'elles n'ont jamais caché que leurs deux armées coopèrent, Bucarest et Chisinau ont affirmé que leur seule transaction commerciale militaire porte sur *«des moyens de transport et des pontons mobiles»*, très vraisemblablement destinés à franchir le Dniestr.

J.-B. N

L'héritage militaire de l'URSS

La Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan s'accordent sur un partage de l'armement

Le général Patrikeev, commandant de la région militaire du Caucase dépendant désormais de la Russie, a conclu un accord sur un partage «équitable» de matériel militaire entre la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, lors d'une réunion à Tbilissi des ministres de la défense de ces trois républiques, ont rapporté samedi 30 mai les *Izvestia*.

Un projet d'accord sur le rôle et le statut des forces armées russes qui resteront, en partie, stationnées dans le Caucase, a également été mis au point lors de la réunion de vendredi, selon le général. Il n'a donné aucun détail sur le matériel qui sera laissé aux trois armées nationales caucasiennes, mais la Géorgie a indiqué vendredi qu'elle doit récupérer quelques dizaines de chars, 2 000 fusils d'assaut et une centaine de pièces d'artillerie et de blindés légers.

L'Ossétie du Sud, en guerre contre des milices géorgiennes qui assiègent sa capitale Tskhinvali, a protesté et réagi en «nationalisant», vendredi, le matériel ex-soviétique sur son territoire : 150 combattant ossètes ont ainsi pris des dizaines d'armes à feu et des voitures sur une base, où le commandant russe a *«tenté en vain»* de les en dissuader, rapporte l'agence Interfax.

M. Chevardnadze, président du Conseil d'Etat géorgien, a de son coté prôné la création d'un bataillon spécial de Géorgiens de diverses origines (Géorgiens, Ossètes, Arméniens, Russes ou Azéris) ayant servi en Afghanistan, pour aider la garde nationale géorgienne à imposer un cessez-le-feu dans cette région.

L'autre conflit opposant des forces héritant des armes soviétiques, celui du Karabakh, a continué vendredi à faire des morts, avec des bombardements croisés sur plusieurs fronts. – *(AFP, Reuter.)*

RUSSIE : renvoi du ministre de l'énergie

M. Eltsine tient tête au FMI

Le président Boris Eltsine a limogé, samedi 30 mai, son ministre de l'énergie, M. Vladimir Lopoukhine, en assurant que la Russie ne se plierait pas aux exigences du FMI de libérer rapidement l'ensemble des prix de l'énergie. *«Il nous est impossible de le faire maintenant et de plus, nous n'avons pas la situation politique bien en main»*, a-t-il déclaré devant les responsables de l'industrie pétrolière qui ont exprimé leur satisfaction.

M. Lopoukhine, premier membre de l'équipe Gaïdar à tomber, a été remplacé par l'ancien ministre soviétique du gaz, M. Viktor Tchernomyrdine, devenu vice-premier ministre chargé du secteur de l'énergie. Il s'agit apparemment d'une nouvelle victoire du «lobby industriel», défendant une libéralisation plus progressive de l'économie que celle voulue par le FMI et M. Gaïdar. Ce lobby s'est constitué samedi en mouvement politique, l'Union pour le renouveau, présidée par M. Alexandre Vladislavlev, dont l'objectif est de préparer une équipe ministérielle de remplacement.

Selon Interfax, M. Lopoukhine avait exigé un relevé des comptes en devises à l'étranger des compagnies d'exportation de pétrole et de gaz, menacant à défaut de suspendre leurs licences. Ces compagnies ont reçu en avril le droit de gérer 38 % de leurs revenus en devises pour l'importation d'équipement indispensable à la survie de ce secteur. Comme toute l'industrie soviétique, il est proche de la paralysie en raison du manque de liquidités dû à l'inflation. – *(Reuter, AFP.)*

AMÉRIQUES

HAITI

Une douzaine de pays, dont la France, violent l'embargo commercial contre Port-au-Prince

Une douzaine de pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud violent l'embargo commercial décidé en octobre dernier par l'Organisation des Etats américains (OEA) contre le régime militaire qui a renversé le 30 septembre dernier le président élu Jean-Bertrand Aristide, selon des documents publiés samedi 30 mai à Washington par le sénateur Edward Kennedy. Ces documents, rassemblés par l'Office général des comptes du Congrès à partir des données de l'ambassade américaine à Port-au-Prince ainsi que celles des départements d'Etat et du Trésor, indiquent que près d'un million de barils de pétrole avaient été acheminés vers l'île en provenance de France, du Portugal, du Sénégal, de Colombie et des Antilles néerlandaises, de fin novembre 1991 à fin mars 1992.

Parmi les autres produits transportés en Haïti durant cette période figurent de l'acier de Belgique et du Brésil, de la bière et des outils d'Allemagne, du vin, du cognac et des parfums de France, des produits chimiques d'Argentine, ainsi que divers articles alimentaires des Antilles néerlandaises, du Venezuela et de Grande-Bretagne. *«La conséquence de ces nombreuses violations est que l'embargo n'a pas réussi à provoquer le départ des auteurs du coup militaire»*, a commenté le sénateur Kennedy. – *(AFP.)*

□ **Recrudescence spectaculaire du trafic de drogue.** – Haïti fait face à une *«recrudescence spectaculaire»* du trafic de drogue depuis le mois de novembre, les services spécialisés américains ayant cessé leur assistance, dans le cadre des sanctions prises par Washington contre Port-au-Prince, a déclaré, vendredi 29 mai, un responsable des services haïtiens anti-drogue, parlant sous couvert de l'anonymat. *«Tous les cartels colombiens sont représentés en Haïti»*, a indiqué ce responsable

EN BREF

□ **CANADA : Echec des négociations constitutionnelles.** – Une série de négociations entre les neuf provinces anglophones canadiennes sur un programme de réformes constitutionnelles s'est achevée samedi 30 mai sans accord. Les négociateurs ont cependant déclaré être proches de la conclusion et ont annoncé qu'ils se réuniraient de nouveau à Ottawa les 9 et 10 juin. Ces réformes constitutionnelles visent à accroître l'autonomie de la province francophone du Québec, qui menace de déclarer son indépendance si ses revendications ne sont pas satisfaites. – *(Reuter.)*

□ ***CEE : les derniers sondages donnent le «oui» gagnant au Danemark.*** – Les derniers sondages réalisés avant le référendum du 2 juin sur les accords de Maastricht au Danemark donnent la victoire au «oui» avec une fourchette de 43 % à 49 % de vote favorable contre 35 % à 40 % de «non» (le nombre des indécis reste toutefois élevé, jusqu'à 20 %). Le chef du gouvernement conservateur, M. Poul Schlueter, s'est déclaré, dimanche 31 mai, *«surpris»* par la persistance d'une forte minorité hostile à l'Union européenne dès lors que la voie fédérale semble avoir été abandonnée. – *(AFP.)*

(Lire page 10.)

□ **COLOMBIE : dix-sept morts dans des affrontements entre la guérilla et l'armée.** – Des combats menés par l'armée contre la guérilla dans différentes régions du pays ont fait au moins dix-sept morts, a-t-on appris dimanche 31 mai de source militaire. Les heurts les plus violents sont intervenus près de Chameza, sur les contreforts des Andes, à 150 kilomètres au nord-est de Bogota. – *(Reuter.)*

□ **ITALIE : renforts du FBI dans l'enquête sur l'assassinat du juge Falcone.** – Six agents du FBI arrivés, samedi 30 mai à Palerme, en Sicile, pour participer à l'enquête sur l'assassinat du juge Giovanni Falcone. – *(Reuter.)*

□ ***KOWEÏT : Expulsion de la correspondante de Reuter.*** – Le gouvernement koweïtien a ordonné, dimanche 31 mai, l'expulsion de la correspondante de l'agence Reuter, premier journaliste contraint de quitter l'émirat depuis la fin de la guerre du Golfe en février 1991. Le Koweït a reproché à Mme Diana Abdallah, Libanaise, l'envoi d'une dépêche établissant un lien entre l'émir et la liste battue aux élections à la direction de la chambre de commerce et d'industrie. L'agence s'est déclarée «déçue» par cette décision, prise en dépit d'une rectification de l'information incriminée et d'excuses adressées au gouvernement. – *(Reuter.)*

□ **Washington et Ryad veulent renforcer leur coopération militaire.** – Les Etats-Unis et l'Arabie saoudite s'emploient à renforcer leur coopération militaire stratégique, sur la base d'un traité conclu en 1977, prévoyant une extension des exercices militaires conjoints et le prépositionnement de forces américaines en cas de besoin, a rapporté dimanche 31 mai le *Washington Post*. Selon des sources proches du département d'Etat américain, les discussions sur ce sujet progressent. Un responsable saoudien a toutefois indiqué qu'il était peu vraisemblable qu'un accord intervienne avant l'élection présidentielle américaine. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : trois soldats sénégalais tués.** – Un responsable du Front national patriotique du Libéria (FNPL) a affirmé, dimanche 31 mai, à Gbarnga, au nord-est de Monrovia, que trois soldats sénégalais de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG), avaient été tués, jeudi, par des membres du FNPL, à Vahun, une ville située non loin de la frontière avec la Sierra-Leone. C'est la première fois que des soldats de l'ECOMOG sont tués, depuis le début du déploiement de la force ouest-africaine, il y a un mois, dans l'intérieur du pays, contrôlé par le NPFL. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : cinq morts lors de l'attaque d'un commissariat par des guérilleros du Sentier lumineux.** – Cinq personnes (un policier et quatre sentiéristes) ont été tuées, dimanche 31 mai, lors d'un attentat du Sentier lumineux contre un commissariat de la banlieue de Lima, a-t-on appris de source policière.

□ ***TUNISIE : la ligue des droits de l'homme lance un appel à la «solidarité internationale».*** – La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), dont l'existence est menacée par la nouvelle loi sur les associations, a introduit, vendredi 29 mai, un *«recours gracieux»* auprès du ministre de l'intérieur. Elle va, d'autre part, engager une action en référé afin d'obtenir un sursis à exécution. D'ores et déjà, ses dirigeants ont lancé *«un appel solennel à toutes les institutions humanitaires et à toutes les forces démocratiques dans le monde afin que cette disparition ne se fasse pas dans le silence et qu'une semaine de solidarité internationale se tisse autour des militants des droits de l'homme en Tunisie»*. – *(Corresp.)*

هكذا من الأمل

EUROPE

Après les sanctions internationales

L'« embargo total » de l'ONU accentue l'isolement de la Serbie et du Monténégro

Quelques heures seulement après l'adoption, samedi 30 mai, de la résolution 757 par le Conseil de sécurité de l'ONU décrétant un embargo total contre la Serbie et le Monténégro, le président George Bush a ordonné le gel des avoirs serbes et monténégrins aux Etats-Unis, évalués à quelque 214 millions de dollars. Une mesure similaire a été adoptée, dimanche peu avant minuit, par la Grande-Bretagne, et le gouvernement japonais a annoncé, lundi, qu'il allait suspendre son commerce avec la Yougoslavie et bloquer les avoirs de la Serbie et du Monténégro.

L'Autriche ainsi que l'Office fédéral helvétique de l'aviation civile ont suspendu, dès dimanche, tous les vols en direction ou en provenance de la Yougoslavie.

La plupart des pays occidentaux se sont félicités de la décision des Nations unies, adoptée par treize voix pour et deux abstentions (Chine et Zimbabwe), prévoyant, outre le gel des avoirs financiers à l'étranger de la nouvelle République de Yougoslavie, un embargo commercial, pétrolier et aérien contre la Serbie et le Monténégro.

Les mesures des Nations unies, provoquées, entre autres, par la poursuite des combats en Bosnie-Herzégovine, ont été chaleureusement accueillies à Sarajevo. Le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, estime que la résolution *« constitue une défaite politique et morale de l'agresseur »* et permettra à la Bosnie-Herzégovine de *« préserver son indépendance, son intégrité territoriale et sa liberté ».*

Le Danemark espère que la résolution 757 constitue *« un signal clair à la Serbie pour qu'elle stoppe ses agressions »* en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. *Il est trop tôt pour envisager une intervention militaire* en Yougoslavie, estime le ministre allemand des affaires étrangères. *« Nous devrions attendre que les sanctions aient un effet »,* souligne M. Klaus Kinkel.

La France, qui soutient les sanctions contre la Yougoslavie, s'est cependant dissociée du boycottage sportif imposé à Belgrade, malgré la pression des Etats-Unis. *« La mesure est dérisoire par rapport à la gravité des enjeux »,* a déclaré l'ambassadeur de France aux Nations unies, M. Jean-Bernard Mérimée. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Un blocus naval et aérien est envisagé

De sévères sanctions contre la Serbie et le Monténégro ont été adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, samedi 30 mai dans la soirée. Mais, aussitôt après le vote, les diplomates s'interrogeaient sérieusement sur les moyens de les faire respecter et de les rendre efficaces. Ils estiment, pour la plupart, que si les dirigeants serbes ne cessent pas leur agression contre les populations civiles, un blocus naval et aérien pourrait être envisagé.

NEW-YORK (NATIONS UNIES)

correspondance

Rejetant des appels répétés des dirigeants serbes pour obtenir un délai, le Conseil de sécurité des Nations unies a imposé à la Serbie et au Monténégro des sanctions qui par leur ampleur s'apparentent à celles décidées contre l'Irak. Les mesures économiques sont entrées en vigueur dès dimanche.

La résolution 757, adoptée par treize voix sur quinze (abstention de la Chine et du Zimbabwe), a été parrainée par la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hongrie et le Maroc. Elle décrète un embargo commercial total, y compris pétrolier, à l'encontre de la Serbie et du Monténégro. Toutes les relations scientifiques, techniques, culturelles et sportives sont aussi suspendues. La réduction du personnel diplomatique fait également partie des mesures prises par l'ONU. Ces sanctions s'ajoutent à l'embargo sur les armes déjà décidé par le Conseil en septembre 1991. Les médicaments et les vivres ne font pas partie de l'embargo. La résolution *« exige »* la création, par les parties, des conditions nécessaires à la distribution sans obstacle d'une aide humanitaire à Sarajevo et ailleurs en Bosnie-Herzégovine, et l'établissement de zones de sécurité comprenant Sarajevo et son aéroport. Un rapport de M. Boutros-Ghali sur l'application des sanctions est demandé avant le 15 juin prochain.

Des moyens limités

Dimanche après-midi à New-York, des diplomates se disaient *« satisfaits »* de l'impact *« psychologique »* des mesures adoptées la veille. Se référant à des manifestations à Belgrade contre les dirigeants serbes et au boycottage des élections, les diplomates avouent qu'ils comptaient sur ces mesures punitives, qui toucheront *« malheureusement »* la population civile, pour qu'elles *« fassent tomber le dictateur serbe Slobodan Milosevic ».*

Les membres du Conseil de sécurité sont toutefois conscients que les moyens dont ils disposent pour faire respecter les sanctions sont limitées et qu'étant donné les frontières de la République fédérale de Yougoslavie avec cinq pays, l'embargo pourrait très rapidement s'avérer inefficace. Ils rappellent que l'embargo sur les armes, au moment du conflit en Croatie, a été très largement ignoré.

La résolution 757 a été adoptée en vertu du chapitre 7 de la Charte des Nations unies qui autorise le recours à la force. Sans le dire publiquement, les diplomates estiment que la prochaine étape *« dépendra exclusivement de l'attitude »* des dirigeants serbes et non pas de l'efficacité des sanctions. Un diplomate occidental membre du Conseil, qui requiert l'anonymat, estiment que la plupart des membres du Conseil *« savent déjà qu'un blocus naval et aérien est inévitable »* si les attaques des Serbes contre la population civile continuent durant les prochains jours. *« Je ne serai pas surpris de voir le Conseil se réunir pour parler de tels blocus »*, a-t-il dit.

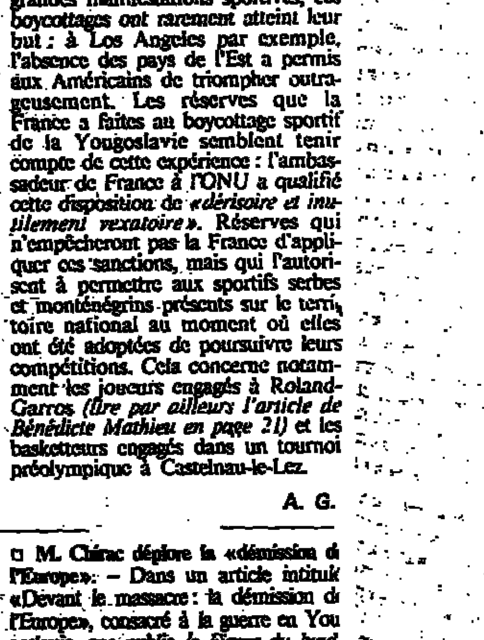
Les diplomates sont beaucoup plus prudents au sujet d'une éventuelle intervention militaire. Ils n'hésitent pas à rappeler qu'il a fallu plusieurs jours de négociations pour persuader deux des cinq membres permanents du Conseil, ayant droit de veto, d'accepter les sanctions économiques. La Russie, qui est restée réticente jusqu'au dernier moment, a finalement voté en faveur des sanctions économiques, mais la Chine a tenu à s'abstenir. Parlant d'une éventuelle action militaire contre Belgrade, un diplomate disait : *« Je ne vois pas les Américains s'engager dans ce qui peut être un bourbier. »*

Au cours d'une réunion formelle du Conseil samedi soir, le nouvel ambassadeur américain à l'ONU, M. Edward Perkins, a demandé que la Serbie arrête *« immédiatement »* son *« agression brutale, cesse sa campagne de terreur »* contre la population civile et *« retire »* les anciennes unités de l'armée nationale yougoslave et les milices armées de Bosnie-Herzégovine. Sans quoi, a-t-il dit, les Etats-Unis sont *« prêts à rechercher l'application de mesures supplémentaires jusqu'à ce que le régime serbe change d'attitude ».* Parmi les mesures déjà prises dès dimanche par l'administration américaine figure le gel des avoirs yougoslaves aux Etats-Unis – selon la Maison Blanche, Belgrade aurait plus de 200 millions de dollars dans les banques américaines.

Le représentant britannique a indiqué clairement aux journalistes que le Conseil de sécurité est déterminé à faire respecter ses décisions : *« Quiconque estimant que le travail du Conseil à l'encontre de l'agression serbe est achevé se trompe lourdement. »* Soulignant qu'une réaction *« ferme »* de la communauté internationale à l'encontre de la République fédérale yougoslave *« s'impose »*, l'ambassadeur français, M. Jean-Bernard Mérimée, a ajouté que la France est attachée à éviter que les mesures prises par le Conseil *« aboutissent à un isolement total des populations concernées ».* La France, a-t-il dit, *« se dissocie du passage concernant le gel des contacts sportifs ».*

Selon M. Mérimée, cette mesure est *« dérisoire et inutilement vexatoire parce que empruntée à une panoplie de mesures adoptées dans le contexte de la lutte contre l'apartheid ».* Paris avait tenté, samedi matin, de rayer le paragraphe concernant la suspension des liens sportifs avec la Serbie : il n'a été soutenu par aucune délégation.

AFSANÉ BASSIR POUR





La résolution 757

Voici des extraits de la résolution 757, votée samedi 30 mai par le Conseil de sécurité de l'ONU :

« Le Conseil de sécurité (...)

Notant que, dans le contexte très complexe des événements qui se déroulent dans l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, toutes les parties portent une responsabilité (...)

Réaffirmant son soutien à la conférence sur la Yougoslavie, y compris les efforts menés par la Communauté européenne dans le cadre des discussions sur les arrangements constitutionnels pour la Bosnie-Herzégovine, et rappelant qu'aucune acquisition ou modification territoriale obtenue par la violence n'est acceptable et que les frontières de la Bosnie-Herzégovine sont inviolables, (...)

Profondément préoccupé également par les développements en Croatie, y compris les violations persistantes du cessez-le-feu et la poursuite des expulsions de civils non serbes, et par l'obstruction et le manque de coopération avec la FORPRONU dans d'autres parties de la Croatie, (...)

Notant que l'affirmation de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) selon laquelle elle assure automatiquement la continuité de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie n'a pas été généralement acceptée, (...)

Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies,

1. *Condamne les autorités de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), y compris l'armée populaire yougoslave pour ne pas avoir pris de mesures efficaces en vue de satisfaire aux exigences et dispositions figurant dans la résolution 752,* (...)

3. Décide que tous les Etats adopteront les mesures énoncées ci-après, (...)

Voici le résumé de ces mesures :

– Interdiction de toute importation ou exportation vers ou en provenance de ces pays, y compris de pétrole, *mais autorisation exceptionnelle pour les médicaments et les produits alimentaires, pour des motifs humanitaires.*

– *Tous les vols vers ou en provenance de ces deux Républiques seront interdits, sauf également* ceux réalisés pour des motifs humanitaires.

– *Réduction du personnel diplomatique et consulaire de la nouvelle République fédérale de Yougoslavie* (RFY, Serbie et Monténégro) à l'étranger.

– *Tous les avoirs et comptes financiers de la Serbie et du Monténégro à l'étranger seront gelés.*

– Suspension des échanges *scientifiques, techniques et culturels.*

– Exclusion des manifestations sportives internationales. – *(AFP, Reuter.)*

Une économie menacée de paralysie

L'embargo économique décrété dimanche 31 mai par la communauté internationale à l'encontre de la Serbie et du *Monténégro est complet : gel des avoirs des deux Républiques et suspension de toutes les relations commerciales. « L'ensemble de l'économie sera réduit à survivre »,* déclarait le jour-même le ministre yougoslave des relations économiques *extérieures, M. Bozo Jovanovic.*

La situation n'est pas sans rappeler celle de l'Irak à l'été 1990, lorsque les Nations unies avaient réagi, dans les premiers jours d'août, à l'invasion du Koweït par l'imposition d'un embargo économique. Si des *« trous »* dans l'embargo *ne sont jamais à exclure, du moins* l'ONU a utilisé tout son arsenal de sanctions économiques pour faire pression sur la Serbie et le Monténégro.

Cette décision est l'aboutissement d'un double processus amorcé dès le début de la guerre; l'effondrement spontané des échanges entre les Républiques de la Fédération et l'étranger, d'une part, les premières sanctions commerciales édictées par la CEE le 8 novembre 1991, *d'autre* part. *Ces dernières, qui prévoyaient,* sur tout le territoire de la Yougoslavie, la suspension de l'aide financière et la limitation des importations, avaient été levées en décembre à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine, de la Croatie et de la Slovénie, *puis du Monténégro, aujourd'hui de nouveau « puni ».*

Dès le début de la guerre, les comptes de l'*Etat yougoslave* se *sont fortement détériorés ;* le *volume du commerce extérieur a diminué,* tandis que les réserves de changes, qui avaient atteint jusqu'à 10 milliards de dollars en 1990 (55 milliards de francs environ), se sont effondrées. Selon les statistiques de la commission économique pour l'Europe de l'ONU, le solde du poste « voyages » (tourisme) de la balance des paiements est par exemple passé *de 2,7 milliards de dollars en 1990 à 325 millions* en 1991. Aujourd'hui, la rupture financière est totale, puisque les autorités serbes, comme les particuliers, ne pourront effectuer aucune transaction financière avec l'étranger.

L'embargo devrait avoir des conséquences sur la vie quotidienne des Serbes. Les produits importés devraient disparaître rapidement des vitrines et l'essence des stations-services, *tandis* que l'*inflation,* déjà *supérieure à 1 000 %,* devrait encore augmenter puisque de moins en moins de biens seront disponibles.

L'approvisionnement pétrolier

La Serbie fournissait avant la *guerre 35 % de la production de la* fédération de Yougoslavie. Autosuffisantes en matière agricole – la récolte de 1991 a d'ailleurs été meilleure que celle de l'année précédente – la Serbie et le petit Monténégro sont, en revanche, dépendants de *l'extérieur dans* le *domaine du pétrole.* Excédentaires en électricité (d'origine hydraulique) mais producteurs de brut modestes (1 million de tonnes par an pour une consommation d'une dizaine de millions de tonnes). Elles ne disposent sur leur territoire que de deux *raffineries de* petite taille, Pancevo et Novi-Sad, incapables à elles seules d'assurer leurs besoins.

Depuis la fermeture du terminal pétrolier d'Omisalj, *situé* en *Croatie,* par où *transitaient traditionnellemnet les importations de brut de* l'ancienne Yougoslavie, l'*approvisionnement pétrolier de la Serbie et du Monténégro repose sur deux fournisseurs étrangers :* la Russie et la Roumanie. Avec les Russes, le brut importé est échangé contre des produits agricoles. Mais les transactions seraient en très forte baisse depuis l'an dernier. Reste la Roumanie. Les experts étrangers ne se font pas beaucoup d'illusions : si la Serbie offre des prix suffisamment élevés, les Roumains accepteront de livrer du pétrole et des produits raffinés aux autorités yougoslaves. Des livraisons bien sûr destinées en priorité à l'armée fédérale.

Depuis le début de l'année, la Serbie a tenté de réactiver ses échanges avec l'Est, qui représentaient un tiers environ de son commerce extérieur (un autre tiers des échanges était réalisé avec la CEE). Un important accord de troc avait notamment *été signé avec la Russie (qui devait fournir principalement des matières premières contre* des biens agricoles et de consommation). L'embargo de l'ONU va, d'autre part, sévèrement toucher les exportations de textile yougoslave, le plus dynamique des secteurs industriels. Quant au gel des avoirs, il risque de n'être que d'une efficacité toute relative. Une partie des avoirs yougoslaves aurait été transféré vers Singapour et Chypre.

FRANÇOISE LAZARE et JEAN-PIERRE TUQUOI

Avec une rapidité sans précédent

Les dirigeants sportifs obtempèrent à la décision des Nations unies

Première conséquence de la résolution de l'ONU interdisant notamment à la Yougoslavie de participer à toutes les manifestations sportives et *compétitions internationales :* la Fédération internationale de football (FIFA) a décidé, dimanche 31 mai, suite à la réunion de son comité d'urgence, *« de suspendre avec effet immédiat la fédération yougoslave de toute activité internationale jusqu'à nouvel ordre ».*

Peu après, *l'Union européenne de* football (UEFA) annonçait que la Yougoslavie était exclue de la phase finale du championnat d'Europe des nations qui doit avoir lieu en Suède du 10 au 25 juin. C'est l'équipe du Danemark, deuxième du groupe de qualification de la Yougoslavie, *qui a été désignée pour prendre* la place disponible dans le groupe éliminatoire n° 1 avec la France, la Suède et l'Angleterre. La sélection yougoslave, qui ne comptait que des Serbes et des Monténégrins à la suite du forfait des Croates et des Slovènes, était arrivée en Suède jeudi 28 mai. Elle devait regagner Belgrade lundi 1er juin.

Accueilli sans trop de surprise dans les milieux du football – *« Le sport n'est ni en dehors des réalités ni au-dessus des lois. Il est un des éléments de la vie. Il y a des choses beaucoup plus importantes. Ce qui se passe en Yougoslavie est terrible, et nous devons faire confiance à ceux qui nous gouvernent. Pas question de s'élever contre leur décision, sûrement fondée »*, a notamment déclaré le sélectionneur de l'équipe de France, Michel Platini, – l'embargo sportif *devrait être aussi mis* en œuvre lors des Jeux olympiques de Barcelone qui doivent débuter le 25 juillet. Le président du Comité international olympique (CIO), M. Juan Antonio Samaranch, a en effet estimé, *dimanche 31 mai, que le comité exécutif* du CIO réuni la semaine prochaine à Lausanne *« sera favorable à la décision de l'ONU ».* Les disciplines les plus affectées par la mise à l'index de la Yougoslavie seraient alors l'athlétisme, le basket-ball et le tir.

La rapidité avec laquelle les instances sportives, habituellement promptes à dénoncer l'amalgame du sport et de la politique, semblent obtempérer à la résolution de l'ONU est sans précédent. Jusqu'à présent, le *mouvement sportif s'était efforcé* de gérer lui-même les implications de la politique internationale. En 1920 et 1924 par exemple, ce sont les organisateurs des Jeux d'Anvers et de Paris qui « oublièrent » d'inviter l'Allemagne. En 1956, en pleine révolte de Budapest, les sportifs hongrois réfugiés en Autriche furent acheminés par le CIO à Melbourne. C'est le CIO qui, en 1964 à l'occasion des Jeux de Tokyo, décida la suspension *du Comité olympique sud-africain* en raison de la politique d'apartheid du régime de Pretoria. Appliquée dans les sports amateurs et d'équipe, mais ignorée par les sports professionnels *individuels (tennis, golf, automobilisme, boxe),* cette mesure est levée pour les Jeux de Barcelone.

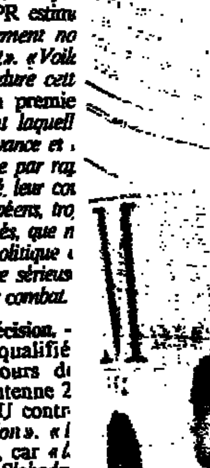
En revanche les sportifs ont toujours vigoureusement dénoncé les boycottages pour raisons politiques qui se sont succédé au cours des quatre dernières olympiades : en 1976, l'essentiel des pays africains quittèrent Montréal pour protester contre une tournée des All Blacks néo-zélandais en Afrique du Sud; en 1980, le président américain Jimmy *Carter demanda aux pays occidentaux de ne pas* aller à Moscou par mesure de rétorsion à l'intervention soviétique en l'Afghanistan; en 1984, l'URSS rendit aux Etats-Unis la monnaie de leur pièce en boycottant les Jeux de Los Angeles; en 1988, Cuba refusa d'être représenté à Séoul par solidarité avec le régime de Pyong-yang.

D'une forte valeur symbolique en raison de l'impact médiatique des grandes *manifestations sportives,* ces *boycottages ont rarement atteint leur* but *:* à Los Angeles par exemple, l'absence des pays de l'Est a permis aux Américains de triompher outrageusement. Les réserves que la France a faites au boycottage sportif de la Yougoslavie semblent tenir compte de cette expérience : l'ambassadeur de France à l'ONU *a qualifié* cette *disposition* de *« dérisoire et inutilement vexatoire ».* Réserves qui n'empêcheront pas la France d'appliquer ces sanctions, mais qui l'autorisent à permettre aux sportifs serbes et monténégrins présents sur le territoire national au moment où elles ont été adoptées de poursuivre leurs compétitions. Cela concerne notamment les joueurs engagés à Roland-Garros *(lire par ailleurs l'article de Bénédicte Mathieu en page 21)* et les basketteurs engagés dans un tournoi préolympique à Castelnau-le-Lez.

A. G.

□ **M. Chirac déplore la « démission d[e] l'Europe ».** – Dans un article intitul[é] « Devant le massacre : la démission d[e] l'Europe », consacré à la guerre en You[go]slavie, que publie *le Figaro* du lund[i] 1er juin, M. Jacques Chirac reproche à l[a] Communauté de ne prendre contre Bel[grade] que des mesures à *« caractère sym[bo]lique ».* Le président du RPR estim[e] que *« l'histoire jugera sévèrement no[s] pays et ceux qui les gouvernent ». « Voil[à] donc près d'une année que dure cet[te] guerre terrible,* écrit l'ancien premie[r] ministre. *Une année pendant laquell[e] l'Europe a manqué de clairvoyance et [a] constamment été en décalage par rap[port] aux événements ; malgré leur cou[rage], les « casques bleus » européens, tro[p] peu nombreux et à peine armés, que n[e] soutenaient aucune volonté politique [et] encore moins de force militaire sérieus[e] ont dû être retirés des zones de combat.*

□ **M. Rocard : une bonne décision.** – M. Michel Rocard a qualifié dimanche 31 mai, au cours d[e] « L'heure de vérité » d'Antenne 2 l'embargo décidé par l'ONU contr[e] la Serbie de *« bonne décision ». « I[l] était temps ! »*, a-t-il ajouté, car *« L[a] Serbie et son président, M. Slobodan Milosevic, se sont très mal conduit[s] comme des assassins ». « Ils ne son[t] pas tout à fait seuls »*, a-t-il observ[é] jugeant que *« les Croates ne sont pa[s] très purs dans cette affaire ». « No[s] amis allemands sont partis un pe[u] vite,* a-t-il dit. *Probablement, l'acce[p]tation d'un démantèlement de [la] Yougo- slavie n'est pas pour rien dan[s] la situation où nous sommes. »*





EUROPE

et les combats en Bosnie-Herzégovine et en Croatie

Dubrovnik et les « barbares »

Suite de la première page

Ainsi du moral déclinant de certains officiers et soldats serbes, de plus en plus enclins à se poser des questions sur la signification de leur présence ici ainsi que sur les *« changements constants de politique »* de Belgrade. Mais pour rapide et inattendu que fut le retrait des unités serbo-monténégrines, il est, pour le moment, resté partiel. Encore présente à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Dubrovnik (à Cavtat, sur la côte, ainsi que dans la zone de l'aéroport), l'ancienne armée nationale yougoslave l'est également en Bosnie-Herzégovine, voisine de quelques kilomètres seulement, de même, bien sûr, qu'au Monténégro. De plus, les ex-fédéraux tiennent quelques portions de route sous leurs tirs. Si bien que, même si l'étau s'est quelque peu desserré autour de la cité, Dubrovnik ne peut, toujours, pratiquement être atteinte que par mer malgré les prédictions optimistes du commandant en chef de l'armée croate, le général Anton Tus, qui s'était promis de totalement dégager Dubrovnik pour le 30 mai, jour de la fête nationale croate.

« Nous avons donné libre cours à notre joie à l'annonce du retrait de l'armée, nous avons enfin pu sortir dans la rue des heures durant, et l'on voyait la fin du cauchemar. » Car l'euphorie aura été de courte durée. Ainsi pour cette habitante de la vieille ville dont la maison a été touchée lors d'un bombardement en décembre. Elle aura eu le temps de réparer les dégâts... avant qu'un nouvel obus ne tombe dans sa rue, faisant éclater les canalisations d'eau.

Alentour, entre deux alertes, les gens ramassent, pour la énième fois, le verre cassé, balaient les débris, dégagent les gravats. Cette fois, outre plusieurs maisons particulières, la cathédrale a été touchée ainsi que le Palais des recteurs et, à nouveau, l'église et le couvent des dominicains. *« On s'attendait à la liberté totale, non à un bombardement »* : journaliste et écrivain, Mato Jerinic ne peut trouver de cause rationnelle aux tirs de vendredi et de samedi, à ce *« bombardement insensé »* effectué par une armée en retraite qui a apparemment abandonné toute idée de prendre Dubrovnik et dont l'action ne répond à aucune logique : *« Vengeance, revanche, rage d'avoir été repoussé ? »* Pour le maire de Dubrovnik, M. Petar Poljanic, le message *« primitif »* délivré par les Serbes et les Monténégrins peut se résumer à : « Nous sommes obligés de partir mais nous vous ferons encore mal. » L'inquiétude est d'autant plus grande que la ville est *« toujours à portée des canons serbes »*, comme le rappelle maintenant quotidiennement l'armée ex-fédérale, dont *« on ne peut rien attendre »*. Désormais, relève M. Poljanic, *« même quand ils* (les Serbes et les Monténégrins) *auront totalement quitté le territoire croate, nous resterons sur nos gardes pendant des années »*. D'autant que *« Serbes et Monténégrins ont laissé le désert derrière eux* (dans l'arrière-pays)*; ils ont pillé tout ce qui était transportable et détruit le reste »* avant de partir, alors que *« la terre, ici, ne leur a jamais appartenu »*.

Méfiance à l'encontre des Serbes, mais surtout haine. *« Maintenant, notre haine pour les Serbes est globale; une haine qu'ils* (les Serbes eux-mêmes) *nous ont imposée comme un mal »*, explique Milka, qui assure *« avoir la chair de poule en pensant aujourd'hui à l'amitié que j'avais pour des Serbes »*. Après huit mois de siège, Milka ressent *« un sentiment d'humiliation; comme si Dubrovnik avait été souillée par la canaille »*. Humiliée, Milka dit l'avoir été par le fait que, semaine après semaine, Serbes et Monténégrins ont observé des gens *« pris au piège »*, décidant souverainement du moment auquel ils les tueraient.

« Il ne s'agit même pas d'un heurt entre deux civilisations différentes, mais du combat de barbares contre la civilisation », dit Mato Jerinic, pour qui *« il faudra maintenant attendre longtemps avant d'envisager une nouvelle cohabitation »* avec les Serbes. *« Il y aura certainement des représailles »* contre ces derniers, et, déjà, *« des gens* (croates) *insensés, des terroristes ont fait sauter des boutiques, des cafés et des voitures serbes »*, indique-t-il, se disant *« surpris devant l'intensité de la haine que certains habitants de Dubrovnik éprouvent pour les Serbes »* et que, lui, réprouve.

« Imprévoyance et incompétence »

Dans le même temps, Mato Jerinic se dit tout aussi *« surpris du silence des Serbes de la ville devant l'agression contre Dubrovnik »*. Les Serbes habitant la ville – 6,7 % de la population – ne s'étaient jamais sentis *« menacés »* auparavant et, selon lui, la majorité d'entre eux sont restés. Mais, maintenant, Mato Jerinic craint qu'*« un soldat désespéré ne prenne son fusil et ne vienne tuer un Serbe »*.

Autre conséquence de cette guerre : le temps des règlements de comptes entre Croates pourrait bien arriver prochainement, à en croire certains d'entre eux. Déjà, les uns reprochent à d'autres d'être restés dans les zones occupées de l'arrière-pays, les accusant implicitement de collaboration avec l'ennemi. Ces derniers se vantent, au contraire, d'avoir, en étant restés sur place, défendu les biens des absents. Pour Mato Jerinic, en revanche, la période critique est passée et, s'il y avait eu un risque de règlements de comptes, ceux-ci auraient déjà eu lieu. Des combattants croates ont ainsi été jusqu'à *« dire qu'ils allaient tuer le maire et le président de l'assemblée locale pour leur incompétence. Cela aurait pu, un moment, se passer, mais plus maintenant »*, estime-t-il. La municipalité de Dubrovnik n'est, en effet, pas épargnée par les critiques, surtout dans les rangs des forces armées croates, pour la façon dont elle a géré la crise. *« Imprévoyance »* et *« incompétence »* sont notamment reprochées par certains au maire ainsi qu'au conseil municipal, essentiellement pour la manière dont ils ont organisé, au début, la défense de la ville.

« La municipalité, qui ne croyait pas possible une attaque contre Dubrovnik et a trop compté sur la réputation de la ville à l'étranger, n'était pas faite pour une telle situation, et un certain nombre de jeunes ont été tués pour rien », juge, pour sa part, Mato Jerinic. Un autre journaliste explique : *« Au début, en octobre, la défense de la ville a été confiée à des gens qui n'avaient aucune expérience militaire. La seule position croate ayant tenu dans la région était, d'ailleurs, commandée par un ancien officier fédéral. De plus, nous n'avions, à l'époque, que deux mortiers et un canon. Quant aux effectifs, ils se montaient en tout et pour tout à cent trente hommes. »*

Et ce journaliste de souligner que, s'il y a eu erreur et maladresse de la part de la municipalité, qui ne s'attendait pas à une attaque bien que les forces serbo-monténégrines étaient massées à la frontière bosniaque deux mois avant de passer à l'attaque et que, enfin, le maire n'a peut-être pas négocié de la meilleure façon – il a eu, au moins à deux reprises, des contacts côté monténégrin et bosniaque quelques jours avant le déclenchement des opérations, – les responsabilités sont partagées. Ainsi, *« personne, aucun officiel croate, n'est venu de Zagreb avant décembre* (l'attaque sur la région de Dubrovnik a commencé en octobre), *et le gouvernement croate aurait dû intervenir plus tôt. Il est vrai que le président Tudjman a longtemps dit et répété que Dubrovnik ne serait jamais attaquée »*.

YVES HELLER

Maisons détruites, cimetière profané...

DUBROVNIK

de notre envoyé spécial

Lovée derrière ses remparts, Dubrovnik étale majestueusement ses monuments Renaissance. Le célèbre Stradun, cette large avenue pavée de blanc qui traverse la vieille ville de part en part, apparaît largement à découvert. Quelques groupes *de gens marchent dans la rue*. Ils sont très nettement visibles à l'œil nu. De Zarkovica, les vieux toits de tuile de Dubrovnik sont terriblement tentants ; et les anciens locataires de cette forteresse dominant la cité n'ont pas résisté à la tentation : c'est notamment de là que, pendant presque huit mois – jusqu'à lundi dernier, – les soldats serbo-monténégrins ont disposé, en toute impunité, de la vie des gens de Dubrovnik.

En face, à même hauteur, le fort impérial est la seule position que les Croates ont réussi à tenir hors de la ville tout au long de ces huit mois de siège. Tout, ailleurs, était occupé ; comme ce village de Bosanka, hier lieu d'excursion dominicale et aujourd'hui ravagé. Paysage bouleversé, maisons détruites, brûlées, cimetière profané, maintenant encore exposé aux tirs serbes. La frontière bosniaque, hautes crêtes dominant la mer et tenues par l'ex-armée fédérale, n'est qu'à un kilomètre. De ces crêtes, mais aussi de Cavtat, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Dubrovnik, de deux îles derrière lesquelles se cachent des navires, de la zone de l'aéroport, les Serbes et les Monténégrins tiennent encore la ville.

Dans cette région, où les Croates ne disposaient que de quelques dizaines d'hommes, les Serbes ont pu, en octobre, avancer rapidement par trois axes, pillant, brûlant et détruisant sur leur passage. *« Je me souviens, c'était au début de novembre ; j'étais assis devant la télévision et j'attendais les fédéraux d'une minute à l'autre. J'étais persuadé de les voir débarquer à ma porte »*, se souvient cet habitant. *« Au début, l'armée fédérale pouvait prendre facilement Dubrovnik. Maintenant, ils* (les Serbes) *ne peuvent plus prendre la ville, mais ils peuvent la détruire »*, estime Mato Jerinic, un journaliste et écrivain de Dubrovnik, qui redoute les effets dévastateurs de la concentration actuelle d'artillerie dans la région.

Y. H.

Consternation à Belgrade

Suite de la première page

Devant l'entrée de la présidence de Serbie, M. Vuk Draskovic, dirigeant du principal parti d'opposition, le Mouvement du renouveau serbe, déposait deux gerbes tandis que les manifestants tapissaient les fenêtres de papier noir. Puis ils se sont dirigés vers les bâtiments de la télévision pour protester contre le manque de liberté des médias, contrôlées par le régime de Belgrade. Alors que la foule était prête à investir l'édifice. M. Vuk Draskovic conduisait déjà le cortège vers la place de la République, au cœur de la capitale. Les manifestants acceptèrent de se disperser après que leur dirigeant eut annoncé que l'opposition organiserait d'importants rassemblements *« dans les deux ou trois semaines »*.

Littéralement « gavés » pendant plusieurs semaines d'un discours officiel visant à minimiser l'effet des sanctions, une grande partie de l'opinion publique n'était pas encore consciente, dimanche, des conséquences inévitables de l'embargo. S'estimant eux-mêmes victimes de la politique guerrière et autoritaire de M. Milosevic, plusieurs manifestants dénonçaient l'injustice des sanctions. Pour leurs dirigeants politiques, la communauté internationale a voulu *« punir le régime de Belgrade »* pour la guerre menée en Bosnie-Herzégovine et encourager la population à sortir de l'apathie totale en réclamant un nouveau gouvernement. Mais, pour beaucoup, aucun bouleversement radical ne peut se faire actuellement en Serbie sans heurt, et les plus pessimistes craignaient que les sanctions n'accroissent les risques déjà existants d'une guerre civile en Serbie.

Les dirigeants serbes et monténégrins se sont insurgés contre le durcissement de la communauté internationale en rejetant toute responsabilité dans la violence en Bosnie-Herzégovine et à Sarajevo. Dans un appel aux autorités serbes de Bosnie-Herzégovine, le gouvernement de Belgrade avait même exprimé samedi *« son indignation »* en raison de la poursuite des bombardements contre la capitale bosniaque. Le président de Serbie, M. Slobodan Milosevic, avait également, dans la journée, suggéré aux présidents Bush et Eltsine la mise sous contrôle américano-russe des différentes forces armées en présence en Bosnie-Herzégovine, tout en offrant la *« pleine coopération »* de la Serbie. *« Celui qui a ordonné le massacre des civils dans le centre de Sarajevo et la destruction de la ville au lance-roquettes multiples a définitivement condamné la Serbie »*, entendait-on dans les milieux officiels de Belgrade.

Désastre économique

La Serbie clame son innocence et dénonce le caractère *« unilatéral, injuste et injustifié »* des décisions de l'ONU qui *« tendent à masquer la réalité et les preuves évidentes de la culpabilité des forces croato-musulmanes »*. Les médias officiels affirmaient même que *« la Yougoslavie avait été sévèrement punie sans motif clair ni raison »* et prétendaient que la Serbie était en fait *« la victime d'une puissante machine appuyée par des pressions financières, politiques et de propagande »*. Alors qu'il s'apprêtait à voter, le président Milosevic a par ailleurs déclaré : *« Les sanctions sont le prix que nous payons pour notre soutien aux Serbes hors de Serbie. »*

Le dirigeant de l'extrême droite radicale, M. Vojislav Seselj, s'est, pour sa part, déclaré convaincu dimanche que la Serbie *« résisterait aux Etats-Unis »*. Tous deux cherchent à miser sur la fierté nationale et le sentiment patriotique fort chez les Serbes pour unir la nation contre le diktat de l'étranger. Toutefois, les économistes ne cachaient pas leurs inquiétudes. *« Le niveau de la production, qui a déjà chuté de plus de 50 % par rapport à 1989, accusera une nouvelle baisse, nous assisterons à une chute brutale des importations et des exportations, à des pénuries et à l'assèchement des réserves »*, expliquait M. Tomislav Popovic, directeur de l'Institut des sciences économiques de Belgrade, qui ajoutait que les effets des sanctions provoqueront, dans six mois, la paralysie totale de la vie économique.

FLORENCE HARTMANN

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Pédagogie française à Moscou

Le Collège universitaire créé à l'université Lomonossov fait le bilan d'une année d'existence : conditions de travail difficiles, mais une vraie curiosité de la part des étudiants

La semaine prochaine, les premiers diplômes du Collège universitaire français de Moscou seront remis aux étudiants qui, pendant l'année scolaire, ont suivi les cours de professeurs venus de Paris et à la centaine de candidats qui ont passé les examens. Né d'une idée commune du Prix Nobel de la paix Andreï Sakharov et de l'écrivain français Marek Halter, qui en assure la présidence, ce collège est une institution originale. Il doit son existence au dynamisme de son président et il est financé sur fonds publics et privés, car si sa création avait été solennellement soutenue par MM. Mitterrand et Gorbatchev, lors d'une visite duprésident de la République à Moscou, l'intendance a difficilement suivi. Toutefois, la France a ainsi pu ouvrir la première université occidentale en Russie, alors que tous les autres Etats occidentaux s'efforcent d'assurer leur présence par divers moyens. Si les financements sont trouvés d'ici l'automne, un Collège universitaire français pourrait s'ouvrir également à Saint-Pétersbourg où les professeurs qui sont allés à Moscou se sont contentés cette année de faire un crochet. Un lycée français pourrait également être créé qui regrouperait en un seul lieu toutes les classes des établissements de l'ancienne capitale tsariste où les cours sont donnés en français.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

L'UNIVERSITÉ Lomonossov de Moscou, qui domine la ville de sa raide architecture stalinienne entrouvre ses lourdes portes. Le dixième étage du bâtiment central, juste au-dessus du bureau du recteur, est le symbole de cette évolution. Là, les deux bureaux de l'ancien Parti communiste de l'Union soviétique ont changé de propriétaire. A gauche, le siège du Collège universitaire français. A droite, celui de l'American Business School. Le premier, créé avec le concours des autorités françaises, s'est donné pour objectif la transmission du savoir en sciences sociales. Le second, fonctionnant grâce à des fonds privés, est résolument pragmatique, haut lieu du libéralisme économique.

Ces deux établissements ont un point commun : ils sont l'un et l'autre dirigés par des hommes qui ont eu à cœur de ne pas accepter le régime soviétique à son époque triomphante, tous deux membres de l'ancien comité de soutien à Andreï Sakharov, quand le Prix Nobel de la paix était exilé à Gorki : Marek Halter, écrivain français, né dans le ghetto de Varsovie, est le président du Collège universitaire, Edward Lozansky, physicien qui vit depuis 1976 aux Etats-Unis après avoir été contraint de quitter l'URSS, dirige le second institut. Il a remis, mercredi 13 mai, un diplôme sanctionnant deux années d'études à soixante étudiants russes composant la première promotion de l'American Business School.

Le Collège français n'en est pas encore là. Mis en place à la rentrée universitaire, il arrive au terme de sa première année d'existence. L'heure du premier bilan. Imaginée par Marek Halter lors de conversations avec Andreï Sakharov, soutenue par François Mitterrand, concrétisée par la signature d'un accord le 10 juillet 1991 entre Mme Michèle Gendreau-Massaloux, recteur de l'académie, chancelier des universités de Paris, et M. Lougonov, alors recteur de l'université de Moscou, l'antenne universitaire française est née d'une idée simple : *« Je voulais prendre le contre-pied du désir des Russes de quitter leur pays,* dit Marek Halter. *Le moyen ? Faire venir à eux la culture universitaire française. »*

Pas de véritable sélection

Organisé selon le principe de cycles de conférences, le Collège français a accueilli cette année des professeurs célèbres : Michel Crozier, Marc Ferro, Blandine Kriegel, François Furet... Au total, vingt et une personnalités se sont succédé devant les étudiants de l'université Lomonossov.

Jeudi 14 mai, Jean Delhumeau, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, venait clore cette première session. Pour son dernier cours, une cinquantaine d'étudiants et quelques enseignants se sont rendus dans l'amphithéâtre de cent quatre-vingts places. Attentifs, un carnet de notes posé sur les genoux, ils attendent sagement la fin de la conférence, consacrée à l'histoire de la peur, du péché et du sentiment de sécurité dans les civilisations traditionnelles. Puis, les questions fusent, dans un français parfait. Certaines démontrent une vraie connaissance du sujet. D'autres sont plus étonnantes. Un étudiant demande à l'historien si Robin des Bois commettait un péché en volant les riches pour donner aux pauvres. *« Il faut s'attendre à tout, mais leur curiosité est une belle récompense »* commentera, après la conférence, Jean Delhumeau.

L'un des problèmes que le Collège français devra surmonter réside dans ce décalage entre le niveau des intervenants et les connaissances des étudiants. Submergé par les demandes d'inscription lors de l'ouverture du collège, le service culturel de l'ambassade de France à Moscou – qui a porté le projet à bout de bras – a admis six cent étudiants. Ils étaient plus de mille à en demander l'accès. Il n'y a pas eu de véritable sélection : *« Nous souhaitions que l'établissement soit ouvert à tous. La capacité d'accueil des amphithéâtres fut notre principale contrainte »,* indique-t-on à l'ambassade.

Lors des premières conférences, une partie des auditeurs ne pouvaient trouver place. Huit mois plus tard, une centaine de candidats seulement se présentent à l'examen, dont soixante-cinq en langue française. Au fil des mois la sélection refusée *a priori* s'est opérée d'elle-même. Quarante-quatre candidats ont proposé un projet de mémoire leur permettant pourtant de passer une année de recherche en France. Dix bourses d'études ont en effet été réservées pour les étudiants du Collège sur le contingent de boursiers de l'ancienne Union soviétique, un autre étudiant verra ses frais payés par une entreprise française. Pierre Birnbaum, de retour à Moscou pour présider le jury de sélection des candidats, s'étonnait même de la « disparition » d'étudiants qui lui avaient paru très motivés lors de ses conférences, au mois de novembre.

Pour Marek Halter, la « fuite » des étudiants serait due à des détails pratiques : l'étroitesse des amphithéâtres, la qualité inégale de la traduction simultanée, le manque d'information de la part de l'administration de l'université sur les activités du Collège, auraient peu à peu découragé les auditeurs. Une analyse que partage Anne, étudiante en cinquième année de psychologie et Jonas, jeune boursier du Bénin en troisième année de journalisme. Tous deux maîtrisent parfaitement la langue française mais reconnaissent avoir dû « s'accrocher » : les horaires des conférences du Collège qui se chevauchent avec leurs autres cours, la pauvreté de la bibliothèque de cet institut qui ne comprend que quelques exemplaires de livres amenés par leurs auteurs lors des conférences et la faiblesse des moyens de l'établissement n'ont pas simplifié le suivi des cours. Seuls deux permanents, un lecteur français et un jeune Russe, ont tenté de maîtriser les questions d'intendance.

Le nouveau recteur de l'université qui accueille 25 000 étudiants, Victor Sadovnitchy, élu par ses pairs, porte un regard bienveillant sur le Collège. Saluant l'excellent niveau des intervenants, il souhaiterait toutefois voir la coopération avec l'université se renforcer, *« en permettant par exemple à des enseignants russes de faire aussi des conférences ».* En revanche, certains Russes ont un jugement sévère à l'égard de l'initiative française, qualifiée par une enseignante de français de *« salon mondain sans contenu pédagogique ».* L'arrivée de trois étudiants français de troisième cycle chargés de l'encadrement des étudiants russes pour l'année universitaire 1992-1993 devrait permettre de pallier cette insuffisance.

« Ces critiques sont normales, concernant une initiative dont les Russes attendaient beaucoup, répond-on à l'ambassade de France. *Le Collège n'a qu'un an d'existence, il doit trouver sa vitesse de croisière. »* L'accord donné par le Quai d'Orsay pour reconduire les crédits permet d'assurer la continuité de l'opération *(lire page 9)*. De même, la promesse obtenue en cours d'année que onze étudiants pourront bénéficier en France de stages sur les droits de l'homme et que dix d'entre eux feront un voyage en France grâce à la Ville de Paris a mis du baume au cœur de l'équipe du Collège. Dans un pays où les jeunes ne peuvent partir à l'étranger faute de devises, ces projets devraient permettre de motiver les étudiants russes.

Le verdict concernant l'initiative française tombera dans quelques semaines. Les juges seront les étudiants eux-mêmes, qui décideront, ou non, de s'inscrire en première (pour les nouveaux) et en deuxième année pour ceux ayant réussi l'examen. L'affluence sera certainement moindre qu'à l'automne dernier, le Collège bénéficiant alors de l'aura de la nouveauté. Mais le nombre d'inscriptions sera le révélateur de l'intérêt d'un tel institut, qui permet toutefois à la France de ne pas être absente dans une compétition où tous les pays occidentaux se sont engagés.

MICHÈLE AULAGNON

Un été pour les droits de l'homme

La première université d'été de formation de formateurs en droits de l'homme et citoyenneté démocratique se tiendra du 9 au 30 juillet à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Versailles. Quarante stagiaires d'Europe de l'Est sont attendus, dont onze Russes, étudiants au Collège universitaire français de Moscou.

Mise en place à l'initiative de l'Association pour le développement des libertés fondamentales, cette université est organisée avec le soutien du ministère de l'éducation nationale et de la culture, du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat à la francophonie. *« Il existe un vrai besoin de formation,* explique Marc Agi, président de l'association. *Et la France a un rôle à jouer en ce domaine. »*

Outre une sensibilisation au contenu des droits de l'homme et au fonctionnement démocratique, diverses enquêtes sur le terrain devront permettre un apprentissage de ces pratiques.

Après les stagiaires étrangers déjà sélectionnés par les ambassades de France dans les pays de l'Est, les Français intéressés doivent à présent se porter candidats.

► **Renseignements et programmes auprès du centre IUFM à Nanterre-Saint-Germain, 5, rue Pasteur, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 39-73-50-11.**

TÉMOIGNAGE

Un morceau de Paris en Russie

par Blandine Kriegel

TOUT départ est précédé de la même inquiétude. On quitte les siens pour aller au loin visiter des collègues, enseigner à des étudiants qu'on ne connaît pas et qu'on ne reverra plus, dans l'incommodité des aéroports, des chambres qui ne sont pas à soi, des visages brouillés par la nouveauté et la fugacité. Nous voulions tant voyager quand nous avions vingt ans et le monde était vaste à la clarté des lampes... Et nous revenons, vaguement honteux d'avoir engrangé tant de belles images que nous ne partagerons pas avec les nôtres : ces forêts d'hortensias du Rio Grande do Sul, les briques sages de Harvard... ou les lacs bleutés qui mènent à Fribourg ; et fourbus, fautifs, de penser à tant d'universités qui nous ont reçus généreusement, le cœur serré de penser que, jamais, en France, nous n'aurons les moyens de le leur rendre.

Le Collège franco-russe ne ressemble en rien à tous les voyages qu'accomplissent rituellement, les mois de mai et d'octobre aidant, les universitaires français. Il a installé une part de Paris à Moscou, un morceau de France en Russie, un grand élan de jeunesse russe à partager et à éclairer. Tout a commencé par l'enthousiasme, l'humanité, la ténacité, la conviction de Marek Halter de diriger là-bas, à l'université Lomonossov, un collège que Michèle Gendreaux-Massaloux, recteur de l'université de Paris, a eu le courage de fonder avec son collègue russe. En plein bouleversement, au moment du putsch, en plein effacement de Gorbatchev et de montée de Boris Eltsine au pouvoir, quand les drapeaux changeaient de couleur et les Etats de sigles... Et pour moi, en plein novembre, où l'on imagine Moscou déjà blanche, compacte, panachée de silence, orientale et muette. Auparavant, la diligente Anita Davidenkoff, compréhensive, attentive, aura réglé toutes les tracasseries administratives et patienté, encouragé, supporté les visas qui tardent et qu'une amie vigilante aura arrachés à la dernière seconde. Le vol est rapide, pas même une demi-après-midi. Savons-nous que l'Europe est si proche ? Dans l'aéroport, boyau de caoutchouc, tout est noir, tout est nuit où règne un incroyable désordre. Les voyageurs passent d'une file à l'autre, empruntent des bagages qu'ils rendent et se dirigent, hésitants et abasourdis, vers les interminables files d'attente qui évoquent, sur ce point seulement, les douanes américaines.

Mais c'est là qu'une première étincelle se produit. Ironique, décontracté et courtois, Jean-Pierre Bouzigue, le conseiller d'ambassade dont on hésite une minute à reconnaître l'identité française sous son imposante chapka, s'est emparé de la valise, a dit les trois mots qu'il fallait pour remonter une partie de la file d'attente, et nous emmène à l'université. Un crépuscule beige se forme dans l'air mastic, la neige recommence à tomber, interminablement rayée, grisée, filetée de suie et d'amertume. Pourtant, sous ce couvercle plombé qu'éclaireront seulement de trop brefs midis et la verdure du gazon de l'université... l'improbable se produira. La rencontre, sur la terre gelée, d'étudiants proches, confiants, avec et au milieu de nos compatriotes.

Une incroyable énergie

Car il y a là-bas une véritable ambassade française. Rien ne serait possible si l'institution n'était déjà debout, faite de l'incroyable énergie que déploient ses organisateurs : Marek toujours présent, sa cheville ouvrière, Pascal Cauchy, un jeune historien saisi d'émerveillement pour le monde russe et tous les correspondants de l'ambassade, chaleureux, diserts, qui vous encouragent à entrer dans l'arène, vous suivent, vous invitent, vous questionnent sans relâche, Annick Possel qui, comme Olga Morelk, parle un russe merveilleux qu'on croit sorti tout droit de la bouche de la Natacha de *Guerre et paix,* un russe qui comme l'allemand goethéen de Norbert Elias vient de la respiration de l'Europe du dix-huitième siècle.

L'ambassadeur, les conseillers d'ambassade se relaient, chaque jour et chaque soir, pour que nous rencontrions universitaires, fonctionnaires, journalistes et artistes russes. Le jeune procureur général de Russie explique combien les changements à apporter au code de procédure pénale sont délicats et difficiles et combien le droit civil russe est encore peu développé (il compte beaucoup sur les juristes français) dans une société russe en recomposition.

Traduction parfaite

Mais le travail ? J'y viens. Cours, leçons quotidiennes, en fin d'après-midi. Le premier contact est celui de deux jeunes traductrices qui parlent un français parfait ; j'ai préparé un petit résumé de chacune de mes leçons : l'Etat de droit, les droits de l'homme, République et démocratie, puis approfondissement en séminaire des doctrines (Jean Bodin, Hobbes, Spinoza, Locke), un essai de présentation de notre philosophie politique. *« Oui, oui »,* elles hochent de la tête et sourient ; *« Elles comprennent tout, elles traduiront très bien. Allons-y. »* Malgré la période des vacances, j'arrive dans un amphi bondé d'étudiants, que les cours de Michel Crozier, Marc Ferro, Julia Kristeva, mes prédécesseurs au collège, ont irréversiblement fidélisés. Dans ce public attentif, posé, confiant, se mêle une proportion non négligeable d'étudiants africains. Après le cours, les questions fusent, souvent très pertinentes et posées dans un français excellent. On s'attarde pour discuter de la France, de son histoire, de son avenir et de la place de la Russie en Europe : *« Et les Allemands ? Que pensez-vous des Allemands ? » ; « La république certes, mais la monarchie constitutionnelle ? Quel est son avenir ? » ; « Et les droits de l'homme, sont-ils compatibles avec le droit des Etats et le droit des peuples ? »*

Inlassablement, Jean-Pierre Bouzigue, Pascal Cauchy rassemblent les questions venues en russe et les traduisent avant de nous les remettre. Et ainsi chaque soir, jusqu'au jour du séminaire où, précédée de Pascal Cauchy, j'entre médusée dans une salle remplie à ras bord d'officiers russes. Nous ne voyons que les soucoupes des casquettes et les rangées de galons. L'armée ? Elle aussi veut faire de la philosophie politique ? Pendant ce temps, les étudiants perplexes piétinent dans le couloir. Pascal Cauchy s'explique : les uniformes se lèvent d'un coup et se rangent en bon ordre. C'était une erreur de salle, ils venaient pour un cours de stratégie, la philosophie politique, ce sera pour une autre fois... Il restera peu de temps, le soir vite venu, pour naviguer dans la ville ouverte.

Plusieurs étudiants ont déjà proposé des sujets de mémoire que je me suis engagée à corriger. Avant de partir, la bibliothécaire de l'ambassade me presse : *« Laissez des livres »,* et je me déleste avec plaisir et regret de quelques manuels... Dans les appartements incurablement carrés – les architectes du dix-septième siècle disaient que le diable est dans les angles droits, – nous aurons interminablement conversé en français et en russe.

Je sais qu'aujourd'hui le collège a déjà une tête de pont dans la ville fanal de Piter et que j'ai oublié de parler de ce qu'il représente pour la culture française et la francophonie. Je me souviens seulement que, grâce à une poignée de diplomates et d'enseignants détachés à Moscou mais liés à tant d'étudiants russes, lorsque j'y suis allée dans ce novembre rauque de Moscou désemparé, il était vivant, et que je suis revenue épuisée, ravie, désolée... de rentrer.

► **Blandine Kriegel est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.**

هكذا من الإصل

L'impératif de la durée

par René Rémond

C'EST toujours une expérience nouvelle et attachante, même pour qui en a une longue pratique, que de s'adresser à un public d'étudiants et de collègues d'un autre pays. Elle devient émouvante et presque angoissante quand on partage la responsabilité de le faire à un auditoire qui vient à peine de se libérer d'un enfermement prolongé et qu'on se trouve ainsi concourir à renouer le dialogue avec une génération destinée à jouer un rôle déterminant dans la renaissance intellectuelle de son pays. Comment faire pour ne pas décevoir une attente qui se devine au temps que le public consent à prendre sur un horaire déjà obéré par de lourdes obligations universitaires ?

On a d'abord la surprise de trouver un public plus diversifié qu'on ne s'y attendrait : pour des cours qui relèvent tous des sciences de l'homme et de la société – histoire, sociologie, philosophie, politologie, – on y trouve des mathématiciens, des physiciens. Est-ce parce que jusqu'à présent ces disciplines étaient tenues pour suspectes par le pouvoir et que, les censures étant aujourd'hui abolies, il est désormais possible de revenir à des amours contrariées ? En tout cas, cette diversité est un des agréments de l'enseignement.

Cet auditoire a une connaissance du français qui permet à la plupart de se passer du recours à la traduction simultanée : c'est presque dommage tant les traductrices apportent d'intelligence et de compétence à transcrire en russe un enseignement cependant fort délicat. La connaissance de la situation française surprend aussi par sa précision et son actualité : j'ai sous les yeux quelques-uns des papiers sur lesquels se sont inscrites celles des questions qui n'étaient pas formulées de vive voix ; elles vont de la poussée de l'extrême droite à l'affaire Touvier, en passant par le rôle des chrétiens dans la société et les rapports avec l'Allemagne. C'est dire la qualité et les légitimes exigences du public.

Une réflexion de fond sur la recherche

Plus encore que des informations sur la situation de la France ou des précisions sur telle ou telle dimension de la réalité sociale, ce que les étudiants et peut-être aussi quelques-uns de leurs professeurs attendent, ce sont des vues sur les grandes orientations de la recherche et une réflexion de fond sur son inspiration. *Je n'irai pas jusqu'à dire* que les sciences humaines sont en Russie toutes entièrement sinitrées ; l'étendue du désastre varie avec les disciplines : l'économie et l'histoire le sont sans doute moins que la sociologie et la science politique, mais toutes ont pareillement souffert de l'isolement prolongé, et plus encore d'avoir été assujetties à une idéologie d'Etat qui ne souffrait ni discussion ni comparaison. Comment passer d'une longue habitude de conditionnement au déploiement d'une recherche sans *a priori* ? C'est sur ce point que des universitaires venus d'ailleurs et qui ont une expérience de la liberté de l'esprit peuvent rendre service.

A condition de ne pas procéder par voie d'autorité ni de prétendre substituer une doctrine à une autre. On doit abjurer toute prétention à la supériorité : nous avons eu simplement plus de chance. Nos interlocuteurs ne sont pas analphabètes ; mais ils ont été privés de tout contact avec la communauté scientifique internationale et ils souffrent aujourd'hui encore du manque de livres et de périodiques. On doit se garder de venir comme en pays conquis, bardé de ses certitudes ; les Russes souffrent déjà assez dans leur fierté nationale de dépendre pour leur économie et même pour leur subsistance élémentaire de l'assistance de l'étranger. Quelle humiliation pour un peuple qui hier encore était au premier rang, qui a une grande histoire et qui a la conviction justifiée d'avoir contribué à la culture universelle.

Reconstituer une pensée libre

Pour les échanges intellectuels, l'objectif que doivent s'assigner les universitaires appelés à participer à cette expérience est d'aider à reconstituer une pensée libre, des habitudes de travail. Ainsi, m'adressant aux historiens de l'assistance, j'attirais leur attention sur la chance incomparable de pouvoir accéder à un fabuleux trésor archivistique et sur la responsabilité de leur génération : c'était à elle d'entreprendre d'écrire une histoire enfin scientifique de leur pays depuis 1917.

La meilleure façon pour un universitaire venu de France d'honorer la confiance qui lui est faite et de remplir sa mission est de tenir le même langage qu'à ses propres étudiants : à savoir que l'objectivité, même difficile à atteindre, reste un devoir, que les positions intellectuelles ne sont pas la traduction des rapports de force, que le schéma dualiste qui distingue entre une infrastructure, seule réalité véritable et déterminante, et une superstructure où sont reléguées toutes les créations de l'esprit n'est qu'un *a priori* ; que la réalité sociale est plus complexe et plus riche que l'image appauvrie qu'en proposent les systèmes qui empruntent à des idéologies réductrices leur principe explicatif.

J'ai trouvé aussi un auditoire *passionné par les questions politiques* et heureux d'apprendre que le politique était dans notre pays un objet d'étude. On m'a demandé ce qu'était la démocratie et comment l'instaurer dans un pays qui n'en avait pas l'expérience ; on m'a interrogé sur la pratique et la signification du référendum ; on m'a questionné sur le socialisme et ce qui le distinguait du communisme dont on ne voulait plus. J'ai perçu aussi, à l'occasion d'un cours sur le développement en France de l'histoire et de la sociologie du religieux, une grande curiosité pour les croyances et les religions.

Ces quelques notations aurontelles fait entrevoir l'originalité et l'intérêt exceptionnel d'une expérience qui a bénéficié, sous l'impulsion de Bertrand Dufourcq, du concours de tous les services intéressés de notre ambassade à Moscou ? Est-il besoin de préciser que, pour qu'elle produise les fruits qu'on est en droit d'attendre, *la durée est une condition sine qua non.* Rien ne serait plus désastreux que de ne pas lui assurer les moyens de s'enraciner, de créer des habitudes, de susciter un courant d'échanges. Il n'est aucun domaine où la continuité soit plus nécessaire que pour les investissements intellectuels. Il n'en est aucun non plus où les effets soient plus durables.

▶ René Rémond est président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Un financement public et privé

Les 2,5 millions de francs dont dispose le Collège ne suffisent pas à lui assurer un fonctionnement normal

QUAND naît, le 10 juillet 1991, le Collège universitaire français de Moscou, le plus dur reste encore à faire : trouver des sources de financement pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

A commencer par les frais de déplacement des conférenciers. Au total, vingt et un historiens, sociolologues, politologues, philosophes sont venus donner des cours pendant l'année universitaire 1991-1992. Lors de leur séjour d'une semaine dans la capitale russe, ils ont résidé à l'ambassade de France, cadre jugé plus confortable qu'un appartement dans l'enceinte de l'université. Autre dépense à financer, les bourses. Les dix meilleurs étudiants se verront, en effet, attribuer, le 12 juin prochain, une bourse leur permettant ainsi de poursuivre pendant un an leurs études dans une université française. Sans oublier enfin les frais annexes tels que l'impression de documents ou les factures de téléphone.

Les sources de financement possibles n'étaient pas illimitées. Les Russes se sont contentés de mettre à disposition des locaux (un appartement, un bureau et trois amphithéâtres). Rien à attendre de plus en raison de la faiblesse de leurs moyens financiers. Côté français, la direction générale des relations culturelles au Quai d'Orsay, et plus particulièrement à la sous-direction des sciences sociales et humaines dont dépendent déjà une trentaine d'instituts de recherche à travers le monde, a été sollicitée. Pour l'année universitaire 1991-1992, une enveloppe de 1,5 million de francs a été accordée au collège avec 700 000 francs pour les frais de voyage des conférenciers et 800 000 francs pour les bourses.

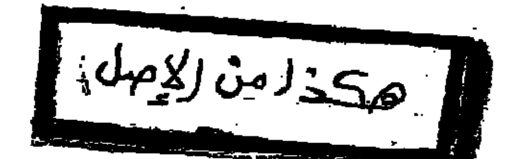
Le mécénat culturel

Afin d'obtenir une rallonge, le président de l'université s'est tourné vers M. Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation. Une demande restée en suspens avec le changement de gouvernement et le départ de M. Jospin, mais elle a été réitérée auprès de son successeur, M. Jack Lang, qui n'a pas encore pris de décision. La commission de la vie littéraire du Centre national des lettres, établissement public à caractère administratif, a voté, quant à elle, une aide de 120 000 francs qui sera versée dans les prochaines semaines. Des pourparlers, enfin, sont en cours avec la Caisse des dépôts et consignations.

Le président du collège a décidé, parallèlement, de mettre à profit ses multiples relations pour plaider sa cause auprès des entreprises. « *Elles commencent à comprendre que la culture peut précéder l'économie* », déclare Marek Halter. Et chacun, en effet, peut y trouver son compte. Pour le collège, des subsides supplémentaires. Pour les sociétés bienfaitrices, l'espoir de retombées économiques à terme et, en tout cas, la participation à la formation des cadres avec qui elles seront peut-être demain appelées à traiter. Leur contribution peut prendre des formes variées, allant du prêt d'une voiture pour le transport des professeurs dans l'immense Moscou (Peugeot) à l'impression des brochures et diplômes du collège, avec conception du logo (Publicis). Une société nationalisée a payé quelques billets d'avion (Thomson). Aide financière, en revanche, de la part d'Elf-Aquitaine et de Rhône-Poulenc, deux sociétés qui cherchent à développer leur implantation dans l'ancienne Union soviétique. Leur contribution permettra l'année prochaine de financer la présence de trois répétiteurs français.

Au total, les contributions publiques et privées s'élèvent donc pour l'instant à pres de 2,5 millions de francs. Une somme insuffisante pour assurer un fonctionnement normal du collège à Moscou et pour financer d'autres projets, comme la transformation de l'antenne à Saint-Pétersbourg en collège autonome, la création d'un lycée français dans l'ancienne capitale russe, la constitution d'une bibliothèque de sciences sociales... qui représentent au total un budget d'environ 9 millions de francs.

ALAIN PUCHAUD



REVUE DE PRESSE

De la Bosnie à la Suisse

L'intensification des combats en Yougoslavie et leur cortège de victimes ont de nouveau placé la Communauté devant ses responsabilités, ce qui donne à la presse européenne l'occasion de s'interroger sur la politique étrangère commune de la future Union politique.

Les journaux britanniques sont les plus virulents à l'égard de cette Europe qui «*s'est encore réveillée trop tard*» comme le souligne *The Independent*. «*D'abord, il y eut sa confusion lors de l'invasion du Koweït par Saddam Hussein. Puis, il y eut ses hésitations concernant la situation en Union soviétique. Aujourd'hui, nous avons sa réponse gauche à la guerre civile en Yougoslavie. Ses initiatives diplomatiques ont d'abord été précipitées et mal conçues et se sont achevées dans la confusion. Le pire dans cette affaire, c'est que la Communauté européenne a souvent considéré la guerre comme l'occasion de développer une politique étrangère commune pour elle-même alors que sa priorité aurait dû être de mettre un terme à la guerre.*»

Les sanctions contre la Serbie et le Monténégro décrétées par les pays membres de la Communauté ne font pas l'unanimité dans la presse européenne. Le *Corriere della Sera* parle d'embargo «*morbide*» et met en doute l'efficacité de cette mesure, mais explique avec optimisme que si «*l'Europe a difficilement retrouvé à cette occasion son unité, cela servira néanmoins de base à des actions ultérieures en Yougoslavie ou ailleurs*». A Londres, le scepticisme prévaut également dans un éditorial du *Times*. Le quotidien britannique note que «*la Communauté européenne ne peut pas espérer que les timides sanctions qu'elle vient d'imposer à la Serbie sauveront immédiatement des vies en Bosnie-Herzégovine, d'autant que, comparées aux effets désastreux de la guerre sur l'économie serbe, les mesures de la Communauté européenne ne sont pas plus qu'un coup d'épée dans l'eau*».

L'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne a suscité moins de commentaires que l'attentat de Palerme contre le juge Falcone. *The Independent* se demande toutefois si «*la Suisse pourra rester suisse*», puisque «*certains aspects de son identité nationale ne survivront pas à son appartenance communautaire, notamment la neutralité qui serait menacée par le désir de certains pays membres de la Communauté, y compris la Grande-Bretagne, de développer une défense commune*». En revanche, le *Neue Zürcher Zeitung* de Zurich exprime son désintérêt pour la question en reléguant l'information en pages intérieures, ce qui fait dire au *Financial Times* que les Suisses alémaniques *risquent de jouer les empêcheurs de tourner en rond pour un gouvernement fédéral qui s'est enfin jeté à l'eau.*

TRIBUNE : LES DANOIS PARTAGÉS SUR MAASTRICHT

Une Communauté vraiment indispensable

par Toeger Seidenfaden

Les Danois étaient appelés à se prononcer, le mardi 2 juin, par référendum sur la ratification du traité de Maastricht. Depuis vingt ans, l'intégration européenne les a toujours divisés, et cette fois encore les adversaires de l'Europe se sont mobilisés, craignant que le royaume ne perde une partie de sa souveraineté au profit de la bureaucratie bruxelloise *(lire ci-dessous le point de vue de Niels I. Meyer)*. Les partisans mettent au contraire en avant la constitution d'une grande Europe à laquelle devraient participer à terme tous leurs voisins nordiques.

IL *est extraordinairement difficile – voire impossible* – de bâtir une argumentation rationnelle pour justifier un «non» au référendum.

Le Danemark, petit pays à économie ouverte, profite énormément de son statut de membre de la Communauté européenne. Une union économique et monétaire renforcerait encore ces avantages. Depuis *toujours, et malgré sa richesse relative,* le Danemark *est un des pays qui sont bénéficiaires nets du budget* communautaire, et cela pour des sommes substantielles. Le *récent compromis agricole, nécessaire et important, mais douloureux* pour beaucoup d'agriculteurs européens, épargne de manière quasi inespérée les fermiers danois, qui pourtant ne sont pas les derniers à contribuer à la production excédentaire, *fléau traditionnel de la politique agricole commune* (PAC).

De plus, *le traité de Maastricht*, un peu décevant pour beaucoup d'européens convaincus, rejoint de manière impressionnante les préoccupations dominantes de la classe politique danoise : passage à la majorité *qualifiée* dans le domaine *de l'environnement et dimension sociale affirmée.* Bien sûr, les Danois sont convaincus – parfois à tort – d'être loin devant leurs partenaires dans ces deux domaines, mais si les directives de la Communauté poussent un peu les autres *membres dans le bon sens,* cela ne *peut être qu'à l'avantage de la compétitivité danoise, toujours menacée* par la générosité de notre Etat-providence et par notre égalitarisme scandinave et social-démocrate.

Pour compléter le tableau, notre isolement nordique en Europe semble sur le point de cesser puisque déjà la Suède et la Finlande ont *déposé leur demande d'adhésion et la Norvège semble sur le point de faire de même.* Certaines autres craintes traditionnelles de l'opinion danoise ne devraient pas non plus *avoir de raison d'être. En effet,* la guerre froide est finie et la perspective de rejoindre un «bloc militaire» opposé à un autre bloc – et sans la tutelle des Américains à laquelle nous nous sommes tout de même habitués depuis 1949 – n'est plus *une manière possible de décrire les plans, au demeurant* peu contraignants dans les textes de Maastricht, pour une politique étrangère commune et une dimension défense de la Communauté. Les neutres – Autriche et maintenant Suisse – *n'hésitent pas à rallier la Communauté. Cela devrait rassurer les* semi-neutres et demi-pacifistes au Danemark, pays qui appartient depuis plus de quarante ans à l'alliance atlantique.

De plus, l'enthousiasme des nouvelles démocraties d'Europe centrale pour la construction européenne et *le besoin évident d'un effort collectif d'ouverture et de générosité* vis-à-vis de tous ces pays en transition devraient rendre la Communauté absolument indispensable.

Tout cela a très largement convaincu l'élite politique et économique danoise. Cinq sixièmes du Parlement, du gouvernement, des *conservateurs, des libéraux et des sociaux-démocrates, des syndicats et du patronat,* de l'agriculture et de l'industrie – tout le Danemark organisé – y compris toute la presse avec *une seule exception, et* encore, ont *soutenu le «oui».*

Des perspectives effrayantes

A toutes ces raisons positives de voter «oui» s'ajoutent les perspectives proprement effrayantes qui s'ouvriraient après un «*non*» du Danemark.

Il ne s'agit pas d'un référendum consultatif. Si les Danois disaient non, le traité de Maastricht serait en principe caduc pour nous. Nos partenaires *accepteront-ils un tel résultat ?* En tout cas, *une grave crise s'ouvrirait pour* la Communauté tout entière, mais plus directement pour les relations entre le Danemark et nos onze partenaires. Après deux référendums – 1972 et 1986 – une large majorité de Danois accepte la *nécessité politique et économique d'appartenir à la Communauté.* Malheureusement, un très *grand* nombre d'entre eux refusent l'Union européenne que crée formellement Maastricht. Se rendent-ils compte des conséquences que leur «*non*» pourrait avoir sur l'appartenance *même du Danemark à la Communauté ? On peut en douter, et beaucoup se rassurent* avec le *résultat* possible d'une hypothétique renégociation.

Bien sûr, il y a des raisons qui expliquent le «*non*». L'électorat *danois* est en pleine crise de *méfiance* vis-à-vis des hommes politiques, accusés de tous les maux, et responsables ces derniers mois d'une série de scandales de politique intérieure, sans rapport avec l'Europe ou Maastricht, mais source de poujadisme et même de suspicion légitime envers certains types de comportement. L'opinion de gauche – malgré l'évolution positive d'une minorité éclairée – campe sur l'attitude de refus vaguement anti-capitaliste adoptée en 1972. Une certaine opinion de droite découvre, grâce au débat sur l'immigration et les réfugiés politiques, le côté négatif et effrayant de «l'étranger». Tous ces «*non*» contradictoires s'additionnent dans une atmosphère *bizarrement irréelle,* où les efforts des partisans du «oui» semblent se contredire et, *plus fondamentalement, se heurter à une forme d'entêtement populaire à «décider soi-même», entêtement qui serait sympathique et démocratique, s'il n'était terriblement fallacieux et contraire à l'intérêt national et européen.*

▶ ***Toeger Seidenfaden est rédacteur en chef de «Weekend Avisen», supplément hebdomadaire du quotidien Berlingske Tidende.***

L'Europe mérite un meilleur modèle

par Niels I. Meyer

LES Danois ont une confiance relative dans leurs dirigeants politiques, surtout quand il s'agit des questions européennes. Ils *ont été trop souvent trompés.* A l'occasion du *référendum de 1986* sur l'Acte unique, le premier ministre, Poul Schlüter, avait déclaré que l'union européenne serait «mort-née» si les Danois se prononçaient en faveur du traité. Deux ans plus tard à Londres, il revint sur ses propos en affirmant que l'ère de l'Etat-nation *était révolue. Aujourd'hui, il répète inlassablement qu'il n'existe aucune* alternative à cette union. Le ministre danois des affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, a utilisé des méthodes encore plus primitives pour pousser les Danois à voter «oui».

Heureusement, les Danois ne sont pas faciles à effrayer et à impressionner. Depuis le lancement de la campagne, l'an *dernier, les sondages révèlent la montée progressive du* «*non*», alors que près de 80 % des parlementaires et les principaux journaux danois sont favorables au traité. L'organisation industrielle a fait alliance avec le syndicat ouvrier et ils ont dépensé beaucoup d'argent en faveur de Maastricht. Par ailleurs, l'Etat a financé des organisations *pro-Maastricht et la télévision publique n'a* invité que des spécialistes favorables au traité lors de débats télévisés.

Les faiblesses du traité

Cependant, l'un des plus importants mouvements d'opposition se nomme Denmark'92. Créé en décembre 1991 en tant que vaste *rassemblement de base,* il dispose de ramifications actives dans plus de soixante localités du Danemark. Les membres de Denmark'92 militent en faveur d'une coopération étroite et fertile avec tous les pays européens, mais ils estiment que l'Europe mérite une *meilleure base pour cette future coopération que le traité de Maastricht.*

A *notre avis, le traité de Maastricht* est un modèle obsolète qui met l'accent sur des problèmes du passé sans s'attaquer aux problèmes présents et futurs. Le modèle donne la priorité à une forte croissance économique fondée sur une économie de marché ultra-libérale et incontrôlée (à l'exception de l'agriculture). Néanmoins, ce *principe ne fonctionne pas hors des frontières de la Communauté.* Le marché européen a mis en place de lourdes barrières tarifaires à l'encontre des produits venant d'Europe de l'Est ou des pays en voie de développement. Cette attitude égoïste est en opposition directe avec *les besoins d'assistance des pays en pleine mutation ainsi qu'avec* ceux du tiers-monde dans leur effort pour donner des conditions de vie décentes à leurs populations. La politique de la Communauté européenne est un obstacle au développement urgent d'une justice économique et sociale.

Le modèle *décidé* à Maastricht est de plus fondé sur des principes *anti-démocratiques où les décisions sont prises par le conseil des ministres* réuni à huis clos à Bruxelles. Des hommes politiques de la Communauté ont fait part de leur rêve de voir se créer une nouvelle superpuissance économique et militaire – les Etats-Unis d'Europe – *qui pourrait rivaliser avec les Etats-Unis et le* Japon. Nous *croyons* que le *monde* n'a plus besoin de superpuissance. Au contraire, la démocratie semble beaucoup mieux se développer dans des petits pays alors que l'intérêt pour la politique décroît plus le pays *est grand.*

Dans le traité de Maastricht, le Parlement européen ne dispose que d'un pouvoir limité. Même si cet état de fait devait évoluer vers le système politique américain, cela ne sauverait pas la démocratie telle qu'on l'entend au Danemark.

Il est difficile d'imaginer une vraie démocratie dans une union de 340 millions *d'habitants parlant neuf langues différentes, disposant de* centaines de chaînes de télévision et de milliers de journaux. Il y aura une grande distance avec les représentants politiques et il sera impossible de faire jouer à la population un rôle *actif dans les décisions politiques* importantes en accord avec les traditions démocratiques danoises.

Le traité de Maastricht autorise maintenant à prendre des décisions en matière d'environnement à la majorité qualifiée. Cependant, toutes *les décisions d'envergure comme les «taxes vertes» nécessitent encore un* vote à l'unanimité. La position de la Communauté avant le sommet de Rio concernant la taxe sur les émissions de CO_2 en est une triste illustration. On a d'ailleurs pu constater par le passé que de nombreux problèmes liés à l'environnement ont été transformés en problèmes de marché *intérieur par la Commission au détriment de l'environnement.*

Environnement et énergie

Cette tendance est renforcée par la *proposition de la Commission concernant le marché interne de l'énergie qui fera de l'énergie un* simple produit commercial échangé sur un marché où régnera une forte concurrence. Les gouvernements auront ainsi les plus grandes difficultés à faire valoir leur point de vue sur l'environnement. *Par conséquent, le développement de l'énergie renouvelable et les économies d'énergie* seront entravés, et les besoins urgents de stabilisation de la température seront retardés. Les forces qui guident le marché intérieur et le modèle de Maastricht travaillent directement contre l'environnement. L'Europe se caractérise par sa diversité culturelle, ce qui rend impossible la quête d'un modèle rigide valable pour tous les pays. L'idée de faire de l'Europe un Etat fédéral devrait être *abandonnée au profit d'une collaboration entre nations autonomes* incluant tous les pays démocratiques européens. Le but serait d'assurer la justice et le bien-être social tout en mettant un terme à la destruction de l'environnement. Aussi la seule possibilité d'arrêter la marche vers l'union est, semble-t-il, un vote négatif danois.

Après le refus danois, le traité de Maastricht sera nul et non avenu, et le prochain conseil européen devra décider de nouvelles actions. Tous les pays, y compris le Danemark, seront encore membres de la Communauté européenne et du marché intérieur, et ils devront décider ensemble de la marche à suivre. Cela impliquera des négociations difficiles, mais ne menace pas pour autant la Communauté. Cela permettra au contraire aux pays membres à la fois de reconsidérer les fondements d'une future coopération en Europe et de trouver un meilleur modèle. En *tant que Danois, je dirais que la faute n'incombe pas au Danemark. Je m'étonne que les grands pays de la* Communauté *n'aient* pas donné la possibilité à leur peuple de s'exprimer directement au travers d'un *référendum* démocratique. Il est encore temps de renverser la situation. Peut-être qu'un «non» danois incitera les autres Etats de la Communauté à mettre davantage de démocratie directe dans les décisions européennes.

▶ ***Niels I. Meyer est professeur de physique à l'université technique du Danemark et membre du comité d'organisation de Denmark'92.***



POLITIQUE

Le débat sur la politique agricole commune et sur le traité de Maastricht

POINT DE VUE

Pour une nouvelle agriculture

par Henri Nallet

JE n'ai jamais cru aux chances de succès de la motion de censure sur la réforme de la politique agricole commune, parce qu'on ne peut pas refuser longtemps l'évidence et qu'en conséquence il devait se trouver une majorité de députés pour s'opposer à un geste démagogique, contraire aux intérêts à long terme de notre pays.

Faut-il encore rappeler les faits et les données simples du problème posé aux responsables de l'Europe et de la France?

Dans les années 1960 à 1964 les agriculteurs français, et en particulier les plus dynamiques et les plus modernes d'entre eux, les céréaliers du bassin parisien, sont parvenus à convaincre les autorités publiques de la France et de la Communauté européenne naissante d'imposer à l'Europe agricole le «modèle français» de gestion des marchés qu'ils avaient eux-mêmes conçu et mis au point. Il se résume à l'établissement d'une forte protection aux frontières, à la fixation de prix intérieurs par les autorités politiques sans lien *nécessaire* avec le marché, à la prise en charge par les finances publiques des coûts de stockage ou de vente à vil prix des produits agricoles sur les marchés extérieurs en cas de surproduction.

Ce modèle a fait preuve d'une remarquable efficacité tant que le marché intérieur européen était déficitaire. Il a assuré la modernisation et la croissance de l'agriculture européenne, en particulier française, ainsi que le bien-être relatif de la majorité du pays pendant vingt ans.

Mais au début des années 80, lorsque la production européenne de céréales, de lait et de viande devient durablement excédentaire, le système, totalement insensible aux signaux du marché, s'emballe et apparaît, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, proprement insupportable. Il coûte en stockages de toutes sortes de plus en plus cher aux contribuables et favorise la désorganisation des échanges commerciaux internationaux.

Il fallait *chercher* à maîtriser cette machine qui s'emballait de plus en plus vite et le Conseil européen eut le courage, en 1984, d'imposer deux décisions majeures : les quotas laitiers, première tentative de limitation physique de la production, et la discipline budgétaire, première limitation de la croissance des dépenses en faveur de la PAC.

Le cœur du système

Mais il restait à revoir le cœur du système, le double prix des céréales, qui nous permet d'exporter quel que soit le prix du marché mondial puisque nous compensons par des fonds publics la différence entre le prix externe et le prix intérieur. Longtemps ce fut l'Allemagne, principal contributeur au budget communautaire, qui finança ces «*restitutions*» qui bénéficient principalement aux producteurs français, les plus productifs de la Communauté.

Mais les temps ont changé : la France, à son tour, est devenue contributeur net au budget communautaire et se préoccupe donc légitimement de la croissance des dépenses agricoles ; l'Allemagne doit financer le relèvement de sa partie orientale et les Etats-Unis, l'Argentine, l'Australie nous pressent de négocier de nouvelles formes de concurrence sur les marchés agricoles où nous figurons parmi les principaux exportateurs.

Pour toutes ces raisons, les spécialistes, les responsables professionnels et les hommes politiques responsables savent depuis plusieurs années que les mécanismes de nos marchés agricoles européens doivent être profondément remaniés, d'autant plus que l'un de nos principaux débouchés externes, les pays de l'Est, ne peut que modifier son système de production dans les années à venir. Jacques Delors et les responsables de la Communauté avaient le devoir de le rappeler et de proposer aux Etats une nouvelle étape de notre principale politique commune, tenant compte de tous ces changements.

L'accord que Louis Mermaz vient d'accepter au nom du gouvernement a pour l'agriculture française deux mérites principaux :

– Il évite la généralisation des quotas de production qui auraient bloqué les capacités de gains de productivité de nos secteurs de pointe. Ainsi se trouvent confortés pour le long terme nos agriculteurs performants.

– Il relance les négociations du GATT et met désormais la balle dans le camp américain. Car nous avons besoin d'un accord au GATT pour pouvoir continuer à vendre de plus en plus nos alcools, nos vins, nos fromages de qualité et les produits de notre industrie agroalimentaire qui, à l'avenir, constituent l'essentiel de notre commerce extérieur.

En rapprochant progressivement nos prix intérieurs des prix extérieurs, en rendant la production agricole plus sensible aux appels du marché, on n'affaiblit pas l'agriculture française ; au contraire, on *la met en meilleure posture par* rapport à ses concurrentes immédiates puisqu'elle est, avec l'agriculture hollandaise, la plus performante du continent. Désormais, le soutien nécessaire et normal à l'agriculture comportera plus d'aides directes aux familles paysannes qu'aux produits agricoles. Qui peut s'en plaindre? Et qui peut assurer que certains agriculteurs aujourd'hui confrontés aux aléas de marchés difficiles ne gagneront pas au change?

Cet assainissement inéluctable de notre système des marchés agricoles *n'a rien à voir par ailleurs* avec le nombre des agriculteurs et la désertification. Que pouvons-nous contre le vieillissement inéluctable de la population active agricole et son non-remplacement? Et la désertification des campagnes n'est-elle pas aussi liée à la raréfaction des services publics et privés, à la fermeture des écoles et des boulangeries, à la volonté de nos concitoyens de retrouver dans des villes *moyennes l'ensemble des services* auxquels ils ont droit.

Pour maintenir des paysans et surtout des jeunes paysans dans nos régions moins productives, ne faut-il pas négocier avec chacun d'entre eux de nouvelles relations aux termes desquels ils percevraient une véritable rétribution pour le travail de service accompli en mettant à la disposition de tous l'environnement dont nous avons besoin, exactement comme est rétribué l'indispensable service du facteur ou du médecin? Ce ne serait là ni assistance, ni aide transitoire mais véritable contrat pour un travail. Peut-être le plus précieux de tous.

Si la réforme de la PAC nous permettait enfin de déboucher sur ce débat essentiel que les démagogues refusent depuis plusieurs années, au nom d'un mythique monde rural qui n'existe plus, nous *n'aurions pas perdu notre temps. Il* est en effet urgent d'inventer une nouvelle relation à l'espace rural, de permettre, comme dans les années 60, à de «nouveaux paysans» de s'épanouir dans un autre modèle français, qui ne renoncerait ni au progrès technique, ni à la sauvegarde de l'environnement.

Mais ce débat essentiel et attendu requérait sans doute autre chose qu'une fausse motion de censure, destinée d'abord à préparer les élections. Notre agriculture et nos agriculteurs méritent mieux...

► **Henri Nallet est ancien ministre socialiste de l'agriculture.**

Lire aussi page 25 l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD

Les censures du Parlement

Suite de la première page

La direction du PCF voulait apparemment préparer les esprits militants à son refus d'associer sa campagne pour un «*non résolu*» aux accords de Maastricht à la motion de censure de «*la droite maastrichtoise*» brocardée par M. André Lajoinie.

En laissant entendre, lundi en fin de matinée, qu'ils pourraient voter la censure, les députés communistes saisissaient en tout cas l'occasion de rappeler une fois de plus au gouvernement que son sort pouvait dépendre d'eux.

Le débat qui commencera mardi après-midi 2 juin au Palais du Luxembourg sur le projet de révision de la Constitution préalable à la ratification du traité de Maastricht s'annonce beaucoup plus riche en subtilités. Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Charles Millon, a fourni un argument supplémentaire à M. François Mitterrand et au gouvernement en faisant observer que la question du droit de vote et de l'éligibilité des ressortissants de la Communauté aux élections municipales et européennes peut se réduire, en vérité, à un «*petit problème*», gonflé «*en montagne*» par certains.

Le président du conseil régional de Rhône-Alpes en veut pour preuve qu'il existe aujourd'hui, en France, très peu de résidents d'origine communautaire qui répondent aux critères retenus par le gouvernement (six ans de présence pour pouvoir voter, douze ans pour devenir éligibles). A quoi l'on pourrait ajouter que, de toute façon, le dernier mot appartiendra toujours aux électeurs.

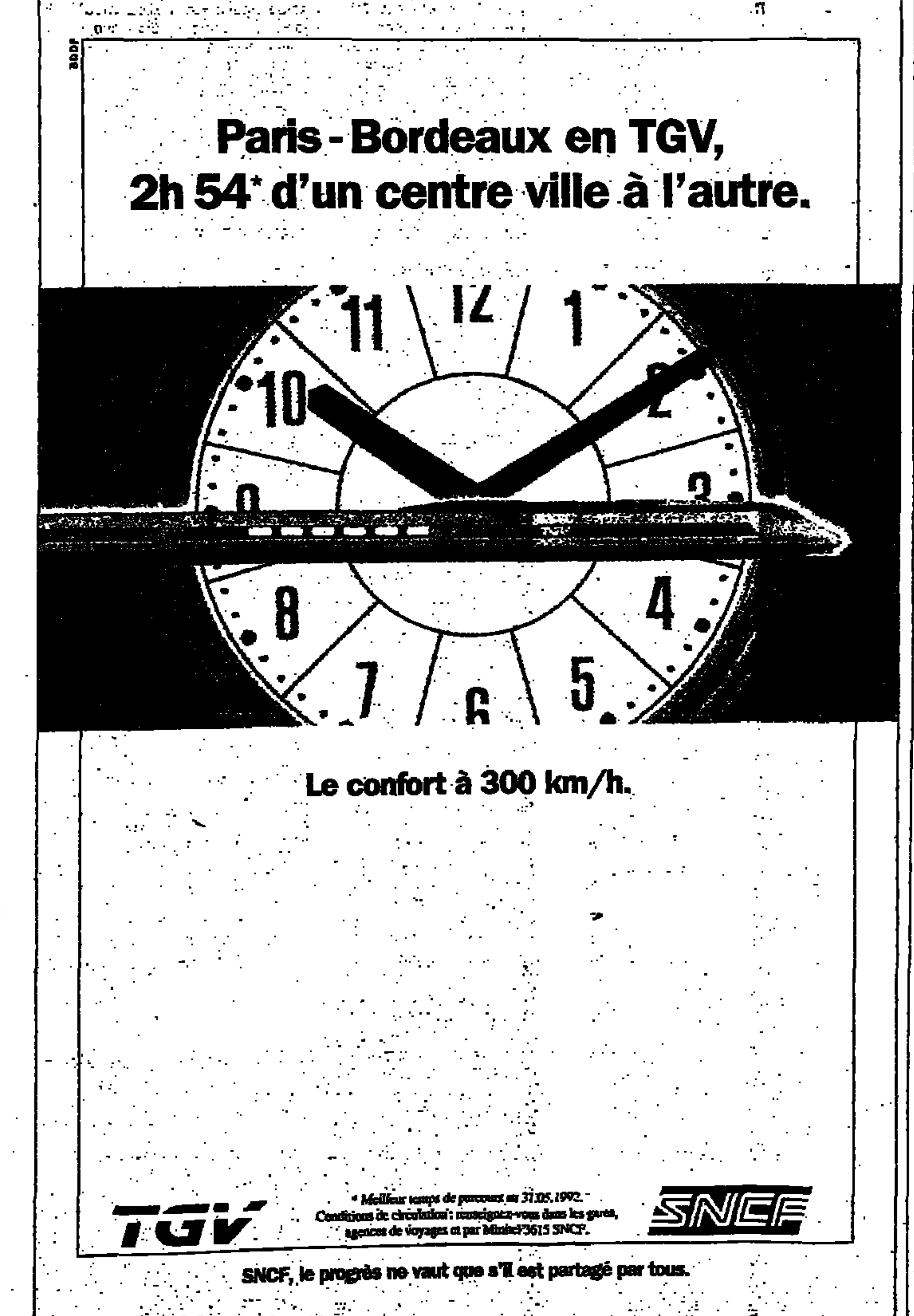
Mais même si le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale contredit ouvertement l'argumentation du président du groupe RPR du Sénat, M. Charles Pasqua, qui, lui, au contraire, fait de cette question de la citoyenneté européenne la clé du débat, M. Mitterrand n'est pas assuré d'en tirer un avantage politique décisif. L'issue de la discussion dépendra aussi des indications que donnera le gouvernement aux sénateurs sur la suite de la procédure. La majorité sénatoriale attend des éclaircissements à ce sujet.

Le rapporteur de la commission des lois du Sénat, M. Jacques Larché, a clairement prévenu le chef de l'Etat en soulignant que, si les deux assemblées parlementaires ne parviennent pas à s'accorder sur un texte identique «*le président de la République devra considérer la révision* [de la Constitution] *comme définitivement rejetée*». Il a mis les points sur les «i» en ajoutant que, «*en aucun cas*» – autrement dit en cas de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat, – le président de la République «*ne pourrait demander directement au peuple de réformer, par voie de référendum, la décision, souveraine, du constituant*» parce qu' «*une démarche de ce type reviendrait à instituer une procédure d'appel contre le Parlement qui est précisément composé des représentants du peuple*».

Le risque d'un *casus belli* n'est donc pas négligeable. Dans la mouture originelle de son rapport, le rapporteur de la commission des lois écrivait d'ailleurs qu'en pareille hypothèse il s'agirait d'un «*coup de force*» de la part du chef de l'Etat. Or, M. Mitterrand, tout en exprimant sa préférence pour la procédure parlementaire fixée par l'article 89 de la Constitution, n'a jamais caché sa volonté d'aboutir coûte que coûte et il n'a pas exclu la possibilité de s'en remettre directement au peuple français, quitte à changer de procédure en cours de route pour emprunter au besoin la voie du «référendum direct» prévue par l'article 11 de la Constitution.

L'intrusion croissante des considérations de politique intérieure dans ce débat aggravera d'autant plus ce risque que l'enjeu européen suscite aussi des vocations inattendues, si l'on en juge par la rumeur selon laquelle le président du groupe Peugeot, M. Jacques Calvet, proche des positions anti-Maastricht soutenues par M. Philippe Séguin, se sentirait à son tour des ailes élyséennes...

ALAIN ROLLAT



A «L'heure de vérité» d'Antenne 2

M. Rocard est «plutôt favorable» à un référendum sur l'Europe

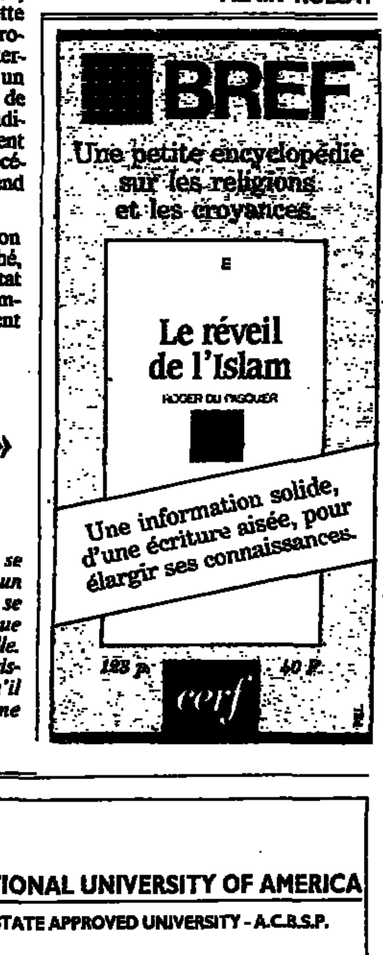
M. Michel Rocard, invité de «L'heure de vérité», sur Antenne 2, dimanche 31 mai, s'est déclaré «*plutôt favorable à un référendum sur l'Europe*», tout en refusant l'argument qui consiste à «*déclarer le Parlement disqualifié*» pour traiter cette question.

Partisan de «*l'Europe la plus vaste possible comme garantie de paix*», l'ancien premier ministre estime que l'on doit dire «*un «oui» de principe cette année, si possible*», aux pays de l'Est et à la Yougoslavie, «*dès qu'on y aura fait la paix*», pour que ceux-ci puissent réfléchir à leur entrée dans la CEE.

Quant à la réforme de la politique agricole commune, l'ancien ministre de l'agriculture l'a jugée «*intelligente et importante*». «*C'est un pari*», a-t-il observé, en soulignant que «*l'ancien système coûtait trop cher*».

A propos de la démission de M. Bernard Tapie du gouvernement, M. Rocard a déclaré que «*pour les cités où cela va mal, il y a quelque chose de tragique dans* [ce] *départ*» et que «*le gouvernement a un devoir de remplacement à ce niveau de fougue, de générosité, d'invention administrative et politique*». Il a regretté que cette «*démission fût intervenue quelques jours après la présentation d'un programme pour la ville inventif, chaleureux et émis par un homme très actif et très responsable*». Il a déploré que «*l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme qui dit que tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable ne soit plus respecté*».

Interrogé sur la rencontre entre le directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice, M. Terrier, et M. Tapie, alors ministre, menacé d'inculpation dans une affaire privée, M. Rocard a déclaré que cette procédure était tout à fait normale. «*Le fait de savoir s'il y a eu favoritisme dépend de ce que se sont dit les deux hommes et non pas du fait qu'ils se sont rencontrés*, a-t-il dit. *Jamais un haut fonctionnaire n'accepte de se rendre chez un ministre sans que soit prévenu son ministre de tutelle. M. Terrier est un très grand magistrat, très respecté. J'ai, en ce qu'il est et en sa réputation, une confiance totale.*»







POLITIQUE

Le débat sur le traité de Maastricht

M. Guéna ne veut pas aller au paradis

M. Yves Guéna, sénateur (RPR) de la Dordogne, ne croit pas aux promesses de l'Europe fédérale qu'il entrevoit dans le traité de Maastricht.

Fichu printemps ! La saison s'annonçait pourtant belle pour M. Yves Guéna. En mars, à la suite des élections cantonales, il avait pu jouir d'une victoire au goût de miel : la conquête par le RPR du conseil général de la Dordogne, détenu par les socialistes depuis des lustres. De cette défaite du PS, le sénateur, parachuté sur ce bastion rouge et rose à l'occasion des élections législatives de 1962 et devenu à force d'obstination, en 1971, maire de Périgueux, pouvait à juste titre se considérer comme un des artisans. Las ! voici qu'un satané accord européen vient tout gâcher.

L'Europe, M. Guéna est pour, cela va de soi, mais pas l'Europe communautaire, *« étriquée »*, qu'il voit croître depuis trois décennies avec circonspection ; pas l'Europe à douze, alors que les démocraties balbutiantes de l'Est laissent entrevoir l'Europe gaullienne de l'Atlantique à l'Oural. Une nouvelle fois, l'Europe perturbe les gaullistes. Laissant les siens se déchirer entre eux, M. Guéna est parti depuis longtemps, en solitaire, à l'assaut des accords de Maastricht. Dans sa démarche, nulle stratégie compliquée, nulle obsession de carrière, nulle surprise, non plus. En 1986, alors député, il avait été un des rares de sa famille à voter contre la ratification de l'Acte unique, pourtant proposé par M. Jacques Chirac, premier ministre et président du RPR.

Sans illusion

Maastricht, M. Guéna est donc contre. Pas simplement contre le droit de vote et l'éligibilité des ressortissants communautaires, puisque telle est la position de son groupe, mais contre tout le traité. Comme M. Philippe Séguin à l'Assemblée nationale, M. Guéna avait envisagé de défendre au Sénat une motion tendant à opposer l'irrecevabilité au projet constitutionnel préalable à la ratification des accords. M. Charles Pasqua, président de son groupe, l'a convaincu de n'en rien faire. Tant pis ! Il trouvera bien, au cours du débat, l'occasion de s'exprimer. Une fois de plus, comme au cours des nombreux débats sur l'Europe qui se sont succédé au palais du Luxembourg, il agacera Mme Elisabeth Guigou par ses remarques cinglantes. Une fois de plus, il s'agacera des répliques courtoises, mais fermes, du ministre des affaires européennes.

« Mme Guigou, s'exclame le baron gaulliste, bientôt septuagénaire, *me fait songer à saint Thomas-d'Aquin. En laissant entendre que ceux qui ne pensent pas comme elle sont d'affreux archéos, elle nous explique de long en large tout ce qu'il faut faire pour accéder à ce qui est pour elle le paradis, mais elle ne se pose jamais la question de savoir si ce fameux paradis existe, ni s'il vaut la peine d'y aller. »* Avec le traité sur l'Union européenne, adieu monnaie, armée et diplomatie françaises ! *« La paix en Europe, il n'y a pas un seul mot dans Maastricht qui la garantisse »*, assure-t-il. *« Pourquoi passer du SME à la monnaie unique, pourquoi aller au-delà du marché si ce n'est pour bâtir une folie, un Etat fédéral ? »* tonne-t-il. Et l'ancien secrétaire général de l'UDR de pester contre *« ce combat qui aurait dû être une bataille »*, ce combat *« qu'on a pas eu le temps de livrer »* et qui est, surtout, déjà perdu *« parce que ce n'est pas le Sénat qui peut aller contre un vote aussi fort de l'Assemblée nationale »*.

En Dordogne, le sénateur retrouve à ses côtés, contre Maastricht, ses meilleurs ennemis, les communistes, avec lesquels il entretient des liens étroits depuis la Résistance. Il bénéficie, aussi, du renfort d'un des quatre députés socialistes (qui ne sont donc pas tous mauvais), M. Michel Suchod, chevènementiste orthodoxe s'il en est. *« Le combat fini, je me retirerai dans mon chagrin »*, ajoute, déjà amer, toujours ironique, le maire de Périgueux. Fichu printemps !

GILLES PARIS

A l'issue des scrutins de mars

Quarante et un élus se sont démis de leur mandat de conseiller régional

Selon une statistique publiée par le ministère de l'intérieur, soixante-sept élus se trouvaient en infraction avec la loi de 1985 sur le cumul des mandats à l'issue des dernières élections cantonales et régionales (1). Onze cas sont, pour l'instant, mis entre parenthèses en raison de recours. Pour les cinquante-six autres, qui devaient être réglés dans les quinze jours suivant l'acquisition d'un nouveau mandat, les arbitrages entre les sièges se sont faits majoritairement aux dépens de la région.

Quarante et un élus se sont en effet démis de leur mandat de conseiller régional – ou de conseiller à l'Assemblée de Corse. Parmi eux figurent, outre M. José Rossi (UDF-PR), qui a quitté l'Assemblée de Corse, de nombreuses têtes de listes départementales telles que M. François Colcombet (PS, Allier), Mme Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes), MM. Jean-François Deniau (UDF, Cher), Yves Guéna (RPR, Dordogne), Bernard Bioulac (PS, Dordogne), Gilbert Baumet (FU, Gard), Henri Emmanuelli (PS, Landes), Jack Lang (PS, Loir-et-Cher), Jean Auroux (PS, Loire), Martin Malvy (PS, Lot), Jean François-Poncet (UDF, Lot-et-Garonne), Daniel Hœffel (UDF-CDS, Bas-Rhin), Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin), François Fillon (RPR, Sarthe), Louis Besson (PS, Savoie), Bernard Bosson (UDF-CDS, Haute-Savoie), Mme Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres), MM. Gilles de Robien (UDF-PR, Somme), Christian Pierret (PS, Vosges), Christian Poncelet (PS, Vosges), Alain Juppé (RPR, Paris), Michel Péricard (RPR, Yvelines) (2). En revanche, quinze personnalités ont choisi la région. Sept se sont défaites de leur mandat de conseiller général : MM. Jean Rousseau (GE, Cher), Ambroise Guellec (UDF-CDS, Finistère), Jean-Pierre Joseph (PS, Gers), Gérard Longuet (UDF, Meuse), Henri Gœtschy (UDF-CDS, Haut-Rhin), Antoine Rufenacht (UDF, Seine-Maritime) et Lucien Lanier (RPR, Val-de-Marne). Cinq élus ont démissionné de leur mandat municipal : MM. Camille Lapierre (UDF-Gard), adjoint au maire de Nîmes, Jacques Valade (RPR, Gironde), premier adjoint au maire de Bordeaux, Robert Pax (div. d., Moselle), maire de Sarreguemines, Jean-Pierre Fourcade (UDF-PR, Hauts-de-Seine), maire de Saint-Cloud, et Michel Giraud (RPR, Val-de-Marne), maire du Perreux-sur-Marne. Deux ont abandonné leur mandat de député européen : MM. Laurent Fabius (PS, Seine-Maritime) et Adrien Zeller (UDF-CDS, Bas-Rhin). Un seul élu a quitté son mandat de député pour rester à la région : M. Jean-Philippe Lachenaud (UDF, Val-d'Oise).

(1) Selon les termes de la loi, on ne peut exercer que deux mandats parmi ceux de député européen, de député, de conseiller régional, de conseiller général, de maire d'une commune d'au moins vingt mille habitants et d'adjoint au maire d'une commune d'au moins cent mille habitants.

(2) En entrant au gouvernement, Mme Royal et M. Malvy étaient contraints, de toute façon, d'abandonner leur mandat de député et ne tombaient plus sous le coup de la loi.

Le président de PSA de plus en plus tenté par la politique

M. Calvet pourrait être candidat à l'Élysée

Il n'est pas souhaitable de rester plus de dix ans à la tête d'une même entreprise, avait déclaré en substance M. Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot-Citroën, en 1990, au *Financial Times*. Accordant ses idées à ses actes, le patron du premier groupe automobile français pourrait ainsi abandonner la présidence de PSA en 1994 (une fonction qu'il exerce depuis septembre 1984)... pour se présenter à l'élection présidentielle.

Cette déclaration d'intention, faite, dimanche 31 mai, dans les coulisses de Roland-Garros, a quelque peu surpris son entourage. Certes M. Calvet a, ces derniers temps, multiplié les déclarations politiques, vitupérant contre le traité de Maastricht (*le Monde* du 9 avril). Mais, il y a quelques semaines, lors de la présentation des résultats de son groupe à la presse, il avait répondu aux journalistes qui lui demandaient s'il avait l'intention d'entrer en politique que *« personne ne l'attendait »*. Néanmoins, *« si j'en arrivais à considérer que l'on va à la catastrophe, je ferais ce que je pense devoir faire et entrerais en politique »*, avait-il ajouté.

M. Jacques Calvet reproche aux hommes politiques leur manque de dynamisme et leur insuffisante défense de l'économie française ; il semble donc considérer que le moment est venu. A moins que, pour ce PDG énarque, qui appartint pendant près de treize ans au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing (il en fut le directeur de 1970 à 1974), et qui aura soixante-quatre ans en 1995, il ne s'agisse là que d'une énième provocation.

A. K.

En réponse à M. Delors

M. Bérégovoy : « Je ne crois pas que nous soyons mûrs pour une coalition »

M. Pierre Bérégovoy était l'invité du Forum de Radio J, dimanche 31 mai. Au cours de cette émission, il a affirmé qu'il fallait du temps pour qu'un gouvernement *« bien accueilli dans l'opinion puisse faire bénéficier la majorité qui le soutient de l'adhésion des Français »*. Il a ajouté qu'il était convaincu que *« le Parti socialiste, et ceux qui veulent bien travailler avec lui, les radicaux de gauche, les hommes d'ouverture, et, je l'espère, demain, les écologistes, tous ceux-là ont capacité à montrer qu'il existe une voie de progrès pour la société française »*.

Interrogé sur l'idée avancée par M. Jacques Delors d'un gouvernement de coalition, le premier ministre a répondu : *« Je ne crois pas que nous soyons mûrs pour une coalition (...). Il ne s'agit pas de réaliser je ne sais quelle combinaison, il s'agit de montrer que dans notre pays le courant progressiste peut se reconstituer (...). Nous sommes sous la Ve République, nous ne sommes pas sous la IVe, où des coalitions éphémères pouvaient se nouer. Il s'agit pour l'instant de créer un vaste mouvement d'adhésion à une politique de progrès qui s'opposera, comme toujours dans l'histoire (...), aux forces du conservatisme. »*

A propos de la visite du directeur des affaires criminelles et des grâces à M. Bernard Tapie, alors ministre de la ville, M. Bérégovoy a affirmé : *« Il était tout à fait normal qu'un ministre qui avait un litige de caractère commercial avec un député de l'opposition s'informe des conditions de la procédure. Cela s'est toujours fait. Les directeur des affaires criminelles, en l'occurrence M. Terrier, et ses prédécesseurs ont toujours reçu des personnalités se trouvant dans la même situation. La seule différence c'est que, s'agissant d'un ministre, le directeur de l'administration centrale s'est déplacé. Ils ont donc eu une conversation sur la procédure, rien d'autre. Et permettez-moi d'ajouter qu'aucune pression n'a été exercée sur la justice, ce qui nous change de périodes anciennes. »*

Au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Millon presse l'opposition d'« accepter une discipline collective »

Invité, dimanche 31 mai, du « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. Charles Millon a appelé l'opposition *« à accepter une discipline collective, mais aussi sa diversité »* pour être capable de répondre aux deux défis se posant à elle : *« la déliquescence de l'Etat »* et *« la dégénérescence de la démocratie »*. *« Pour pouvoir rassembler les Français*, a expliqué le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, *il faut être divers. Il faut que l'opposition aille de Séguin à Bosson et qu'elle puisse redonner espérance aux Français. Cela pose tout le problème de son organisation (...) L'actuelle gestion adultérine de la vie politique ne me plaît pas tellement. Les décisions se prennent dans les antichambres, dans les couloirs, dans les cabinets ou le soir dans des dîners (...) Je souhaite que l'UPF ne soit pas simplement une machine à distribuer des communiqués après des réunions académiques. Elle doit devenir une structure de codirection et de concertation pour organiser l'opposition d'aujourd'hui et la majorité de demain. »*

Evoquant l'hypothèse d'une nouvelle cohabitation, M. Millon a souhaité *« ne pas revoir »* ce qu'il avait vécu en 1986 : *« On voyait des gens, avec leur petite serviette, aller négocier je ne sais quoi avec je ne sais qui, dans les antichambres, pour pouvoir obtenir un poste ministériel afin d'agrandir leur carte de visite. Je souhaite que les décisions collectives prises par les instances de l'opposition soient respectées par tous. Si tel n'était pas le cas, il faudrait que les parlementaires se réunissent et disent : nous en avons assez de ces appareils qui tournent en rond. J'allais dire qu'il faudrait faire un serment du Jeu de paume (...) On n'en est plus à l'époque du parti dominant, du caporalisme, où l'on pouvait faire passer les députés à la toise. Il y a des diversités, il faut qu'on les gère (...) J'espère que cet esprit de décision tombera sur les dirigeants de l'opposition comme l'Esprit est tombé à la Pentecôte sur les apôtres. »*

Concernant la motion de censure contre la politique agricole commune, M. Millon a expliqué qu'il ne s'agissait pas *« de remettre en cause la nécessité de réformer la politique agricole commune, mais de critiquer une procédure »*. Evoquant enfin le débat sur Maastricht, le député de l'Ain a déclaré qu'il avait *« bon espoir que tous ceux qui veulent utiliser le problème du droit de vote des ressortissants européens pour se reconstituer un petit fonds de commerce politique perdent »* et qu'ainsi *« nos concitoyens distingueront entre ceux qui auront abordé ce dossier avec honnêteté et ceux qui l'auront fait avec malignité »*.

Une élection cantonale partielle...

MEUSE : canton de Seuil-d'Argonne (2e tour).

I., 1 647 ; V., 1 312 ; A., 20,34 % ; E., 1 274.

Arsène Lux, div. d., 675 (52,98 %)............ ELU.

René Gigout, div. d., premier adjoint au m. de Seuil-d'Argonne, 599 (47,01 %).

[Vacant à la suite de la démission, pour cause de cumul de mandats, de M. Gérard Longuet (UDF-PR), député, président du conseil régional de la Lorraine depuis le 4 avril dernier, le siège de conseiller général de Seuil-d'Argonne a été conquis par M. Arsène Lux (div. d.), préfet hors cadre, ancien collaborateur de M. Jacques Chirac et ancien directeur de l'administration pénitentiaire. Avec 52,98 % des suffrages exprimés, il a devancé M. René Gigout (div. d.), médecin et premier adjoint au maire de Seuil-d'Argonne. Les désistements des deux candidats divers droite, arrivés respectivement en troisième et quatrième position au premier tour, MM. Claude Barthélemy et Olivier Chazal, et le soutien de M. Longuet apporté à M. Gigout ont joué, semble-t-il, en faveur de son adversaire. Les appuis dont M. Gigout a bénéficié ont notamment entraîné une prise de position en faveur de M. Lux de treize maires et maires délégués des vingt et une communes du canton.

Au premier tour de cette partielle, les résultats étaient les suivants : I., 1 647 ; V., 1 242 ; A., 24,49 % ; E., 1 215 ; René Gigout, 380 (31,27 %) ; Arsène Lux, 346 (28,47 %) ; Claude Barthélemy, div. d., m. d'Evres-en-Argonne, 220 (18,10 %) ; Olivier Chazal, div. d., m. de Lavoye, 180 (14,81 %) ; Pascal Menoux, Verts, 40 (3,29 %) ; Bernard Géraudel, Front national, 24 (1,97 %) ; Jean-Marc Mollin, PS, 14 (1,15 %) ; Paul Varlet, PC, 7 (0,57 %) ; Henri Racaux, div., 4 (0,32 %).

M. Longuet avait été réélu au premier tour des cantonales de mars dernier par 877 voix (74,07 %) contre 110 (9,29 %) à M. Menoux, Verts, 99 (8,36 %) à M. Géraudel, Front national, 75 (6,33 %) à M. Mollin, PS, et 23 (1,94 %) à M. Varlet, PC. Il y avait eu 1 184 suffrages exprimés et 1 267 votants (soit 23,30 % d'abstention) sur 1 652 inscrits.]

...et une municipale

ALPES-MARITIMES : Sospel (2e tour)

I., 2 040 ; V., 1494 ; A., 26,76 % ; E., 1450.

Liste d'opposition municipale : Olive Coluccini, 774 voix, ELU ; Robert Commenville, 766 voix, ELU ; Antoine Truch, 784 voix, ELU. *Liste patronnée par le maire,* M. Pierre Gianotti (ex-RPR) : Roger Pasquier, 654 voix ; Etienne Tomatis, 643 voix ; Jeanine Kint, voix 633.

Au premier tour, le 24 mai, la liste d'opposition municipale avait obtenu 11 sièges. Ses candidats avaient recueilli entre 723 et 825 voix. La liste patronnée par le maire avait recueilli entre 584 et 677 voix.

[Cette élection municipale partielle a été provoquée par la décision du maire (RPR), M. Pierre Gianotti, conseiller général et régional, de se présenter aux dernières élections régionales sur la liste du Front national – sans adhérer à ce parti, – après avoir été évincé de celle de l'UPF. Il avait été aussitôt exclu du RPR, et treize des dix-neuf conseillers municipaux de la commune, dont deux adjoints, avaient donné leur démission pour protester contre son choix. Un quatorzième avait, antérieurement, abandonné son mandat pour des raisons personnelles. M. Gianotti, qui a été réélu conseiller régional le 22 mars, a annoncé son intention de ne pas se démettre de ses fonctions de maire bien qu'il soit devenu minoritaire. Il avait été élu maire de Sospel, pour la première fois, en 1971.]

Excluant toute entente avec le PC

M. Lalonde appelle de ses vœux « une alliance bleu-rose-vert »

M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, a souhaité, dimanche 31 mai, lors de l'émission « Forum RMC-l'Express », que *« le PS et l'UPF éclatent dans une certaine mesure »* et qu'*« on arrive à recomposer »*. *« Ces partis se sont entendus pour ne pas changer le mode de scrutin*, a-t-il ajouté. *(...). Nous devons les pousser, les bousculer »*. Appelant de ses vœux *« une alliance bleu-rose-vert »*, le bleu étant *« la couleur de l'Europe »*, l'ancien ministre de l'environnement s'est déclaré prêt à travailler *« avec ceux qui à gauche et au centre droit, car c'est là que ça se passe, sont d'accord pour qu'il y ait de l'environnement, pour l'Europe et pour le social »*. Selon lui, ce rassemblement pourrait prendre la forme d'*« une organisation politique qui ne soit pas un parti aussi verrouillé [que les autres] »* mais *« un peloton de cavalerie rapide et prêt à accueillir d'autres personnes »*. Il a, en revanche, exclu toute alliance écologistes-socialistes-communistes, estimant *« incoyable »* la *« langue de bois des forces de progrès qui cache l'alliance la plus ringarde qui soit avec le Parti communiste »*.

Rappelant *« les résultats impressionnants »* enregistrés par les écologistes au dernier scrutin régional, M. Lalonde a affirmé que *« les écologistes doivent être au Parlement »* et qu'il mènera personnellement *« volontiers la bataille pour cela »*. *« Il y aura des triangulaires »* aux prochaines élections législatives, a-t-il assuré. S'agissant du scrutin présidentiel, il a estimé *« très important »* que *« l'écologie fasse partie du ticket du second tour »*, car, a-t-il précisé, *« il vaut mieux que le président qui sera élu soit élu avec les voix écologistes et qu'il y ait une bonne dose d'écologie et d'environnement dans le septennat prochain »*.

□ **Mme Ségolène Royal établit un *« parallélisme entre le désarmement et la lutte contre le sous-développement »*.** – Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, a jugé, dimanche 31 mai, lors de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, que l'enjeu majeur du Sommet de la Terre, qui s'ouvre mercredi à Rio, au Brésil, serait d'arriver à lier désarmement et lutte contre le sous-développement. *« L'enjeu majeur, c'est qu'on arrive à faire un parallélisme entre le désarmement et la lutte contre le sous-développement*, a-t-elle affirmé. *Que l'argent qui est gagné (...) soit mis sur la lutte contre le sous-développement et la protection de la planète. »* Faisant allusion à la décision de la France de suspendre pour un an ses essais nucléaires à Mururoa, elle a ajouté que *« si la France prenait une initiative »* comme celle d'affecter l'argent des essais nucléaires à une fondation qui monterait *« des projets concrets »*, ce serait *« quelque chose de concret »* qui pourrait sortir après Rio.

□ **Mme Blandin (Verts) affirme qu'il n'y a pas de « tangage » au conseil régional Nord-Pas-de-Calais.** – Mme Marie-Christine Blandin (Verts), présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, a estimé, dimanche 31 mai, qu'il n'y a pas de *« tangage »* au sein de la coalition rose-vert-rouge mais *« des mises au point successives »*. *« Il n'y a pas de mariage (PS-Verts-PC), il n'y a pas d'alliance. Il y a des énergies qui se mettent en commun autour d'un projet »*, a déclaré Mme Blandin, qui était le « grand témoin » sur FR 3.

Publication du décret au « Journal officiel »

La loi sur le tabagisme entrera en vigueur le 1er décembre

Le décret d'application de la loi Evin du 10 janvier 1991 contre le tabagisme a été publié samedi 30 mai au *Journal officiel*. Il entrera en vigueur le 1er décembre prochain. A cette date, les personnes qui auront fumé dans *« les lieux affectés à un usage collectif », « tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail »* et dans les *« moyens de transports collectifs »* (*le Monde* du 2 mai) seront passibles d'une amende de 300 F à 600 F. La loi s'applique également dans les établissements scolaires, publics et privés, *« dans les lieux non couverts fréquentés par les élèves »*. Les jeunes contrevenants ne seront certes pas verbalisés mais risquent des sanctions disciplinaires.

Dans les entreprises, l'aménagement, après consultation du médecin du travail, d'éventuels espaces réservés aux fumeurs est à la charge des employeurs. Ceux qui auront mis à leur disposition des emplacements non conformes au décret, qui n'auront pas respecté les normes de ventilation ou auront omis la signalisation encourent une amende de 1 200 F à 3 000 F. Les patrons de bar, de restaurant, d'hôtel et de tout autre établissement où l'on consomme boissons et aliments seront tenus d'assurer la protection des non-fumeurs.

La parution du texte d'application est intervenue la veille de la Journée mondiale contre le tabagisme, consacrée cette année au « travail sans tabac ». Nous publions ci-dessous l'essentiel du décret.

Le décret n° 91-478 du 29 mai 1992, stipule notamment :

TITRE I

Dispositions générales

Article premier. – L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif prévue par l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 susvisée s'applique dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent les lieux de travail.

Elle s'applique également dans les moyens de transport collectif et, en ce qui concerne les écoles, collèges et lycées publics et privés, dans les lieux non couverts fréquentés par les élèves pendant la durée de cette fréquentation.

Art. 2. – L'interdiction de fumer ne s'applique pas dans les emplacements qui, sauf impossibilité, sont mis à la disposition des fumeurs, au sein des lieux visés à l'article 1er du présent décret. Ces emplacements sont déterminés par la personne ou l'organisme, privé ou public, sous l'autorité duquel sont placés ces lieux, en tenant compte de leur volume, disposition, condition d'utilisation, d'aération et de ventilation et de la nécessité d'assurer la protection des non-fumeurs.

Art. 3. – Sans préjudice des dispositions particulières du titre II du présent décret, les emplacements mis à disposition des fumeurs sont soit des locaux spécifiques, soit des espaces délimités.

Ces locaux ou espaces doivent respecter les normes suivantes :

a) Débit minimal de ventilation de 7 litres par seconde et par occupant, pour les locaux dont la ventilation est assurée de façon mécanique ou naturelle par conduits ;

b) Volume minimal de 7 mètres cube par occupant, pour les locaux dont la ventilation est assurée par des ouvrants extérieurs.

Un arrêté pris par le ministre de la santé conjointement, s'il y a lieu, avec le ministre compétent, peut établir des normes plus élevées pour certains locaux en fonction de leurs conditions d'utilisation.

Art. 4. I. – Sous réserve de l'application des articles suivants : dans les établissements mentionnés aux articles L. 231-1 et L. 231-1-1 du code du travail, il est interdit de fumer dans les locaux clos et couverts, affectés à l'ensemble des salariés, tels que les locaux d'accueil et de réception, les locaux affectés à la restauration collective, les salles de réunion et de formation, les salles et espaces de repos, les locaux réservés aux loisirs, à la culture et au sport, les locaux sanitaires et médico-sanitaires.

II. – L'employeur établit, après consultation du médecin du travail, du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel :

a) Pour les locaux mentionnés au I ci-dessus, un plan d'aménagement des espaces qui peuvent être, le cas échéant, spécialement réservés aux fumeurs ;

b) Pour les locaux de travail autres que ceux prévus au I ci-dessus, un plan d'organisation ou d'aménagement destiné à assurer la protection des non-fumeurs. Ce plan est actualisé en tant que de besoin tous les deux ans.

Art. 5. – La décision de mettre des emplacements à la disposition des fumeurs est soumise à la consultation, lorsqu'elles existent, des instances représentatives du personnel compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, ainsi que du médecin du travail.

Cette consultation est renouvelée au moins tous les deux ans.

Art. 6. – Une signalisation apparente rappelle le prinicpe de l'interdiction de fumer dans les lieux visés à l'article premier du présent décret et indique les emplacements mis à la disposition des fumeurs.

Art. 7. – Les dispositions du présent décret s'appliquent sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité, notamment celle du titre III du livre II du code du travail.

TITRE II

Dispositions particulières à certains lieux affectés à un usage collectif et aux moyens de transport collectif

Art. 8. – Dans l'enceinte des établissements d'enseignement publics et privés, ainsi que dans tous les locaux utilisés pour l'enseignement, des salles spécifiques, distinctes des salles réservées aux enseignants, peuvent être mises à la disposition des enseignants et des personnels fumeurs.

En outre, dans l'enceinte les lycées, lorsque les locaux sont distincts de ceux des collèges, et dans les établissements publics et privés dans lesquels sont dispensés l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, des salles, à l'exclusion des salles d'enseignement, de travail et de réunion, peuvent être mises à la disposition des usagers fumeurs.

Art. 9. – Dans les locaux à usage collectif utilisés pour l'accueil et l'hébergement des mineurs de moins de seize ans, ceux-ci n'ont pas accès aux emplacements mis à la disposition des fumeurs.

Art. 10. – Il est ajouté au décret du 22 mars 1942 susvisé un article 74-1 ainsi rédigé :

« *Art. 74-1.* – Dans les gares routières et ferroviaires, des salles ou zones d'attente peuvent être mises à la disposition des fumeurs.

A l'exception des services de transports publics urbains et de la région Ile-de-France, dans les trains comportant des places assises, des emplacements peuvent être réservés aux fumeurs, dans la limite de 30 % de ces places. Dans les rames indéformables, les places réservées aux fumeurs sont situées dans des voitures distinctes.

Dans les voitures des trains comportant des places couchées, l'interdiction de fumer ne s'applique pas à l'une des deux plates-formes de chaque voiture.

Dans tous les cas, il doit être tenu compte de la nécessité d'assurer la protection des non-fumeurs. »

Art. 11. – Dans les aéronefs commerciaux français ou exploités conformément à la réglementation française, à l'exception des vols intérieurs d'une durée inférieure à deux heures, des places peuvent être réservées aux fumeurs à condition que la disposition des places permette d'assurer la protection des non-fumeurs.

Art. 12. – A bord des navires de commerce et à bord des bateaux de transports fluviaux, y compris les bateaux stationnaires recevant du public, exploités conformément à la réglementation française, une organisation des espaces, éventuellement modulable, peut être prévue pour mettre des places à la disposition des fumeurs, dans la limite de 30 % de la surface des salles à usage de bar, de loisirs et de repos et de celle des cabines collectives.

Art. 13. – Dans les locaux commerciaux, où sont consommées sur place des denrées alimentaires et des boissons, à l'exception des voitures-bar des trains, une organisation des lieux, éventuellement modulable, peut être prévue pour mettre des espaces à la disposition des usagers fumeurs.

TITRE III

Sanctions

Art. 14. – Sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe quiconque aura fumé dans l'un des lieux visés à l'article 1er du présent décret, hors d'un emplacement mis à la disposition des fumeurs.

Sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe :

a) Quiconque aura réservé aux fumeurs des emplacements non conformes aux dispositions du présent décret ;

b) Quiconque n'aura pas respecté les normes de ventilation prévues par l'article 3 du présent décret ;

c) Quiconque n'aura pas mis en place la signalisation prévue à l'article 6 du présent décret.

Art. 15. – Il est ajouté à l'article 80-2 du décret du 22 mars 1942 susvisé un alinéa ainsi rédigé :

« Sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe quiconque aura fumé hors d'un emplacement mis à la disposition des fumeurs. » (...)

ÉDUCATION

Nouveau président de la PEEP

M. Bocquet s'engage à « faire respecter les droits des parents d'élèves »

Elu président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) lors de son soixante-treizième congrès, réuni à Toulon du 28 au 30 mai (*le Monde* daté 31 mai-1er juin), M. Jean-Pierre Bocquet a fermement affiché son intention de *« faire respecter les droits des parents d'élèves »*.

TOULON

de notre envoyé spécial

En indiquant dès sa prise de fonction qu'il était *« inacceptable que des consignes syndicales s'opposent sciemment, activement ou passivement à la volonté du législateur sans que ces mots d'ordre n'entraînent de réactions de la tutelle »*, M. Bocquet, le nouveau président de la PEEP, a repris le flambeau des critiques adressées par son prédécesseur, Mme Joëlle Longueval, à la *« nébuleuse »* et aux *« satellites qui entourent les ministres et leur dictent ce qu'ils doivent faire »* : à savoir les syndicats enseignants, accusés d'avoir notamment transformé la copie ministérielle sur la réforme des lycées, *« proche du projet PEEP de 1990 »*, en *« pâle caricature »*.

En soulignant désormais que la PEEP, forte de 430 000 familles adhérentes, pesait plus que n'importe lequel de ces syndicats et que sa rivale, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) – *« une fédération d'enseignants-parents »*, – M. Bocquet a délibérément engagé le fer dans sa bataille pour la reconnaissance des parents de la PEEP. Il a demandé instamment au ministre de l'éducation nationale, M. Jack Lang, que soit fixée pour la rentrée prochaine une date unique pour les élections des représentants des parents d'élèves et que soit assurée *« une information nationale »* sur cette consultation, *« qui est un acte civique d'importance »*, afin d'en rendre *« crédibles »* les résultats.

Fidèle à la tradition de la fédération, M. Bocquet a également manifesté son intention d'engager une action afin de faire respecter les procédures de distribution de propositions d'assurance en milieu scolaire (réservées exclusivement aux parents d'élèves), *« qui transitent encore trop souvent par les enseignants »*. Enfin, la PEEP a estimé *« de son devoir »* de faire connaître les premiers résultats de l'expérience lyonnaise concernant l'aménagement des rythmes scolaires et la semaine de quatre jours, *« mauvaise pour les enfants »* selon les travaux exposés à Toulon.

De même, hostiles aux propositions de loi fixant l'âge de la majorité sociale à seize ans, et manifestement peu enthousiastes à l'idée d'avoir à discuter avec des organisations lycéennes, les parents d'élèves entendent prendre les devants. M. Bocquet a ainsi propose aux membres de la PEEP *« d'accueillir les adolescents* [au sein de la fédération] *pour les aider à franchir les étapes qui en feront des citoyens responsables »*. En ce domaine, la PEEP rattraperait, à sa manière, la FCPE, qui « héberge » depuis longtemps dans ses locaux la Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL). La PEEP entend également élargir son champ d'association d'une part vers les centres d'apprentissage et d'autre part vers l'école maternelle, en accentuant sa réflexion sur la préscolarisation.

Enfin, prenant au bond les projets de télévision éducative de M. Lang, M. Bocquet a souligné que *« l'éducation des enfants ne se limite pas aux connaissances qu'ils acquièrent en milieu scolaire »*, mais qu'elle *« commence au sein de la famille et se poursuit très souvent devant le téléviseur »*. Les parents PEEP entendent donc se saisir du dossier.

JEAN-MICHEL DUMAY

RELIGIONS

Cinq millions de fidèles dans le monde

Les bahaïs ont célébré le centième anniversaire de la mort de leur fondateur

Les différentes communautés bahaïes à travers le monde ont célébré, le 29 mai, le centième anniversaire de leur fondateur, Baha'Allah (« la Gloire de Dieu »), de son vrai nom Mirza Hussein Ali. Né en Iran, en 1817, Mirza Hussein Ali s'était présenté comme le dernier messager de Dieu, dans la lignée d'Abraham, de Moïse, de Jésus et de Mahomet, chacun étant une *« manifestation de Dieu »* à une époque et en un lieu donné.

Considéré comme hérétique par les musulmans chiites d'Iran, Baha'Allah a passé quarante ans en prison, avant d'être exécuté le 29 mai 1892. Il est enseveli près de Saint-Jean-d'Acre, au nord d'Israël, où plusieurs milliers de Bahaïs lui ont rendu hommage à la fin de la semaine dernière.

La confession bahaïe compte environ cinq millions de fidèles à travers le monde, dont cinq cent mille en Iran où ils continuent d'être persécutés, et plusieurs milliers en France (dont un grand nombre de médecins), qui se distinguent par une très grande tolérace religieuse. Elle préconise l'unification du genre humain, notamment par un gouvernement mondial et un tribunal international d'arbitrage, ainsi que l'égalité absolue de l'homme et de la femme. La religion bahaïe n'a pas de clergé, d'où également le conflit avec le chiisme iranien. Son rituel est relativement simple : il comprend des lectures individuelles (sauf la prière collective des morts) de textes et de prières rédigés principalement par le fondateur, ainsi que des pratiques de jeûne, pendant le mois de mars, comparables à celles du Ramadan.

H.T.

DÉFENSE

Une « révolution culturelle » à la DGSE

Les services secrets cherchent à doter civils et militaires d'un statut unique

Les agents de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) vivent ce que certains d'entre eux appellent *« une révolution tranquille »*, à savoir une évolution de leur statut de fonctionnaire des services secrets français, qui va privilégier la compétence sur le grade ou le titre déjà acquis. Les personnels de la DGSE se préparent à la mise en place, prévue pour l'an prochain, d'une gestion conjointe des civils et des militaires grâce à un cadre unique qui répartit les emplois selon les spécialités de chacun.

Cette *« révolution »* au sein d'un service de l'Etat qui demeure assez particulier est suivie avec beaucoup d'attention par les personnels représentés dans ce qui apparaît comme l'équivalent d'un comité d'entreprise propre à la DGSE et qui est le Cercle d'entraide sociale et culturelle (CESC).

Pour la première fois, en effet, à la DGSE, des groupes de travail représentatifs de la plupart des catégories de personnels ont été créés pour dialoguer avec la direction générale sur la façon de rénover des statuts très disparates. Plus de cent réunions ont eu lieu entre septembre 1991 et mars dernier. Un secrétariat permanent aux grands projets a été institué, qui doit confronter les solutions de la direction avec les contre-propositions des intéressés sur ce thème et qui, de surcroît, examine l'éventualité d'un transfert du service de Paris à Noisy-le-Sec (*le Monde* du 2 avril). Forte de quelque 3 500 personnes, la DGSE a ceci de spécial par rapport à d'autres institutions de l'Etat qu'elle doit chercher à amalgamer des personnels issus de plusieurs origines et répartis sensiblement par tiers égaux : d'abord, des militaires qui continuent de relever du ministère de la défense ; ensuite, des civils dits statutaires et propres à la DGSE ou des civils détachés ou mis à disposition par d'autres administrations, et, enfin, des « contractuels » civils ou anciens militaires. Les civils statutaires sont le gros de la troupe de la DGSE, les militaires en sont souvent les cadres.

Une gestion plus souple

La réflexion qui s'est instaurée depuis l'arrivée de M. Claude Silberzahn, un préfet d'origine, à la tête de la DGSE en 1989 consiste à imaginer d'attribuer un même statut de fonction à des personnels d'origines aussi disparates et exerçant des métiers très divers au sein de la même « maison ».

De ce point de vue, le travail entrepris par la DGSE s'est inspiré de ce qui s'est passé ou de ce qui se passe dans les télécommunications, à la Sécurité sociale ou aux douanes, quand il s'est agi d'y concevoir un statut d'emploi des personnels.

A la DGSE, il est acquis que le service reste dans le cadre de la fonction publique. Mais, selon des responsables du CESC, *un nouveau* cadre juridique devrait intervenir pour obtenir les souplesses nécessaires en matière de gestion des personnels.

Dans un premier temps qui vient de s'achever, il a été établi une nomenclature des emplois occupés à la DGSE : entre 400 et 450 fonctions ont ainsi été recensées. *« C'est une photographie de l'instant »*, disent les personnels. Cette nomenclature sera révisée chaque année pour tenir compte des créations d'emplois, des évolutions propres à une spécialité et des nouvelles qualifications dans chaque métier identifié.

« Cette approche, notent les représentants du CESC, *devrait conduire à mieux cibler les recrutements, à organiser la mobilité interne et externe, à prévoir des profils de carrière au travers de filières professionnelles du renseignement. »*

Dans un second temps qui commence et qui doit être terminé à la fin de l'année, la DGSE va classer ses métiers en six niveaux selon qu'il s'agit de fonctions de conception ou d'exécution. Le personnel, qu'il soit militaire, civil ou contractuel, sera dès lors distribué à l'intérieur d'une organisation qui respectera autant la compétence reconnue à chacun que sa capacité à animer. En clair, une nouvelle hiérarchie se mettra en place, qui fera appel à l'expertise.

« Fondée sur le professionnalisme, explique le CESC, *l'expertise est un type de carrière spécialisé au sein du système de gestion des ressources humaines du service. Elle constituera une réponse aux besoins de fidéliser les détenteurs de compétences rares ou inexistantes sur le marché, en offrant une voie de progression à ceux qui ne seraient pas intéressés à assumer des responsabilités d'encadrement. »* L'expertise permet de *« doter rapidement le service des qualifications « pointues » indispensables à son développement »*.

Autrement dit, au terme de la *« révolution tranquille »* dont parlent certains de ses agents, la DGSE devrait rémunérer, au besoin par le biais de bonifications attachées à des fonctions, des emplois attribués autant selon les compétences reconnues que sur les seuls grades ou titres.

Une partie difficile

C'est bien, au sein de la fonction publique, une mutation qui aboutit à dissocier le grade (ou le titre) de la fonction occupée pour ne retenir que le seul critère du savoir-faire de l'expert ou celui des talents d'animateur d'une équipe. Concrètement, un sous-officier qui parle le farsi – une denrée rare sur le marché – ou qui est un « africaniste » reconnu peut être mis sur le même rang que son officier et, dans les métiers civils de la DGSE, un délégué principal peut être davantage considéré qu'un chef d'études de classe normale, dont l'indice est généralement supérieur au sien.

Dans ces conditions, un spécialiste pourra progresser financièrement dans sa discipline sans être obligé d'avancer dans la hiérarchie administrative, comme c'est le cas jusqu'à présent au risque de perdre sa compétence dans son ascension. En 1993, la direction générale de la DGSE devra, avec leur assentiment, répartir ses personnels dans chacun des niveaux.

Au CESC, on ne dissimule pas le fait que *« ce sera la partie la plus difficile, car, de cette classification, dont dépendre le montant de la bonification attribuée à l'emploi »*. *« Ici, comme ailleurs*, a expliqué la présidente du cercle devant M. Silberzahn, *ce sont les hommes qui font la différence. Le projet vise à mobiliser l'intelligence et l'expérience de tous, et à développer les initiatives individuelles. Il va se heurter sans aucun doute à la résistance des structures et des comportements qui résultent de l'éducation et des habitudes d'une maison comme la nôtre »*.

La DGSE a, de longue date, une tradition administrative et, plus proprement, militaire. Elle devra acquérir, sous l'effet de son nouveau statut d'emploi, une « culture » de spécialistes ou de chercheurs qui *la rapprocherait d'un CNRS* – ou son équivalent – en quête d'études géopolitiques dans le monde.

Face à cette mutation, comment réagiront les personnels et, en particulier, les militaires, dont la pratique est davantage fondée sur des principes hiérarchiques ? La question n'est pas de pure rhétorique. D'autant que, de son côté, le ministre de la défense ambitionne de créer une direction du renseignement militaire (DRM) et une délégation aux affaires stratégiques (DAS) qui pourraient empiéter sur certaines activités de la DGSE. C'est une raison supplémentaire pour M. Pierre Joxe de veiller à mieux harmoniser la filière nationale du renseignement, de façon à créer des « passerelles » pour des cadres désireux de passer de l'un à l'autre de ces organismes.

JACQUES ISNARD

EN BREF

□ **Deux agents de la centrale de Saint-Alban faiblement irradiés.** – Deux agents des services généraux ont subi une légère irradiation, lors d'une opération de contrôle, dans le bâtiment de traitement des effluents, sur le site de la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice (Isère), samedi 30 mai *vers 10 h 30. Selon la direction*, cette exposition est restée inférieure au dixième du seuil annuel réglementaire. Les deux employés ont repris le travail lundi. Une défaillance de plusieurs dosimètres individuels a été constatée.

(Corresp.)

□ **Cinquante kilos de cocaïne saisis à Nice.** – Deux trafiquants de drogue et leurs deux clients ont été interpellés, vendredi 29 mai à Nice (Alpes-Maritimes), alors qu'ils négociaient en pleine rue 50 kilos de cocaïne pure répartie en paquets de 1 kilo. Interpellés par des policiers parisiens de l'Office central de répression du trafic de stupéfiants (OCRTS) accompagnés de leurs collègues de la brigade d'intervention niçoise, ils ont été placés en garde à vue. Tous quatre seront déférés au parquet mardi 2 juin, à l'issue de la garde à vue, qui, en matière de stupéfiants, peut durer quatre jours.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

A Marseille

Deux informations judiciaires sur les comptes de l'OM

Deux informations judiciaires ont été ouvertes, à Marseille, sur les comptes de l'OM. L'une, « provisoire », le 21 février, pour usage de faux, sur plainte de l'ex-inspecteur Antoine Gaudino – agissant en lieu et place de la ville – « contre toute personne que l'information fera connaître » ; l'autre, le 16 avril, contre X... pour faux, usage de faux et abus de confiance, à l'initiative du parquet. Ces deux dossiers sont instruits par le même magistrat, Mme Bernadette Augé, doyen des juges d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille. Dans l'un comme dans l'autre, aucun acte de procédure n'est encore, semble-t-il, intervenu.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans la première affaire, un appel interjeté par M. Gaudino a, manifestement, retardé le début de l'instruction de la plainte que l'ex-inspecteur avait déposée le 30 décembre 1991. Celui-ci avait en effet demandé l'extension des poursuites, notamment aux délits de faux et d'abus de confiance, visés dans un rapport à la chancellerie du procureur de la République de Marseille, M. Olivier Dropet. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a rejeté son recours, dans un arrêt du 14 mai.

Au palais de justice de Marseille, on évoque, en fait, l'éventualité d'un non-lieu. Motif : les dirigeants de l'OM n'auraient pas déposé auprès de la mairie, comme le prévoit le code des communes, les documents comptables attestant le bon emploi des subventions reçues par le club. Du moins, pas dans les délais de la prescription, c'est-à-dire dans les années 1988 à 1990. Si les bilans de l'OM n'ont pas été produits, le délit d'usage de faux ne pourrait pas, évidemment, avoir été commis... Cette thèse est combattue par M. Gaudino qui s'appuie sur des déclarations contraires faites par M. Bernard Tapie dans une autre procédure en cours devant le Conseil d'Etat. Il ne semble pas, au demeurant, que la mairie ait été, effectivement, interrogée sur ce point.

Faux contrats de prêt

Dans l'autre information, Mme Augé aurait pu, en revanche, inculper M. Tapie de faux et usage. Ces délits sont liés à la fabrication de faux contrats de prêts accordés par l'OM à certains joueurs. Dans son rapport du 4 juillet 1991, M. Dropet écrit que *« les énonciations mensongères auxquelles les parties ont consenti (...) ont été concertées avec l'intention coupable de tromper les tiers* [le fisc et la sécurité sociale] *et de leur porter éventuellement préjudice »*. Le magistrat instructeur a préféré orienter l'enquête confiée au SRPJ de Marseille sur le délit d'abus de confiance *« dont l'existence ou l'inexistence,* indique le rapport de M. Dropet, *ne pourra que résulter d'investigations menées sur la destination véritable des sommes considérables versées* [par l'OM] à *des intermédiaires »*.

Pour le procureur de la République, le paiement de ces sommes – notamment de 2,5 millions et de 700 000 francs à un impresario du nom de Barbosa – n'auraient pas eu de *« causes véritables »*. Mme Augé se préparerait à délivrer une série de commissions rogatoires à l'étranger concernant *« une dizaine de pays »*, dont le Panama, la Suisse et la Yougoslavie. L'exécution de ces commissions rogatoires, qui doit emprunter la voie diplomatique, est cependant incertaine et s'annonce, de plus, fort longue... D'ici qu'elles aboutissent, Mme Augé aura quitté Marseille puisqu'elle doit prendre, en septembre, de nouvelles fonctions de conseiller à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

GUY PORTE

▶ Lire page 33 dans « l'Economie », « Tapie sur le fil ».

L'attitude de la chancellerie à l'égard de M. Tapie

Le précédent de l'affaire Boulin

Etait-il anormal qu'un ministre en exercice, menacé d'être inculpé dans une affaire privée par un juge d'instruction, consulte un haut magistrat de la chancellerie, placé à la tête de l'une des directions les plus sensibles, celle des affaires criminelles et des grâces ? Non, a répondu le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, en estimant que M. Frank Terrier, en se rendant fin avril à la convocation de M. Bernard Tapie, dans son bureau de ministre de la ville, était *« constamment demeuré dans le cadre de ses attributions »*. Oui, affirment en chœur l'ensemble des organisations syndicales de magistrats, gauche et droite confondues.

Or il existe un précédent, tout à la fois semblable et dissemblable. Le contexte est le même : un ministre qui risque d'être inculpé et qui cherche à l'éviter en se tournant vers la chancellerie. Le scénario est cependant quelque peu différent : la rencontre a lieu au ministère de la justice et, surtout, les avocats dudit ministre n'assistent pas à l'entretien. Ce précédent est narré par l'ancien président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, dans le second tome de ses Mémoires, *le Pouvoir et la vie* (1). Il s'agit de l'affaire Robert Boulin, qui se termina dramatiquement, le 29 octobre 1979, par le suicide de ce ministre du gouvernement de M. Raymond Barre.

Affirmant que jusqu'au dénouement de l'affaire il n'aura *« que deux sources d'informations : Alain Peyrefitte et la presse »*, M. Giscard d'Estaing raconte, dans le style parlé qu'il a choisi pour ses Mémoires, son premier entretien sur ce dossier avec le garde des sceaux d'alors, M. Peyrefitte, qui a lieu le 3 septembre 1979. *« J'ai demandé à vous voir, monsieur le président,* commence M. Peyreffite, *pour vous parler du cas Robert Boulin. C'est une mauvaise affaire. »* Puis le ministre de la justice poursuit : *« C'est le 18 juin dernier que j'ai trouvé (...) plusieurs fiches d'appels téléphoniques urgents de Boulin, demandant à me voir. Je l'ai reçu le jour même, d'abord en tête à tête, puis en présence d'un de mes collaborateurs et du directeur des affaires criminelles. Il nous a raconté en détail son affaire, dans des termes tels que les participants lui ont dit n'avoir rien à craindre, car il était la victime d'un escroc. »*

« Un litige privé »

Si la rencontre de MM. Tapie et Terrier avait suivi le même scénario, sans doute ne donnerait-elle pas lieu à polémique. A en croire le récit de M. Peyrefitte, rapporté par M. Giscard d'Estaing, le directeur des affaires criminelles et des grâces fut consulté par son ministre de tutelle à la demande d'un de ses collègues du gouvernement. Rien de plus normal. En revanche, M. Terrier s'est déplacé jusqu'au bureau de M. Tapie, y a rencontré certains des avocats de ce dernier et y a participé à une discussion à bâtons rompus sur les parades juridiques à trouver pour éviter une inculpation *« dans le cadre d'un litige privé »*, comme le souligne la chancellerie dans son communiqué du 28 mai (*le Monde* du 30 mai).

Toujours selon le témoignage de M. Giscard d'Estaing, le sort gouvernemental de Robert Boulin fut scellé dès cette première conversation avec M. Peyrefitte, début septembre 1979. *« Si une instruction judiciaire concernant Robert Boulin devait être ouverte, je lui demanderais de démissionner aussitôt du gouvernement,* aurait déclaré le président au garde des sceaux. *Il sera libre alors de se défendre devant la justice. Bien entendu, vous devez garder la même attitude, et ne pas intervenir dans la procédure. »*

Les deux hommes évoquèrent aussi l'attitude du juge d'instruction, *« un jeune magistrat »*. *« Pourquoi le juge y met-il ce zèle ? »*, demande M. Giscard d'Estaing à M. Peyrefitte. *« Il aurait dit, paraît-il, à des journalistes qu'il voulait « se faire un ministre »*, répond ce dernier, avant d'ajouter que, professionnellement, *« il n'y a pas de reproche à lui faire »*. Le juge en question se nommait Renaud Van Ruymbeke, le même qui, aujourd'hui conseiller à la cour d'appel de Rennes, instruit les dossiers les plus explosifs pour le Parti socialiste...

E. P.

(1) Valéry Giscard d'Estaing, *le Pouvoir et la vie*, tome II, *l'Affrontement*, Cie Douze, 1991.

REPÈRES

FAITS DIVERS

Arrestations de leaders de l'ETA à Bayonne

Inaki Bilbao et Rosario Pidabea Ugalde, respectivement âgés de trente-trois et trente ans, ont été arrêtés dans l'après-midi de dimanche 31 mai sur le parking de l'hôpital de Bayonne. Les deux militants basques, présentés comme les successeurs de Francisco Mugika Garmendia et Joseba Arregui Erostarbe à la tête de l'ETA arrêtés pour leur part le 29 mars précédent, étaient armés. Malgré la vive bousculade durant l'opération de police, aucun coup de feu n'a été tiré. Une troisième personne a été arrêtée sur le parking de l'hôpital. Selon la police, il s'agit d'un *« Français d'origine chilienne de trente-huit ans »*. Le soir même, Bernadette Aguerretche, trente-six ans, coiffeuse, était arrêtée à son tour. Plusieurs autres personnes, dont les identités n'ont pas été communiquées, sont également entendues par les forces des services de police qui présentent cette opération comme *« un nouveau résultat positif de trois années de collaboration policière franco-espagnole. »* (*Corresp.*)

Un jeune homme tué lors d'un contrôle de police

Passager d'une voiture volée qui tentait de forcer un barrage de police dans la nuit du 28 au 29 mai à Bourg-en-Bresse (Ain), Nicolas Billotet, âgé de dix-neuf ans, a été tué d'une balle dans l'abdomen par deux policiers qui ont ouvert le feu pour se protéger. Son corps a été retrouvé près de la polyclinique de Rillieux-la-Pape (Rhône) où il avait été abandonné par ses complices soupçonnés d'avoir commis une série de vols dans le Jura. L'un d'eux, François Bony, âgé de vingt-deux ans, qui tentait de s'enfuir à pied, a été appréhendé et inculpé d'association de malfaiteurs et de vols aggravés. Le conducteur et l'autre passager sont toujours recherchés. La voiture a été abandonnée et incendiée à Caluire (Rhône). – (*Corresp.*)

ENVIRONNEMENT

Environ 2 500 manifestants réunis à Bedous

Une kermesse-meeting contre le tunnel du Somport

Le bras de fer engagé depuis un an entre partisans du tunnel routier du Somport et les opposants à l'ouvrage a pris, samedi 30 mai, une tournure plus vigoureuse. Le collectif Alternatives pyrénéennes pour l'axe européen E7, qui réunit une dizaine d'associations écologistes, un comité d'habitants de la vallée d'Aspe, le CRELOC (Comité pour la restauration de la ligne Oloron-Camfranc), mais aussi la CGT, avaient rassemblé près de deux mille cinq cents personnes dans la petite ville de Bedous pour demander « l'arrêt immédiat des travaux du tunnel et la mise en œuvre d'une solution alternative ».

PAU

de notre correspondant

Le projet de tunnel France-Espagne a l'assentiment de toutes les forces politiques, sauf du PCF. Il est appuyé par les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture, métiers) et la majorité des syndicats, depuis les exploitants agricoles jusqu'à la FEN, en passant par FO, la CFTC, la CFDT et la CGC. Toutes ces organisations ont même signé, le 26 mai, un manifeste demandant des aménagements complémentaires au tunnel (RN 134, antenne autoroutière Pau-Oloron, inscription au schéma directeur national de l'autoroute Pau-Oloron) et rappelant les enjeux économiques de cet *« axe européen »*.

La traversée des Pyrénées, qui existe déjà, sera sensiblement améliorée par le tunnel routier mettant Pau à moins de quatre heures de la capitale de l'Aragon, Saragosse. Selon ses défenseurs, l'ouvrage situé à 1 200 mètres d'altitude et long de 8 600 mètres, supprimera les contraintes hivernales pour le trafic routier et ne traversera pas, contrairement à la route actuelle, le parc national des Pyrénées. Sa réalisation a fait l'objet d'une convention internationale entre la France et l'Espagne, ratifiée par les deux Parlements à l'automne 1991, et d'une déclaration d'utilité publique signée le 13 août 1991 par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

En revanche le projet est combattu depuis plusieurs mois par des groupes écologistes qui en nient l'intérêt. Le fer de lance de ce combat est incarné par un guide de montagne, Eric Petetin, dont les escarmouches avec les gendarmes chargés de protéger le chantier du tunnel ont donné lieu à des incidents plus ou moins cocasses et à vingt-cinq comparutions devant le tribunal de Pau, assorties de dix-huit jours de prison pour l'intéressé. Autre adversaire : le CRELOC, qui, à Paris comme à Bruxelles, plaide pour la restauration de la ligne ferroviaire.

Pas moins de deux mille cinq cents personnes dont Antoine Waechter, le leader des Verts, se sont donc retrouvées samedi sur le stade de Bedous, protégé par deux cents gendarmes, dans une atmosphère de kermesse-meeting souriante, pour exprimer leur refus du tunnel et soutenir la proposition du chemin de fer, seul moyen, selon les intervenants, d'améliorer les échanges économiques, tout en préservant la vallée d'Aspe, menacée à terme par *« mille camions par jour »*. Pas plus le président des Verts que les militants écologistes ne se sont rendus sur le chantier pour éviter d'éventuels incidents avec les pro-tunnels de la vallée. Mais la tension reste vive : Eric Petetin a annoncé qu'il allait de nouveau, dans les jours qui viennent, tenter d'occuper le chantier du tunnel.

JEAN-MICHEL GUILLOT

Appel pour une « écologie scientifique »

Plus de deux cent soixante scientifiques et intellectuels, dont une cinquantaine de prix Nobel, inquiets *« de l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel »*, lancent un appel pour *« une écologie scientifique »*. Ce texte devait être présenté lundi 1er juin à Rio, en prélude au « Sommet de la Terre » qui se tiendra dans la ville brésilienne du 3 au 14 juin. *(Lire notre dossier pages 15 à 20.)*

Pour les signataires de cet appel élaboré à Heidelberg, il n'est pas question de ne pas adhérer *« aux objectifs d'une écologie scientifique axée sur la prise en compte, le contrôle et la préservation des ressources naturelles »*. Mais, ajoutent-ils, *« nous demandons formellement par le présent appel que cette prise en compte, ce contrôle et cette préservation soient fondés sur des critères scientifiques et non sur des préjugés irrationnels »*.

INTEMPÉRIES

Les orages ont fait des dégâts importants et perturbé les transports en région parisienne

Les nombreux orages qui se sont abattus sur Paris et l'Ile-de-France, dimanche 31 mai et dans la nuit de dimanche à lundi, ont provoqué d'importantes perturbations. L'autoroute du Nord était coupée, lundi 1er juin en début de matinée, environ cent cinquante véhicules étant bloqués par près d'un mètre d'eau dans un tunnel à la hauteur de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Plusieurs grands axes de la région parisienne, comme les RN-6, RN-7 et RN-20, ont également été coupés momentanément en raison de la montée des eaux. Ces pluies ont eu des conséquences sur les retours vers la capitale, et les derniers bouchons, dont certains atteignaient plusieurs dizaines de kilomètres, n'ont été résorbés qu'en milieu de nuit. Le trafic ferroviaire était également perturbé, lundi matin, dans les gares parisiennes ; en particulier à la gare du Nord où la circulation du RER était ralentie.

La pollution de la Seine

Dans le Val-d'Oise, où les pompiers avaient reçu plus de 1 400 appels, d'importantes coulées de boue se sont produites sur le territoire des communes de Sarcelles, Ezanville, Ecouen, Saint-Brice-la-Forêt. Plusieurs dizaines de pavillons ont dû être évacués. Les eaux pluviales sont montées d'un mètre et demi dans le département de l'Essonne où les services de secours ont effectué plus de 1 100 interventions. Dans les Hauts-de-Seine, les communes les plus touchées ont été celles de Saint-Cloud, Garches et Rueil-Malmaison où l'explosion d'une conduite d'évacuation d'eau a provoqué une importante inondation.

D'autre part, Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement a estimé, dimanche soir sur TF 1, qu'il y avait *« vraiment un travail colossal à faire sur l'assainissement de Paris et de la région parisienne. »* Environ trois cents tonnes de poissons morts ont, en effet, déjà été retirées de la Seine, polluée par le débordement des égouts à la suite des violents orages du 25 mai. Mme Royal a indiqué qu'elle avait rencontré mercredi 27 mai *« les élus et les responsables de tout ce vaste chantier à mettre en œuvre. Nous avons doublé le budget de l'agence de l'eau,* a-t-elle dit, *et il va falloir trouver des financements et peut-être augmenter le prix de l'eau. »*

□ **Les conséquences des orages dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.** – Les violents orages qui se sont abattus dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mai dans les Pyrénées-Atlantiques ont provoqué d'importants dégâts dans le secteur d'Orthez où des coulées de boue ont atteint jusqu'à 1,30 mètre. Un violent orage, accompagné de grêle, a causé de gros dégâts, dimanche soir, sur Ocyreluy, au sud de Dax (Landes).

Professeurs et pratiquants réunis en assises à la Sorbonne

La fin du « yoga baba cool »

Les dix-huitièmes Assises nationales de yoga, à l'initiative de la Fédération nationale des enseignants de yoga (1), ont eu lieu du 28 au 30 mai à la Sorbonne, à Paris. Sur le thème des « spiritualités au carrefour du monde moderne », près de cinq cents personnes ont participé à ces assises. La France compterait environ deux cent mille pratiquants de yoga.

Fini le *« yoga baba cool »* des années 70, comme chantait Marie-Paule Belle. A l'époque, le yoga était à la lutte contre le stress et pour la paix intérieure ce que le Larzac était au combat pour l'environnement et contre l'arme nucléaire. Assimilé hier à un pseudo-orientalisme végétarien en sari, attirant les déçus du marxisme et des Eglises, menacé par les modes nouvelles de remise en forme comme l'aérobic ou le stretching, le yoga s'est assagi. Il est aujourd'hui moins exotique, plus professionnel et ouvert aux spiritualités, anciennes et nouvelles, de l'Occident.

La choix du thème des spiritualités, pour les assises de la plus importante fédération de yoga, est le signe de cette mutation. *« Face au vide idéologique et à la dureté de la société occidentale, nos pratiquants ont des besoins spirituels »*, admet Ysé Masquelier, présidente de la Fédération nationale des enseignants de yoga, chargée de cours d'anthropologie religieuse à la Sorbonne. A entendre les professionnels présents à Paris, afflueraient sur les tapis de yoga des personnes redécouvrant leur spiritualité d'origine ou cherchant *« de nouvelles formes de méditation et d'épanouissement intérieur »*. Ce qui ne veut pas dire qu'ils retrouvent le chemin des Eglises ou adhèrent *« au prêchi-prêcha du Nouvel Age »*.

Pour un dialogue interreligieux

En d'autres termes, on assisterait aujourd'hui à la fin des *« déménagements culturels »* des années 60 et 70, selon le mot de Pierre Faure, jésuite. Par rapport à l'engouement d'hier pour l'Orient, l'héritage des spiritualités occidentales, en particulier du christianisme, serait réévalué. Mais si l'environnement change, le yoga reste fidèle à lui-même. Il n'est ni une gymnastique, où est visée *« la seule compétition avec le corps »*, ni une thérapie active, bien que certains parlent de guérison spectaculaire, ni une simple relaxation, de celles que promettent quelques charlatans de massages indiens ou californiens.

Le yoga est une *« discipline d'intériorité »*, une expérience où entrent à la fois le corps, le souffle et le cœur. Face à *« l'impérialisme du temps »*, que l'homme moderne n'arrive plus à gérer, il devient même, dit Ysé Masquelier, un *« art de vivre »*, une voie d'accès à une découverte intérieure pour des pratiquants de plus en plus nombreux, que ceux-ci soient les rescapés des routes de Katmandou ou des personnes souffrant d'un simple mal de dos ou d'une déprime.

Avec la fin des années-frime, plusieurs participants des Assises nationales du yoga ont témoigné d'une autre mutation, qu'Isabelle Morin-Larbey, professeur, résume ainsi : *« En se réconciliant avec soi-même, on se réconcilie avec les autres. »* En effet, si le yoga est apparu longtemps comme une discipline *« autiste »*, fermant l'individu sur lui-même, les pratiquants d'aujourd'hui retrouvent sa vocation première de *« lien avec l'autre, avec la nature, le cosmos et le divin »*. C'est pourquoi, à la Sorbonne, ils avaient fait appel à des spécialistes des religions comme le théologien Claude Geffré, Joseph Maïla pour l'islam, Jean-Louis Schlegel pour les nouveaux mouvements religieux et Denis Gira, pour le bouddhisme, afin d'explorer les voies d'un dialogue interculturel et interreligieux, qui, hors de tout syncrétisme, est pour eux une voie de salut.

HENRI TINCQ

(1) Fédération nationale des enseignants de yoga, 3, rue Aubriot, 75004 Paris. Tél. : 42-78-03-05.



LA CONFÉRENCE DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT

La planète en majesté



par Roger Cans

L'ESPACE d'une quinzaine, Rio-de-Janeiro va devenir la capitale du monde. Ministres, hauts fonctionnaires, industriels, scientifiques et militants associatifs de cent soixante-quinze pays – au total quelque 30 000 personnes dont 3 000 journalistes – ont en effet rendez-vous dans la métropole brésilienne du 3 au 14 juin, pour ce qu'il est convenu d'appeler le Sommet de la Terre. Cette conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), son titre officiel, devrait s'achever en apothéose les 12 et 13 juin avec le plus grand rassemblement de chefs d'Etat et de gouvernement jamais connu.



Maintenant que la guerre froide est révolue et que la menace d'une nouvelle guerre mondiale semble écartée, la communauté internationale peut se pencher sur le véritable défi du troisième millénaire : comment harmoniser le développement d'une planète divisée entre le club restreint des pays riches et les pays pauvres submergés sous le nombre. L'écart grandissant entre les deux mondes risque, dans un premier temps, d'anéantir notre environnement à tous, d'épuiser les ressources naturelles, puis, si l'on n'y prend garde, de mettre le feu à la planète.

Ce n'est pas la première fois que l'humanité s'interroge sur son mode de développement. En 1972, à Stockholm, la Conférence sur l'environnement humain avait marqué le souci des Nations unies de mettre un terme à une croissance anarchique et, souvent, destructrice pour le patrimoine naturel. Mais les chefs d'Etat et de gouvernement n'y étaient pratiquement pas représentés, et les enjeux d'alors étaient surtout théoriques : on s'interrogeait sur le rythme de la croissance dans les pays industrialisés, on s'inquiétait du devenir des populations du tiers-monde, mais on ne prenait pas de décision engageant des Etats. Stockholm avait attaché le grelot de l'environnement, Rio va en sonner les cloches à toute volée, et les grands de ce monde vont inscrire le mot dans leur agenda personnel, à la place du cœur.

La conférence de Rio va s'atteler à trois tâches principales. D'abord, l' « Agenda 21 », ainsi appelé parce qu'il doit définir un programme d'action pour la prochaine décennie, qui ouvre le vingt et unième siècle. Ce plan d'action définira les priorités en matière d'environnement et de développement, l'accent étant mis sur les coûts, les modalités d'application et les responsabilités de l'exécution des mesures envisagées. Autrement dit, on parlera gros sous, ce qui ne manquera pas de faire apparaître l'inévitable clivage entre le Nord (riche) et le Sud (pauvre). Un certain nombre de pays, dont la France et les pays scandinaves, notamment, voudraient que chaque Etat riche s'engage à consacrer 0,7 % de son produit national brut à l'aide au développement. Mais d'autres, à commencer par les Etats-Unis, ne veulent pas entendre parler de contraintes fixes. L'adoption de cet « Agenda 21 », à coup sûr, va être particulièrement laborieuse.

Protéger la couche d'ozone

La deuxième tâche, déjà très engagée depuis deux ans à travers de multiples rencontres préparatoires, consiste à faire signer aux gouvernements les conventions spécifiques préparées par les services onusiens. La première convention porte sur la protection de l'atmosphère. Depuis le protocole de Montréal qui, en 1987, a vu les Etats industrialisés s'engager à réduire leur production de CFC (chlorofluorocarbones) pour protéger l'ozone stratosphérique, l'ONU s'efforce d'étendre les bonnes résolutions à tous les gaz dits « à effet de serre » qui, non seulement, polluent l'atmosphère, mais sont soupçonnés de provoquer le réchauffement global de la planète. Or, en faisant fondre les glaciers et monter le niveau de la mer, ce réchauffement pourrait submerger des régions du globe très habitées comme le Bangladesh, l'Egypte ou les Pays-Bas, ce que la communauté internationale ne peut accepter. Un premier accord a été obtenu le mois dernier à New-York pour le gaz carbonique (CO_2), mais assez vague pour que tout le monde, y compris les Etats-Unis, puissent signer.

Risques de déception

La deuxième convention porte sur la protection de la diversité biologique ou « biodiversité », c'est-à-dire la préservation des espèces de la flore et de la faune en danger d'extinction. Négocié à Nairobi, siège du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), cet accord est lui aussi jugé trop peu contraignant par certains pays. La France a même menacé de ne pas signer une convention qui ne précise ni les espèces, ni les espaces à protéger. Mais l'ONU craint que, en établissant un catalogue précis, on ne froisse les susceptibilités d'Etats qui refusent l'« ingérence écologique ». De quel droit obligerait-on un Etat souverain à mettre un territoire en réserve sous prétexte qu'il recèle une plante rare ou un animal convoité ?

La troisième convention, portant sur la protection des forêts, a finalement été inscrite à l'ordre du jour comme une simple « déclaration », dont le texte n'est toujours pas prêt. Là aussi, les pays du Sud n'ont pas voulu que Rio entérine des mesures de protection qui, à leurs yeux, constitueraient un frein à leur développement et une entrave à leur souveraineté. Le Brésil, pays hôte et détenteur du plus grand massif forestier tropical, n'a pas été le moins actif pour l'abandon du projet de convention. Mais la plupart des pays du Sud sont sur la même ligne : de quel droit les pays riches, qui ont bâti leur industrie au détriment de la forêt, empêcheraient-ils les pays pauvres d'en faire autant, sous prétexte que leurs forêts jouissent d'une diversité biologique exceptionnelle ou que leur présence permet aux riches de mieux respirer ?

La dernière tâche des participants du sommet de Rio sera plus légère : la rédaction d'une déclaration des principes qui doivent régir les comportements économiques et écologiques des habitants de la planète. Cette « charte de la Terre », véritable déclaration des droits de l'homme à un développement durable et à un environnement vivable, permettra de marquer solennellement l'entrée de l'humanité dans une ère nouvelle : celle où chacun se découvre étroitement solidaire de la Terre qui le porte.

Ces objectifs ambitieux risquent d'engendrer bien des déceptions. On ne peut prétendre réunir cent soixante-quinze chefs d'Etat et de gouvernement et leur faire signer des engagements précis et contraignants. Plus on est nombreux, plus le consensus est mou. Mais le but des Nations unies n'est pas de parvenir à des décisions fracassantes, qui ne pourraient être suivies que par quelques-uns. L'objectif est, sinon de faire marcher tout le monde au même pas, du moins de permettre à chacun de se rendre compte que nous sommes tous embarqués sur la même planète, et que nous avons le devoir de la laisser vivable pour les générations futures.

SOMMAIRE

Mme « Gro » tout simplement...

COMME leurs autres voisins scandinaves, les Norvégiens n'ont pas eu besoin de la conférence de Stockholm, en 1972, pour découvrir les problèmes écologiques de la planète. Sous ces latitudes, le respect de la nature et de l'environnement est en effet presque une religion, pratiquée avec assiduité. Si les mouvements « verts » n'ont jamais réussi à s'implanter dans le paysage politique, c'est notamment parce que la « préservation du milieu » figurait depuis longtemps en bonne place des programmes de tous les grands partis traditionnels.

Prôner une industrialisation à tout va ou la construction d'ensembles touristiques bétonnés à souhait relève ici du suicide politique et, en dépit du formidable enrichissement qu'elle représentait pour le royaume, l'exploitation à grande échelle des gisements de gaz et de pétrole de la mer du Nord fut longtemps contestée en raison des risques de pollution et de marées noires qu'elle engendrait.

Choisir une équipe

Rien d'étonnant donc à ce que l'on fasse appel à une Nordique – une Norvégienne – pour présider cette Commission mondiale de l'environnement et du développement des Nations unies, qui sera bientôt connue sous le nom de « commission Brundtland ». Cette commission va publier en 1987 le fameux rapport « Notre avenir à tous », qui introduit dans le vocabulaire international une notion aujourd'hui fétiche : le « développement durable » (sustainable development). Le rapport Brundtland peut être considéré comme la bible du sommet de Rio.



Pourtant, Mme Gro Harlem Brundtland n'est pas véritablement un expert en la matière, mais elle a su choisir son équipe – comme en politique intérieure. Car cette femme, âgée aujourd'hui de cinquante-trois ans, est chef du Parti travailliste, premier ministre norvégien et l'un des ténors de la scène politique de son pays depuis une dizaine d'années.

La première fois, elle est arrivée au pouvoir en 1981 – pour quelques mois – un peu « par hasard ». Les travaillistes sont déchirés par des conflits internes sur l'appartenance à l'OTAN et le pacifisme. Il faut un « homme » nouveau pour tenter de remettre de l'ordre dans la maison. Le parti choisira finalement Gro Harlem Brundtland qui, deux ans plus tôt, avait exercé temporairement les fonctions de ministre de l'environnement. Ce ne fut pas une si mauvaise décision puisque cette femme – médecin de formation et mère de quatre enfants – a réalisé le tour de force de s'imposer à la tête du parti et de mettre un terme aux querelles de ses différentes factions.

Il faut reconnaître que les Norvégiens – et surtout les travaillistes – ne tombèrent pas immédiatement sous le charme de cette dame qui habitait une banlieue huppée d'Oslo et qui avait pour époux un conseiller municipal... conservateur de la capitale !

Militante, dynamique, elle avait la désagréable réputation d'interrompre systématiquement ses adversaires politiques dans les débats télévisés – ce qui est ici fort mal interprété et lui valut quelques mésaventures lorsque le placide Kaare Willoch lui succéda à la tête du gouvernement, entre 1981 et 1986.

Au royaume, aujourd'hui – à droite comme à gauche, – on ne dit pas « Mme Harlem Brundtland », mais tout simplement « Gro ». Avec le temps, elle a adouci son discours ; son tempérament est moins bouillant, ce qui l'a rendue plus populaire. L'opposition étant pour l'heure incapable de proposer une solution de rechange au gouvernement travailliste minoritaire actuel, les Norvégiens sont finalement assez fiers d'avoir comme premier ministre « Gro », dont le nom avait été cité, l'année dernière, pour succéder à M. Javier Perez de Cuellar à la tête des Nations unies.

ALAIN DEBOVE

Un entretien avec M. Maurice Strong

Comme la conférence de Stockholm en 1972, le sommet de Rio est présidé par Maurice Strong, un citoyen canadien né en 1929 dans la province du Manitoba. Regard bleu, petite moustache dans un visage rond aux fortes mâchoires. Maurice Strong n'a pas les prudences diplomatiques qu'on attendrait d'un fonctionnaire de l'ONU.

Voilà quarante-cinq ans qu'il fréquente la maison de verre de New-York et ses filiales en effectuant un parcours original. Ayant dû quitter l'école à treize ans pour gagner sa vie, Maurice Strong est un self-made-man. Embarqué dans le commerce des fourrures en Arctique, il découvre très jeune les problèmes de l'environnement du Grand Nord et les conditions de vie d'une population indigène, les Eskimos Inuits.

Son entrée à l'ONU se fait par la petite porte, au sens propre : à dix-sept ans, en trichant un peu sur son âge, il est engagé comme agent de sécurité. Puis il part faire un tour du monde et sillonne ensuite l'Ouest américain. Il fonde même sa société, la Norsen Resources Company, avant de rejoindre la Compagnie nationale d'électricité du Canada.

En 1966, le gouvernement Pearson le fait entrer dans les institutions fédérales pour s'occuper de l'aide au développement. C'est à ce poste qu'il se fait connaître de la communauté internationale. Aussi, lorsque l'ONU décide en 1970 de convoquer à Stockholm une conférence sur l'environnement humain, on lui demande de prendre en main son organisation. Le voilà donc secrétaire général adjoint de l'ONU. Après Stockholm, en 1972, il sera chargé de lancer le Programme des Nations unies pour l'environnement à Nairobi, puis il participera à la commission Brundtland. Vingt ans après, il reprend du service pour organiser le sommet de Rio. « On m'a recyclé comme on a pu », dit-il.

« Un changement de cap économique est indispensable », nous déclare le président de la conférence de Rio

« Vingt ans se sont écoulés depuis Stockholm, et la situation générale de l'environnement planétaire n'a fait qu'empirer : avance du désert, recul de la forêt tropicale, pollution des villes, extension de la pauvreté, etc. La conférence de 1972 n'a donc servi à rien ?

– Loin de là ! D'abord, il faut rappeler ce que fut Stockholm : pour la première fois, l'ONU réunissait une conférence afin de sensibiliser la communauté mondiale aux problèmes de l'environnement. Cent treize Etats étaient représentés à ce qui n'était pas encore un sommet, mais une réunion de haut niveau. L'objectif a été atteint : beaucoup de gouvernements, après Stockholm, ont créé une administration de l'environnement. Et les Nations unies ont créé le Programme pour l'environnement (PNUE)...

– Qui, lui-même, n'a pas fait grand-chose...

– Vous trouvez qu'alerter le monde sur le danger des pluies acides – dès 1983, – puis sur le réchauffement global et la disparition de la couche d'ozone – qui a débouché sur le protocole de Montréal en 1987, – c'est peu de chose ? Qui connaissait le danger des CFC avant 1987 ? Et qui a obtenu l'engagement des Etats fournisseurs à réduire leur production, voire à la supprimer totalement ?

– Ne trouvez-vous pas suspecte l'insistance des Américains à évoquer le trou de l'ozone et le danger des CFC, alors que c'est la consommation de pétrole et de charbon qui empoisonne l'atmosphère et épuise les ressources d'énergie fossile ? On a l'impression que les Américains focalisent sur l'ozone pour mieux faire oublier le pétrole, donc l'automobile et l'American Way of Life.

– Sans doute le réchauffement global est-il à terme le problème le plus crucial de la planète. Mais pourquoi choisir entre les CFC et le CO_2 ? Les deux sont dangereux. Lorsqu'un malade atteint d'un cancer est victime d'une crise cardiaque, on ne cesse pas de soigner son cancer... Le PNUE n'a pas sauvé le monde, certes, mais il a fait beaucoup pour sensibiliser les gouvernements aux multiples problèmes soulevés par la préservation de l'environnement. Nous n'aurions pas obtenu ces résultats sans Stockholm. En vingt ans, nous avons beaucoup appris, et les pays industrialisés ont fait d'immenses progrès.

– Pas les pays de l'Est.

– Non, c'est vrai. Disons les pays industrialisés de l'Ouest et le Japon. Mais cela représente déjà beaucoup ! Certes, nous avons été aidés par les chocs pétroliers successifs, qui ont obligé les pays importateurs à économiser l'énergie, bon gré mal gré.

– Rio ne sera donc pas un Stockholm-bis ?

– Pas du tout ! Stockholm a introduit l'environnement dans les préoccupations des dirigeants du monde.

Propos recueillis par
ROGER CANS

Lire la suite page 19

هكذا من الأصل



CLIMATOLOGIE

Le chaud est – peut-être – pour demain

« TROU » d'ozone, effet de serre et sécheresse prolongée aidant, le climat est devenu un des grands sujets à la mode. Certes, de tout temps, les hommes ont gémi sur les variations du climat qui, selon eux, faisaient froids les étés, doux les hivers, rares ou trop abondantes les pluies. Avec, en commentaire : *« On n'a jamais vu ça. Dans ma jeunesse, le temps était très différent »* [sous-entendu *« bien meilleur »*]. De tels propos témoignent de la confusion, classique dans le grand public, entre la variabilité annuelle ou pluriannuelle du « temps-de-tous-les-jours » (celui que tout le monde ressent en ayant trop froid, trop chaud ou en se faisant tremper par une forte averse) et les « vraies » variations du climat.

Les climats, en effet, représentent des moyennes calculées pour de longues périodes et ils ne sont jamais constants. Ils oscillent sans cesse autour d'un état... moyen. Quand survient un changement de climat, celui-ci se produit par variations insensibles et lentes qui sont masquées, à l'échelle d'une vie d'homme, par les caprices annuels ou pluriannuels du temps journalier et saisonnier.

Cela dit, il est indéniable qu'au cours des temps géologiques le climat a varié et parfois considérablement. Les trois derniers millions d'années ont ainsi été caractérisés par une alternance de périodes glaciaires, se prolongeant pendant quelque 80 000 ou 100 000 ans, et de périodes interglaciaires, durant moins de 20 000 ans. Etant entendu que chacune de ces grandes périodes n'a pas connu un climat froid ou chaud uniforme : elle a été une succession de poussées froides et de réchauffements, les unes et les autres étant de durée et d'intensité inégales.

Depuis une dizaine de milliers d'années, par exemple, nous vivons une période interglaciaire. Toutefois, entre 7 300 et 2 500 avant Jésus-Christ, le Sahara était parsemé de lacs, de marécages et de prairies suffisamment herbeuses pour nourrir des éléphants, des girafes et des bovidés dont les peintures rupestres nous ont gardé les images. Et un peu partout dans le monde, en particulier en Europe occidentale, la période allant du seizième au dix-neuvième siècle est connue sous le nom très évocateur de « petit âge glaciaire ».

Les grandes variations climatiques n'affectent pas uniformément les différentes régions de la planète. Certes, pendant les périodes glaciaires, la température moyenne de la Terre devait être inférieure de 4° C à 5° C à ce qu'elle est aujourd'hui (15° C). Mais, quelle que soit la période, les températures des régions intertropicales variaient peu, même si, paradoxalement, elles étaient un peu plus fraîches pendant certains épisodes chauds. Alors que celles des régions de haute latitude baissaient d'une dizaine de degrés Celsius pendant les périodes glaciaires. Il y avait donc d'énormes disparités régionales, plus accentuées d'ailleurs sur les continents que dans les océans.

Le génie de Milankovitch

La première cause des variations du climat réside dans des facteurs astronomiques connus, calculables et prévisibles. L'excentricité de l'orbite terrestre, la position de la Terre sur celui-ci (ou précession des équinoxes) et l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre sur le plan de l'écliptique varient selon des périodes différentes dont les effets s'additionnent ou s'annulent pour modifier la quantité d'énergie solaire qui parvient sur chaque centimètre carré de la surface de notre planète.

Peu après la première guerre mondiale, Milutin Milankovitch (1879-1958), ingénieur, mathématicien, astronome serbe, fut le premier à calculer – sans ordinateur – les effets des facteurs astronomiques sur le climat. Mais sa théorie ne suscita que des ricanements... jusqu'à ce que ce que, il y a une quinzaine d'années, André Berger, astronome de l'université catholique de Louvain-la-Neuve (1), refasse – sur de gros ordinateurs – les calculs : les facteurs astronomiques jouent effectivement un rôle déterminant dans l'alternance des périodes glaciaires et interglaciaires.

Est également importante la position relative des masses continentales. Etant entendu que ce facteur-là a joué au cours des âges géologiques anciens, mais n'a pas joué au cours des trois derniers millions d'années pendant lesquels les continents étaient sensiblement à la place qu'ils occupent actuellement. Ainsi est-il indispensable que les hautes latitudes d'au moins un hémisphère soient occupées par des masses continentales qui empêchent les eaux chaudes de « monter » à ces hautes latitudes. C'est ce qui s'est passé pendant les périodes glaciaires des trois derniers millions d'années qui ont recouvert le nord de l'Eurasie et de l'Amérique du Nord de gigantesques calottes glaciaires : depuis un très long moment, le relativement petit océan Arctique était et est toujours entouré presque complètement par l'Eurasie et l'Amérique du Nord. Autre exemple : pendant l'Ordovicien (de – 500 à – 435 millions d'années), l'Afrique était centrée sur le pôle Sud et occupée par une énorme calotte glaciaire comme l'est l'Antarctique depuis une vingtaine de millions d'années.

Les variations climatiques sont bien autre chose que des hausses et des baisses des températures. Elles font monter et descendre le niveau de l'océan mondial (par rapport au niveau actuel, de + 6 mètres il y a 120 000 ans, de – 100 à – 120 mètres vers – 18 000 ans), modifient profondément les couvertures végétales et la couverture neigeuse de la planète (changeant ainsi l'albédo, c'est-à-dire la réflexion ou l'absorption de la lumière solaire reçue par la Terre), ce qui bouleverse les circulations océanique et atmosphérique, le régime des vents et des pluies, donc le tracé et le débit des fleuves et rivières continentaux et donc le rythme de la sédimentation, océanique notamment...

Il y a aussi la teneur de l'atmosphère en gaz à effet de serre (2) – en tout premier lieu le gaz carbonique (CO_2) et le méthane (CH_4) – dont les variations ont fidèlement suivi celles de la température au cours des cent cinquante derniers milliers d'années. On le sait avec certitude depuis l'étude de carottes de glace prélevées en Antarctique par les Soviétiques et analysées au laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement du CNRS (Grenoble) et au laboratoire de géochimie isotopique du CEA-CNRS (Saclay). Plus il faisait chaud, plus l'atmosphère était riche en CO_2 et en CH_4 et inversement et, bien évidemment, ces variations très anciennes avaient des causes naturelles.

Comme nous l'a fait remarquer Jean-Claude Duplessy, directeur du Centre des faibles radioactivités (CNRS et CEA), le méthane, qui est produit par des fermentations anaérobies, est détruit par des réactions photochimiques qui semblent être moins actives en climat froid. Le gaz carbonique, lui, a une origine marine puisque l'océan en est le très grand réservoir. Certes, on ne comprend pas toujours très bien comment, pendant les périodes froides, l'océan peut absorber le surplus de gaz carbonique venu de l'appauvrissement de l'atmosphère. Mais il le fait à coup sûr.

Des teneurs infimes

Les teneurs de l'atmosphère en CH_4 et CO_2 sont infimes. Pour le gaz carbonique, elles étaient d'environ 190 ppm (parties par million) en période froide, approximativement de 280 ppm en interglaciaire. Pour le méthane, elles descendaient à 0,35 ppm en période froide et montaient à 0,7 ppm en interglaciaire. Or depuis le début de l'ère industrielle (vers 1850), elles augmentent régulièrement, et beaucoup plus vite qu'elles ne l'ont fait pendant les réchauffements du passé. Elles atteignent déjà des taux très supérieurs à ceux qui sont dus aux seuls effets naturels. On en est actuellement à 350 ppm de CO_2 et à 1,7 ppm de CH_4. Or l'utilisation des combustibles fossiles, principale source du CO_2 atmosphérique, ne cesse de croître. Tout comme les surfaces des rizières ou le nombre des bovins, producteurs majeurs du CH_4, ne cessent d'augmenter.

En outre, l'activité humaine rejette dans l'atmosphère des quantités croissantes d'autres gaz à effet de serre : tels l'oxyde nitreux (venant de la décomposition des nitrates) et les fréons (les fameux CFC). Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité d'absorption des infrarouges varie selon les gaz : par rapport à celle du gaz carbonique, celle du méthane est 21 fois supérieure, celle de l'oxyde nitreux 206 fois supérieure et celle des fréons plus de 10 000 fois supérieure... même si le CO_2 est le gaz à effet de serre de beaucoup le plus abondant.

L'augmentation des teneurs de l'atmosphère en gaz à effet de serre permet donc de penser qu'un réchauffement global du climat se produira. Mais on ne peut dire quand surviendra ce réchauffement, ni si celui-ci a commencé, ni surtout quelles en seront les particularités régionales. Il faut d'autant plus se méfier du réchauffement à venir que des études menées un peu partout dans le monde ont montré, sans doute possible, que le réchauffement qui a mis fin à la dernière période glaciaire (entre 11 000 et 8 000 avant Jésus-Christ approximativement) n'a pas été régulier et que certains de ses épisodes ont été très brutaux. De 11 000 à 10 000 avant notre ère, les côtes européennes se sont réchauffées de plus de 10° C en moins de quatre siècles (3). Vers 10 500 avant Jésus-Christ, le niveau général des mers a monté de 4 centimètres par an pendant quelques siècles. Certes, ces modifications brutales ont été précédées et suivies de variations plus douces et plus lentes. Mais elles sont des indicateurs inquiétants des brusques caprices de la nature que l'on ne peut se permettre d'ignorer.

YVONNE REBEYROL

Le flux solaire n'est pas le seul à apporter de la chaleur à la surface de la Terre. Il s'y ajoute les rayonnements calorifiques dont les uns sont émis par l'atmosphère réchauffée par l'effet de serre (334 watts par mètre carré), les autres réémis par la surface de la Terre réchauffée par les « allers et retours » des rayonnements dus à l'effet de serre (389 watts par mètre carré). Les flux de chaleur latente et sensible (110 watts par mètre carré) résultent des échanges entre la surface de la Terre et l'atmosphère.
Tous les chiffres de la balance énergétique du système Terre/atmosphère sont des moyennes calculées pour la Terre entière sans tenir compte ni de la latitude, ni de la saison, ni de la différence d'albédo entre les terres émergées et les océans, ni de la couverture (forêts, déserts, neiges, etc.) des terres émergées, ni des nuages.

(1) André Berger vient de publier *le Climat de la Terre, un passé pour quel avenir?* (préface de Pierre Morel) ; édité par De Boeck Université, 203, avenue Louise, B 1050 Bruxelles ; distribué par Accès, Fond Jean-Pâques 4, B 1348 Louvain-la-Neuve. On y trouve une quantité extraordinaire d'informations sur les variations climatiques.

(2) La Terre, qui absorbe en moyenne plus de 50 % du rayonnement solaire, réémet une bonne proportion de celui-ci sous forme d'infrarouges. Une partie de ces infrarouges, qui montent dans l'atmosphère, y sont absorbés par certains gaz (gaz carbonique, méthane, oxyde nitreux, fréons), et celle-ci est donc réchauffée. Sans effet de serre, la température moyenne de la Terre serait de – 18° C, alors qu'elle est de + 15° C. Un phénomène semblable se produit dans les serres dont les parois de verre ou de plastique emprisonnent les infrarouges réémis par le sol des serres.

(3) Ces détails sont tirés de l'article de Jean-Claude Duplessy publié dans le numéro spécial de *la Recherche* consacré à « L'Effet de serre » (mai 1992).

Ozone, dangers

La campagne EASOE (European Arctic Stratospheric Ozone Experiment), faite en Laponie suédoise du 15 novembre 1991 au 31 mars 1992, a montré que la teneur en ozone de la stratosphère, aux alentours de 20 ou 25 kilomètres d'altitude, était descendue à 2,5 millimètres ou 2,7 millimètres (1), parfois même à 2,2 millimètres, soit à des valeurs sensiblement inférieures aux 4 millimètres habituels pour la latitude et la saison.

Les mesures ont aussi montré que la situation de la haute atmosphère arctique est, cette année, extraordinairement perturbée. D'une part, quelque 12 millions de tonnes d'aérosols (essentiellement des sulfates) ont été lancés en juin 1991 par le volcan philippin Pinatubo dans la stratosphère où elles bouleversent, très probablement, la chimie de l'azote et du chlore. D'autre part, les hautes pressions, qui sont bloquées depuis plusieurs mois sur l'Atlantique Nord et sur l'Europe du Nord et de l'Ouest, ont bouleversé la dynamique habituelle de l'atmosphère et ont attiré, sur les moyennes et hautes latitudes européennes, des masses d'air tropical dont la teneur en ozone dépasse rarement les 2 millimètres.

Ces conditions exceptionnelles n'ont pas permis de faire des mesures précises de ce qui se passe dans la stratosphère arctique : pour Gérard Mégie (université Pierre-et-Marie-Curie et service d'aéronomie du CNRS), elles interdisent d'isoler les facteurs chimiques habituels de ceux apportés par le Pinatubo. Mais elles ne doivent pas faire oublier *que l'homme envoie dans la stratosphère des quantités croissantes de chlore (par les chlorofluorocarbones, CFC) et aussi de brome, l'un et l'autre grands destructeurs d'ozone :* en 1982, la haute atmosphère contenait 2,3 ppb (parties par milliard) de chlore et elle en comporte actuellement 3,8 ppb.

Avant d'être capables de dresser un tableau de la situation de l'ozone débarrassée des effets du Pinatubo, les spécialistes doivent donc multiplier les mesures dans tout l'hémisphère Nord et dans le temps. Certes, on peut penser que la moitié des aérosols du Pinatubo seront retombés sur la Terre à la fin de 1992 ou au milieu de 1993. Mais, d'ici là, il ne faut pas que les incertitudes actuelles sur la situation réelle de l'ozone masquent celle-ci, et surtout pas que les politiques prennent prétexte de ces incertitudes pour ne rien faire. Comme le dit Gérard Mégie, les mesures strictes limitant les usages des CFC – comme en ont décidé le protocole de Montréal en 1987 et ses additifs ultérieurs – doivent être suivies par tout le monde et même rendues encore plus restrictives. Et le plus vite possible. Sans attendre donc de savoir si la diminution de l'ozone stratosphérique, probable pendant l'hiver boréal 1991-1992, est suivie au cours des années prochaines de diminutions répétitives qui, elles, signaleraient une situation indiscutablement alarmante.

La troposphère aussi

Le danger que représente la diminution de l'ozone stratosphérique ne doit pas faire oublier le danger que constitue l'augmentation de l'ozone troposphérique (2). Le premier sert de bouclier irremplaçable qui empêche le rayonnement ultraviolet du soleil, préjudiciable pour toute la matière vivante, de parvenir à la surface de la Terre. *Le second est, au-delà de 100 à 120 ppb, dangereusement toxique : il produit des nécroses des alvéoles pulmonaires et des allergies diverses. Il est aussi* très aggressif pour la cuticule des feuilles et peut donc être fatal à la végétation.

Jusque vers 1980, on pensait que l'ozone troposphérique descendait de la stratosphère et se détruisait peu à peu. Puis on a compris que des réactions photochimiques intervenaient et que le rayonnement ultraviolet parvenu à la surface de la Terre cassait les molécules d'oxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de méthane et d'autres hydrocarbures – tous appelés « précurseurs » – et « fabriquait » de l'ozone.

Maintenant, on sait que l'ozone troposphérique vient seulement à 20 % de la stratosphère et à 80 % des « précurseurs », et que ces « précurseurs » agissent à des vitesses différentes : en quelques heures pour les hydrocarbures, en quelques semaines pour l'oxyde de carbone et le méthane (respectivement premier et deuxième « précurseurs » par leur efficacité), les oxydes d'azote ayant surtout un rôle de catalyseur. Or les activités humaines produisent de plus en plus de « précurseurs » : il y a donc de plus en plus d'ozone dans la troposphère (on devrait arriver aux teneurs toxiques vers 2030) et celui-ci, – tout comme ses « précurseurs » – a un effet de serre.

Les grandes villes et leurs banlieues sont, bien évidemment, les plus polluées par l'ozone. Par moments, la teneur en ozone y atteint les 200 ou 300 ppb. Mais les feux de brousse et de forêt « fabriquent » aussi de l'ozone. C'est ce qui explique qu'à certaines saisons la teneur en ozone troposphérique atteint 200 ppb en Afrique, en Amérique du Sud, à Bornéo, à Madagascar.

Depuis une dizaine d'années, on a compris le danger de l'ozone troposphérique et on a mis sur pied de grands programmes internationaux. Selon *les résultats actuels, la troposphère de l'hémisphère Nord contiendrait de 50 à 55 ppb d'ozone et celle de l'hémisphère Sud 20 à 25 ppb.*

Bien entendu, on aimerait bien connaître les teneurs en ozone de la troposphère avant l'ère industrielle. Certes, ce gaz a été découvert en 1839 par le chimiste allemand Christian Friedrich Schöbein qui a inventé, pour le mesurer, un papier réactif. Mais les mesures ainsi obtenues étaient pour le moins imprécises.

Depuis une vingtaine d'années, on dispose de bons appareils de mesure de l'ozone. Mais la période est trop courte pour comparer les teneurs actuelles avec celles de l'époque préindustrielle. Alain Marenco (laboratoire d'aérologie du CNRS, Toulouse) a *pensé à utiliser les deux séries anciennes de bonnes mesures collectées à l'observatoire parisien de Montsouris de 1876 à 1910 et surtout au pic du Midi de Bigorre* (2 877 mètres) de 1886 à 1909. *Ces séries sont bonnes,* car faites avec deux méthodes différentes de celle de Schöbein. La série du pic du Midi de Bigorre, situé au-dessus des très basses couches de l'atmosphère, est particulièrement instructive : elle montre que la teneur en ozone était alors de 10 à 11 ppb, alors que la teneur actuelle est de 50 à 55 ppb et qu'elle augmente depuis 1980 de 2 % à 2,5 % par an.

Comme pour l'ozone stratosphérique, il faut donc prendre de toute urgence des mesures pour limiter l'augmentation de l'ozone troposphérique. Seules l'éducation et la persuasion arriveront – peut-être – à convaincre les politiques et les populations de réduire la consommation des combustibles fossiles grands « fabricants » de l'ozone troposhérique.

Y. R.

(1) La molécule d'ozone est faite de trois atomes d'oxygène (celle de l'oxygène « normal » de deux). L'ozone stratosphérique se trouve entre 15 et 40 kilomètres d'altitude, sa concentration maximum étant aux alentours de 20 ou 25 kilomètres. Si toute l'atmosphère était uniformément à la pression de 1 bar (ou hectopascal) et à la température de 23° C, elle aurait une épaisseur de 8 kilomètres dont l'ozone occuperait une « lamelle » épaisse en moyenne de 3 millimètres. Ces 3 millimètres servent de valeur de base pour mesurer l'ozone.

(2) La troposphère, ou basse atmosphère, est séparée de la stratosphère située au-dessus d'elle par la tropopause. Celle-ci est à une altitude de 7 ou 8 kilomètres au-dessus des régions polaires et de 17 ou 18 kilomètres au-dessus de la zone équatoriale.

Des programmes très coûteux

LES climats sont la résultante de facteurs innombrables et extraordinairement complexes qui mettent en jeu les circulations océanique et atmosphérique, les échanges d'énergie entre la mer et l'air, les interactions et rétroactions entre l'océan et l'atmosphère, entre la végétation et l'atmosphère, etc. Il n'est donc pas étonnant que leurs mécanismes soient encore très mal compris, ni qu'aucun pays ne puisse faire seul les recherches indispensables : d'abord parce qu'il faut des moyens lourds et coûteux (navires, satellites, énormes ordinateurs, etc.), ensuite parce que les programmes sont forcément nombreux et pluridisciplinaires et qu'ils se déroulent dans les régions les plus diverses.

Depuis plus de dix ans, de grands programmes internationaux et nationaux ont été mis sur pied qui se répartissent en deux catégories principales : d'une part la physique prise en charge par le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) piloté conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Conseil international des unions scientifiques (ICSU), d'autre part la biologie et la chimie dont est responsable le Programme international géosphère-biosphère (PIGB) lancé sous l'égide de l'ICSU.

A tous ces programmes, qui en sont à des degrés divers de développement, mais dont on est sûr qu'ils sont ou seront pluriannuels, s'ajoutent aussi des programmes « horizontaux », soit pour la modélisation, soit pour aiguiller les chercheurs vers les centres spécialisés, ainsi que de nombreux autres projets dont les sujets sont plus limités mais indispensables à la compréhension des climats, de leurs processus et leurs évolutions passées et futures.

Tous ces programmes sont très coûteux, même s'il est difficile de chiffrer les efforts financiers déjà consentis. Il est vraisemblable que le prix annuel total de ces études du climat pour l'ensemble des pays participants est de l'ordre de 7 000 millions de francs, dont 5 % à 10 % pour la France. Ces sommes importantes ne comprennent pas les observations continues. Curieusement, en effet, ce sont les observations permanentes sur de longues durées de temps qui nécessitent beaucoup d'hommes et de matériels (les satellites, en particulier) qui coûteront le plus cher.

Il y a aussi les effets socio-économiques des futures variations climatiques. On est sûr qu'ils seront très importants, pour ne pas dire dramatiques surtout dans les pays en voie de développement. Mais on ne s'en occupe pas encore beaucoup...

Y. R.



LA CONFÉRENCE DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT

FORÊT

Le sommet de la Terre va examiner la situation des forêts tropicales, dont plusieurs millions d'hectares disparaissent chaque année à un rythme alarmant. En Amazonie, les nouveaux colons défrichent et brûlent pour élever du bétail. En Malaisie, bulldozers et tronçonneuses taillent dans la jungle pour approvisionner le marché mondial en bois. En Côte d'Ivoire, les planteurs de manioc ou de café, profitant des pistes ouvertes par les exploitants forestiers, ont anéanti un des plus beaux massifs forestiers d'Afrique occidentale.

Afin de donner l'exemple, la France va annoncer à Rio un plan pour la sauvegarde de la forêt amazonienne dans son département de Guyane. Quelque 2 millions d'hectares, sur un total de 8 millions, vont être mis en réserve, avec notamment un parc naturel de 1 million d'hectares dans le sud du département, à la frontière brésilienne, et cinq réserves dans des massifs forestiers remarquables.

Dans une situation comparable – un territoire entièrement couvert de forêts et une très faible population (moins d'un million d'habitants pour un pays grand comme la moitié de la France), le Gabon présente le cas, rare, d'une exploitation forestière ancienne et non destructrice.

L'Amazonie entre utopie et résignation

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

PEUPLÉE de 20 millions d'habitants, la forêt amazonienne *représente, tous* pays confondus, quelque 6 millions de kilomètres carrés. Cette superficie – équivalente à douze fois la France – a même été, *dans un passé récent,* joliment mais stupidement surnommée le *« poumon de la planète »*. Comme si ces milliers d'espèces d'arbres encadrant le gigantesque fleuve, et ce sous-sol très mince et fragile, *ne produisaient que* de l'oxygène, alors qu'ils en consomment une quantité au moins égale par la fermentation des feuilles mortes et du bois pourri.

Reste que le développement de cette région est pour les autorités brésiliennes un casse-tête permanent *à de multiples titres. La région amazonienne,* éloignée de toutes les grandes cités, à l'exception de sa capitale Manaus, possède une population hétérogène. Les conflits entre les tribus indiennes et les garimpeiros (chercheurs d'or) dans les régions les plus reculées, s'ajoutent à ceux qui opposent les grands propriétaires et les paysans sans terre. Une situation qu'aggrave l'arrivée régulière de nouveaux colons.

Les cinq principaux Etats de la région, le Para, l'Amapa, le Rondonia et l'Acre – *ont* le triste privilège de détenir le record d'assassinats dans le pays. Dans les pays amazoniens voisins – Guyane française, Surinam, Guyana, Venezuela, Colombie, Pérou, Equateur et Bolivie, – *les grandes plaines sont aussi* le terrain de conflits plus ou moins violents entre trafiquants de drogue, Indiens, guérillas et aventuriers en tout genre.

S. SALGADO/MAGNUM

Un développement anarchique

La déforestation y a fait, bien sûr, des ravages. Selon un rapport de la Banque *mondiale, 8 millions* d'hectares ont été rasés au Brésil en 1987. Cinq fois plus qu'en Inde, et neuf fois plus qu'en Indonésie. La Banque mondiale précise toutefois que seulement 8 % de la surface totale de l'Amazonie a *été détruite et que* les émissions provoquées *par* les brûlis ne représentent qu'un modeste 1,5 % du total mondial. Le rythme de la *destruction tend* d'autre *part* à se *réduire*. En 1991, et pour les premiers mois de 1992, une baisse significative a été enregistrée.

L'exploitation de la forêt, des richesses minières du sous-sol, les dégâts causés par les routes et autres pistes d'aviation légales ou non, sont *le plus souvent le résultat d'un* développement anarchique. La Transamazonienne, exemple d'une colonisation concertée et organisée, est un fiasco. Des quelque 3 500 kilomètres, une petite moitié est praticable, même pas par tous les temps. D'une manière générale, l'Amazonie souffre *de sa situation* de *Far-West*, et de la *volonté* de colonisation, subventionnée il y a encore quelques années de différentes manières. Pour prendre un exemple non brésilien, un titre de propriété ne peut être validé en Equateur que si la terre est exploitée à *80 %*. Il s'agit *d'un défrichage obligatoire,* alors qu'au Brésil, la législation prévoit le maintien en l'état de 50 % des surfaces. L'écologie ne fait pas toujours recette dans la région. Célèbre pour ses déclarations *tonitruantes* le gouverneur de l'Etat d'Amazonas, M. Gilberto Mestrinho, a ainsi multiplié les mises en garde vis-à-vis du Sommet de Rio : *« Cette conférence sera un simple happening, mais elle ne parviendra pas à faire de l'Amazonie le sanctuaire du monde comme le souhaitaient les écologistes. Ici nous sommes ouverts au capital étranger, aux investissements et au développement ».*

Il n'est pas le seul à estimer que la préservation de la forêt passe après la nécessaire survie des habitants de la région. Propriétaire de quelques milliers d'hectares dans l'Acre, Joao Branco expliquait simplement : *« Les deux tiers de l'Amazonie sont inexploitables, les terres inondables ou escarpées ne valant pas le prix d'une déforestation. Pour le reste avec votre aide ou non, nous saurons la faire produire un jour ou l'autre. J'ai dépensé des fortunes pour transformer un morceau de terre en une fazenda prospère, non pas pour en faire un désert comme le prétendent les écologistes, mais pour faire vivre ma famille ».*

Pour faire face aux dégâts provoqués par une déforestation rapide destinée aux troupeaux, plusieurs organisations ont tenté de créer des expériences alternatives comme l'exploitation des noix du Para. *Une* coopérative a *ainsi été créée dans la* petite ville de Xapuri, dans l'Etat de l'Acre, grâce à l'aide de l'organisation américaine Cultural Survival. Un projet pilote de développement, dont la multiplication sur une grande échelle apparaît cependant *utopique en raison d'un marché* limité.

« Sans mythes »

Les entreprises importantes multiplient, elles, les précautions écologiques et tentent de démontrer qu'elles peuvent aussi constituer un exemple de développement. La compagnie minière Vale do Rio Doce possède les mines de Carajas, dans l'Etat du Para. L'exploitation de ces gisements de fer à ciel ouvert, les plus importants du monde, s'est faite sans grands dommages à la forêt environnante. Selon l'entreprise, à peine 1,6 % des 410 000 hectares lui appartenant ont été défrichés depuis 1980.

Au sud du pays, dans une région où l'autre forêt brésilienne, celle de l'Atlantique, a connu de grandes dévastations, les deux plus grandes firmes brésiliennes fabriquant de la cellulose et de la pâte à papier, Klabin et Aracruz, ont aussi développé depuis plusieurs années des programmes de reforestation et de conservation des espèces rares. Installée *dans l'Etat du Parana, Klabin* exploite de façon intensive et contrôlée seulement le tiers de son étendue, soit 70 000 hectares. Le reste, laissé à l'état naturel, fait l'objet d'études de faune et de flore, et alimente un laboratoire de phytothérapie.

L'ensemble des pays qui possèdent une partie d'Amazonie – à l'exception de la France – ont constitué le groupe du Traité de coopération amazonique (TCA). Une commission, créée par le TCA et composée de personnalités d'experts et d'anciens élus de la région, a remis, lundi 25 mai, un rapport sur la réalité actuelle de la région au ministre des affaires étrangères d'Equateur, M. Diego Cordovez, qui assure le secrétariat du groupe. Le rapport, intitulé « L'Amazonie sans mythes » fera l'objet d'une divulgation lors de la conférence mondiale.

Dans le cadre de la réunion de Rio, une simple déclaration concernera les forêts. Selon le responsable de la position brésilienne, l'ambassadeur Marcos Azambuja, *« un accord ne pouvait pas être seulement limité à la forêt sans aborder d'autres espaces dont la préservation est importante comme les marais, les régions fluviales, les littorals, etc. »* Face à des campagnes écologiques parfois exagérées ou inexactes, l'un des succès de la diplomatie brésilienne en vue de cette conférence est bien d'avoir évité que le pays se retrouve simplement au banc des accusés à propos d'une Amazonie, et d'une forêt en général, qui mérite mieux que de simples condamnations de principe de son développement encore chaotique.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Sage exploitation « minière » au Gabon

GANGUÉ (GABON)

de notre envoyé spécial

VU du ciel, c'est une minuscule trouée jaune dans *l'immense forêt*, au bord d'une rivière invisible. Le « village » de Gangué est pourtant le plus grand chantier forestier du Gabon. Sa spécialité : l'abattage de l'okoumé, ce bois tendre et rose *dont* on fait les *meilleurs contre*plaqués du monde. Depuis 1990, quelque huit cents personnes habitent ce village de tôle et de contreplaqué – okoumé oblige ! –, perdu au cœur de la forêt des Abeilles, à quelque 300 *kilomètres* de Libreville à vol d'oiseau. C'est le camp de base des deux cents bûcherons, conducteurs d'engins, mécaniciens et techniciens divers qui travaillent directement à l'exploitation.

Chaque matin à l'aube, lorsque les pluies équatoriales le permettent, des camions-bennes emmènent les ouvriers sur leurs chantiers respectifs. Les uns vont ouvrir une piste nouvelle au bulldozer, se frayant difficilement un chemin dans des collines couvertes d'arbres *de 60 mètres et* plus. Un seul essaim d'abeilles peut alors arrêter le plus puissant des engins à chenilles. Et gare aux arbres qui tombent à retardement, retenus par leurs lianes géantes !

D'autres vont « compter » les arbres à abattre. Ils pénètrent à *pied dans la* forêt avec boussole et machette et passent la journée à marquer les arbres jugés exploitables, c'est-à-dire les okoumés d'au moins 70 cm de diamètre, sans défaut, ainsi que quelques essences *diverses comme* l'ozigo, très proche de l'okoumé, et le moabi, l'arbre roi de la forêt gabonaise, dont le tronc et la qualité du bois rappellent le chêne d'Europe. Les « compteurs » *doivent parcourir* des kilomètres pour repérer les arbres bons à abattre : un à deux pieds seulement à l'hectare, en moyenne.

Une fois abattus, débardés et « cubés », les énormes troncs sont hissés sur les plateaux des camions grumiers, qui doivent les acheminer le plus vite possible – environ 20 km/h – sur les 170 km de pistes d'argile meuble et de latérite qui mènent à la gare de Lopé (460 km de *Libreville*). Quelque six grumiers sortent ainsi quotidiennement de la forêt avec une moyenne de 380 mètres cubes par jour. Soit à peu près une soixantaine d'arbres. Le chemin de fer transgabonais *emporte* les précieuses grumes jusqu'au port d'Owendo, près de Libreville, où elles seront immergées dans l'estuaire, en attendant le chargement sur un bateau.

Est-ce que ce rythme d'exploitation présente une menace pour la forêt gabonaise ? Si l'on se réfère à l'Europe, l'exploitation *« minière » (par prospection) de l'okoumé apparaît* au premier abord comme un vilain gâchis. Les pistes sont souvent jonchées d'arbres inutilisés, brisés ou broyés. En bord de route forestière, on voit les énormes « culées » qui restent de la « purge » (on ne conserve que la partie droite de la grume, seule utilisable en déroulage) et aussi des grumes éclatées à l'abattage ou maltraitées au débardage. Les pertes augmentent aussi au flottage, lorsqu'une grume oubliée pourrit, ou sur les parcs à bois, quand les insectes attaquent sous l'écorce. Au total, pour 1 mètre cube de bois qui sera utilisable dans les scieries de Honfleur ou Lisieux, on aura perdu 20 à 25 m^3 entre l'abattage et la livraison !

« Toujours plus d'okoumés »

Mais le spectacle des chantiers d'abattage et le volume de bois gaspillé ne doivent pas induire en erreur. En réalité, la proportion d'arbres abattus est infime par rapport aux capacités de la forêt gabonaise. Sur les 105 000 hectares concédés à l'entreprise Leroy-Gabon autour de la rivière Gangué, l'ouverture de routes et pistes forestières ne représente que *620 hectares défrichés*, soit 0,6 % de la surface. Comme la forêt gabonaise est vide d'habitants et que l'agriculture est insignifiante au Gabon, les pistes ouvertes à grand peine par les forestiers se referment au bout de quelques années. *« Quand j'étais en Côte-d'Ivoire*, explique Claude Caillette, exploitant forestier installé au Gabon depuis 1964, *nos chantiers étaient immédiatement envahis par des Mossis de Haute-Volta qui venaient défricher, cultiver et installer leurs troupeaux. Ici, après l'exploitation, la forêt retourne au silence. Personne ne vient même prendre les tôles des cases abandonnées, alors qu'elles valent cher au Gabon ! »*

Cette situation privilégiée permet aux forestiers de faire ce qu'on appelle de la « repasse » : dix ou vingt ans après la première coupe en forêt vierge, les bûcherons reviennent abattre les okoumés qui *étaient* trop jeunes lors du premier passage. *« L'okoumé du Gabon est exploité depuis un siècle*, explique Gérard Dufoulon, conseiller à la direction générale des eaux et forêts du Gabon. *Comme c'est une essence de lumière, il se régénère naturellement très bien, y compris dans les anciennes plantations de manioc. »* De fait, comme on peut le constater dans une forêt littorale d'Oyane, à 70 km au sud de Libreville, non seulement l'okoumé n'a pas disparu, mais il prolifère au point d'éclipser les autres essences ! A l'âge de trente ans, il *atteint* des tailles déjà respectables et certains sont presque mûrs pour la coupe.

« De la manière dont nous exploitons, souligne Alain Audebert, patron de la division panneaux d'Isoroy, *non seulement la forêt ne disparaît pas, mais nous trouvons toujours plus d'okoumés. »* Le problème, ce sont les frais d'acheminement : il faut compter 20 litres de gazole par mètre cube de bois sorti, ce qui rend le contreplaqué okoumé plus cher que celui fabriqué en Indonésie ou au Canada. Sans compter la baisse de consommation dans des pays comme l'Allemagne ou l'Autriche, qui ne veulent plus importer de bois exotiques « pour sauver la forêt tropicale ».

Ces menaces de boycottage des bois tropicaux ont le don d'agacer les Gabonais, dont les 20 millions d'hectares de forêt ne produisent que 1,3 million de mètres cubes de bois, alors que la forêt française, avec ses 15 millions d'hectares, arrive à produire 50 millions de mètres cubes ! *« Notre forêt n'est exploitée qu'à la moitié de sa capacité*, explique Joseph M'Bogho-Oyane, conseiller du ministre des eaux et forêts. *Mais nous n'avons pas du tout l'intention de la surexploiter. Le pétrole et le manganèse, c'est bien. Mais il n'y en aura pas toujours. Tandis que l'okoumé, c'est l'avenir... »*

ROGER CANS

Le rôle ambigu du Japon

APRÈS avoir vécu dans les années 60 et 70 *plusieurs drames liés* à la pollution et à la destruction de l'environnement dans leur pays – on n'a pas oublié celui de Minamata – les Japonais prennent aujourd'hui conscience de leurs responsabilités *« extérieures »* en la matière. *« Le Japon a une responsabilité dans les problèmes d'environnement. S'il a réussi à les régler sur le plan local, il se doit désormais de mettre en œuvre tous les moyens techniques à sa disposition pour les résorber sur le plan global »*, estimait récemment M. Toshiaki Yamaguchi, président du groupe Toso, dans un entretien accordé au mensuel japonais *Sekai*.

On attend surtout du Japon des mesures financières qui *serviront* notamment à *reconstituer* ou à préserver les ressources naturelles *dans lesquelles les Japonais* puisent sans *compter* depuis des années. C'est le bois – un des éléments clés de la civilisation nippone – qui est la première victime de leur appétit gargantuesque. Le pavillon japonais à l'Exposition universelle de Séville, construit entièrement avec du bois importé d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique, témoigne, si besoin en était, de l'importance de ce matériau dans l'archipel.

Selon les données de la FAO, le Japon importe chaque année quelque quinze millions de tonnes de bois (60 % de sa consommation), soit 39,3 % du commerce mondial de cette denrée, ce qui le place au premier rang mondial. Les *forêts tropicales d'Asie du Sud-Est* constituent le premier réservoir en bois pour l'industrie nippone. Les grands groupes exploitent en Malaisie, en Indonésie ou encore aux Philippines de vastes concessions qui leur permettent d'abattre notamment le *lauan*, cet arbre de Bornéo qui représente 88 % des douze millions de tonnes de bois tropicaux importées par an.

L'État du Sarawak en Malaisie, qui dispose de vastes réserves de *lauan*, est devenu en quelques années le principal fournisseur du Japon. En *1990*, l'Association japonaise des importateurs de bois estimait à *61 %* la part qu'occupait *cet État dans* les importations *nippones*.

Bois, baleine et ivoire

Principale responsable de la *destruction* des *forêts tropicales* : *la croissance économique japonaise* et *son corollaire*, l'essor de la *construction*. Le secteur du bâtiment consomme près de 40 % du bois tropical, importé notamment pour fabriquer des coffrages à béton. Plusieurs groupes de défense de l'environnement ont dénoncé le gaspillage – une planche ne sert au plus que trois fois – et ont lancé des campagnes de sensibilisation auprès des entreprises afin qu'elles utilisent d'autres bois tel que le pin. Certaines sociétés ont d'ailleurs depuis *commencé à adopter le pin* pour leur coffrage. L'autre secteur gourmand, c'est l'industrie du papier. Le bois de mangrove des Philippines et d'Indonésie, recherché pour la qualité de sa fibre, est la principale cible des fabricants nippons.

La destruction des forêts tropicales figure désormais au premier plan des préoccupations des citoyens japonais, au même titre que les importations illicites d'ivoire. Quelques mois après l'entrée *en vigueur de l'interdic*tion de tout nouveau commerce, la découverte de plusieurs centaines de kilos d'ivoire par les douaniers du port de Kobe a défrayé la chronique.

La presse nippone a saisi l'occasion pour relancer la polémique sur la responsabilité du Japon dans le massacre de plusieurs espèces protégées. Le Japon est le premier consommateur mondial de poisson. Les derniers chiffres de la FAO révèlent par exemple qu'en 1988 les consommateurs nippons ont mangé environ 18 000 tonnes de thon sur les 28 000 tonnes pêchées cette année-là. Les baleines ne sont pas prises en compte dans ces statistiques puisque ce mammifère bénéficie d'un moratoire signé en 1986 qui en interdit la pêche commerciale. Les baleiniers nippons en exterminent néanmoins quelque 300 chaque année, officiellement à des *« fins scientifiques »*. La viande de baleine reste très prisée et, malgré l'interdiction de toute commercialisation, il n'est pas rare de pouvoir trouver des *sashimi* de rorqual dans les fameux restaurants qui entourent le marché de poisson de Tsukiji, à Tokyo.

Considéré comme un pilleur de ressources naturelles, le Japon se prépare à subir de nouvelles critiques lors du Sommet de Rio. Le gouvernement japonais, qui refuse d'endosser l'ensemble des responsabilités, a d'ores et déjà annoncé qu'il renforcerait les sommes allouées à la protection de l'environnement dans le cadre de son aide publique au développement (plus de 9 milliards de dollars en 1990). Ce geste participe de la volonté des responsables politiques nippons de répondre aux critiques de nombreux spécialistes – au premier rang desquels M. Kazuo Sumi, professeur à l'université municipale de Yokohama – qui mènent depuis des années un combat pour que le gouvernement réexamine le contenu de son aide, accusée de servir l'intérêt des entreprises nippones au détriment de l'équilibre écologique local.

CLAUDE LEBLANC

LA CONFÉRENCE DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT



« La France a été en flèche dans la préparation du sommet »

Un entretien avec M. Jean Ripert, président du Comité intergouvernemental de négociation sur le changement de climat

Sa haute silhouette élégante et son langage mesuré sont devenus familiers à ceux qui hantent les coulisses de la conférence de Rio. Agronome de formation, âgé de soixante-dix ans, M. Jean Ripert a occupé en France, comme directeur de l'INSEE puis comme commissaire au Plan, ensuite à l'ONU, comme secrétaire général adjoint puis comme directeur pour la coopération économique et le développement, des fonctions qui en font un observateur privilégié de l'évolution du monde depuis un quart de siècle. Sa connaissance des problèmes internationaux lui a valu d'être élu à la présidence du Comité intergouvernemental de négociation sur le changement de climat, qui est parvenu à élaborer un texte voté à l'unanimité en mai, et qui sera soumis à la signature des participants au Sommet de la Terre. M. Ripert a accepté de nous raconter comment s'est déroulée cette année de préparation.

« Quel a été votre rôle dans la préparation de la conférence de Rio?

– Après la conférence qui, à l'initiative de la France, de la Norvège et des Pays-Bas, avait réuni vingt-quatre chefs d'Etat et de gouvernement à La Haye, en 1989, M. Michel Rocard m'a demandé de m'occuper du suivi diplomatique de cette réunion. L'idée avait été d'instaurer, en matière d'environnement, une autorité mondiale pour empêcher n'importe qui de faire n'importe quoi n'importe où. Mais on s'est vite rendu compte que l'humanité n'est pas prête à cela. J'ai plutôt conseillé au premier ministre d'engager le poids de la France dans la négociation d'une convention sur le climat. Mon passé à l'ONU m'a permis d'être élu président de cette commission en février 1991, à Washington.

Inaugurer l'action dans les pays développés

– Comment les choses se présentaient-elles?

– Au milieu des années 80, les climatologues avaient attiré l'attention sur les travaux établissant une corrélation entre l'accumulation de gaz dans l'atmosphère depuis le début de l'ère industrielle et une accélération des changements de température. Sans doute par effet de serre. En 1989, l'ONU créa un comité d'évaluation de la situation qui, l'année suivante, fit rapport à la conférence de Genève sur le climat. Les observations des experts sont convergentes. La température a tendance à augmenter et le niveau des mers à monter, tandis que le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère s'accroît. On ne peut établi une relation certaine de cause à effet mais les présomptions de responsabilité sur le CO_2, le méthane, les chlorofluorocarbones et d'autres gaz sont fortes.

» Les experts disent aujourd'hui : « Si nous attendons d'avoir une certitude, l'accumulation rendra le traitement du phénomène quasi impossible, en tout cas extrêmement coûteux. » Compte tenu des risques, il fallait définir une stratégie mondiale. Immédiatement, la question du développement est venue à la surface. Car les émissions de gaz sont liées aux activités humaines : production et consommation d'énergie, croissance de la population, déforestation. On s'est mis d'accord pour préparer, dans la perspective de Rio, une convention servant de cadre aux actions de tous les pays.

» La première session s'est tenue en février 1991, sous ma présidence. On reconnaissait au départ que les pays industriels devaient assumer un rôle majeur, puisque leurs émissions de gaz à effet de serre représentent 75 % des émissions actuelles. Mais la part des pays en développement va augmenter au fur et à mesure que va grossir leur population. Vers 2 025, leurs émissions atteindront plus de 50 % du total. Il appartient donc aux pays industriels d'inaugurer l'action, mais les pays en développement eux-mêmes doivent s'y mettre graduellement. On a résumé cela dans une formule : « responsabilité partagée mais différenciée ». Tous les pays contribuent au phénomène, tous seront touchés, mais il convient de différencier en fonction des responsabilités et des capacités de chacun.

Trois conditions

– Quels étaient les pays représentés dans votre commission?

– Pratiquement tous. Lors de la dernière session, cent quarante-trois pays étaient représentés. Les pays en développement sont venus en nombre car ils redoutaient qu'au nom de l'effet de serre des entraves supplémentaires ne soient mises à leur développement. Ils se souvenaient que les pays industriels, et notamment les Etats-Unis, s'étaient efforcés de subordonner naguère les prêts de la Banque mondiale à des actions de protection de l'environnement. On avait remis en cause, par exemple, les gigantesques barrages qui noient des contrées entières. Les pays en développement avaient ressenti cela comme une ingérence écologique. Ils sont donc venus s'asseoir à la table des négociations avec une grande méfiance.

» Le démarrage des travaux a été extrêmement laborieux. Le dossier du climat ne pouvait se régler avec des normes d'émission établies une fois pour toutes. Il fallait un processus élaboré en commun et dont on pourrait adapter le déroulement en fonction des apports scientifiques et des leçons de l'expérience. Pour que ce processus soit crédible, il fallait trois conditions.

» La première était que les pays industriels affirment leur détermination de faire quelque chose. Or, entre les Européens et les Américains, il y avait désaccord. Les premiers voulaient des objectifs datés et quantifiés. Les seconds, dont l'*American way of life* est fondé sur la consommation d'énergie bon marché, refusaient des engagements aussi précis. On est arrivé à un compromis : les Européens ont accepté des engagements moins rigoureux, les Américains ont admis qu'on parle de gaz carbonique et de retour des émissions au niveau de 1990. Dans le texte final, les pays industriels s'engagent donc à mettre en œuvre des programmes nationaux de réduction des émissions et à les faire évaluer par un comité international permanent. Des rendez-vous sont déjà fixés en 1994-1995 et en 1998 pour définir les programmes ultérieurs.

» Deuxième élément : le texte prévoit que les pays en développement seront plus attentifs à l'effet de serre et procéderont à des évaluations périodiques de leurs émissions. Ces pays pourront obtenir une aide supplémentaire pour s'équiper, par exemple en installant des dispositifs antipollution dans leurs centrales à charbon. On utilisera pour cela le fonds Environnement créé auprès de la Banque mondiale.

» Enfin, troisième élément de crédibilité de la convention, une institution permanente est prévue : comité scientifique, comité du suivi des engagements, conférence permanente des parties contractantes, le tout servi par un secrétariat.

– Fallait-il la grand-messe de Rio pour en arriver là?

– S'il n'y avait pas eu la perspective de Rio, jamais nous ne serions parvenus à un tel accord. Mais ça a été très difficile. Des océans de méfiance ont été franchis et des intérêts contradictoires respectés. Les pays du Golfe, par exemple, craignaient qu'on ne réduise leurs revenus pétroliers. Les lobbies charbonniers regardent cette convention d'un sale œil. Les Etats-Unis, habitués à l'énergie bon marché, étaient sur la réserve. Certains Américains disent : il serait moins coûteux d'accepter les conséquences du réchauffement, par exemple en généralisant la climatisation, que de remettre en cause la consommation d'énergie fossile.

» Au contraire, certains pays en développement redoutent le réchauffement. Aux Maldives, l'aéroport est à moins de deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Déjà, lors des tempêtes, il faut arrêter le trafic aérien. Si le réchauffement entraîne davantage de tempêtes, la survie des Maldives est en cause, comme celle du Bangladesh et de beaucoup d'îles du Pacifique sud. De même pour les pays les plus arides, cette fois à cause d'une sécheresse accrue. Ces pays, au nombre d'une trentaine, ont fait alliance et se sont montrés assez actifs en disant : « Nous, nous ne polluons pas beaucoup, mais notre avenir dépend de ce que vous allez faire. »

Le même esprit que pour la création de la CECA

» A la longue, l'esprit de compromis a prévalu. Finalement, la motion qui a fait adopter la convention émanait du représentant algérien. Celui-ci l'a mise sur la table à 5 heures du soir en disant : « Maintenant, assez discuté, je propose que nous adoptions le paquet tel qu'il est. » L'Algérie a été immédiatement soutenue par le Brésil, le Bénin, la Chine et le Pakistan, tous pays en développement. La Communauté européenne et les Etats-Unis ont appuyé. Il y a eu une sorte de cristallisation. Alors les représentants de cent quarante-trois pays se sont levés, et, interrompant la discussion de points secondaires, ont approuvé la convention par acclamation.

» C'était en ce mai 1992, quatorze mois seulement après le début de nos travaux. Il n'y a aucun précédent à une entreprise d'une telle ampleur, traitant de problèmes aussi complexes, impliquant autant de participants et finissant, dans des délais aussi brefs, par constituer une relation contractuelle entre tous les pays du monde pour gérer un risque écologique. En 1951-1952, j'ai travaillé au côté de Jean Monnet à l'élaboration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la fameuse CECA. Quarante ans plus tard, à la tête de la commission sur le climat, j'ai eu le sentiment de vivre quelque chose de semblable.

– Quelle sera l'efficacité de cette convention, dont le non-respect ne s'assortit d'aucune pénalité?

– Effectivement, on peut la tenir pour un tigre de papier, car elle reposera sur la bonne volonté d'Etats souverains. L'action de ceux-ci sera tout de même encadrée par un dispositif de surveillance, géré en commun et de manière publique. Mais l'autorité mondiale qu'imaginaient les initiateurs de la conférence de La Haye sera sûrement à l'ordre du jour du prochain sommet, dans dix ou vingt ans.

– Qu'a apporté la France dans ce débat?

– Une sensibilité et d'abord une compréhension plus grande que d'autres pays industriels à l'égard des liens qui existent entre environnement et développement. C'est à l'initiative de M. Bérégovoy, alors qu'il était aux finances, qu'a été mis en place, en 1990, un fonds pour l'environnement auprès de la Banque mondiale. La France pense qu'il faut accompagner de manière plus importante l'effort des pays en développement. Dans la convention sur le climat, la France a été l'un des partenaires les plus actifs. Elle porte aussi une grande attention au suivi des engagements pris à Rio. Elle propose donc de créer auprès du conseil économique et social de l'ONU une commission « environnement et développement » chargée de faire périodiquement le point sur le programme et les conventions qui seront adoptés à Rio.

– Rio va donc révéler certains consensus. Mais la conférence ne risque-t-elle pas de faire réapparaître surtout les oppositions Nord-Sud?

– Jusqu'au dernier moment, les pays en développement vont essayer de subordonner l'acceptation des programmes Environnement à l'octroi de ressources financières supplémentaires. Ils vont rappeler qu'il existe bien d'autres entraves à leur développement, comme le mauvais fonctionnement du système monétaire international, l'absence de débouchés pour les matières premières, l'Uruguay Round, etc. Sans recettes à l'exportation, disent ces pays, comment pourrons-nous investir à la fois pour notre développement et pour la protection de notre environnement? Nous voudrions avoir des programmes de lutte contre les bidonvilles, de protection des rivières, mais aidez-nous à les financer.

– Peut-on aboutir à une rupture?

– Je ne crois pas. Le monde a changé. Les dirigeants des pays en développement n'ont plus de recours à l'Est. Ils doivent traiter sans illusion avec le monde occidental. Ils sont même en concurrence avec le marasme des pays de l'Est. Ils maugréent parce que, selon eux, Rio ne traitera pas les problèmes les plus urgents, mais ils calqueront leurs engagements sur l'action des pays industriels. Il n'y aura pas de grande scène de rupture. »

Propos recueillis par
MARC AMBROISE-RENDU

La grande parade des ONG

La conférence de Rio est une aubaine pour les groupes et associations qu'on appelle « ONG », les organisations non gouvernementales. La défense de l'environnement et le développement sont en effet les deux mamelles du mouvement associatif à travers le monde. Il était donc fatal que les ONG soient largement représentées au « Sommet de la Terre ». *Quelque quatre cents de leurs* représentants vont donc assister ès qualités à la conférence officielle, mais seulement à titre d'observateur, c'est-à-dire sans droit de vote.

Cependant, c'est dans la conférence parallèle, appelée *The '92 Global Forum* ou Forum mondial, que va se manifester dans toute son ampleur le mouvement associatif international.

Outre les « grands » de l'écologie internationale comme le WWF (Fonds mondial pour la nature), Greenpeace, les Amis de la Terre, le Worldwatch Institute ou la Cousteau Society, on trouvera aussi à Rio des organisations plus inattendues comme l'Académie royale des sciences de Suède ou le Conseil œcuménique des Eglises.

Le parc Flamengo va aussi donner une tribune mondiale à une foule d'associations beaucoup moins connues ou strictement locales. On y croisera les militants du puissant Sierra Club américain aussi bien que ceux de la petite Croix Verte d'Abidjan ou du Green Belt Movement de Nairobi. Profitant de ce que le sommet se réunit à Rio, les associations brésiliennes seront très présentes, qu'il s'agisse de SOS Mata Atlantica, le très actif groupe qui protège la forêt atlantique du Brésil, du mouvement contre la torture ou des instituts d'acupuncture et de cosmobiologie...

Le groupe des Verts du Parlement européen côtoiera les militants d'Eco Tibet, venus de New-Delhi, ou l'Association japonaise des victimes de la pollution. Les partisans du Tribunal international de l'environnement, dont le siège est à Rome, pourront échanger leurs idées avec les membres de la Société internationale pour l'énergie solaire, basée à Boulder (Colorado).

Enfin, le Forum mondial sera l'occasion pour les associations féminines de montrer le rôle primordial qu'elles jouent dans les pays en développement. C'est en effet par l'éducation des femmes que progresse la maîtrise de la natalité, clé du développement économique, et la conscience de la précarité des ressources, clé du réflexe écologique.

R. C.

Un changement de cap économique est indispensable

Suite de la page 15

» Rio va le mettre au centre du développement. Rio sera une conférence sur l'économie. Le développement durable, dans un environnement sauvegardé, c'est un problème économique. Il faut que les gouvernements, les entreprises et les individus comprennent qu'un changement de cap économique est indispensable.

– Quelle est votre position à l'égard d'une taxe sur l'énergie, la fameuse « écotaxe », qui suscite tant d'émois dans les milieux industriels?

– Je suis pour. Tous les industriels, d'ailleurs, ne sont pas contre, au moins dans son principe. Mais ils refusent d'être les seuls à en faire les frais. Il n'est donc pas question de taxer les seuls industriels, mais de répartir cette taxe sur tous les agents économiques d'un pays. A terme, tout le monde devra payer, y compris dans les pays en développement. Une pareille taxe apportera aussi des ressources nouvelles aux pays en développement.

» Quand je m'adresse à un public américain, je lui dis : *« Nous sommes dans une situation d'insécurité »*. Au premier abord, les gens ne comprennent pas de quoi je veux parler. Je leur explique donc que, en Europe comme au Japon, on atteint le même niveau de vie en consommant beaucoup moins d'énergie, car on la paie beaucoup plus cher. L'Américain moyen envoie dans l'atmopshère deux à trois fois plus de CO_2 que le Japonais. Si nous voulons lutter contre l'effet de serre, nous Américains, nous devons changer nos modes de consommation et redéployer nos investissements.



– Et trouver 625 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à en faire autant?

– Je n'ai pas demandé aux pays riches de verser cette somme aux pays pauvres. Nous avons évalué à 625 milliards de dollars le montant total des dépenses à effectuer chaque année pour préserver l'environnement planétaire. Sur ce total, 80 % seraient payés par les pays en développement. Restent 125 milliards à trouver auprès des investisseurs. Il ne s'agit pas d'aide au développement, qui n'a plus le soutien de l'opinion, mais de redéploiement des investissements.

» Les dépenses militaires, par exemple, créent des emplois avec la recherche et les usines d'armement. Mais ce sont des investissements stériles, car ou bien les armes servent et détruisent, ou bien elles rouillent dans les dépôts en pure perte. C'est cela qu'il faut changer.

– Voulez-vous dire que l'insécurité, aujourd'hui, vient des atteintes à l'environnement, et qu'il faut supprimer les dépenses militaires?

– Je ne dis pas qu'il faut abandonner toute forme d'armement. Mais les Etats doivent redéployer leurs moyens financiers afin de parer aux dangers qui menacent la planète à moyen et long terme. De même, les Européens doivent réorienter leur politique agricole, qui subventionne des productions aux dépens de l'environnement. C'est malsain. Il faudra que chaque gouvernement réfléchisse au redéploiement de ses ressources.

– Rio ne fera donc qu'énoncer des principes, à charge pour chacun de les appliquer?

– Non. Il y aura aussi des programmes d'action. Mais l'essentiel est que les dirigeants replacent leur action dans un contexte global. La conférence de Rio servira de contexte global aux mesures spécifiques que prendront les dirigeants. L'important n'est pas l'accord auquel on parviendra, mais de créer un état d'esprit propice à l'action nationale et locale pour un développement durable. »

Propos recueillis par
ROGER CANS

هكذا من الأصل

2 Le Monde • Mardi 2 juin 1992 •



LA CONFÉRENCE DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉMOGRAPHIE

Une croissance pleine de risques

ARTISANS des paysages et créatures naturelles, les hommes peuvent être aussi destructeurs de l'environnement quand leur nombre augmente très rapidement, comme cela s'est produit depuis 1950 et comme cela va continuer dans les prochaines décennies. Depuis 1950, la population du globe a plus que doublé, passant de 2,5 milliards d'habitants à 3,7 milliards en 1970, pour atteindre 5,3 milliards en 1990.

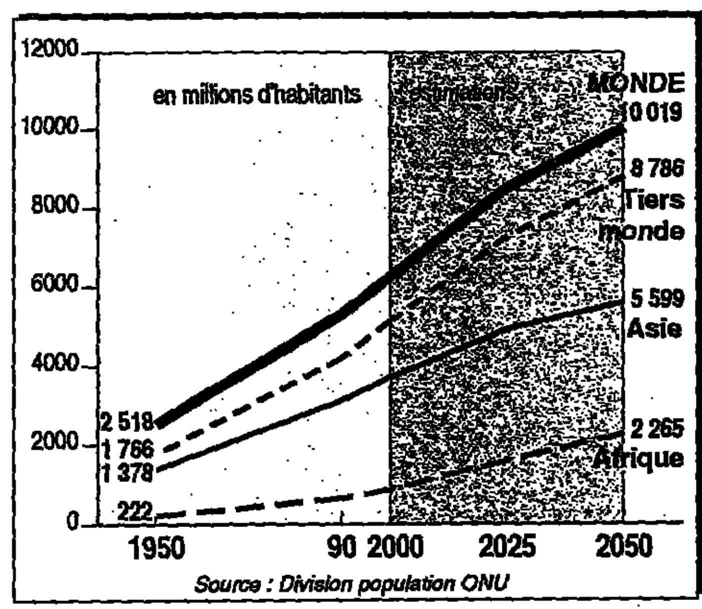
Cette croissance a été due d'abord à la baisse spectaculaire de la mortalité dans l'ensemble du tiers-monde : égale ou supérieure à 40 pour mille jusque-là, celle-ci est tombée à 11 pour mille en moyenne en 1987 par l'amélioration du niveau de vie, des conditions d'hygiène et de la santé publique. En vingt ou trente ans, des pays comme le Mexique ou la Jamaïque ont gagné autant d'années d'espérance de vie que la Suède en 150 ans. Parallèlement la fécondité est restée forte : dans les années 1965-1970, la natalité y dépassait 40 pour mille partout sauf en Asie orientale.

Cette fécondité a diminué depuis (tombant de 6 enfants par femme à 4,2 en moyenne entre les années 1965-70 et les années 1980-85, et à 3,8 maintenant). Le rythme de croissance de la population s'est déjà ralenti depuis les années 70, tombant de 2,1 % par an à 1,7 % aujourd'hui et même à 1,6 % pour les années 90, pour retomber à 1 % d'ici à 2030, selon les projections de la Banque mondiale. Mais, en raison de la «vitesse acquise» – la forte proportion de jeunes dans l'ensemble du tiers-monde – la population du globe gagne 93 millions d'habitants chaque année et en gagnera encore un milliard dans la décennie suivante. Selon la projection «médiane» faite par la division de la population des Nations unies, on dépasserait les 6 milliards d'habitants à la fin de la décennie, et l'on arriverait à 8,5 milliards en 2025, 10 milliards en 2050. Cette augmentation concernera à 95 % les pays en développement, mais de façon différenciée : la population de l'Amérique latine et de l'Asie – sans la Chine, dont la croissance s'est ralentie – devrait plus que doubler d'ici à 2050, celle de l'Afrique serait multipliée par 3,5, car la fécondité y a peu baissé jusqu'à présent. Toutefois, au-delà de la prochaine décennie, de fortes incertitudes demeurent pour l'Afrique et du Moyen-Orient : pour l'Afrique, par exemple, les projections de population en 2050 vont de 1,7 à 2,9 milliards d'habitants, selon que la fécondité baisse ou non.

Mais une telle croissance, même dans les hypothèses les plus basses, outre les difficultés qu'elle entraîne en termes d'emploi, d'éducation et de santé, accentue les pressions sur l'environnement naturel. L'intensification de l'agriculture, en l'absence d'amélioration des techniques et accroissement des intrants, peut amener une surexploitation des sols voire, comme on le constate dans certains pays d'Afrique, le déboisement, l'épuisement des ressources en eau et une dégradation des sols.

De plus, faute de travail et de terres cultivables, les ruraux viennent gonfler les villes du tiers-monde, notamment les métropoles déjà débordées : dans les prochaines décennies, la population urbaine augmenterait de 1,6 % par an en Amérique latine, de 3 % en Asie et de 4,6 % en Afrique subsaharienne, selon les calculs de la Banque mondiale. En 2030, elle formerait plus de 60 % du total, contre 30 % aujourd'hui et le tiers-monde compterait dix-sept villes de plus de 10 millions d'habitants. Cette urbanisation poserait d'énormes problèmes d'alimentation en eau potable, d'assainissement et accroîtrait la demande en bois d'œuvre.

GUY HERZLICH.



La partie tramée du graphique correspond à la projection démographique estimée par l'ONU.

POLLUTION

Stabiliser les émissions de CO_2

L'engagement de la Communauté européenne, annoncé il y a tout juste six mois, de ramener en l'an 2000 les émissions de gaz carbonique (dioxyde de carbone) des Douze à leur niveau de 1990 – *en pratique, donc, de les réduire* – apparaît de plus en plus irréaliste aux spécialistes. Les rejets de CO_2 dans l'atmosphère (2,3 tonnes par habitant et par an dans la CEE) semblent condamnés à augmenter dans la Communauté d'ici à la fin de la décennie. Une réduction ne pourrait pas intervenir avant 2010. Dans le meilleur des cas.

IRONIE du sort, la première note de scepticisme est venue de Bruxelles. A en croire les conclusions d'une étude confidentielle réalisée par la Communauté et citée par le quotidien américain *Wall Street Journal*, les émissions de CO_2 à l'horizon 2000, loin d'être stabilisées, seront supérieures de 3,5 % au niveau qu'elles atteignaient dix ans auparavant. Taxer (à hauteur de 10 dollars par baril) les sources d'énergies responsables des émissions de CO_2 – essentiellement le charbon et les hydrocarbures liquides ou gazeux – n'aurait pas les vertus dissuasives escomptées par la Communauté.

L'étude menée par Bruxelles est en fin de compte relativement optimiste comparée aux conclusions d'un rapport ministériel fait à Paris et tout aussi confidentiel. Son verdict est sans appel : à l'échéance de l'an 2000, *«les scénarios actuels, même relativement optimistes, conduisent à une augmentation de 10 % des émissions de CO_2 de la Communauté»*.

Point de départ de l'étude, les projections énergétiques pour l'Europe à l'horizon 2010. Elaborées par la Commission de Bruxelles, elles sont bâties sur une *prévision* de croissance économique de 2,7 % par an (un chiffre *qualifié de raisonnablement ambitieux*), et une *politique de maîtrise de l'énergie «volontariste»* (l'intensité énergétique, *c'est-à-dire le rapport entre la consommation énergétique et le* PIB, baisserait de 1,7 % par an). Quelles parties de ce cadre faut-il modifier pour déboucher sur une stabilisation du CO_2 d'ici à l'an 2000 ?

Le gaz plébiscité

Le charbon voué aux gémonies, le *pétrole* critiqué de tous côtés, le *nucléaire* indésirable partout ou presque : *ne reste plus que le gaz, avec son image de marque d'énergie «propre»*. Mais sa consommation, *pour boucler le bilan énergétique de l'Europe et stabiliser les émissions de CO_2*, devrait croître *de près de 9 % par an* dans la Communauté. Elle passerait de 210 millions de TEP (tonnes équivalent pétrole) actuellement à 490 millions en l'an 2000.

Impossible, rétorquent les auteurs de l'étude : *«Même si les gisements mondiaux semblent capables de répondre à terme à une telle demande*, écrivent-ils, *cet accroissement de près de 15 % n'est pas du tout envisageable en dix ans.»* Une solution médiane consisterait à fixer une consommation de gaz de 285 millions de TEP en l'an 2000 pour la Communauté (soit une hausse de 33 %). Mais elle supposerait de ramener l'intensité énergétique à 2,2 % par an durant cette décennie. Au lendemain des chocs pétroliers, l'Europe a atteint de tels taux, *mais dans un contexte de prix élevés. «Il est peu vraisemblable que nous soyons à nouveau capables de tels résultats sur une période plus longue»*, concluent les auteurs de l'étude.

Bref, pour l'an 2000, les jeux sont faits. En revanche, rien n'est – encore – joué à l'horizon 2010. Réduire à cette échéance de 10 % les émissions de CO_2 par rapport à leur niveau de 1990 est du domaine du possible. A condition d'y mettre le prix. Sur le papier, la recette est des plus simples : réduire au minimum la consommation de charbon (pour la ramener à 150 millions de TEP en 2010, contre 235 millions en 1990), freiner celle de pétrole (à 435 millions de tonnes), doper celle de gaz autant que faire se peut (350 millions de tonnes), favoriser les économies d'énergie (intensité énergétique ramenée à 2 % par an sur vingt ans). Et relancer vigoureusement le nucléaire de telle façon qu'il *représente en 2010 la moitié de l'électricité produite en Europe*, contre *un tiers* actuellement. La tâche est rude.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Méditerranée : le fardeau des villes

Huile d'olive, olives de bouche : de novembre à janvier, après la récolte, commence autour du bassin méditerranéen *le* traitement *des précieuses olives.* Pour l'environnement c'est souvent une catastrophe chaque année renouvelée. Chargée en matières organiques azotées, en phosphate et en potasse, l'eau extraite des olives est rejettée sans aucun traitement dans les rivières. *«En Italie et en Grèce, deux importants producteurs d'olives, le volume des eaux usées non traitées équivaut à une population de 3 millions d'individus»*, explique un spécialiste. Mince consolation, le désastre écologique se limite à quelques mois.

Le traitement des *eaux usées* d'orgine urbaine, lui, se pose toute l'année. Pour de *«nombreux»* pays du bassin méditerranéen, rappellent les auteurs du «Plan bleu», le «programme d'action pour la Méditerranée» élaboré sous l'égide des Nations unies, il s'agit d'un problème *«crucial et urgent»*. Et pour cause : de 212 millions en 1950 la population des pays riverains de la Méditerranée est passée à 356 millions en 1985. En 2025, elle aura dépassé le demi-milliard.

En France, d'incontestables progrès ont été *réalisés* pour le traitement des eaux usées, en particulier entre Menton et Marseille, mais Toulon, dépourvue d'installations de traitement, fait figure de point noir ainsi que la zone de l'étang de Thau. Pour la France entière, un tiers à peine de la pollution brute émise par les collectivités locales serait effectivement éliminée. L'Espagne est encore moins bien lotie. Jeux *olympiques ou pas*, Barcelone, *par exemple*, ne traite que 20 % de ses rejets. En Italie, des métropoles comme Rome, Gênes, Naples déversent sans complexes dans la mer l'essentiel de leurs eaux usées. En Yougoslavie, aucune station d'épuration d'envergure n'existe. *Idem* en Albanie (*mais le niveau de pollution y est très bas*). Athènes et Salonique *ne sont que partiellement* équipées. La situation est pire dans la Turquie voisine. Les eaux usées d'Istanbul (8 millions d'habitants) sont déversées dans la mer de Marmara. A Izmir, où vivent près de 3 millions de personnes, *un programme de 7 milliards de francs prévoyant la pose d'un émissaire de 60 kilomètres* de long a été lancée mais, depuis plusieurs années, les travaux sont stoppés. Les pays du sud du bassin méditerranéen – exception faite d'Israël – ne sont pas plus avancés. Que ce soit en Syrie, en Egypte, en Libye ou en Afrique *du Nord, les eaux usées sont déversées en mer sans être traitées.*

Le problème est avant tout financier. Pour une ville de 20 000 à 200 000 habitants, le coût d'une station d'épuration *«bas de gamme» est évalué à 750 francs par personne. Et à* 2 000 francs par habitant pour une station dotée d'un traitement poussé. Un luxe pour la grande majorité des pays du bassin méditerranéen.

J.-P. T.

CONTREPOINT

Effet de serre et «trou d'ozone»

par Haroun Tazieff

DEPUIS trop d'années, une campagne de presse, de télévision et de radio, campagne menée à très grands frais à l'échelle mondiale, s'efforce de propager des rumeurs de prétendues certitudes scientifiques affirmant qu'un effet de serre anthropogénique est en train de réchauffer l'atmosphère de notre planète et que les conséquences de ce réchauffement seront catastrophiques : suite à la dilatation des eaux océaniques et à la fonte des glaciers polaires, le niveau des mers remonterait de plusieurs mètres, ce qui mettrait en péril des centaines de millions de *personnes installées à moins de deux ou trois mètres d'altitude et engloutirait des villes innombrables, dont toutes les mégapoles côtières construites juste au-dessus du niveau actuel de la mer.* Et, nous *affirme-t-on sans la moindre démonstration scientifique sérieuse mais sur la base de simples hypothèses nullement démontrées, la responsabilité humaine dans l'accentuation de l'effet de serre n'est plus contestée...*

Cette affirmation est contraire à la vérité : de nombreux scientifiques de haute qualification contestent formellement que l'injection de gaz tels que les chlorofluorocarbures (et non «carbones», ce qui n'a aucune signification chimique en français, sinon en anglais), le méthane et le gaz carbonique accentue l'effet de serre naturel joué par l'atmosphère. L'essentiel de l'effet de serre atmosphérique est dû à la vapeur d'eau. Et non à ces gaz qu'actuellement il est de mode d'accuser de tous les maux, CFC, CH_4 et CO_2.

Une preuve en est la différence entre la température maximale diurne et la température minimale nocturne d'une part en région humide, de l'autre en région désertique : en zone équatoriale, saturée en vapeur d'eau, l'écart est de l'ordre d'une demi-douzaine de degrés ; en zone désertique, d'une cinquantaine de degrés. Différence énorme *d'un ordre de grandeur.* Or, la *teneur en gaz carbonique, en ce qui concerne l'effet de serre, est d'environ 0,03 % dans ces deux types de climat comme il l'est partout, du pôle nord au pôle sud en passant par toutes les latitudes intermédiaires, et du niveau de la mer jusqu'au-dessus de l'Everest. La différence* d'un ordre de grandeur entre l'effet de serre observable en zone tropicale et en zone équatoriale ne relève donc nullement d'une différence de la teneur en CO_2 mais en H_2O : la contribution du CO_2 (et du CH_4, et des CFC) à l'effet de serre est en fait insignifiante. Celle de H_2O, par contre, est primordiale.

L'on parle d'un réchauffement de l'atmosphère, d'une montée de la «température de la planète» comme d'un fait d'observation, d'un phénomène dûment constaté. Or, rien à l'heure *actuelle* ne permet *pareille* affirmation, *si ce ne sont les allégations de scientifiques qui cherchent à le faire croire (car ils y trouvent des intérêts assez divers). Il est en* effet impossible non seulement de mesurer avec une précision suffisante la température «moyenne» de l'atmosphère, même depuis que l'on possède les moyens ultrasophistiqués modernes de la télémesure satellitaire, mais aussi, a fortiori, de comparer les températures relevées aujourd'hui à celles péniblement collationnées il y a trente, cinquante ou cent ans de cela et par conséquent de dire si réchauffement, refroidissement ou stabilité il y a : le procédé est scientifiquement inacceptable. D'autant qu'il s'agit de différences de quelques dixièmes de degrés à peine alors que l'on sait pertinemment que des oscillations de un, deux, voire trois degrés (par exemple le «petit âge glaciaire» du XVI[e] siècle) ne signifient en aucune façon une tendance irréversible du climat : aucune preuve n'existe que ce dernier aille se réchauffant ou se refroidissant.

D'autre part, le scénario-catastrophe de la montée du niveau des mers par fonte des glaciers engendrée par ce «réchauffement de la planète» relève d'une science-fiction qui ignore la physique élémentaire : les glaciers de l'Antarctique et ceux du Groenland ont une température négative (au-dessous de zéro) de plusieurs dizaines de degrés et ce ne sont pas les trois à six degrés annoncés par les hérauts du catastrophisme de cette fin de millénaire qui feront jamais fondre un seul centimètre cube d'une glace à –20 ou –60 C...

Cette mauvaise science-fiction a cependant été largement diffusée *par tous les médias du monde depuis une vingtaine d'années.* Le catastrophisme se vendant incomparablement *mieux* que son contraire, et le pouvoir de groupes de pression aussi transnationaux que puissants interdisant pratiquement de s'exprimer publiquement aux scientifiques compétents et respectueux de l'éthique désireux de rétablir la vérité, l'énorme canular de la menace mondiale que représenteraient le gaz carbonique et les chlorofluorocarbures est parvenu à être non seulement pris en considération par les responsables gouvernementaux mais à être affirmé comme incontesté par les journalistes, aussi abusés que le sont les hommes politiques par des sophismes pseudo-scientifiques.

L'autre contrevérité admise comme étant une vérité scientifique incontestée est *la destruction de l'ozone stratosphérique par les CFC.* Or, l'ozone est continuellement engendré dans la stratosphère par l'action sur l'oxygène de l'air des rayons *UV durs du soleil* : de l'aube au crépuscule, de l'ozone (O_3) est ainsi continuellement formé par ce rayonnement UV.

Dans les régions polaires, où la nuit dure environ trois mois, chaque hiver voit s'atténuer la proportion d'ozone (qui n'est jamais que de quelques parties par milliard). En Antarctique, à cause de la calotte de glace, épaisse de deux à trois kilomètres, qui recouvre le continent, le climat est beaucoup plus froid que sur la banquise arctique, laquelle n'est jamais qu'une pellicule gelée de quelques mètres à peine flottant sur une épaisseur d'eau de mer de 3 000 m de profondeur, où la quantité de calories est donc incomparablement plus élevée que dans l'Antarctique. Cela a des conséquences météorologiques très importantes, dont la raréfaction hivernale de l'ozone stratosphérique, donnant ainsi naissance au désormais fameux «trou d'ozone» dont les tenants du catastrophisme anthropogénique font très largement diffuser les photographies satellitaires chaque mois d'octobre.

Vous avez peut-être remarqué que ces images du «trou d'ozone» ne sont pas montrées en décembre, en janvier ni en aucun mois : c'est que, le soleil remontant sur l'horizon *et le terrible «vortex» de vents à plus de 300 km/h qui, l'hiver, isole* le continent austral, disparaissant avec le réchauffement printanier de l'atmosphère, le «trou d'ozone» se rétrécit de semaine en semaine. Pour bientôt disparaître, d'une part par genèse d'O_3 à partir de O_2 + rayons UV du soleil ; d'autre part, par l'accès sur le continent (que le *vortex hivernal n'isole plus) de masses d'air riches en ozone provenant des basses latitudes.*

Ce manquement à la bonne foi d'une information scientifique d'importance (régénération de l'ozone *dès le retour du soleil) n'est hélas pas le seul. L'un des plus impardonnables actes contre l'éthique scientifique est d'avoir prétendu que la découverte du «trou d'ozone» datait de 1984,* lorsque l'usage des CFC permettait de les accuser d'être responsables de la destruction de la fameuse «couche d'ozone» (il faut dire couche à ozone, tellement sont rares ces molécules, éparses dans celles de l'azote et de l'oxygène atmosphériques). En *vérité, le «trou d'ozone» avait été découvert par Gordon Dobson, de l'université de Cambridge, en 1956-1957, durant* l'*Année géophysique* internationale. En dehors de très rares spécialistes de la stratosphère, personne ne s'y était alors intéressé. Ce qui a fait croire aux promoteurs des thèses catastrophiques actuelles qu'ils pourraient impunément «redécouvrir» ce trou en 1984, afin de mettre les CFC en accusation et, grâce aux ignorances des décideurs politiques en matière de chimie organique «pointue», les amener à mettre ces CFC hors la loi. *Ce qui représente, d'une part, des chiffres d'affaires atteignant des dizaines de milliards annuels, d'autre part l'accroissement du poids qu'exercent les nations industrialisées (qui deviennent les détentrices du monopole de la fabrication et de la commercialisation des CFC) sur les pays en voie de développement. Et d'organiser une sorte d'écolo-gouvernement mondial tout-puissant.*

► **Haroun Tazieff, vulcanologue, ancien secrétaire d'Etat aux risques majeurs.**



SPORTS

TENNIS : les Internationnaux de France

Jamais première semaine des Internationaux de France de tennis n'avait été aussi cruelle avec les joueurs classés têtes de série (c'est-à-dire les seize meilleurs) depuis l'avènement du circuit professionnel.

Dimanche matin 31 mai il n'en restait que six en compétition. Dans la moitié supérieure du tableau, qui a été la plus épargnée, on en comptait cinq. Et après le seul huitième de finale « logique » opposant Carlos Costa et Goran Ivanisevic, il n'en restait que quatre le soir venu, Courier nº 1, Sampras nº 3, Ivanisevic nº 8 et Agassi nº 11.

Dans la moitié inférieure, qui a perdu cinq têtes de série au cours de la seule journée de samedi 30 mai – Steffan Edberg nº 2, Michael Stich nº 4, Michael Chang nº 5, Richard Krajicek nº 12 et Aaron Krickstein nº 13 – seul Pert Korda nº 7 avait atteint les huitièmes de finale.

Contre-performance ou blessure des vedettes, les héros du week-end à Roland-Garros ont été Niklas Kulti, vainqueur de Chang en cinq manches et dernier Suédois en lice, Diego Perez, vainqueur de Krajicek et deuxième Uruguayen en huitièmes de finale avec Marcelo Filippini, Henri Leconte, vainqueur de Stich et second Français en huitièmes de finale avec Cédric Pioline, Andreï Cherkasov, vainqueur d'Edberg et dernier Russe en compétition.

Dans le tableau féminin le ton était différent. Faute d'être sérieusement contestées, les meilleures se sont efforcées de s'impressionner mutuellement en concédant le moins de jeux possible. Gabriella Sabatini a été la plus convaincante dans cet exercice : elle a atteint les quarts de finale en ayant laissé seulement neuf jeux à ses quatre premières adversaires. Steffi Graf n'a pas été aussi performante (14 jeux perdus) mais elle est parvenue a battre Jana Novotna qui l'avait battue lors de leurs deux dernières rencontres.

La seule favorite qui a laissé une manche depuis le début du tournoi est Monica Seles (17 jeux perdus) face à Akiko Kijimuta. Menée 4-1 dans le troisième set, la championne 1990 et 1991 est parvenue à reprendre le contrôle du match après deux doubles fautes consécutives de la Japonaise. Bien qu'elle n'ait pas voulu l'avouer, Monica Seles a dû être affectée par le boycottage des sportifs serbes décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Monica la Serbe, Goran le Croate

Depuis le début du conflit, Monica Seles ne veut ni parler, ni entendre parler de la guerre civile yougoslave. La Yougoslave est à Roland-Garros pour défendre son titre et ne veut parler que de tennis. Dimanche, pourtant, on aurait pu croire que la numéro un mondiale s'était enfin émue de la situation politique dans son pays. Après avoir concédé un set à la Japonaise Akiko Kijimuta, classée 150e, Monica Seles, poings et mâchoire serrés de colère, a bien failli laisser filer le match et quitter prématurément les Internationaux de France. Elle en était finalement quitte pour une belle frayeur, elle qui, d'habitude se *« balade » jusqu'aux quarts* de finale, broyant ses adversaires.

Mais non, son mauvais match n'est pas dû à la nouvelle du vote de la résolution des Nations unies suspendant son pays des compétitions internationales – à l'exception des Croates et des Slovènes. Monica Seles affirme avoir appris la nouvelle après sa victoire. Avant la traditionnelle conférence de presse d'après-match, l'Association du tennis féminin (WITA) a d'ailleurs indiqué aux journalistes que la Yougoslave ne souhaitait pas répondre à des questions d'ordre politique. *« Je suis les événements en Yougoslavie, comme je m'intéresse à tous les conflits dans le monde,* expliquera-t-elle, visiblement agacée. *Je suis ici pour jouer au tennis, et tant que je m'amuserai sur le court, je ne parlerai que de tennis. Pour l'instant, je ne pense qu'à me battre pour conserver mon titre. »* Non, le drame que traverse son pays ne concerne pas Monica. Ses parents sont des Hongrois exilés en Yougoslavie, elle possède la double nationalité, parle hongrois à la maison, elle vit aux Etats-Unis depuis quelques années et le bruit court qu'elle pourrait prendre la nationalité américaine dans quelques mois.

Yougoslave ou non, la numéro un mondiale pourra continuer de faire des ravages sur le circuit professionnel. *« Il est important de faire une différence entre les équipes nationales et les ressortissants individuels,* explique Patrice Clerc, directeur de Roland-Garros. *Les Internationaux de France sont ouverts aux sportifs à titre individuel qui ne représentent ni une nation, ni un pays ».* Position entérinée dimanche soir par la Fédération internationale de tennis (FIT) qui indiquait dans un communiqué que les joueurs individuels n'étaient pas affectés par la résolution de l'ONU. Les Yougoslaves sont suspendus des épreuves par équipes : la Coupe Davis et la Coupe de la Fédération – son équivalent féminin –, la World Youth Cup et les rencontres des vétérans et des juniors. *« Aucune compétition internationale devant avoir lieu dans ce pays ne sera reconnue par la FIT tant que les sanctions de l'ONU seront en vigueur,* précise le communiqué *La situation des joueurs appelés à participer à l'épreuve de tennis aux Jeux olympiques de Barcelone sera fixée par le Comité international olympique (CIO) ».*

Sept joueurs professionnels sont concernés par ce boycottage : Slobodan Zivojinovic, Srdjan Muskatirovic, Nebojsa Djordjevic, Goran Mihailovic; Monica Seles, Tatiana et Adrianna Dulic. Srdjan Muskatirovic, seul sélectionné pour les Jeux olympiques, devrait donc rester à la maison. Sanctionnée pour avoir refusé de participer à la Coupe de la Fédération, Monica Seles ne devait pas aller à Barcelone. Elle espère que la Fédération internationale de tennis reviendra sur sa décision. Il lui faudrait alors changer de nationalité.

Vainqueur de Carlos Costa, le Croate Goran Ivasinevic exultait après la décision des Nations unies. *« Je trouve cela très bien,* disait-il, *parce qu'il faut que les Serbes mettent fin à cette guerre, sinon ils n'arrêteront jamais. Maintenant, ils vont commencer à réfléchir. Je sais bien que les sportifs en question n'ont rien fait, mais ils doivent subir la situation. Je pense que les Nations unies auraient dû le faire plus tôt : mais il est encore temps. »* Dans les couloirs du centre de presse, les journalistes yougoslaves ne cachaient pas leur rancœur : *« Une décision injuste, si injuste pour des hommes et des femmes qui n'ont que leur sport pour soutenir leur pays. »*

A l'inverse de Monica Seles, Goran Ivanisevic et Goran Prpic sont des militants. Les deux joueurs croates – meilleurs « ex-yougoslaves » – avaient déjà refusé de s'aligner avec l'équipe nationale de Coupe Davis, laissant une équipe intégralement serbe et considérablement affaiblie lors des demi-finales face à la France en septembre (*le Monde* daté 22-23 septembre 1991). A Barcelone, les deux hommes représenteront la Croatie, reconnue par le CIO. Pour Ivasinevic et Prpic, chaque performance dans un tournoi est un acte de résistance. *« Nous jouons autant pour nous que pour la Croatie »,* assurent-ils, même si pour Goran Prpic, jouer reste difficile quand certains de ses camarades ont trouvé la mort sur le front. *« Il a fallu apprendre à vivre avec cette douleur. Je sais qu'à la maison, des gens s'attendent à ce que nous brillions dans des tournois pour les représenter. Il faut donc continuer à jouer au tennis, coûte que coûte ».* Que pensent-ils de l'attitude Monica Seles? *« La seule chose qu'elle puisse faire,* dit Goran Ivanisevic, *c'est de prendre un passeport croate. Ce serait bien. Mais elle peut aussi jouer sans drapeau, sans patrie. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Leconte, une humeur de hussard

A Roland-Garros, Henri Leconte est entré par la petite porte, la silhouette effilée par la discipline *d'un régime alimentaire,* le visage hâlé par des randonnées en bord de mer. Il avait accepté cette *wild-card* sans prétention, curieux de voir comment il allait exploiter cette faveur que la FFT lui avait réservée, lui le joueur mal classé, invité à réitérer les exploits du *passé.*

Il était surpris d'être ici, isolé mais décontracté, une pugnacité d'homme blessé, la soif et la méfiance d'un ressuscité. Henri Leconte avait déjà trop joué avec l'espoir pour y croire et demeurer ce *« vrai naïf »* surnom dont la presse américaine l'avait affublé, en français dans le texte. Il s'était lassé de ses gesticulations de star qui se raccroche à une gloire éphémère, les mimiques, les grimaces, la comédie de l'important et de l'incompris. Henri Leconte, comme il dit, avait appris la vie à force d'être piégé par ses propres effets d'annonce, cette réputation presque douteuse lorsque l'on avait fini par dire de lui qu'il était un grand joueur « instinctif », pour ne pas dire autre chose...

Leconte l'irréfléchi n'aurait donc jusqu'à présent rien contrôlé et surtout pas son talent. Il serait encore là sur les courts comme au tirage du Loto, en quête d'un bon numéro . Et quand la chance lui sourit, Leconte irradierait un simple génie auquel les observateurs fascinés mais échaudés prédiraient *une bien mince* durée. Henri Leconte, le blessé, opéré trois fois d'une hernie discale, puis victime d'entorses et de rechutes, aurait pu être définitivement découragé devant ses zigzags alarmants au classement ATP. De la cinquième place à la deux centième en quatre ans. *De* la finale de Roland-Garros en 1988 au long tunnel de 1991, avant qu'un certain Yannick Noah ne vienne le chercher, l'entraîner, le faire maigrir et courir, le rassurer et lui garantir qu'il pourrait *gagner, un week-end* à Lyon...

Henri Leconte a vu là son va-tout, prêt à croire, malgré son âge – vingt-neuf ans, presque retraité – à un possible retour. Lyon, et son épopée, pensait-il, allait tout exorciser. Henri n'était plus « Riton », il lui suffisait de contempler les vidéos de la Coupe Davis : son tennis était un tennis de premier, mieux, il inspirait une grande facilité, cette sorte d'aisance naturelle et inouïe qui n'aurait jamais dû l'abandonner. Leconte y croit et il voit ce public réconcilié l'encourager, oubliant cette image brouillée de la foule de Roland-Garros le sifflant à la sortie de la finale 1988, ou celle de Bercy, pire encore, huant le Français à l'échauffement avec *John McEnroe, quelques mois* plus tard.

Comme un leitmotiv dans sa carrière, Leconte assène qu'il a changé, mûri, qu'il *« se connaît mieux ».* Ce gouailleur, qui se rêvait en yuppie assuré et blindé, à contre-emploi dans ses mondanités à Neuilly, jure maintenant qu'il sait détecter les faux amis, lui qui semble ne pas pouvoir carburer autrement qu'à l'affect. Henri Leconte ne demandait qu'à être transcendé, sans imaginer sans doute qu'il n'était pas simple de liquider d'un trait son passé.

Des ailes à ses semelles

Propulsé par le tremplin de la Coupe Davis, le voilà surpris à organiser son avenir comme lorsqu'il avait dix-huit ans. Le joueur se rend aux tournois de Munich et de Monte-Carlo avec la fièvre et les dents du conquérant, calculant les points qu'il gagnerait au classement ATP s'il battait un tel en quart de finale, tel autre en demi-finale, mettant la pression à son maximum en se programmant un challenge infernal. Henri Leconte veut trop, trop vite. Rapidement éliminé, il rechigne à voir qu'il a été battu par les futurs vainqueurs des deux tournois, Magnus Larsson et Thomas Muster. Il se dit qu'il a été tout simplement battu, *encore battu et que sa préparation* physique, ses entraînements intensifs ont été et seront à jamais peine perdue. Dopé par l'aventure collective, voire patriotique, de la Coupe Davis, Leconte se sent une nouvelle fois incapable de défendre ses propres couleurs, définitivement maudit sur le circuit des tournois solitaires.

« J'étais saturé, je voulais arrêter. » Il y a un mois seulement, Henri Leconte renonçait à Roland-Garros. Frédéric Roche, le préparateur physique de la FFT, l'emmène pourtant en Normandie. Là, le joueur ne touche pas une raquette, fait du jogging, du vélo et revient à Paris avec une condition physique *« assez bonne, pas au top parce que la meilleure possible, tu l'as en gagnant des matches et des tournois »,* précise-t-il, mais un moral ragaillardi par la visite de plusieurs amis.

Henri Leconte prend sa *wild-card* et entre sur le stade de la porte d'Auteuil par les courts annexes. Déclic? Le joueur sent à ses côtés un public avec qui il sait désormais communiquer. Surtout, il parvient à se délier de cette obligation de résultats et, paradoxalement, chaque point devient pour lui un combat. Leconte se répète qu'il est juste venu ici se faire plaisir, *« s'éclater »,* comme il dit, *« heureux de fournir un tennis comme ça »,* et il découvre, mine de rien, qu'il est sur toutes les balles, serrant des poings après chaque point, hurlant et secouant sa tête de battant comme s'il remportait à chaque fois un break ou une balle de match.

De ces retrouvailles avec la confiance, qui pourraient faire penser à de l'obscénité, Leconte ne tire aucune allégresse. A chaque conférence de presse, il se moque un peu de lui-même, s'interdit de tirer des plans sur la comète et précise qu'il veut avant tout rester serein : *« J'avance un petit peu dans l'inconnu. Tout ce que je souhaite, c'est arriver à élever mon jeu dans le prochain match. »*

Affrontant lundi Marcelo Filippini, *Henri Leconte sait désormais* qu'il a signé ses plus belles trajectoires face à un Michaël Stich, numéro cinq mondial, dérouté et dégoûté, avouant lui-même qu'il avait eu l'impression de jouer pourtant son meilleur tennis samedi face au Français. Henri Leconte a retrouvé un poignet d'or, une humeur de hussard et des ailes à ses semelles. Prenant des risques inouïs, il a époustouflé, émerveillé, transformé la terre battue en une surface gazonnée pour y régner à la volée. Il y avait *dix lions dans le Leconte de* samedi. L'homme qui n'a pas perdu un set depuis le début du tournoi tente de s'expliquer : *« Peut-être est-ce parce que je deviens vieux et expérimenté. »* A trop sonder Henri-le-Magnifique, on en perdrait les clés.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

AUTOMOBILISME : le Grand Prix de Monaco de formule 1

La roue tourne pour Senna

Le Brésilien Ayrton Senna (McLaren Honda) a mis fin à l'invincibilité du Britannique *Nigel Mansell (Williams Renault)* depuis le début de la saison en gagnant, dimanche 31 mai, le cinquantième Grand Prix de Monaco de formule 1. Pour signer son cinquième succès en Principauté et égaler le record de victoires de Graham Hill, Ayrton Senna a bénéficié d'un arrêt au stand de Nigel Mansell pour un changement de roue à sept tours de l'arrivée, alors que le Britannique, en tête depuis le départ de la course, semblait assuré d'une sixième victoire consécutive.

MONACO

de notre envoyé spécial

Les deux meilleurs pilotes *actuels épuisés, au bord de l'évanouissement.* Ayrton Senna n'avait même plus la force de brandir la coupe que venait de lui remettre le prince Rainier pour la quatrième année consécutive. Nigel Mansell titubait en arrivant en haut des marches de la tribune princière. Quelques instants plus tôt, ce sont pourtant ces deux mêmes zombies qui se livraient encore à un extraordinaire duel à près de 150 km/h pour offrir un final d'anthologie au cinquantième Grand Prix de Monaco.

Lorsqu'il s'est engouffré pour la soixante et onzième fois dans le tunnel qui le ramenait vers le port, Nigel Mansell pouvait raisonnablement penser à un sixième succès consécutif, qui lui permettrait d'égaler le record du Britannique Jacky Stewart (vingt-sept victoires en formule 1). Après s'être montré le plus rapide en qualifications, il venait encore de réussir le meilleur tour en course. Son avance atteignait 28 secondes sur Ayrton Senna à sept tours de l'arrivée.

« C'est vers le milieu du tunnel que j'ai failli perdre le contrôle de la voiture », racontait Mansell après l'arrivée. A cet endroit, les formule 1 sont à leur vitesse maximale (environ 270 km/h) sur le circuit monégasque. Quelque 300 mètres plus loin, elles doivent négocier la chicane en première (60 km/h). *« J'ai eu beaucoup de mal à freiner,* poursuivait le Britannique. *J'ai aussitôt pensé à un problème de suspensions ou à une crevaison. J'ai perdu 10 à 15 secondes pour regagner mon stand sur trois roues* [jante arrière gauche détériorée par un choc contre un rail]. *Là, on a encore perdu un peu de temps à changer mes roues. Quand je suis sorti des stands, j'ai vu Ayrton passer... »*

Empêchant tout dépassement

Si le Brésilien héritait de la première place, il était pourtant loin d'avoir course gagnée. *« J'avais essayé de maintenir le plus petit écart possible entre nous car, ici, il y a toujours la possibilité que quelque chose d'inattendu survienne (1),* racontait-il. *Ma chance est venue quand Nigel s'est arrêté pour changer ses pneus ; mais les miens étaient usés, je n'avais plus d'adhérence. Je pilotais comme sur de la glace en sachant qu'il allait me rattraper avec ses pneus neufs. C'était très excitant... »*

Reparti avec la rage du désespoir, Nigel Mansell est revenu dans les roues du Brésilien en moins de quatre tours. Multipliant alors les attaques, il a vainement tenté de trouver une ouverture, mais c'était compter sans l'expérience et les talents de funambule d'Ayrton Senna pour maintenir sa monoplace sur la trajectoire idéale qui empêche tout dépassement.

De tous les circuits de formule 1, celui de Monaco est, en effet, le plus anachronique. Etroit serpent de bitume emprisonné dans une cage de grillages, de poutrelles métalliques et de rails de sécurité, le plus urbain des circuits se prête plus à un défilé en file indienne qu'à des manœuvres de dépassement. Nulle part ailleurs le départ en première ligne n'a autant d'importance, mais il ne suffit pas toujours pour s'imposer.

Si l'environnement de la course, avec les yachts qui oscillent au rythme des vagues et des jolies filles ou des personnalités qui se pressent à bord, fait de ce grand prix une manifestation très mondaine, le circuit tourmenté, bosselé et sans adhérence martyrise plus qu'ailleurs les pilotes et leurs mécaniques avec d'incessantes ruptures de rythme et une cinquantaine de changements de vitesses pendant les quelque quatre-vingts secondes nécessaires pour couvrir chacun des soixante-dix-huit tours.

Le Grand Prix de Monaco ne consacre pas toujours le meilleur pilote et la meilleure voiture. Couverts de lauriers depuis le début de la saison, Renault et Nigel Mansell n'ont toujours pas pu triompher à Monaco. Mais le palmarès du grand prix ne sera pas entaché pour autant. Depuis 1984, deux pilotes seulement ont pu inscrire leur nom au palmarès : les triples champions du monde Alain Prost (1984, 1985, 1986 et 1988) et Ayrton Senna (1987 et de 1989 à 1992).

GÉRARD ALBOUY

(1) Ayrton Senna a dû laisser la victoire à Alain Prost au Grand Prix de Monaco 1988 après avoir heurté un rail alors qu'il avait pratiquement course gagnée.

ATHLÉTISME

Katrin Krabbe sera rejugée

La commission d'arbitrage de *la Fédération internationale* d'athlétisme (FIAA) devra de nouveau se réunir pour juger du cas des Allemandes Katrin Krabbe, double championne du monde de sprint, Grit Breuer et Silke Moeller, soupçonnées de tricherie à un contrôle antidopage.

C'est ce qu'a décidé le conseil exécutif de la FIAA, réuni à Toronto (Canada), dimanche 31 mai. La commission d'arbitrage, composée de juristes indépendants, devra rendre son verdict avant le 30 juin, date des sélections olympiques allemandes. Ce verdict sera définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Par ailleurs, le comité exécutif a rejeté une nouvelle fois la requête de la fédération américaine demandant de lever la suspension de deux ans pour contrôle antidopage positif (stéroïdes anabolisants) de Harry Butch Reynolds, recordman du monde du 400 mètres.

Les résultats

TENNIS

INTERNATIONAUX DE FRANCE A ROLAND-GARROS

Résultats du samedi 30 mai et du dimanche 31 mai

SIMPLE MESSIEURS

Troisième tour

Troisième quart du tableau. – D. Perez (Ur.) b. R. Kracijek (P-B, nº 12) 6-4, 6-1, 6-1 ; M. Filippini (Ur.) b. A. Krickstein (E-U, nº 13) 6-2, 1-0, abj ; H . Leconte (Fra.) b. M. Stich (All., nº 4) 7-6, 6-4, 6-4.

Quatrième quart du tableau. – P. Korda (Tch., nº 7) b. M. Schapers (P-B) 6-4, 6-2, 3-6, 6-1 ; J. Oncins (Br.) b. D. Prinosil (All.) 6-3, 6-2, 6-2 ; C. Pioline (Fra.) b. L. Jonsson (Suè.), 6-2, 6-7, 6-2, 6-2 ; A. Cherkasov (CEI) b. S. Edberg (Suè., nº 2), 6-3, 6-4, 7-6.

Huitièmes de finale

Premier quart du tableau. – J. Courier (E-U, 1) b. A. Medvedev (Ukr.), 6-1, 6-4, 6-2 ; G. Ivasinevic (Cro., nº 8) b. C. Costa (Esp., nº 9), 6-3, 4-6, 6-2, 6-2.

SIMPLE DAMES

Troisième tour

Premier quart du tableau. – M. Seles (You., nº 1) b. L. McNeil (E-U), 6-0, 6-1 ; A. Kijimuta (Jap.) b. J. Durie (G-B), 6-7, 6-4, 6-4 ; M. Pierce (Fra , nº 13) b. A. Strnadova (Tch.), 7-6, 6-4 ; J. Capriati (E-U, nº 5) b. K. Habsudova (Tch.), 4-6, 6-4, 6-3.

Deuxième quart du tableau. – G. Sabatini (Arg., nº 3) b. J. Halard (Fra.), 6-1, 6-3 ; P. Hy (Can.) b. E. Brioukhovets (Ukr.), 6-0, 7-5.

Huitièmes de finale

Premier quart du tableau. – M. Seles (You., nº 1) b. A. Kijimuta (Jap.), 6-1, 3-6, 6-4.

Deuxième quart du tableau. – G. Sabatini (Arg., nº 3) b. P. Hy (Can.), 6-3, 6-1.

Troisième quart du tableau. – A. Sanchez-Vicario (Esp., nº 4) b. K. Date (Jap., nº 14), 6-1, 6-2.

Quatrième quart du tableau. – N. Zvereva (CEI) b. S. Hack (All.), 6-1, 6-4 ; S. Graf (All., nº 2) b. J. Novotna (Tch., nº 11), 6-1, 6-4.

(Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et joueuses et, éventuellement, leur rang parmi les têtes de série.)

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX DE MONACO DE FORMULE 1

1. Senna (Bré., McLaren Honda), les 259,584 km en 1 h 50 min 59 s (moyenne : 140,329 km/h) ; 2. Mansell (G-B, Williams-Renault), à 0 s 215/1 000 ; 3. Patrese (Ita., Williams-Renault), à 31 s ; 4. Schumacher (All., Benetton-Ford), à 39 s ; 5. Brundle (All., Benetton-Ford), à 1 mn 21 s ; 6. Gachot (Fra., Venturi-Lamborghini), à 1 tour.

Championnat du monde des conducteurs (après six courses). – 1. Mansell, 56 pts ; 2. Patrese, 28 ; 3. Schumacher, 20 ; 4. Senna, 18 ; 5. Berger (Aut.), 8 ; 6. Alesi (Fra.), 7.

Championnat du monde des constructeurs. – 1. Williams-Renault, 84 pts ; 2. McLaren-Honda 26 ; 3. Benetton Ford, 25.

JEU à XIII

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Carcassonne a remporté le championnat de France de jeu à XIII en battant Saint-Esteve, 11 à 10, en finale du groupe A, dimanche 31 mai à Toulouse.

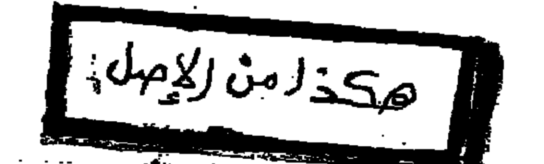
RUGBY

CHALLENGE YVES-DU-MANOIR

Agen a remporté le challenge Yves-du-Manoir en battant en finale Narbonne, 23 à 18, samedi 30 mai à Brive.



2 Le Monde • Mardi 2 juin 1992 •



CULTURE

Louvre : pendant la visite, le chantier continue

Les 10 et 17 juin, le public est convié cour Napoléon, pour voir de près les travaux du « plus grand musée du monde »

Le «plus grand musée du monde» est en passe de devenir le plus long chantier du monde. Entamé en 1983, il ne devrait pas s'achever avant 1997. A peine a-t-on inauguré une galerie, un hall, quelques salles, qu'une armée d'ouvriers prend possession d'une autre portion du bâtiment. Ici on ôte des bâches pour dévoiler les façPades blanchies, là on dresse des échafaudages à toute vitesse. Aux yeux de l'observateur non averti, la méthode du sapeur Camember – creuser un trou pour enfouir les déblais du trou précédent, et ainsi de suite – semble être la règle. Les excavations de la cour Carrée et de la cour Napoléon ont été comblées. C'est à la cour du Carrousel d'être éventrée à son tour. A l'intérieur du vieux palais, la muséographie tente de suivre le déroulement de cette course poursuite infernale. *On aimerait souvent disposer d'un plan et d'une boussole pour pister un tableau.*

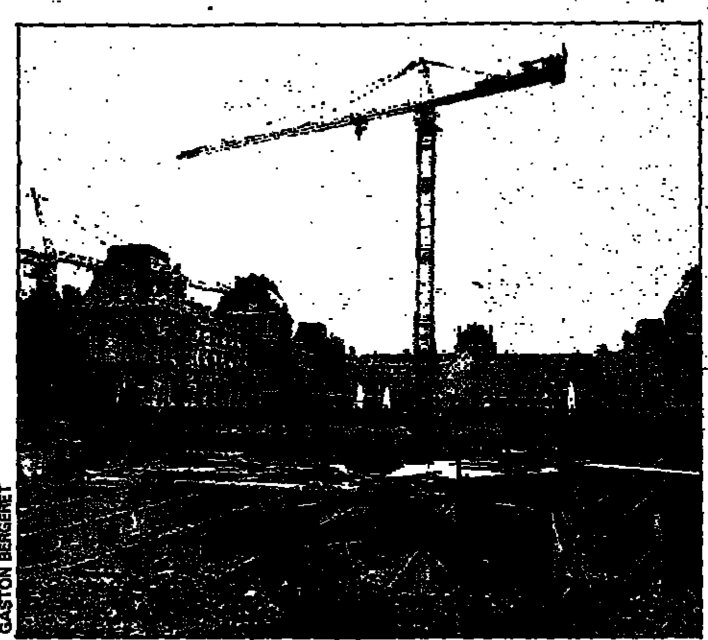
Car pendant les travaux – et là réside la grande difficulté de l'entreprise – les visites continuent. Parfois, au milieu d'une salle où sont accrochées des œuvres, une coulée de plâtre sourd d'un plafond, des coups ébranlent une cloison : le Louvre est un labyrinthe industrieux où visiteurs et ouvriers jouent à cache-cache. On croyait les peintures françaises définitivement logées : pas du tout. La moitié d'entre elles doivent déménager à la fin de l'automne pour gagner les espaces que leur prépare Italo Rota autour de la cour Carrée. Ici les enduits sont posés, les parquets également, un système de stores mobiles est chargé d'atténuer la lumière zénithale. Sur les murs, on remarque des essais de peinture violente : rouge étrusque, vert wagon, ocre terre de Sienne.

Le décorateur a vraisemblablement dans l'œil les salles rouges où sont exposés les grands David. Les fenêtres à l'épreuve des balles (1.5 tonne chacune) s'ouvrent sur la colonnade de Perrault et au-delà sur Paris. Du musée rénové on apercevra, en effet, tous les grands monuments de la capitale, du Sacré-Cœur de Montmartre à Notre-Dame, du Panthéon à l'Opéra, du Centre Pompidou au Grand Palais.

Un dialogue difficile

En continuant vers la rue de Rivoli, on aborde l'aile Richelieu, *naguère occupée par le ministère des finances : 400 personnes, appartenant à une cinquantaine d'entreprises, s'activent sur le chantier.* Le bâtiment, entièrement vidé, n'a conservé que sa carcasse, les appartements dits du duc de Morny avec leur mobilier Napoléon III et leur décoration surdorée en cours de restauration, ainsi que les trois grands escaliers monumentaux. Les volumes ont été entièrement recomposés. Ieoh Ming Peï, l'architecte de la Pyramide s'est personnellement chargé des salles du dernier niveau qu'il a traités avec son habituelle sophistication retenue. Une architecture discrète, toute de géométrie où l'œil n'est arrêté par aucun incident, aux couleurs effacées, à la lumière zénithale répartie par un ingénieux système d'écrans. Il a aménagé – entre autres – la grande salle qui doit recevoir la série des Rubens commandés par Marie de Médicis, et le somptueux escalier mécanique qui assure la liaison de cette aile avec le hall de la cour Napoléon.

Au-dessous, c'est Jean-Michel Wilemotte qui aménage les espaces voués aux objets d'art. Pour cette tâche difficile, l'architecte a, semble-t-il, fortement infléchi son style, trop souvent interchangeable, vers une épure qui doit beaucoup à la sobriété de Peï. Il doit résoudre le délicat problème des vitrines – nombreuses dans ce département (1) – dont le dessin doit obéir à des règles techniques trop strictes (sécurité, manipulation, etc.) pour que l'imagination y trouve son compte. Pourtant, en même temps que s'achèvent les travaux, les conservateurs doivent imaginer l'accrochage des œuvres. Pour cela l'Etablissement public du Grand Louvre (EPGL) leur a fourni des maquettes au 1/20e. Certaines mesurent 8 mètres de long. Ils y logent des tableaux réduits à la taille de timbres-poste, objets d'art et sculptures lilliputiennes. Le dialogue entre architectes et conservateurs se révélant parfois difficile, surtout quand il s'agit de reconstituer l'environnement d'une œuvre sculptée.



GASTON BERGERET

Le chantier du Grand Louvre : un labyrinthe industrieux où visiteurs et ouvriers jouent à cache-cache

C'est Michel Macary, vieux complice de Peï, qui est chargé de l'aménagement des trois cours où sera logé la grande sculpture (ouvertes en 1993 avec le reste de l'aile Richelieu). Cours aujourd'hui couvertes grâce à Peter Rice, l'auteur des verrières voilées d'un léger treillis d'aluminium. La première – Khorsabad – accueillera les taureaux ailés assyriens. Deux d'entre eux sont déjà en place. Les trois autres seront installés dans le courant de ce mois. L'entreprise chargée du transport de ces animaux de 30 tonnes porte le nom prédestiné de Bovis. Sous cette cour, 1 500 m² ont été dégagés pour loger les collections d'art islamique, en caisses depuis des lustres faute de place. Les deux autres cours, plus vastes, rebaptisées Marly et Puget, sont destinées aux chef-d'œuvre de la sculpture française. A commencer par les chevaux de Marly qui attendent, en caisse, dans le passage Richelieu.

Des surfaces d'exposition doublées

Une artère vitale qui fait communiquer la place du Palais-Royal – qui pourrait être réaménagée par Peï – avec la cour Napoléon dont la rénovation est presque achevée. Le public est d'ailleurs invité à admirer le travail effectué : le chantier ouvrira ses portes les 10 et 17 juin (2). Les visiteurs constateront – de près – que leurs deniers n'ont pas été dilapidés. En 1997, le musée rénové, qui aura doublé ses surfaces d'exposition (60 000 m² pour une surface utile de 130 000 m2), aura coûté plus de 6 milliards de francs. Il faut ajouter à ce chiffre 1 milliard d'investissements privés (pilotés par la Caisse des dépôts et consignations) affectés aux sous-sols de la cour du Carrousel où se creusent un parking (pour 620 voitures et 80 cars), un centre du voyage et du tourisme et les espaces commerciaux de la SARL.

A cela il faut ajouter 250 millions de francs nécessaires à la remise en état du jardin des Tuileries. L'EPGL, que l'on avait accusé de vouloir «rentabiliser» le jardin en multipliant les aménagements commerciaux, dément formellement avoir médité un aussi noir dessein. Mais Jean Lebrat, son président, présente comme une victoire l'accord passé avec les forains qui occupent depuis plusieurs années l'allée des Feuillants : *«Nous leur accordons 9 500 m² au lieu des 15 000 m² dont ils disposent actuellement*, explique-t-il. *Nous veillerons également à ce qu'ils n'installent pas d'attractions trop volumineuses».* Et lorsqu'on lui fait remarquer que le passage de lourds camions nécessaires au transport des stands risque d'être préjudiciable aux arbres du jardin, il fait remarquer, en plaisantant à demi, que *«l'endroit où les arbres poussent le mieux en France, c'est le bord des routes».*

Reconstruire la passerelle Solférino

Une rallonge supplémentaire sera sans doute indispensable pour la reconstruction de la passerelle Solférino (environ 80 millions de francs). Celle qui existe – provisoire depuis le début des années 60 – a dû être fermée définitivement à toute circulation depuis une semaine. Heureusement, une consultation avait déjà été lancée auprès de huit architectes. Le choix du lauréat devrait être connu dans les prochaines semaines. Reste à savoir quel sera, demain, le statut juridique du Grand Louvre, dont le budget de fonctionnement est déjà estimé à 500 millions de francs. Certains poussent à la création d'un établissement public, type Beaubourg, chargé de la gestion des Tuileries et même de l'Orangerie.

Cette proposition, qui a l'avantage de la cohérence et de la simplicité, a aussi des inconvénients. Le poids de la Réunion des musées nationaux (RMN), bras commercial de la Direction des musées de France (DMF), chargée de répartir équitablement entre tous les musées, les rentrées des différents établissements, serait ainsi amoindri. Cette situation inciterait sans doute d'autres établissements – Orsay et surtout Versailles – à réclamer le même traitement. La DMF semble, pour l'instant, redouter la naissance de féodalités construites autour d'établissements prestigieux et riches de leurs millions de visiteurs.

EMMANUEL DE ROUX

(1) Le budget «vitrines» s'élève à 50 millions de francs.

(2) Ouverture au public les mercredi 10 et 17 juin, de 10 h à 20 heures. Renseignements tél. : 42-97-09-48.

CIRQUE

Achille Zavatta met la clé sous le chapiteau

AUCH

de notre correspondant

Les vieux clowns ne meurent jamais, mais les cirques de légende peuvent faire faillite. Après d'autres grands noms de la piste, Achille Zavatta *vient de mettre* la clé *sous* la porte du grand chapiteau, victime de contraintes économiques de plus en plus lourdes. Un moment convoitée par Jean-Claude Sensemat, l'industriel gersois repreneur de Lip, l'entreprise de spectacles a finalement été rachetée par Bernard Mazelié, un agent immobilier de Cahors, lui-même passionné de cirque depuis sa petite enfance.

Première conséquence, le cirque Zavatta va suivre son nouveau propriétaire dans le Lot. Et la grande caravane va quitter la ville d'Auch, son port d'accueil et d'attache, où, après chaque tournée en Europe, elle revenait s'ancrer. Là, on réparait le matériel – une soixantaine de véhicules et un chapiteau de 1 500 places ; là, on laissait reposer les hommes – une quarantaine d'artistes. Il y aura une nouvelle tournée, et le cirque conserve son nom. Zavatta lui-même *remontera* dans la caravane *itinérante*.

Certes, on ne le verra pas sur la piste, qu'il a pratiquement abandonnée depuis 1985. Son fils Franck, seize ans, jongleur de talent, assure la continuité d'une famille dont l'origine, vénitienne, remonte au *treizième* siècle.

Des maux bien connus

Il reste à savoir si le cirque authentique a encore sa place aujourd'hui. Ses *maux sont connus : des charges salariales et structurelles lourdes,* un public dispersé, une télévision qui, après avoir fait la gloire d'Achille avec «La piste aux étoiles», s'est aujourd'hui posée en concurrente directe. L'an dernier, Achille et Annick, son épouse, ont bien tenté de bouleverser la tradition en introduisant un orchestre de mariachis dans leur spectacle, «Viva Mexico !» : *en vain.*

Alors, à soixante-dix-huit ans (dont près de trois quarts de siècle de piste), Zavatta reprend la route.

DANIEL HOURQUEBIE





MUSIQUES

La guerre des bandes

Polygram annonce la commercialisation de la cassette numérique au standard européen

La commercialisation de la cassette numérique et des appareils conçus pour la lire et l'enregistrer inventés par Philips (la DCC) est prévue pour septembre 1992. Polygram vient d'annoncer que *«les superstars Bryan Adams, U2 et Pavarotti seront parmi les premiers artistes qui enregistreront leur répertoire sur la cassette compacte digitale»* et que *«les albums de Claudio Abbado, Seiji Ozawa, Maurizio Pollini, Vladimir Ashkenazy, Sir Georg Solti, Dire Straits* [qui fut le premier groupe édité sur disque compact], *Elton John, The Cure, Nana Mouscouri, Diana Ross, Suzanne Vega, Milène Farmer, Ella Fitzgerald, Stan Getz, Johnny Hallyday, etc. seront disponibles en DCC»*.

Les grands principes auxquels se sont ralliés les majors de l'industrie de la musique pour empêcher la commercialisation à grande échelle de la cassette numérique (la DAT) lancée par les Japonais, il y a cinq ans, sont donc aujourd'hui bafoués. A l'époque, les éditeurs de disques avaient mené une campagne de presse tous azimuts en pratiquant un savant confusionnisme entre la Dat et le CD, alors que ce nouveau support devait simplement remplacer la minicassette analogique essoufflée technologiquement, comme le disque compact avait remplacé le microsillon inchangé dans son principe depuis Charles Cros et Thomas Edison.

Mieux, ils s'étaient ligués pour ne pas commercialiser de programmes musicaux sur le support inventé par le Japonais Sony en prétextant que les copies de CD réalisées sur DAT ouvraient grandes les portes au piratage puisqu'elles ne pouvaient être discernées de l'original.

Contraints et forcés, les Japonais avaient introduit un système empêchant les copies de copies. Rien n'y a fait, la DAT a, *pour le moment*, raté son entrée sur le marché de masse même *si* Sony s'est, entre-temps, rendu acquéreur de CBS et de ses filiales. Le Japonais *n'a pas oublié* son combat perdu dans la vidéo : son standard Betamax n'avait pas davantage pu s'imposer face au VHS de JVC que ne l'avait pu le V 2000 de Philips. Son marché est, aujourd'hui, limité au domaine professionnel, un chemin que semble prendre la DAT.

Les consommateurs feront une fois de plus les frais de cette guerre (le VHS était, à l'époque, moins performant que ses concurrents). Car les performances techniques théoriques de la DAT nippone sont supérieures à celles de la DCC européenne : les deux seuls avantages de cette dernière résident dans le fait que les magnétophones DCC pourront lire les anciennes cassettes analogiques (mais pas les enregistrer) et qu'il est possible de la dupliquer à grande vitesse.

Il est instructif de constater que, dans son *communiqué*, Polygram tombe dans le travers dénoncé naguère en affirmant qu'Adams, U2 et Pavarotti *enregistreront* leur répertoire sur la DCC, induisant du *coup* l'idée qu'il s'agit d'un nouveau support amené à se développer indépendamment du CD, voire à le concurrencer. Le jour du lancement du CD, à Salzbourg, lors du Festival de Pâques 1982, M. Morita, patron de Sony (co-inventeur du CD avec Philips) n'avait-il pas annoncé : *«nous ignorons encore sur quels supports nous enregistrerons et écouterons la musique dans quinze ans»*? Sony ne travaille-t-il pas à la commercialisation d'une disquette numérique enregistrable?

ALAIN LOMPECH

THÉATRE

Accident chez Molière

Un metteur en scène venu de Pétersbourg met les acteurs maison en panne sèche

BAL MASQUÉ
à la Comédie-Française

Evénement rarissime : à la Comédie-Française, les publics, malades d'ennui, se sauvent par grappes. Il s'agit de *Bal masqué*, de Mikhaïl Lermontov, mis en scène par Anatoli Vassiliev. Des présentations s'achèvent devant un tiers de salle, pas plus. Pourquoi?

Prenons les choses une par une.

La pièce, son auteur. La Russie du beau monde, en 1830. Pétersbourg, palais, grands salons, bals, bijoux... Les Russes aiment déjà, à la folie, leurs poètes. 1837 : le plus grand d'entre eux, Pouchkine, est tué en duel. Un inconnu de vingt-trois ans, Lermontov, écrit sur-le-champ des vers pathétiques, qu'aux obsèques de Pouchkine on s'arrache sur des feuilles volantes. C'est la gloire, mais aussi l'exil (quelques semaines de Caucase). Puis Lermontov rentre en ville. Altercation avec le fils de l'ambassadeur de France (Pouchkine avait été tué par un Français) : duel, puni d'un second exil. Lermontov publie alors, en 1840, *Un héros de notre temps*, le premier vrai grand roman russe (mais l'immense roman de Gogol, *les Ames mortes*, qui va suivre en 1842, ne doit rien à Lermontov). Et c'est un second duel, et cette fois Lermontov est tué. En 1841. Il a vingt-sept ans.

Avant le coup d'éclat du poème sur Pouchkine, il avait tâté du théâtre, pour voir. Un essai de débutant. Il avait écrit *Bal masqué*, une pièce un peu composite, un peu disparate. Elle fut refusée. Il la récrivit, sans plus de succès.

L'intrigue. Une jeune femme belle et fidèle, Nina Arbenina, est assassinée par son mari : la jalousie. C'est une méprise. Dans les mouvements d'un bal masqué, Nina a laissé tomber, sans y faire attention, un bracelet. Quelques minutes plus tard, une autre belle dame, la baronne Strahl, ramasse ce bracelet, puis tombe en extase devant un beau masque grand et brun, l'entraîne vers un canapé ou vers une pelouse... *« Ils se sont enflammés, ils ont bientôt conclu »*, dit Lermontov. A ce beau masque, le prince Zvezditch, la baronne confie le bracelet. Et c'est là l'origine du meurtre : le mari, Arbenine, va croire que Nina et le prince...

Lermontov faufile cette intrigue, mi-vaudeville, mi-mélodrame, entre des scènes de jeu (on jouait nuit et jour le tout sur le tout, là-bas), des scènes d'insultes et de duel (on se pourfendait pour un oui, pour un non), et s'ajoutent des couplets style « confession d'un enfant du siècle », et aussi des variations sur imaginaire et réel, masques et non-masques, car notre dramaturge débutant a lu le théâtre anglais, espagnol, français...

Bal masqué n'est pas une œuvre négligeable, puisqu'elle est de Lermontov, même novice. Mais elle est peu jouée en Russie, c'est un canard boiteux. D'autres grands romanciers, en Europe, ont écrit des pièces sans avenir (chez nous Balzac, Flaubert, etc.). Meyerhold, nous dit le programme du Théâtre-Français, a mis en scène *Bal masqué*. Oui, mais tous les metteurs en scène renommés, sans exception, ont choisi parfois des pièces manquées.

Une sortie de pastiche farceur

Passons au metteur en scène. Anatoli Vassiliev est un artiste particulier, ombrageux, de Saint-Pétersbourg, auquel le public surchauffé d'Avignon a réservé en 1989 un accueil enthousiaste parce qu'il présentait une mise en scène de Pirandello constituée d'une suite de gros effets-gags à répétitions très insistants, très soignés. Un bombardement d'épates cousues main. La politique d'ouverture Lang-Mitterrand, qui consiste à confier plusieurs de nos grandes scènes, et une part sensible du budget, à des artistes d'ailleurs, a conduit Jacques Lassalle à inviter Vassiliev chez Molière. Il a choisi *Bal masqué*, qu'il n'avait pas monté chez lui.

Vassiliev n'est pas francophone. Il a retenu, ou il a accepté, la traduction d'André Markowicz, qui est faite en vers. Vers pittoresques, et même, par moments, burlesques.

Effets de rimes comiques, astuces d'enjambements d'un vers sur l'autre, désinvolture souriante du ton, acrobaties d'allitérations : les princes et baronnes pétersbourgeois de Lermontov s'expriment, ici, par une sorte de pastiche farceur du convoi Hugo-Musset-Rostand-Guitry.

Exemples :

On gratte ses deux kopecks
la famille vous met à sec.

ou :

On vient de me livrer
cinq lévriers du meilleur pedigree.

ou :

Il faudra bien qu'un ministre le [case,
il a fait sept ans de Caucase...

Ainsi de suite, mais, entre les clins d'œil comme ceux-là, le dialogue est tout de même assez gauche :

Et le soupçon est là... La chose [est dite!
Et tout cela ne vient que de mon [bracelet...
Mais si les gens savaient votre [conduite,
Rirait de vous le monde au grand [complet.

André Markowicz, entièrement bilingue, s'est fait connaître récemment par des traductions on ne peut plus fidèles de Dostoïevski, très bien écrites. Mais, cette fois, son Lermontov a la voix fausse d'un Cyrano faiblard et pas drôle. Ce n'est pas que la pièce paraisse d'un esprit trop parisien – en fait, un bal masqué à Pétersbourg, en 1830, était bien plus proche que l'on ne croit d'un bal faubourg Saint-Germain (de même que les films d'Evgueni Bauer tournés en 1915 montrent que la grande bourgeoisie russe était la même, avait la même vie que l'anglaise ou la française). Non, c'est une question de décalage acoustique. Ce dialogue en vers macaroniques est bancal. Quelque chose cloche, qui, vers par vers, ligne par ligne, détruit la pièce, lui ôte toute crédibilité.

Vassiliev, quoique ne comprenant pas le français, a-t-il senti l'anomalie? Comme s'il voulait redresser une erreur, il a dirigé les comédiens d'ici de façon que leurs voix ne parviennent pas à l'auditoire. Il place les acteurs très loin, les fait s'exprimer très bas, de dos, en passant. Ensuite, et c'est plus curieux, plus pervers, il insère, dans le corps même des phrases, des diversions, des trous d'air, des pannes, des sortes d'anticorps, d'antitextes, si bien que le dialogue apparaît comme « auditivement » bouffé aux mites. Le propos ne passe pas, n'arrive pas. C'est lettre morte. C'est voix mortes.

Or ce spectacle ne se présente pas, n'est pas reçu par le public comme une pantomime, une vision, un mirage, aux voix rares ou lointaines, à la Bob Wilson. Ni comme une méditation sous-alimentée, sous-exprimée, mais très dense, très forte, à la Claude Régy. Non, ce *Bal masqué* reste, malgré tout, du « théâtre parlant » ordinaire. Mais cassé. La panne absolue.

Ce vide, cette surdité, sont d'autant plus déroutants qu'Anatoli Vassiliev ne s'est privé d'aucun atout : scène géante, luxe exceptionnel des costumes, masques, accessoires, éléments multiples de décoration et d'éclairage... Tout cela pour l'épate seule, sans substance réelle.

Comment raconter les acteurs? Ils sont comme oblitérés par les partis pris du spectacle. Des acteurs de la dimension de Jean-Luc Boutté, Valérie Dréville, Catherine Salviat, Jean Dautremay, font de leur mieux, emprisonnés comme des mouches dans un bain de vitriol qui les dissout, les efface. Et Richard Fontana, souffrant, a dû abandonner, dès la deuxième présentation publique, son rôle : la tristesse de cette absence assombrit le jeu de l'ensemble, parce que le théâtre, et sa grandeur, c'est cela aussi : tout ce que les acteurs, dans leur for intérieur, vivent, et qu'ils ne nous avouent pas.

MICHEL COURNOT

► Tél. : 40-15-00-15.

Paris, quartier d'été

Festival créé en 1990 sur l'initiative de Jack Lang et confié à Patrice Martinet, Paris, quartier d'été a rempli sa mission : prouver qu'existe dans la capitale un public estival. Il y a eu d'abord le triomphe du Ramayana, puis, l'an dernier, ceux de *la Véritable histoire de France* par Royal de Luxe avec la Mano Negra, de *l'Arlequin* de Strehler, des tragédies grecques mises en scène par André Serban avec des comédiens roumains, de Meredith Monk, de la Volière Dromesko... Sans oublier les concerts de musiques du monde, sous le kiosque du Luxembourg.

Le festival s'installe à nouveau, du 11 juillet au 9 août. Pour des raisons pratiques les dates sont légèrement avancées : même si cette année il comporte davantage de manifestations en plein air, il travaille avec les institutions – qui commencent d'ailleurs à se montrer moins méfiantes – et dépend de leurs libéralités. Il dépend aussi d'une subvention qui n'augmente pas : 5,5 millions de francs. Le budget total atteint le double. Le reste vient des sponsors, et des recettes. Mais le prix des places va de 50 F à 100 F (150 F pour une entière nuit tzigane) et plusieurs manifestations sont gratuites.

Du 11 juillet au 15 août, tous les jours sauf les mardis, de 10 h à 17 h, *l'Instrumentarium européen*, de Léon Diurne et Louis Nasal, huit tableaux présentant des pianos-girafes, des luths-baleines etc. Du 11 juillet au 9 août, tous les jours sauf mardi de 13 h à 19 h, au parc de La Villette, un *Village de voiles*, architecture de toile conçue par deux artistes norvégiens, Pia Myrold et Randy Naylor. Du 11 au 21 juillet, il y aura du musette de 21 h à 1 h du matin au Passage du Nord-Ouest. Les 11, 12, 13 juillet, toutes les musiques tziganes se donnent rendez-vous à l'Opéra Garnier, à partir de 16 h.

Les 17, 22, 25 juillet, les 3 et 8 août au Cirque d'Hiver à 20 h 30, des concerts populaires, avec l'Orchestre de Paris, les Virtuoses de Moscou et Vladimir Spivakov, Barbara Hendrix... Du 16 juillet au 1er août, à 22 h en plein air au parc de La Villette, cinéma : des grands classiques du péplum. Du 16 juillet au 9 août dans les combles du palais de Chaillot, un endroit inconnu, mystérieux, fascinant, l'exposition des *Arts étonnants*, organisée par Michel Reilhac, avec des installations inédites. Du 18 juillet au 9 août, au parc de La Villette à 20 h 30, un cirque berlinois qui pratique une dérision forcenée : le Cirque Gosh. Du 21 au 25 juillet à l'Odéon à 20 h 30, un *Mahabharata* indien.

Du 27 juillet au 1er août, Naples est au centre Georges-Pompidou à 20 h 30, avec des spectacles, un orchestre de travestis, des chants, et une exposition de photos. Du 14 juillet au 9 août, il y aura les concerts gratuits au kiosque du Luxembourg. Après les arènes de Nîmes (les 17 et 18 juillet), le *Napoléon* d'Abel Gance, dans une copie rénovée, accompagné par l'orchestre de la Garde républicaine, sera projeté au parvis de la Défense, sur le plus grand écran du monde (d'une hauteur de six étages) en deux parties les 29 et 30 juillet, en intégrale le 31.

Les 1er, 2, 5, 6, 7, 8, 9 août, au parc de La Villette à 17 h et 19 h, *la Baraque foraine* de Georges Aperghis. On pourra également voir un *Roméo et Juliette* inattendu bien que britannique dans les jardins du Palais-Royal, visiter les coulisses des music-halls, découvrir les jardins de Paris, se promener la nuit dans les musées, participer à des jeux littéraires, assister à des spectacles de rue, du 22 juillet au 8 août.

► **Renseignements : Paris, quartier d'été, 43, rue de Rivoli, 75001, Paris. Tél. : 40-28-40-33.**

Les frères Gershwin triomphent aux Tony Awards

Crazy For You, une comédie musicale basée sur les chansons de George et Ira Gershwin, a remporté le *Tony Award* (récompense décernée par les professionnels du théâtre de Broadway) du meilleur *musical* lors de la cérémonie annuelle organisée le 31 mai à New-York.

Le Tony de la meilleure pièce est allé à *Dancing at Lughnasa* de Brian Friel et celui de la meilleure reprise à *Guys and Dolls*, la comédie musicale inspirée par les nouvelles de Damon Runyon. Gregory Hines a remporté le prix du meilleur acteur dans un *musical* pour son incarnation du pianiste de jazz Jelly Roll Morton dans *Jelly's Last Jam*. Judd Hirsch *(Conversation With My Father)* et Glenn Close *(Death and the Maiden)* ont respectivement reçu les Tony du meilleur acteur et de la meilleure actrice dans une pièce de théâtre.

Les 46e Tony Awards viennent couronner la meilleure saison qu'ait connu Broadway ces dernières années. Plusieurs *musicals* sont en passe de devenir des succès de longue durée *(Guys and Dolls, Crazy For You, Jelly's Last Jam)*, et les stars du cinéma n'ont jamais été aussi présentes sur les planches. – *(AFP, UPI.)*

CULTURE

FESTIVAL

Les vertus du métissage

Bilan de cinq jours de musiques à Angoulême

ANGOULÊME

de notre envoyée spéciale

A quoi sert un festival de musiques? Celui d'Angoulême (dix-sept ans d'existence, une réputation de précurseur, un passage bien négocié du jazz aux musiques du monde) n'aura peut-être pas répondu à la question cette année, mais il aura au moins esquissé les contours d'une période charnière. Triomphant l'an passé avec une grosse programmation de jazz sud-africain (African Jazz Pioneers, Dolly Rathebe), il est, pour son édition 1992, resté sage. Il y avait bien sûr des découvertes : deux groupes de reggae guyanais, de bonne tenue, mais sans originalité profonde (Universal Youth et Wailing Roots), le bouillant Guadeloupéen joueur de *gwo ka* Esnard Boisdur, Stella Chiweshe, une des chanteuses les plus populaires du Zimbabwe, les percussionnistes brésiliens d'Olodum, ou encore la fanfare «ethno-jazz» de Wolfgang Puschnig, cofondateur du Vienna Art Orchestra. Mais la philosophie d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier.

Les risques pris en solitaire, l'obligation de l'inédit qui bâtirent la renommée des festivals de musiques populaires français ne sont plus à l'ordre du jour. D'abord parce que, même si les budgets sont parfois en légère augmentation (5,5 millions de francs pour Angoulême cette année contre 5 millions de francs l'an passé), tout coûte cher. Par exemple, les cachets des artistes, les «têtes de série» en particulier, victimes d'une surenchère de la part d'autres festivals mieux subventionnés ou mieux sponsorisés. Ou encore, les voyages, surtout lorsqu'il s'agit de faire venir vingt Sud-Américains ou une star africaine avec son staff d'un pays où le charter n'existe pas. D'où la nécessité de se trouver des points d'appui, d'organiser un fonctionnement en réseau, quitte à partager ses coups de cœur.

Aussi Angoulême a-t-elle rejoint l'European Forum for Worldwide Music, qui rassemble depuis la fin 1991 une vingtaine de festivals de musiques traditionnelles ou métisses d'Europe. Elle s'est aussi informellement associée au Festival de jazz d'Amiens. Leurs deux directeurs (Michel Orier pour Amiens, Christian Mousset pour Angoulême) ont conçu cette année une programmation très rapprochée. Ils ont aussi créé Indigo, le département *world music* de Label Bleu (1), un label né à la Maison de la culture d'Amiens et devenu en six ans un des premiers producteurs indépendants de jazz en France. Enfin, Angoulême a trouvé, depuis trois ans, une salle parisienne – le New Morning – pour assurer un relais à certains artistes.

Arguments économiques, sûrement, mais aussi artistiques. *«Qu'est-ce qui pousse un musicien à venir du bout du monde pour donner un concert unique dans une petite ville française?»*, demande Christian Mousset. Stella Chiweshe, le Malgache Justin Vali étaient en banlieue parisienne, au Festival de Ris-Orangis, le samedi 23 mai, le Rail Band de Bamako (en grande forme) à Amiens la même semaine, Wolfgang Puschnig au Festival de jazz du Mans quelques jours plus tard. Début juillet, ce sera Olodum, toujours décevant sur une scène, et certainement plus convaincant en plein air, qui animera les jardins du Luxembourg pour Paris Quartiers d'été. Parallèlement, la force de conviction de nouveaux venus (petits, indépendants et novateurs) sur la scène du marché du disque, tel le label Silex qui vient de fêter sa première année d'existence, a permis l'arrivée des musiques traditionnelles françaises dans le cercle du métissage. Ainsi les cinq chanteuses corses de Donnisulana, très applaudies à l'Ecole de musique.

Désenclaver les quartiers

Car il faut bien sûr réussir la conquête du public et le fidéliser. C'est avant tout son audience locale qui assure la pérennité d'un festival. Les têtes d'affiche (John Mayall, Dee Dee Bridgewater, Jacques Higelin) font recette. Mais Angoulême a surtout choisi d'ancrer la musique dans ses quartiers, à Basseau notamment, où le festival se terminait en fête conviviale et gratuite (Zap Mama, El Gran Combo de Puerte Rico, etc.). Une démarche suivie, et aidée, par des organismes officiels tel le FAS (Fonds d'action sociale) ou encore par la Caisse des dépôts.

Avec un taux de chômage atteignant 40 %, des revenus inférieurs à 4 000 francs pour 80 % des familles, dont beaucoup d'origine maghrébine (harkis), 35 % de moins de trente ans, Basseau, ancienne cité d'urgence, est l'un des quatre quartiers DSQ (Développement social des quartiers) d'Angoulême. Les effets positifs des programmes de réhabilitation entrepris il y a huit ans commencent à s'y faire sentir. Les arbres ont poussé, et les bus circulent normalement jusqu'au centre-ville. Samedi 30, on y inaugurait la fresque réalisée sur un Abribus par le peintre Antoine Dinguiou, un Guyanais Aloukou venu des bords du fleuve Maroni dans la foulée des Wailing Roots. *«Le Festival vient ici depuis 1984*, explique Brigitte Ricchi, chef de projet du développement social urbain d'Angoulême. *La décentralisation culturelle joue un rôle très important dans la prévention de la délinquance, dans les échanges de savoirs. Nous voulons aujourd'hui désenclaver ces quartiers. Les musiciens sont venus ici tout au long de la semaine, en répétition, ou pour des concerts de rue. Des habitants ont eu ensuite l'envie d'aller les entendre à l'Ecole de musique* [30 francs l'entrée], *un lieu du centre-ville où ils n'auraient jamais mis les pieds autrement».*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

CARNET DU Monde

Décès

– Patrick et Françoise Aeberhard,
Aurélien et Mathieu,
Odette et Eggen,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Nora AEBERHARD,
ancienne directrice
des salons Elisabeth Arden,

survenu le 29 mai 1992, en son domicile.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 2 juin, à 14 h 15, au temple Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e.

47, rue de Sèvres,
75006 Paris.

– Maria-Annik Boursault,
Dominique Darmaillacq,
Sa famille et ses proches,
ont le chagrin d'annoncer à ses amis la disparition de

Jacques BOURSAULT.

Les obsèques auront lieu à Compiègne, dans l'intimité.

Dominique Darmaillacq,
39, rue de Paris,
60200 Compiègne.
Maria-Annik Boursault,
17, allée des Eiders,
75019 Paris.

– M. Jean Poupaert,
son époux,
M. et Mme Marcel Rubel,
Mme Suzanne Auscher
et ses enfants, Fabrice Auscher, Sophie Auscher,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Sofia POUPAERT,
née Vafidis,

survenu le 25 mai 1992, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Cet avis tient lieu de faire part.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

– Le Mans.

Mme Nicole Fraillon,
son épouse,
Patrick et Isabelle Fraillon,
Laurent Fraillon,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. le docteur Jean FRAILLON,
ancien chef de service d'exploration fonctionnelle au centre hospitalier du Mans,
membre titulaire de la société d'électroencéphalographie
et de neurophysiologie clinique de langue française,

survenu à l'âge de soixante-huit ans, à son domicile.

10, rue Saint-André,
72000 Le Mans.

– Le proviseur du lycée Foch de Rodez,
L'ensemble du personnel,
Les élèves,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

MM. Pierre HAAS
et Jean-Pierre SANTIAGO,
professeurs de philosophie,

Lycée Foch,
1, rue Vieussens,
12000 Rodez.

– M. le recteur de l'académie de Toulouse,
L'inspection générale de philosophie,
Mme l'inspectrice pédagogique régionale de philosophie de l'académie de Toulouse,
La mission académique à la formation des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Toulouse,
ont l'immense tristesse de faire part du décès accidentel, le 27 mai 1992, à l'issue d'une réunion de travail, de

MM. Pierre HAAS
et Jean-Pierre SANTIAGO,
professeurs de philosophie
au lycée Foch, à Rodez.

– Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Christine Hirth,
son épouse,
Isabelle et Nicolas,
ses enfants,
Mme Hélène Hirth,
sa mère,
Mme Geneviève Lehr-Hirth,
sa sœur,
M. et Mme Lucien Hoogstoël,
ses beaux-parents,
Les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Christian HIRTH,

survenu subitement le 28 mai 1992, dans sa quarante-neuvième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 5 juin, à 14 h 30, en l'église protestante de Strasbourg-Neudorf, 144, route du Polygone.

Registre de condoléances.

L'inhumation se fera dans l'intimité au cimetière Saint-Louis.

14, rue des Mérovingiens,
67200 Strasbourg.
35, rue du Neufeld,
67100 Strasbourg.

Avis de messe

– *Bénédicte et Olivier Pascal,*
ses parents,
font part que, à l'occasion de l'anniversaire du décès de

Guillaume,

sa famille et ses amis se réuniront pour la célébration d'une messe en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi, samedi 13 juin 1992, à 16 heures.

Anniversaires

– Le 30 mai 1988,

Mme Raymond LAFAYE,
née Alfred Placide,

nous a quittés.

Vous qui l'avez connue et aimée ayez une pensée pour elle.

Soutenances de thèses

– Le docteur Jacques Depaulis soutiendra, le jeudi 4 juin 1992, à Paris-IV-Sorbonne, à 14 heures, salle 407, une thèse sur le sujet suivant : «Roger-Ducasse, un élève fervent de Gabriel Fauré».

Manifestations du souvenir

– David Silberberg,
à la mémoire de mon père,

Paul ESRIEL,

assassiné à Auschwitz, le 2 juin 1944,

ma mère

Sara,
née Mindelgrun,

assassinée à Auschwitz, le 2 juin 1944,

mon petit frère

Marcel,

treize ans, assassiné à Auschwitz, le 2 juin 1944,

– Janine Silberberg, née Dreyfus,
à la mémoire de mon père

René DREYFUS,

assassiné à Auschwitz, le 2 juin 1944,

ma mère

Georgette,
née Kahn,

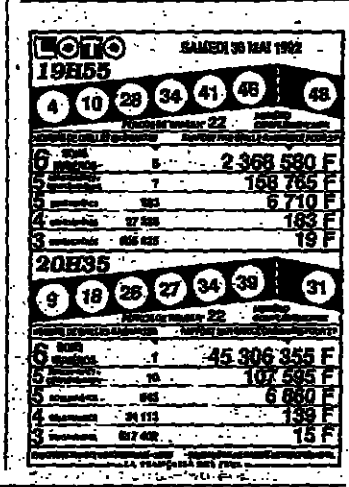
assassinée à Auschwitz, le 2 juin 1944,

ma petite sœur

Huguette,

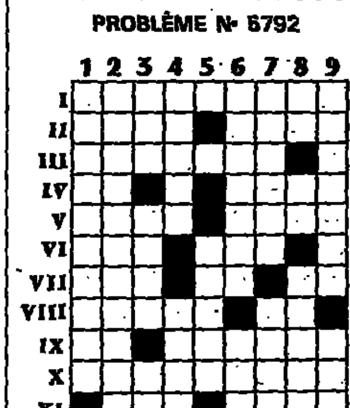
seize ans, morte d'épuisement en avril 1945 à Auschwitz libéré.

Tant que nous vivrons leur souvenir vivra en nous.



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5792



HORIZONTALEMENT

I. A part. – II. Accueillie avec une certaine froideur. Sorti. – III. Naturellement portés sur de tendres proies. – IV. Symbole. Sont parfois l'enjeu de batailles acharnées. – V. *N'est pas criarde. Un bris de glace suffit à la dissiper.* – VI. Où se célèbre un culte. *Pour Suétone, c'était quelque chose.* – VII. Fin de participe. Faible compensation. Préfixe. – VIII. Promesses de grains. Terme musical. – IX. D'un auxiliaire. A quelque chose d'irritant. – X. *On peut donc compter sur elles.* – XI. *Bossa. Protège un* échinoderme.

VERTICALEMENT

1. Des personnes vraiment *curieuses.* – 2. *Se distinguent par* un front particulièrement développé. – 3. *Cris.* Fait concurrence à l'uniformité. Abreuvoir du bétail en pâture. – 4. Retraite de boudeur. Réduisit en menues parties. – 5. L'eau de ses perles est très pure. – 6. Pleurent à chaudes larmes. Forme de devoir. – 7. *Gardées par des cerbères.* Flâne. – 8. *Une suite après la fin. Préposition.* Dont on peut facilement venir à bout. – 9. Forme d'avoir. Un point c'est tout !

Solution du problème n° 5791

Horizontalement

I. Dévaluation. Job. – II. Epidémie. Rôdeur. – III. Bisa. Snob. Ro. – IV. Acomptes. Armai. – V. Râlo. Ibis. Age. – VI. Croque-morts. Dam. – VII. Appui. Une. Arène. – VIII. Dételer. SSS. – IX. Luettes. Est. – X. Oreste. Mir. – XI. Etna. Serine. Ie. – XII. Nat. S.O.S. Gant. – XIII. Lésinas. Pista. – XIV. O.U.A. Troisième. – XV. Frigidités. Eres.

Verticalement

1. Débarcadère. Lof. – 2. Epicarpe. Tueur. – 3. Viso. Option. Sai. – 4. Adamique. Rani. – 5. Là. Pouille. Anti. – 6. Urn. Eus. Tard. – 7. Aisé. Murets. Soi. – 8. Tension. Tees. It. – 9. Brest. Rosse. – 10. Orb. It. Semis. Is. – 11. N. O. Assassin. Pé. – 12. Dur. Régime. – 13. Je. Madère. Aser. – 14. Ouragan. Saint. – 15. Broiement. Etals.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

BILLET

Pédagogie agricole

Sur le front agricole, le temps de la pédagogie et de l'explication succède à celui des manœuvres et des négociations internationales. Abondamment vilipendé par les milieux professionnels et les partis de l'opposition après l'accord du 21 *mai sur la réforme de la* politique agricole commune (PAC), M. Louis Mermaz *vient de* s'engager dans une vaste campagne d'information et de persuasion de l'opinion. Et ce n'est pas un hasard si cette initiative du ministre de l'agriculture et de la forêt survient au moment où M. Pierre Bérégovoy est, au Parlement, sous le coup d'une motion de censure.

M. Mermaz a adressé à tous les préfets, sous forme d'argumentaire détaillé, une série de fiches sur les principaux *points de l'accord européen.* *« Je vous demande, par tous les moyens de communication à votre disposition,* indique le ministre dans sa lettre d'envoi, *d'expliquer l'esprit et les modalités de la réforme. Faites des exposés devant la chambre d'agriculture et le conseil général de votre département. Il est de la plus haute importance que vous vous mobilisiez pour apporter aux agriculteurs et à leurs organisations des réponses aux questions qu'ils se posent. »* Bref, l'accord de Bruxelles aurait été compris de travers et il est urgent de dissiper les craintes – infondées selon le message officiel – ou les mauvais procès. Une autre réforme était-elle possible ? Non. La CEE a-t-elle cédé aux pressions américaines ? Pas davantage. Les agriculteurs seront-ils des assistés ? Pas plus qu'avant, et les aides directes seront réparties *« de manière plus justifiée »* en évitant qu'elles ne profitent prioritairement aux gros producteurs. Un exemple : l'éleveur du Limousin qui a cinquante vaches allaitantes et qui dégageait en 1990 un chiffre d'affaires en viande de 265 000 *francs* (pour un revenu disponible de 100 000 francs) gagnera *globalement*, en 1996, 3 850 francs de plus.

M. Mermaz parviendra-t-il à convaincre ceux qui, feignant de croire que la réforme de la PAC était évitable, continuent de faire chauffer les campagnes ? Il a en tout cas décidé de se priver d'une tribune de choix, à savoir le congrès du Centre national des jeunes agriculteurs qui a lieu du 2 au 4 juin à Joué-les-Tours. En tant que ministre de la forêt, M. Mermaz *préfère* s'envoler pour Rio et le Sommet de la Terre. Etant donné le « climat » agricole actuel et la dimension *symbolique que prend* l'absence du « ministre des paysans » à ce rituel, son *remplacement* par un autre membre du gouvernement est devenu, *pour Matignon*, un véritable casse-tête diplomatique.

FRANÇOIS GROSRICHARD

□ ***Les producteurs de choux-fleurs protestent contre la mévente.*** – Les producteurs de légumes du Finistère-Nord en colère ont déversé la semaine dernière dans les rues de Plouescat plusieurs milliers de têtes de chou-fleur. Cette action faisait suite à d'autres manifestations où plusieurs dizaines de remorques avaient été également vidées de leur contenu, l'une menée à Saint-Pol-de-Léon devant le marché au cadran de la SICA (Société d'intérêts collectifs agricoles), l'autre, qui avait pour théâtre le siège de la Mutualité sociale agricole du Finistère à Landerneau. C'est le marasme sur le marché du chou-fleur, l'une des cultures de base des 3 500 légumiers du Haut-Léon, dont la campagne se termine. Les agriculteurs estiment leur chiffre d'affaires à 10 000 francs par hectare de choux. *« Un niveau de revenu dérisoire qui ne nous permet pas de payer nos cotisations sociales »*, expliquent-ils. Sous la pression des manifestants, pour la plupart des jeunes, le président de la caisse de mutualité sociale agricole, M. Jean Daré, a proposé d'en retarder le paiement. – *(Corresp.)*

Une réunion d'experts des sept pays les plus industrialisés à New-York

« La France a fait mieux que ses partenaires »

déclare M. Michel Sapin

A l'occasion de sa troisième session spéciale, vendredi 29 mai à New York, le G-7 Council a abordé les problèmes de la croissance économique qui feront l'objet d'une partie des débats lors de la prochaine réunion, à Munich début juillet, du groupe des sept pays les plus industrialisés. *La veille, M. Michel Sapin,* ministre français de l'économie et des finances, avait présenté un bilan de l'économie française et exprimé l'espoir qu'il plaçait dans la future UEM (Union économique et monétaire).

NEW-YORK

de notre correspondant

Au moment-même où était connu, la semaine dernière, l'excédent record de la balance commerciale française au mois d'avril, le ministre français de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, était l'invité d'honneur du G-7 Council, un organisme international informel qui réunit une centaine d'experts économiques et d'hommes d'affaires de premier rang, parmi lesquels d'anciens ministres ou gouverneurs ayant participé dans le passé aux réunions du groupe des sept pays les plus industrialisés.

A cette occasion, M. Sapin a souligné que la croissance économique de la France au premier trimestre de cette année par rapport au premier trimestre de 1991 (+ 2,8 %) était la plus forte des Sept et que cette performance avait pu être réalisée sans détérioration de la *balance commerciale. Evitant de* parler du chômage, le ministre français a insisté sur les progrès accomplis en matière d'inflation et expliqué que le déficit budgétaire ressortait à un peu moins de 2 % du produit intérieur brut, soit un taux inférieur de moitié au taux moyen des partenaires de la France au sein du G-7, exception faite du Japon.

Mettant aussi en avant la stabilité du franc par rapport au mark allemand constatée depuis 1988, voire son appréciation au cours des derniers mois (la monnaie française a *gagné plus de 1 % en avril par rapport* au deutschemark), M. Sapin – qui avait écarté précédemment, au cours d'une conférence de presse, toute idée de réalignement monétaire – a préconisé une coopération accrue des politiques économiques et monétaires au sein du G-7 de façon à permettre aux Sept de fonc*tionner avec autant d'efficacité qu'il* avaient su le faire précédemment lorsque avaient été conclus – à New-York justement et dans le même hôtel Plaza où se déroulait la semaine dernière le G-7 Council – les fameux accords qui, depuis, ont servi de stabilisateur aux fluctuations de changes.

M. Sobtchak contre les stéréotypes

Au cours de cette réunion, coprésidée par l'ancien sénateur américain Howard Baker et par l'ancien premier ministre japonais Noboru Takeshita, est apparue la difficulté extrême d'apprécier la situation économique exacte de l'ex-URSS.

On en a jugé aux propos totalement contradictoires tenus par M. Andrei Vavilov, vice-ministre des finances russe, lequel compte *beaucoup sur le soutien du* Fonds monétaire international et de la Banque *mondiale*, et *par* M. Anatoly Sobtchak, le maire de Saint-Pétersbourg.

Dénonçant *« les stéréotypes »* que le G-7, *mais aussi* le FMI et la Banque mondiale, appliquent à la principale République de l'ex-Union soviétique, cet avocat que certains voient comme un successeur possible du président Boris Eltsine, a expliqué que la Russie, en raison de ses potentialités économiques, de sa puissance militaire, de *l'absence d'écarts trop importants* entre les revenus, *« constituait un cas de figure totalement différent de celui des pays en voie de développement »* auxquels ces organisations internationales sont censées apporter leurs concours pour peu que ces pays se conforment à leurs directives.

Cette session du G-7 Council, au cours de laquelle ont aussi été abordées les grandes questions macroéconomiques mondiales, les problèmes d'épargne, de déficits budgétaires et de flux de capitaux, mais aussi la situation particulière de l'Europe de l'Est, des pays du bassin Pacifique, d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, aura permis de confirmer le peu de cas que la communauté internationale accorde à un continent : l'Afrique.

Pas une fois ce nom n'aura été *prononcé au cours des débats*, seule une intervention japonaise ayant *permis d'entendre le mot « pays en voie de développement »*. A croire *que ces sujets ont déjà été rayés de* la liste des « vrais problèmes » qui *seront évoqués en juillet prochain* lors du sommet de Munich.

SERGE MARTI

Le projet de loi sur les dépenses de santé

De nouvelles règles du jeu pour la médecine libérale

Les 108 000 médecins libéraux français doivent se préparer à changer d'époque. Jusqu'alors, l'assurance-maladie assurait le financement de leur activité et ne se préoccupait qu'ensuite d'équilibrer ses comptes. *Adopté, le projet* de loi discuté à partir du 4 juin les amènera à s'auto-organiser et à revoir certaines de leurs pratiques afin de respecter des contrats d'objectif négociés avec la Sécurité sociale.

Bien que son projet de loi se fonde sur l'accord signé le 10 avril entre la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF, principale organisation de praticiens libéraux) et les trois caisses nationales d'assurance-maladie, M. René Teulade, ministre des affaires sociales, va *devoir batailler ferme. Pour l'instant,* seul le soutien du groupe socialiste lui est acquis et l'hypothèse d'un recours à l'article 49-3 de la Constitution n'est pas exclu. Une fois son texte adopté, le ministre devra aussi convaincre le monde médical – y compris la CSMF, qui conteste la version législative du texte qu'elle a signé – que l'on peut contenir les dépenses de santé sans nuire à la qualité des soins.

La maîtrise organisée des dépenses de santé n'est plus une Arlésienne. Le projet prévoit que, chaque année, médecins et Sécurité sociale détermineront avec l'accord du gouvernement un *« taux national prévisionnel de croissance des dépenses médicalement utiles »* pour la médecine libérale. Fixé à 7,09 % pour 1992, il ne *devra pas dépasser, l'an prochain,* 6,95 %. Cette référence donne lieu à *des objectifs de croissance pour chaque* discipline. A l'échelon local, seront négociés des plans médicalisés de maîtrise des dépenses adaptés aux réalités du terrain mais validés au niveau national afin de maintenir la cohérence de l'ensemble. Ces contrats locaux seront établis par la caisse primaire d'assurance-maladie et des *« unions départementales de médecins libéraux »* élues et financées par une *cotisation des praticiens.*

Chaque trimestre, les caisses éta*bliront pour chaque médecin un* pointage de son activité (honoraires et *prescriptions*). Rien ne se passera si le cadrage local établi pour la progression des dépenses d'une spécialité est globalement respecté. En revanche, en cas de dérapage, les unions locales devront apprécier le comportement de ceux qui auront franchi la ligne jaune. *« Garante de sa pratique »*, la profession devra donc désigner aux caisses primaires les praticiens devant faire l'objet d'une *« contribution financière »*. Ceux qui appliquent les tarifs de la Sécurité sociale (secteur 1) verront réduite la prise en charge de leurs cotisations sociales alors que ceux pratiquant des honoraires libres (secteur 2) devront rétrocéder le trop-perçu.

Les imperfections du Meccano

Que se passera-t-il en cas de carence des unions départementales, c'est-à-dire si elles refusent que les médecins soient sanctionnés ? Dans ce cas, tous les praticiens de la discipline seront, l'année suivante, contraints par la caisse primaire d'appliquer purement et simplement la référence locale. En d'autres termes, des dérapages imputables à *quelques-uns aboutiront à pénaliser* tout le monde.

Ce complexe Meccano médical est loin d'être parfait. On peut notamment regretter que la sanction individuelle n'intervienne qu'à partir du *moment où la référence collective* locale est dépassée, ce qui pénalise les « bons élèves ». De même, on peut sérieusement s'interroger sur la possiblité d'établir une parfaite cohérence globale entre les objectifs décentralisés et le cadrage national. En revanche, ce système ne mérite pas l'opprobre dont le couvrent certains de ses détracteurs.

Quelques-uns en effet n'hésitent pas à inquiéter inutilement l'opinion – et le corps médical – en assurant qu'en fin d'année *« on ne pourra plus soigner les malades si les objectifs sont dépassés »*. D'autres évoquent une sorte de boycottage des malades les plus « coûteux ». Pour plusieurs raisons, cette version apocalyptique n'est guère convaincante.

En effet, le système n'est pas un couperet ; il fonctionne *a posteriori* et n'impose pas d'enveloppe prédéterminée mais des taux directeurs. D'ailleurs, l'activité d'un médecin ne sera pas examinée du seul point de vue comptable : il sera tenu compte du profil de sa clientèle et il est explicitement prévu que les praticiens récemment installés bénéficie*ront d'une relative mansuétude*, de même que tout événement imprévu (épidémie de grippe, par exemple) justifiera un réexamen des objectifs initiaux. Enfin, cette mécanique repose sur un taux national certes inférieur à la progression du « chiffre d'affaires » réalisé ces dernières années par la médecine de ville (9,3 % *entre* 1985 *et* 1990, 7,5 % *en* 1990) mais qui n'évoque en rien un *quelconque « rationnement des* soins ».

Le corps médical (qui vient d'obtenir une revalorisation de dix francs des tarifs conventionnels et la création d'un « secteur promotionnel ») sera *incité à freiner l'inflation* actuelle des dépassements d'honoraires, parfois pratiqués sans « le tact et la mesure » recommandés, ou à choisir le médicament le moins coûteux à efficacité thérapeutique égale. Pour les praticiens, il s'agira aussi de limiter les examens superflus et de résister aux exigences excessives *de certains malades.*

M. Teulade est néanmoins gêné par la polémique déclenchée par la CSMF, qui considère que le projet *de loi s'écarte du compromis conclu* le 10 avril. Alimentée par l'imprécision de certains articles de l'accord initial et par les ajustements demandés par le Conseil d'Etat, la controverse porte sur trois points. Selon les syndicalistes, le chiffre contenu dans l'accord (7,09 % pour 1992) ne concerne que les remboursements *effectués par la « Sécu »* et exclurait donc les dépassements d'honoraires, en forte augmentation.

La spirale des déremboursements

Pour le gouvernement, l'accord *porte sur l'ensemble des dépenses* médicales « soumises au remboursement », ce qui englobe la totalité des dépenses, hormis les médicaments non remboursés. La CSMF conteste aussi la possibilité de créer deux collèges distincts (généralistes et spécialistes) au sein des unions départementales et s'inquiète de l'existence *de sanctions générales.*

Aussi, la confédération a-t-elle multiplié les contacts avec les parlementaires de l'opposition afin d'amender le texte, quitte à donner à ses interlocuteurs gouvernementaux l'impression de revenir sur ses engagements. M. Teulade a d'ores et déjà prévenu *qu'il n'intégrera* pas d'amendements remettant en cause son projet *mais il est disposé à revoir, à la* marge, la rédaction de quelques articles.

Déjà admise par plusieurs professions de santé (cliniques privées, infirmières libérales, ambulanciers, biologistes), la maîtrise des dépenses de santé à partir d'objectifs chiffrés et « médicalisés » apparaît aujourd'hui comme le seul moyen d'en finir avec la spirale infernale des déremboursements et des hausses de cotisation qui, *in fine*, tendent à réduire le niveau de couverture sociale des *Français. Ce projet de loi – qui se* rapproche de la situation en vigueur *en Allemagne*, où la *rémunération* des médecins est très directement liée à la *réalisation d'objectifs conventionnels* – implique une vraie révolution dans l'organisation actuelle de la médecine libérale.

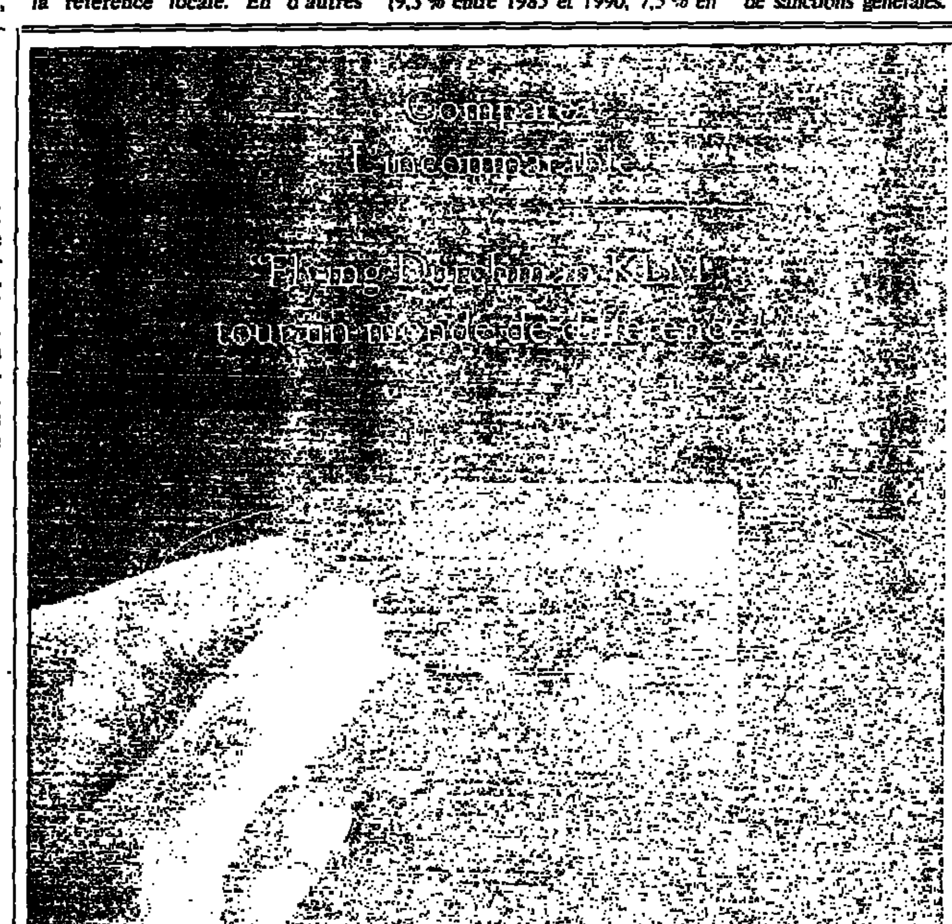
En 1971, lors de la préparation de la loi généralisant le conventionne*ment des médecins, le corps médical* avait déjà marqué de fortes réticences et les polémiques avaient été vives. Aujourd'hui, personne ne conteste que l'existence de liens contractuels avec l'assurance-maladie a largement permis l'essor de la médecine libérale. Cette fois, Sécurité sociale et médecins doivent renouveler leur bail.

JEAN-MICHEL NORMAND

Les Etats-Unis et l'Allemagne souhaitent l'élargissement du COCOM aux pays de l'Est

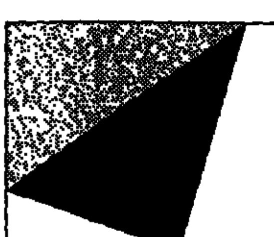
Lors d'une réunion du COCOM (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations) lundi 1er juin à Paris, les dix-sept pays membres (ceux de l'OTAN moins l'Islande, plus le Japon et l'Australie) devaient évoquer pour la première fois la possibilité d'un élargissement du Comité aux nouveaux États de la CEI (Communauté des États indépendants) et aux pays de l'Europe de l'Est.

Selon le *Washington Post* du 31 mai qui rapporte cette information, les Etats-Unis et l'Allemagne en particulier militent activement pour leur adhésion. M. James Baker, le secrétaire d'Etat américain, fait pression sur ses partenaires pour qu'ils acceptent la création d'un *« conseil de coopération »* englobant ces pays et qui travaillerait avec l'Occident sur les exportations de technologies *« potentiellement dangereuses »*. Toujours selon le *Washington Post*, la France pourrait s'opposer à cet élargissement. En visite à Moscou, M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a déclaré d'autre part, samedi 30 mai, que la Russie souhaitait adhérer au COCOM. – *(AFP)*



Le Monde des

Carrières Européennes en Entreprises





Le Premier Groupe Papetier Européen recherche des Jeunes diplômés

Premier groupe papetier de la CEE, et huitième au niveau mondial, Arjo Wiggins Appleton réalise aujourd'hui un CA de 28 milliards de Francs et emploie 19.000 personnes.

■ Vous êtes titulaire d'un diplôme (bac +3 ou +4) et vous avez de préférence entre 22 et 28 ans.

■ Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et avez une bonne connaissance d'une autre langue européenne.

■ Vous êtes prêt(e) à voyager.

Nous vous proposons une formation en 2 ou 3 ans, durant laquelle vous effecturerez des stages dans nos unités françaises ou anglaises, et qui sera sanctionnée par un diplôme anglais délivré par le CIMA, Chartered Institute of Management Accountants. Il s'agit, vous l'avez compris, d'un programme unique qui vous permettra d'accéder rapidement à un poste de responsabilité.

Nous vous offrirons la possibilité de découvrir les nombreux aspects de notre métier et d'acquérir une expérience en finance, comptabilité et managment. Maturité, ouverture d'esprit en un sense aigu de la communication sont vos qualités et les clefs de votre épanouissement.

Votre ingéniosité et votre capacité à faire évoluer les systèmes comptables et financiers de notre groupe seront les atouts de votre réussite.

Votre rémuneration sera bien entendu à la hauteur de votre engagement.

Vous souhaitez nous rejoindre? Vous avez fait le bon choix! Si vous vous reconnaissez dans ce profil, contactez dès à présent Victoria Phillpot, PPS, Euston House, 81-103 Euston Street, London NW1 2ET au 44 71 383 2553 en mentionnant la référence 166.

44 71 383 2553.



Arjo Wiggins Appleton



ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE TROYES
GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT

A 1 H 30 de Paris, venez faire partager vos passions !

L'Ecole Supérieure de Commerce de Troyes est déjà lancée sur la route de la réussite : ses moyens (7000 m2 de locaux modernes), son équipe pédagogique de 20 professeurs permanents et le parrainage d'HEC et de l'ESCP lui permettent d'aborder la rentrée 92 avec une première promotion de haut niveau (2900 candidats sont déjà inscrits au concours de l'ESC Troyes !).

Pour un anglo-saxon, innovateur, au tempérament de leader

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT CULTURE ET EXPRESSION ANGLO-SAXONNE

Vous prendrez en charge la vie dans l'école de "l'autre" langue officielle de l'ESC Troyes : l'anglais. Outre son enseignement traditionnel, l'anglais doit avoir dans notre établissement une présence incontournable : cours, conférences, films, grands évènements et petits faits quotidiens. Votre rôle ira jusqu'à la recherche et la mise en place de nouvelles méthodes pédagogiques pour l'utilisation quotidienne de cette langue par nos étudiants. Anglais ou Américain, de formation Bac +5, vous avez déjà acquis une solide expérience de la formation. *Réf ANGL*

Pour un enseignant en langue de haut niveau, Allemand ou bi-culturel allemand :

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT LANGUES

Outre votre fonction de professeur d'allemand, vous assurerez la coordination des cours de langues étrangères (hors l'anglais) et serez responsable des supports pédagogiques. Titulaire d'un Doctorat, vous êtes convaincu, comme nous, que l'enseignement des langues doit être intimement lié à la découverte et l'apprentissage des cultures des pays dans lesquelles elles sont pratiquées. *Réf LANG*

Pour un sportif de haut niveau

COORDINATEUR SPORTIF

Véritable entraîneur pluridisciplinaire de l'école, vous saurez développer le tempérament sportif des étudiants. Vous organiserez leur participation aux grandes compétitions inter-universitaires et saurez faire naître des passions. Diplômé de l'enseignement supérieur, vous possédez un excellent niveau sportif et une solide culture générale. Venez faire partager votre approche multi-sports et vos compétences. *Réf. SPORT*

Adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV), en précisant la référence choisie, à Gladys MARTENS - ESC Troyes - 217, avenue Pierre Brossolette - BP 710 - 10002 Troyes Cedex.

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

2e arrdt

RICHELIEU-DROUOT
Beau 2 pces, cuis., w.-c., bns, gardien, digicode, chauff. ind., faibles charges. 459 000 F créd. 43-70-04-64.

10e arrdt

LOUIS-BLANC. 2 pces, 48 m², tout confort. 695 000 F. Immo MARCADET 42-52-01-82.

11e arrdt

MÉTRO VOLTAIRE
Bel imm., 2 pces, w.-c., bns, s. rue et cour, asc., digicode. 648 000 F créd. 43-70-04-64.

14e arrdt

Mº ALÉSIA 4 P.
2e ét. s. rue calme, 2 sal. de bns, terrasse 60 m². 4 500 000 F. 48-04-35-35.

17e arrdt

Mº BROCHANT
STUDIO impeccable, cuis., tt conft, 2e ét., calme. 260 000 F. 48-04-84-48.

18e arrdt

PTE LA CHAPELLE. Studio 27 m², balcon, parking. 370 000 F. PTE CLIGNANCOURT, 2 pces, 49 m², imm. brique. 530 000 F. MARX-DORMOY 48 m², 600 000 F. Immo MARCADET 42-52-01-82.

19e arrdt

Mº RIQUET
Imm. ravalé, COQUET STUDIO, entr., cuis., tt cft, balcon, ascenseur. 330 000 F. 48-04-84-48.

BUTTES-CHAUMONT
Coquet studio, refait neuf, coin cuis., w.-c., dche. Px 325 000 F crédit. 43-70-04-64.

92 Hauts-de-Seine

92 PUTEAUX
Studio 20 m², calme, 4e ét., entièrement rénové, cuis. équipée, dche, w.-c., placards, prox. commerces, SNCF, métro. 320 000 F. (1) 47-77-44-39 HB (1) 47-78-03-73 le soir

BOULOGNE, Mº Marcel-Sembat, 2 pces, 50 m², s. verdure, gd balc., calme, ascens., impecc. Parking. 1 250 000 F. 48-04-84-48.

94 Val-de-Marne

URGENT. CRÉTEIL. 2 pièces au 147, rue du Gal-Leclerc, au 3e dans une résidence de 4 étages. Interphone, cave, près toutes commodités. Prix 510 000 F. Tél. : 48-98-07-41.

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e. Paie compt. chez notaire. 48-73-48-07.

VOUS DÉSIREZ VENDRE UN BIEN IMMOBILIER
Adressez-vous à un professionnel FNAIM. Immo-Marcadet, Paris-18e. 42-52-01-82 FAX 42-56-55-55

locations non meublées offres

Paris

11e BD VOLTAIRE
Près récent, stand., 2 pces, cuis., w.-c., bains, park., 4 500 F par mois + charges. 43-70-18-00.

Rue Paradis, poss. courte durée. TV clr., clair, 65 m², 3e ét. 8 000/mois. Tél. : 49-24-01-29.

TROCADÉRO
Imm. moderne, grand luxe. Propriétaire loue superbe studio 45 m², balcon. Parfait état. Prix : 6 000 F + charges. Tél. bureau : 48-62-87-36 Tél. dom. : 47-22-03-34

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS et BUREAUX
(1) 45-62-30-00

MASTER GROUP
rech. apparts vides ou meublés du studio au 7 pces, pour CADRES, DIRIGEANTS de SOCIÉTÉS et BANQUES. 47, r. VANEAU, Paris-7e. Tél. : 42-22-98-70

bureaux

Locations

BUREAUX DE PRESTIGE
310 m², 13 BUREAUX, 5e ét. Salle de conférence/Terrasse ACCORD Group, BEIGBEDER CLAUDE & Partners, 12/14, Rond-Point des Champs-Elysées, Paris-8e. SUR PLACE 10 H À 18 H MARDI 2 ET MERCREDI 3 Tél. : 42-25-58-10 Mme Guérin

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-60

Le Monde

International

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

engage

AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIÉ (m/f)

(catégorie A - niveau A5 / A4 - réf. 5T / 92 / XXI)

Direction Générale XXI: Douane et fiscalité indirecte.

Domaine: politique de formation.

Fonctions: gestion de programmes de formation destinés aux fonctionnaires des administrations douanières et de la fiscalité indirecte des Etats membres. Mise en œuvre d'échanges de fonctionnaires entre les administrations et organisation de séminaires de formation dans les domaines concernés. Elaboration de programmes communs de formation et conception de leurs développements futurs au niveau intra et extra-communautaire.

Qualifications requises: □ être ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté européenne; □ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme en droit ou en économie; □ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau cadre d'au moins 12 ans dans le domaine des réglementations douanière et fiscale communautaires; □ avoir acquis, au sein d'organismes publics, une pratique approfondie de la coopération administrative internationale; □ posséder une expérience concrète et confirmée de la direction et de l'animation d'une équipe; □ une expérience en matière de programmes de formation dans le domaine douanier et fiscal constituerait un avantage; □ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles de la Communauté européenne et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; □ être né(e) après le 30 juin 1941.

AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIÉ (m/f)

(niveau A / 3 - réf. 6T / 92)

pour exercer les fonctions de Conseiller auprès de la Cellule de Prospective.

Lieu de travail: Bruxelles.

Fonctions: analyse prospective de l'intégration européenne, notamment en ce qui concerne le domaine social.

Qualifications requises: □ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; □ avoir accompli des études universitaires complètes en économie, sanctionnées par un diplôme; □ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau cadre d'au moins 15 ans en rapport avec les fonctions décrites ci-dessus; □ avoir acquis, au sein d'institutions ou organismes publics, une connaissance et une pratique approfondies des différentes composantes de l'Europe sociale: libre circulation des personnes, programme communautaire en matière de formation professionnelle, charte sociale, programme communautaire d'action sociale et dialogue social; □ avoir une bonne connaissance des principaux éléments de la construction européenne et maîtriser les mécanismes communautaires (y compris la politique structurelle); □ posséder une expérience confirmée en matière d'analyse et prévisions macro-économiques; □ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; □ être né(e) après le 30 juin 1941.

La Commission met en œuvre en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et encourage vivement les candidatures féminines.

Les candidatures des fonctionnaires des institutions des Communautés européennes ne seront pas prises en considération.

Le contrat sera proposé pour une durée minimale de trois ans et aura une durée maximale limitée à 5 ans.

Les candidats jugés les mieux qualifiés pour l'emploi seront convoqués à un entretien.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé, dactylographié (4 pages maximum), accompagné de photocopies des pièces justificatives telles que diplômes, attestations des employeurs, au plus tard **le 3 juillet 1992** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, Unité Recrutement - SC41, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, en mentionnant la référence correspondante.

L'Agence pour le financement et l'encouragement de la libre entreprise au Niger (AFELEN), dans le cadre d'un financement de la Commission des Communautés Européennes, recherche des candidats aux deux fonctions suivantes :

DIRECTEUR

Responsabilité générale de l'agence et de la décision de financement ; 15 ans au moins en contact avec les problèmes de développement des pays à faible revenu, connaissance de la petite et micro-entreprise, de l'évaluation des projets et des techniques de financement des PME ; ressortissant d'un des douze pays de la CEE ou du Niger, excellente connaissance et pratique du français.

CHEF DE PREMIÈRE CELLULE OPÉRATIONNELLE

Responsabilité des procédures d'examen des dossiers soumis au financement de l'agence ; conception, diffusion et contrôle de leur application pour toutes les cellules opérationnelles ; 7 ans au moins en opérations de crédit, prises de participations industrielles ou commerciales, montages financiers, comptables et organisationnels de projets, analyse et présentation de plans de financement, suivi de dossiers de prêts sur support informatique ; ressortissant d'un des douze pays de la CEE ou du Niger, excellente connaissance et pratique du français.

TRANSTEC

Merci d'adresser votre dossier de candidature à TRANSTEC S.A. à l'attention de M. Michel CERVESATO, Researchparc, 75, avenue de Tyras, 1120 Bruxelles, Belgique (Fax : 00-32-2-266.49.65, Tx : 25076 tratec b.).

36 15 LM

3615 LM vous permet de consulter un mois d'offres d'emploi parues dans *Le Monde*. Les annonces présentes sur 3615 LM sont mises à jour quotidiennement.

ÉCONOMIE

AFFAIRES

Un chantier de 3 milliards de francs

Matra réalisera le métro de Bratislava

Bratislava, capitale de la République slovaque de Tchécoslovaquie, a choisi le métro automatique léger de Matra, le VAL, pour relier la cité-dortoir de Petrzalka au centre-ville. La société Campenon-Bernard sera responsable du génie civil.

Le VAL, le métro automatique léger de Matra Transport, poursuit sa percée à l'étranger. En emportant, avec Campenon-Bernard, le métro de Bratislava, la société française conforte sa position sur le marché du transport en commun haut de gamme. Les travaux devraient commencer dès la fin de l'année et la société Campenon-Bernard aura la charge du génie civil. L'industrie slovaque sera étroitement associée à la conception et à la construction puisque 40 % du programme seront réalisés par des entreprises locales.

D'une longueur de 7,250 kilomètres, le métro de Bratislava reliera la cité-dortoir de Petrzalka au centre-ville. Il comptera huit stations et la ligne, après un trajet en viaduc dans la banlieue, passera sous le Danube pour rester en souterrain jusqu'au centre-ville. Le VAL transportera dans une première phase 11 000 passagers par heure et par sens à une vitesse commerciale, c'est-à-dire arrêts compris, de 38 kilomètres à l'heure. *Le matériel roulant se composera de 25 trains de deux voitures* VAL 256 (centimètres), soit une largeur supérieure aux véhicules qui équipent actuellement le métro de Lille (VAL 206). Le métro sera équipé de portespalières rendant impossible les chutes sur la voie. A terme, Matra prévoit d'équiper les trains de quatre voitures.

Après Taïpeh et Turin

Le coût du projet, d'environ 3 milliards de francs, sera assuré pour 1,8 milliard de francs par un crédit français à travers un pool bancaire conduit par le Crédit commercial de France d'une durée de treize ans et demi, le reste provenant du budget slovaque, de la mairie de Bratislava et, *pour une part mineure, de la* fédération tchécoslovaque. Si l'accord de principe entre la mairie de Bratislava, le gouvernement slovaque et les partenaires français était annoncé depuis mars dernier, les conditions de Paris avaient jusqu'alors fait obstacle à la signature définitive.

Le consortium français demandait en effet que la garantie du crédit soit apportée par le gouvernement fédéral de la Tchécoslovaquie; l'annonce de l'aval de Prague, à moins d'une semaine des élections législa*tives des 5 et 6 juin prochains*, est pour le moins extraordinaire. L'incertitude quant au devenir politique de la fédération et l'inquiétude suscitée par une éventuelle scission avaient gelé la plupart des affaires dans le domaine des transports.

C'est un beau succès que vient de remporter le constructeur français à Bratislava dans un climat quelque peu morose. L'an dernier, le constructeur avait perdu le contrat du métro d'Honolulu attribué à Westinghouse; les projets sur l'extension du VAL de Lille et la création d'un VAL à Rennes et à Bordeaux avançaient moins vite que prévu. Avec le contrat slovaque, Matra, qui était en concurrence avec Siemens, se targue d'avoir décroché le premier contrat d'infrastructures réalisé par la France en Europe centrale.

Depuis l'équipement de la ville de Lille en 1983, d'autres villes étrangères ont choisi le VAL pour s'équiper de transports en «site propre»: Jacksonville aux Etats-Unis (mise en service en 1989), Chicago pour la desserte de l'aéroport d'O'Hare (1992), Taïpeh (1993) et, plus récemment, Turin, où Matra transport s'est allié avec Fiat pour équiper la ville d'une première ligne de métro en 1997.

CATHERINE MONROY et MARTINE LARONCHE

□ **Continental : un tribunal annule la suppression d'une clause anti-OPA.** – Un tribunal de Hanovre a annulé, vendredi 29 mai, la suppression d'une clause anti-OPA dans les statuts de la société allemande de pneumatiques Continental. Cette disposition stipule que les droits de vote sont limités à 5 %, quelle que soit la hauteur de la participation dans Continental. Elle avait été supprimée à la demande du groupe italien Pirelli lors d'une assemblée générale le 13 mars 1991. Pirelli s'efforçait à l'époque de fusionner ses activités pneumatiques avec Continental.

Selon Mme Gilberte Beaux

M. Bernard Tapie décidera en juin de vendre ou non Adidas

M. Bernard Tapie va choisir très prochainement entre la politique et Adidas, indique Mme Gilberte Beaux dans une interview publiée lundi 1er juin par *la Tribune de l'Expansion*. Selon Mme Beaux, qui représente les intérêts de Bernard Tapie Finance au conseil de surveillance de la firme allemande, *«le mois de juin va être décisif pour Bernard Tapie. On saura avant la fin du mois quel sera l'actionnaire de contrôle d'Adidas»*.

La présidente du conseil de surveillance de BTF Gmbh, holding de contrôle d'Adidas, ne donne aucune indication sur les intentions de l'ancien ministre de la ville. Pour Mme Beaux, BTF a les moyens de développer Adidas, qui, précise-t-elle, aura probablement besoin de 60 millions de deutschemarks (environ 200 millions de francs) de financements complémentaires dans le courant de l'exercice actuel.

Mme Beaux indique enfin qu'il a été demandé à l'actuel manager d'Adidas, M. René Jaeggi, de quitter le groupe avant la fin de son mandat au début 1993, vraisemblablement courant juin. Son projet de racheter Adidas est incompatible avec ses fonctions de patron de la firme. *«C'est à la limite du conflit d'intérêts»*, déclare-t-elle. *(Lire page 33 dans le supplément «l'Economie» l'article de Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot.)*

COMMUNICATION

A la Réunion

Télé-Free-DOM est de retour

La télévision pirate réunionnaise Télé-Free-DOM, dont l'arrêt des émissions, après la saisie de ses émetteurs sur plainte du Conseil supérieur de l'audiovisuel, avait entraîné des émeutes ayant fait huit morts à Saint-Denis-de la Réunion en février 1991, a repris ses émissions samedi 30 mai. Elu président du conseil régional en mars, son PDG, M. Camille Sudre, se place ainsi une nouvelle fois dans l'illégalité.

SAINT-DENIS-DE LA RÉUNION

de notre envoyée spéciale

Mme Joëlle Guiard a vingt-huit ans et une tête d'ange. Responsable des programmes de Télé-Free-DOM, c'est elle qui achetait les films classés X que la télé pirate offrait deux fois par semaine aux Réunionnais jusqu'à la saisie des émetteurs en février 1991. Les pornos s'achètent à Paris *«en package, au kilo»*. Depuis les dernières élections, Mme Joëlle Guiard est membre du conseil régional de la Réunion. Elle en est même l'un des vice-présidents. Mais cela n'impressionne, *dit-elle*, que sa maman.

Sur son bureau figure un cendrier aux armes de Free-DOM. Sur la porte, un autocollant *«Free-DOM revient!»*. Dans le studio voisin, l'animateur de la radio annonce pour le samedi un pique-nique du club de soutien à Free-DOM, comme si les régionales n'avaient pas déjà donné 30,7 % à la liste de M. Camille Sudre. Avant *de lancer un jeu.*

La radio émet dans ce qui peut être considéré comme la légalité. Le personnel – une quinzaine de personnes avec les employés de la station de télévision – a bénéficié d'un licenciement économique après la chute des recettes publicitaires consécutives à l'arrêt brutal de la télévision, mais a continué à animer l'antenne en vivant des *allocations de chômage* ou du RMI. L'autorisation de fréquence accordée en juin 1985 par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle pour trois ans n'a pas été renouvelée.

Il en va de même, cependant, pour toutes les radios de l'île. La préfecture en recensait une quarantaine l'été dernier, dont dix totalement pirates, et une quinzaine seulement qui émettent véritablement. Parmi celles-ci, *«à peine la moitié»* acquittent des droits à la SACEM, selon son délégué régional, M. Harold Petit de Myrbeck, dont ce n'est pas *le seul* souci : les boîtes de nuit boycottent carrément la SACEM et le litige avec Télé-Free-DOM porte sur plus de 1 million de francs.

Comme M. Camille Sudre, Mme Joëlle Guiard est une «zoreille» dont les parents ont vécu outre-mer. Comme lui, elle est vêtue tout de blanc. Elle revient aujourd'hui de sa première réunion à la commission des appels d'offres du conseil régional. *«C'est Sudre qui m'a mise là. Toutes les idées, c'est lui qui les a.»* Le «patron» a aussi décidé que les dix-sept élus de la liste Free-DOM – employés de la station, membres du comité de soutien, un chef d'entreprise, des RMIstes – ne conserveraient qu'une part de leurs indemnités (5 000 francs) et reverseraient le reste (17 000 francs pour ce qui concerne Joëlle) à un fonds de soutien à Free-DOM. Les voitures de fonction sont boudées. *«Ce qui serait amusant serait qu'on arrive à faire halte au gaspillage»*, dit Joëlle.

«Nous, on n'est pas des adultes»

Selon elle, les néophytes ont été bien accueillis, tout au plus avec une pointe d'ironie. *«Les élus sont un peu paternalistes. Ils nous disent qu'ils n'en savaient pas plus que nous en arrivant»*. Mais Mme la responsable des programmes s'amuse visiblement plus au MIP-TV de Cannes ou à acheter les droits de films déjà vendus au Gabon. *«Ils ont des réactions très assises. Ce sont beaucoup d'adultes. Nous, on n'est pas des adultes.»* En fait, il semble y avoir eu confusion sur le type de scrutin. *«C'était un référendum : vous nous aimez ou pas. Le lendemain des élections, la presse est venue, on ne savait même pas où était le palais de la région. On ne s'était jamais posé la question : si on gagne, qu'est-ce qui se passe? C'est bizarre.»*

Deux mois après les élections, en tout cas, il faut bien songer à réémettre. Free-DOM a d'abord argué d'un vol d'émetteurs pour justifier le retard à honorer les promesses *préélectorales d'un retour* immédiat de la station. Puis n'a installé que la mire. Des graffiti ont commencé à apparaître, en créole, dans le paysage réunionnais : *«Camille mentèr»*. Et quelques voix d'ironiser sur la manière dont le PDG de Free-DOM, tout *«démagogue génial»* qu'il soit, allait se sortir du dilemme plaçant à placer le président du conseil régional qu'il est aussi désormais dans l'illégalité. Et ce, alors que le CSA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, successeur de la Haute Autorité, dans sa magnanimité, a lancé en avril un appel d'offres pour l'attribution de nouvelles fréquences à la Réunion, avec clôture des candidatures le 12 juin. Et que le procureur de la République a fait restituer les émetteurs aux «pirates» puisque, zigzags de la politique métropolitaine, il y avait eu saisie mais pas de poursuites pénales.

Selon Mme Joëlle Guiard, en tout cas, Free-DOM sera toujours Free-DOM. *«Je suis ravie, j'ai reçu un catalogue de films de karaté de meilleure qualité.»* Pour ce qui concerne les pornos, malheureusement, *«je n'ai plus de droits valables»*. Les magazines vont reprendre avec *«les reportages de notre équipe de manipulateurs, caméra sur l'épaule»*. Et surtout avec les «Téléfrictions» et «Télédoléances» où tout un chacun est libre de se défouler à l'abri de son combiné téléphonique. *«Au début les gens en profitaient pour parler de n'importe quoi. Il y a eu une forme de dressage, enfin pas exactement dressage, mais on leur a appris. Pas de gros mots, pas d'insultes aux invités.»*

CORINE LESNES

□ **Préavis de grève à Antenne 2.** – Un des syndicats de techniciens d'Antenne 2, le SURT-CFDT, a lancé un préavis de grève indéterminée pour le 2 juin, à partir de 3 heures du matin. Il demande une indemnité de 2 500 francs mensuels, qui se justifierait par *«l'adaptation constante aux technologies et méthodes nouvelles de travail»*. La direction de la chaîne a indiqué que cette demande était *«hors de proportion»*. Un deuxième préavis de grève d'une durée indéterminée a été déposé pour le 10 juin auprès de l'ensemble du personnel de la chaîne par les syndicats FO, CFTC et SITR (ex-CGT). Leurs revendications portent sur les salaires, les primes et la formation, mais aussi sur les embauches à des salaires en dehors de la grille de la convention collective. Une allusion au recrutement récent d'éditorialistes et de journalistes de l'ancienne Cinq par M. Alain Denvers, directeur de l'information des deux chaînes de service public.

L'adieu à Cognacq-Jay

La rédaction de TF 1 a réalisé, lundi matin 1er juin, ses premiers journaux télévisés depuis son nouveau siège de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), au quai du Point-du-Jour. TF 1, en regroupant tout son personnel, a donc abandonné dimanche 31 mai un immeuble «historique», le centre de télévision Alfred-Lelluch, plus connu sous le nom de sa rue, Cognacq-Jay.

La télévision y naquit allemande : dans cet ancien dancing s'installe en 1943 la télévision destinée aux soldats du Reich hospitalisés, qui émet en 441 lignes. En 1949, la RTF commence ses émissions à Cognacq-Jay au standard français à 819 lignes, ainsi fixé par le décret Mitterrand de 1948.

Pierre Sabbagh présente le premier journal. Georges de Caunes, Pierre Tchernia hantent le dédale de couloirs où se forge la télévision hexagonale.

La France amoureuse des speakerines

«A vous, Cognacq-Jay!» devient le leitmotiv d'un petit écran triomphant, qui goûte aux charmes du direct, multiplie son audience, fabrique des célébrités, rend la France amou*reuse des speakerines*, mythifie le charme rétro des grandes heures du noir et blanc.

L'ORTF régnera jusqu'en 1974 sur ces lieux. Après l'éclatement, Antenne 2 émigre tandis que TF 1 et TDF (Télédiffusion de France) se partagent *Cognacq-Jay. TF 1, privatisée en 1987*, fait aussitôt des rêves de béton. Bouygues oblige. Leur réalisation, cinq ans plus tard, sonne le glas de Cognacq-Jay.

M. C. I.

VIE DES ENTREPRISES

Avec l'arrivée aux commandes de M. Tony Greener

Guinness tourne une page de son histoire

LONDRES

correspondance

Le groupe britannique de bière et de spiritueux Guinness a tourné *une page de son histoire* lors de l'assemblée générale de ses actionnaires, mercredi 27 mai à Londres. L'annonce de la retraite anticipée *de Lord Iveagh marque la disparition* des membres de la famille fondatrice au conseil d'administration de la première compagnie *mondiale de spiritueux, pour la* première fois depuis 1752, date de la création de l'entreprise par Arthur Guinness. Cette assemblée *générale couronne aussi* la carrière de M. Anthony Tennant, président qui cède les commandes à la fin de l'année à son directeur général *M. Tony Greener. Enfin,* la décision de la direction d'accorder une pension à l'ancien PDG, M. Ernest Saunders, condamné en 1990 à *cinq ans de prison pour délinquance* financière lors de l'OPA de Guinness sur Distillers, en 1986, et récemment libéré, clôt une fois pour toutes un chapitre peu glorieux de l'histoire de la compagnie.

L'Angleterre continue de regarder Guinness comme une institution nationale. Lorsqu'il prendra les rênes de la cinquième compagnie britannique, selon la capitalisation boursière, M. Tony Greener, cinquante et un ans, héritera d'une société financièrement solide qui peut se targuer d'être la firme de boissons alcoolisées la plus rentable du monde. En cinq ans, au prix d'un dégraissage impitoyable, M. Anthony Tennant a rendu à la firme chancelante une forme étincelante.

Lors de l'exercice financier 1991, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,07 milliards de livres (40 mil*liards de francs) en hausse de* 16 %. Ses bénéfices en hausse ont atteint 956 millions de livres. Regroupement des distilleries, *acquisition de réseaux de grossistes* à l'étranger, recentrage de la gamme sur les produits de prestige et à grande valeur ajoutée, concentration sur les activités principales (bière et alcools forts)... ces remèdes de cheval ont permis de renouer avec le succès.

L'industrie des produits de luxe n'a plus de secrets pour M. Greener. Avant de rejoindre Guinness en 1986, cet ancien d'Unilever s'était distingué à la tête du groupe Dunhill, devenu grâce à lui une grande griffe mêlant cigarettes, mode, papeterie et parfums. Sa désignation s'explique en grande partie par les liens étroits entre la firme de Portman Square et Louis-Vuitton-Moët-Hennessy. Chacune des deux sociétés détient maintenant 24 % des actions de l'autre. Toutefois M. Bernard Arnault, président de la Financière Agache, dispose de davantage d'atouts que son associé M. Tony Greener. Le Français est le principal actionnaire de Guinness avec droit de vote et possibilité de revente à une tierce personne.

MARC ROCHE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

FINANCEMENT

□ **Les banques ont débloqué les emprunts d'Eurotunnel.** – Le syndicat interbancaire, composé de plus de 220 banques du monde entier, a accordé le 29 mai à Eurotunnel la dérogation nécessaire pour lui permettre d'effectuer de nouveaux tirages sur ses lignes de crédit, qui totalisent 68 milliards de francs. *« Les fonds obtenus dans le cadre de cette dérogation auront été entièrement utilisés d'ici août-septembre,* note le concessionnaire, *les banques devront alors réexaminer la situation »*. Cette décision du syndicat interbancaire écarte dans l'immédiat les risques de faillite d'Eurotunnel évoqués par M. Martin Bouygues, le PDG du groupe Bouygues, un des constructeurs du tunnel sous la Manche (*le Monde* du 28 mai).

ACCORD

□ **Finsiel (services informatiques) annonce un accord avec Sema.** – Le groupe de services informatiques italien Finsiel (contrôlé par le groupe public IRI) a annoncé à Rome *qu'il avait conclu avec le* groupe franco-britannique Sema Group un accord portant sur la commercialisation de produits et la recherche. Finsiel, qui a abandonné il y a quelques mois la perspective d'un rapprochement avec les activités de service informatique d'Olivetti, à la suite du refus par le gouvernement des conditions posées par M. De Benedetti, patron d'Olivetti, a multiplié les initiatives en vue d'accords avec des entreprises internationales du secteur. Il a ainsi acquis le contrôle de la société Logica General Systems, à laquelle participe le groupe britannique Logica, et qui est spécialisée dans le domaine des programmes de télécommunication. L'accord conclu avec Sema prévoit que Finsiel commercialisera en Italie des produits et technologies de Sema, tandis que Sema commercialisera sur ses marchés des produits Finsiel.

RÉSULTATS

□ **Singapore Airlines : bénéfice net de plus de trois milliards de francs.** – Le groupe Singapore Airlines a enregistré un bénéfice net de 3 081 millions de francs au cours de l'exercice 1991-1992 achevé le 31 mars, en augmentation de 1,7 % *par rapport à l'exercice précédent.* La compagnie aérienne a dégagé, quant à elle, un bénéfice net sensiblement équivalent de 3 057 millions de francs (+ 3,8 %) ce qui en fait la compagnie la plus bénéficiaire du monde. Son chiffre d'affaires s'établit à 16,6 milliards (+ 9,4 % par rapport à l'exercice précédent). Durant cet exercice, Singapore Airlines a enregistré un coefficient de remplissage global de 69,9 %.

□ **Suzuki Motor : baisse de 26,9 % du bénéfice imposable.** – Suzuki Motor a enregistré une baisse de 26,9 % de son bénéfice annuel imposable (société-mère) à 21,1 milliards de yens (869 millions de francs) pour l'année fiscale 1991 (close le 31 mars 1992). Sur cette période, les ventes du constructeur japonais de voitures de petite cylindrée ainsi que de motos, ont globalement progressé de 3,5 % à 1 047 milliards de yens *(42,6 milliards de francs)* : + 8 % pour les ventes de motos (dont + 14,4 % à l'export) avec 605 600 unités ; + 2,4 % pour les ventes *d'automobiles (dont + 6,5 % à l'ex*port) avec 846 000 véhicules. Pour l'année fiscale 1992, le constructeur automobile s'attend à une nouvelle légère baisse de son bénéfice avant impôt à 20 milliards de yens et à la stabilité de son chiffre d'affaires à 1 050 milliards de yens.

□ **Kenwood : bénéfice annuel en hausse de 7,1 %.** – Pour son exer*cice clos le 31 mars, le groupe* japonais Kenwood Corp., spécialisé dans la fabrication de matériels haute fidélité et d'autoradios, *a réalisé un bénéfice avant impôt* de 6,24 milliards de yens (253 millions de francs), en hausse de 7,1 %. Le chiffre d'affaires conso*lidé de Kenwood a gagné 9,8 %* à 242,2 milliards de yens (9,7 milliards de francs) grâce à de bonnes ventes en Asie et en Europe. Celles-ci ont compensé le ralentissement et la compétition féroce sur le marché de la haute fidélité au Japon. Kenwood prévoit, pour son prochain exercice, un bénéfice consolidé avant impôt de 6,5 milliards de yens pour un chiffre d'affaires de 260 milliards.

□ **Konica : chute de 20 % du bénéfice annuel avant impôt.** – Deuxième producteur japonais de *matériels photographiques, Konica* Corp. a enregistré une chute de 20 % de son bénéfice avant impôt pour l'exercice fiscal 1991-1992, clos fin mars, à 11,5 milliards de yens (464 millions de francs) par rapport à l'exercice précédent en raison d'une baisse de ses exportations. Konica, en revanche, a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 2,3 % à 378,02 milliards de yens (15,3 milliards de francs), en dépit d'une faible demande et d'une concurrence accrue. Konica table sur un bénéfice avant impôt de 11,5 milliards de yens pour un chiffre d'affaires de 380 milliards de yens pour l'exercice en cours.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 1er juin ↓

Consolidation

Après la nette progression affichée à la veille du week-end (0,95 % en clôture vendredi 30 mai), la Bourse de Paris a sensiblement ralenti son allure lundi 1er juin. En retrait de 0,26 % au début des échanges, les valeurs françaises ont continué d'abandonner des fractions au fil des transactions. A la mi-séance, l'indice CAC 40 était en repli de 0,96 %. Aux alentours de 14 heures, les pertes accumulées par l'indice avoisinaient toujours 1 %.

« La Bourse reprend ses esprits », après un week-end qui, pour beaucoup, a duré quatre jours. De plus, la hausse de vendredi était, selon certains opérateurs, due en majeure partie à de nombreux arbitrages en raison de l'arrivée à échéance du contrat mai d'options sur indices. Le marché a renoué avec la consolidation, les intervenants considérant toujours les 2 000 points comme un solide support.

Aux valeurs, le marché était calme, avec quelque 750 millions de francs de transactions sur le règlement mensuel à la mi-séance. Après la décision des banques d'accorder 500 millions de francs de liquidités à Eurotunnel, le titre gagnait 2,34 % pour 685 000 titres. La SCOA se détachait avec un gain de 4,91 %. Des opérateurs notaient également des dégagements *sur les grosses capitalisations de la* cote et le détachement de coupons sur quelques titres. Le coupon a été détaché ce lundi sur les titres BSN, Accor, Cap Gemini et L'Air liquide. *BSN s'inscrivait à 1 116 francs* (moins 12 francs), le dividende s'élevant à 14,50 francs. Accor perdait 21 francs à 776 francs avec un dividende de 16 francs. Cap Gemini baissait de 5 francs à 295,90 francs avec un dividende de 7 francs, et L'Air liquide perdait 20 francs à 781 francs avec un dividende de 14 francs.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	22-5-92	29-5-92
Valeurs franç. à rev. variable	114,8	114,7
Valeurs industrielles	115,1	115,5
Valeurs étrangères	107,2	107,5
Pétroles-Energie	102,3	106,6
Chimie	124,5	124,1
Métallurgie, mécanique	127,8	128
Electricité, électronique	115,1	116,5
Bâtiment et matériaux	117,2	118,8
Ind. de consom. non alim.	120,5	121,4
Agroalimentaire	110,7	109
Distribution	121,3	120,9
Transports, loisirs, services	118,8	116,3
Assurances	116	116,7
Crédit banque	113	110,7
Sicomi	98,8	98,2
Immobilier et foncier	95,1	93,8
Investissement et portefeuille	114,5	113,6
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	100,3	100,5
Emprunts d'Etat	99,8	100
Emprunts garantis et assimilés	100,6	100,7
Sociétés	100,7	100,5
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 398,4	4 393
Valeurs étrangères	4 282,2	4 280,2
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	634,4	633,9
Valeurs étrangères	575	576,1
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	119,8	120,1
Emprunt d'Etat	120,6	121,1
Emprunts garantis et assimilés	119,1	119,2
Sociétés	118,2	118,4

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	22-5-92	29-5-92
Indice général	546,9	547,9
Produits de base	460,3	473,6
Construction	822,1	828,5
Biens d'équipement	293,1	295,8
Biens de consom. durables	625,3	627,1
Biens de consom. non durables	813,9	812,5
Biens de consom. alim.	912	898,7
Services	550,2	545,8
Sociétés financières	515	521
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	420,4	414,9
Valeurs industrielles	555,2	555,2

TOKYO, 1er juin ↓

Nouveau repli

La Bourse de Tokyo a clôturé en forte baisse lundi 1er juin, sur des prises de bénéfice et des dégagements liés à des contrats à terme. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a cédé 343,64 points, soit 1,87 %, à 18 004,11 points. Le volume des *transactions s'est sensiblement* contracté, passant de 230 millions de titres vendredi à 180 millions.

L'indice était repassé sous la barre *des 18 000 points, mercredi 27 mai,* pour la première fois depuis trois semaines, mais le sursaut de vendredi (+ 416,50 points) lui avait permis de repartir à la hausse. Selon les opérateurs, la baisse de ce lundi est *« une réaction à la hausse de vendredi »* jugée artificielle en raison de la fin du mois boursier. Ils estiment d'autre part que le marché devrait être à son niveau maximum à 18 500 points. Au-delà de ce seuil, les intervenants auront besoin d'éléments nouveaux.

VALEURS	Cours du 29 mai	Cours du 1er juin
Ajinomoto	1 300	1 270
Bridgestone	1 180	1 180
Canon	1 420	1 400
Fuji Bank	1 500	1 440
Honda Motors	1 520	1 500
Matsushita Electric	1 380	1 380
Mitsubishi Heavy	592	580
Sony Corp.	4 320	4 280
Toyota Motors	1 510	1 500

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4405	4390	Immob. Hôtelière	1150	1180
Arnault Associés	250	250	Inssmt. Computer	155	155
B.A.C.	45	45	I.P.B.M.	65	....
Bque Vernes	770	795	Locamic	70 50	....
Boiron (Ly)	495	490	Marra Comm.	221	220
Boisset (Lyon)	238	....	Molex	178	....
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	795	790	Publ.Filipacchi	503	500
Calberson	380	385	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	325	308 80
Cardif	845	835	Select Invest (Ly)	87 60	98 60
C.E.G.E.P.	175	175	Serbo	294	293 90
C.F.P.I.	270	280	Sopra	324 90	325
C.N.I.M.	1200	1200	TF1	513	512
Codetour	290	....	Thermador H. (Ly)	467	....
Conforama	1219	....	Unilog	240	245
Creeks	185	185	Viel et Cie	113	115
Dauphin	306	290 70	Y. St-Laurent Groupe	840	840
Delmas	1140	1130			
Demachy Worms Cie	370	....			
Devanlay	1111	1120			
Deville	184	181 50			
Dollsos	118 50	117 10			
Editions Belfond	150 20	....			
Europ. Propulsion	205 10	205			
Finacor	101	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	105	105			
G.I.M.	395	395			
Gravograph	159	....			
Guintoli	870	870			
I.C.C.	200	....			
Idianova	98 90	96 70			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 mai 1992
Nombre de contrats estimés : 75 130

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	108,58	109,04	109,14
Précédent	108,48	108,74	108,94

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Déc. 92
109	0,75	1,21	–	1,05

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 26 341

COURS	Mai	Juin	Juillet
Dernier	2 008	2 036	2 002
Précédent	2 025	2 018	2 014,50

CHANGES

Dollar : 5,3735 F ↓

Le dollar poursuivait lundi 1er juin la baisse amorcée la semaine dernière, et la Banque du Japon est de nouveau intervenue pour obtenir une progression du yen. A Paris, la monnaie américaine s'est échangée au fixing à 5,3735 francs contre 5,4115 francs vendredi à la cotation officielle.

FRANCFORT	29 mai	1er juin
Dollar (en DM)	1,6065	1,60
TOKYO	29 mai	1er juin
Dollar (en yens)	128,33	126,78

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (1er juin)	9 3/4 - 9 7/8 %
New-York (29 mai)	3 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	28 mai	29 mai
Valeurs françaises	Clos	117,6
Valeurs étrangères	Clos	107,7
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	Clos	547,80
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	Clos	2 033,29

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	28 mai	29 mai
Industrielles	3 398,46	3 396,91

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	28 mai	29 mai
100 valeurs	2 694,20	2 707,40
30 valeurs	2 109,20	2 114,10
Mines d'or	110	108,30
Fonds d'Etat	89,58	89,56

FRANCFORT

	28 mai	29 mai
Dax	Clos	1 803,22

TOKYO

	29 mai	1er juin
Nikkei Dow Jones	18 347,75	18 004,11
Indice général	1 376,32	1 360,54

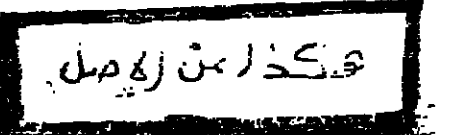
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3690	5,3710	5,4493	5,4543
Yen (100)	4,2325	4,2375	4,2887	4,2968
Ecu	6,9855	6,9075	6,8994	6,9063
Deutschemark	3,3592	3,3597	3,3598	3,3626
Franc suisse	3,6975	3,7015	3,7020	3,7090
Lire italienne (1000)	4,4600	4,4620	4,4334	4,4390
Livre sterling	9,8650	9,8700	9,8643	9,8759
Peseta (100)	5,3867	5,3915	5,3512	5,3616

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	4	4 1/8
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
Ecu	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4
Deutschemark	9 11/16	9 13/16	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4
Franc suisse	9 1/2	9 5/8	9 3/8	9 1/2	9 1/16	9 3/16
Lire italienne (1000)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/8	12
Livre sterling	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16	9 7/8	10
Peseta (100)	12 3/16	12 7/16	12 3/16	12 7/16	12 3/16	12 7/16
FRANC FRANÇAIS	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 1er JUIN

Cours relevés à 14 h 08

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4770	C.N.E 3%	4624 80	4750	4700	+ 1 63
915	B.N.P. T.P.	921	920	930	+ 0 98
900	Cr.Lyon. T.P.	900	900	900	....
1680	Renault T.P.	1645	1640	1650	+ 0 30
1779	Rhone Poul. T.P.	1780	1788	1788	+ 0 45
1156	Saint Gobain T.P.	1163	1164	1160	– 0 26
890	Thomson T.P.	920	903	903	– 1 85
785	ACCOR	781	789	773	– 1 02
795	Air Liquide	787	789	784	– 0 38
645	Alcatel-Alsthom	655	654	651	– 0 61
1740	Als.Superm.	1832	1855	1849	+ 0 93
315	A L S P I	328 60	317	325	– 1 10
490	AGF Sté Centrale	504	499	501	– 0 60
850	Aux. Entrepr.	890	850	900	+ 1 12
172	Avenir H. Média	164	161 20	163 90	– 0 06
1000	Axa (ex Cie Midi)	1047	1039	1036	– 1 05
142	Bafip	159 80	158 10	159	– 0 50
128	Bail-Equipem.	122 50	122 50	122 50	....
815	Bail Investiss.	820	810	810	– 1 22
490	Bancaire	461	457	459	– 0 43
810	Bazar H.-V.	775	780	780	+ 0 65
655	Beghin-Say	688	672	671	– 2 47
1450	Berger (M)	1450	1450	1442	– 0 55
410	Bertrand Faure	406	406	406	...
755	Bic	790	785	780	– 1 27
1110	B.I.P.	1095	1080	*1080	– 1 37
345	BIS	351 50	346 10	350	– 0 43
400	B N P (CI)	396 50	396	393 50	– 0 76
785	Bollore Tech	800	800	786	– 1 75
3230	Bongrain	3340	3275	3256	– 2 54
720	Bon-Marché	700	699	696	– 0 71
655	Bouygues	626	625	616	– 1 60
114	BP France	118 90	118 90	118 90	....
1140	B S N	1114	1128	1117	+ 0 27
1180	Canal Plus	1185	1187	1161	– 2 03
315	Cap Gem S.	293 90	298	292	– 0 65
2730	Carrefour	2715	2695	2695	– 0 74
179	Casino	175	172 40	172	– 1 71
106	Casino ADP	106	105	106 20	+ 0 19
542 50	Castorama D.I.	583	582	592	+ 1 54
194	C C F	193	191 10	189	– 2 07
45	CCMC Ly	48	47 10	47	– 2 08
435	C.D.M.E	419	423	418	– 0 24
189	C E G I D	190	190	191	+ 0 53
110	Centrest (Ny)	105	108	107	+ 1 90
430	C.E.P Comm.	421	433	424	+ 0 71
132	Cerus	128 50	129	126	– 1 95
795	Cetelem	777	777	785	+ 1 03
290	CF Int.	285	285	284	– 0 35
325	CGI Info	329 10	329	330	+ 0 27
1260	C G I P	1154	1155	1148	– 0 69
640	CGP	650	650	650	....
1270	Chargeurs S A	1282	1284	1281	– 0 08
345	Christian Dior	348	343	340	– 1 73
620	C I C A (M)	620	630	620	....
465	Ciments franc.	472	472	472	....
725	Clarins	736	732	731	– 0 68
535	Club Mediter.	531	525	527	– 0 75
186	CMB Packa.	183 50	183 50	184 80	+ 0 71
790	Colas	783	782	782	– 0 13
250	Cpt. Entrep.	237 50	237	232 80	– 2 06
1300	Compt Mod.	1297	1290	1288	– 0 69
265	CPR (Paris Réa.)	260	262	259	– 0 38
995	Créd. Foncier	955	957	950	– 0 52
225	Crédit Loc France	240 80	240	239 80	– 0 50
595	Cr Lyon.(CI)	588	590	605	+ 2 89
1090	Credit Nat	1040	1060	1040	....
330	CSEE	320	319	321	+ 0 31
3200	Damart	3374	3200	3290	– 2 49
380	Dassault Aviation	376 10	375	375	– 0 03
189	Dassault Electr.	187	186 20	187	....
1770	De Dietrich	1800	1800	1800	....
87	Dév.P.d.C.(Li)	86	85	85	– 1 16
151	Dév.R.Sud-Est	145 20	146	145	– 0 14
365	D M C	373	371 50	370	– 0 80
430	Docks France	429 50	428 90	428	– 0 35
310	Dynaction	312	311	312	...
2400	Eaux (Gle)	2394	2385	2371	– 0 96
875	E.B.F	836	869	840	+ 0 48
475	Ecco	473 50	475 20	474	+ 0 11
385	Elf Aquitaine	402	400	395 60	– 1 59
1160	ElfSanofi(ExSanofi)	1108	1097	1094	– 1 26
275	Erap-Elf (Certif)	279 80	279 80	270	– 3 50
460	Essilor	465	462	465	....
220	Essil.Int.(DP)	226	225	228 80	+ 1 24
795	Esso	840	835	840	....
1560	Eurafrance	1598	1561	1561	– 2 32
700	Eurocom	710	718	722	+ 1 69
125	Eurodisneyland	121	120	116 10	– 4 05
1080	Europe 1	1040	1010	1010	– 2 88
36	Eurotunnel	36 25	37 30	37	+ 2 07
1400	Exor	1410	1403	1403	– 0 50
120	Finextel	122	121 10	121 10	– 0 74
405	Fives Lille	404	410	410	+ 1 49
3080	Fromager. Bel	3370	3370	3360	– 0 30
1960	Gal.Lafayette	2100	2150	2100	....
1970	G.A.N	1875	1890	1885	+ 0 53
570	Gascogne (B)	588	600	580	– 1 36
1460	Gaz et Eaux	1528	1518	1507	– 1 37
635	Geophysique	659	659	653	– 0 91
665	Gerland Ly	665	665	665	....
760	Groupe André SA	745	745	758	+ 1 74
530	Groupe Cité	574	561	569	– 0 87
425	GTM-Entrep	420	420	413 50	– 1 56
1770	Guyenne-Gas.	1734	1740	1745	+ 0 63
140	Hachette	140 10	141	141	+ 0 64
540	Havas	542	539	537	– 0 92
310	Idia	305	309	308	+ 0 98
345	Iméral	350	340	350	....
148	Immob. Phénix	153	153	156	+ 1 96
106	Ingénico	107	108	108	+ 0 93
6700	Inst. Mérieux	6690	6650	6740	+ 0 75
480	Interbail	480	478	478	– 0 42
865	Intertechnique	876	875	877	+ 0 11
980	J. Lefebvre	964	931	931	– 3 42
555	Klepierre	555	556	560	+ 0 90
785	Labinal	782	783	783	+ 0 13
385	Lafarge	375 20	371	371 90	– 0 88
320	Lebon	330	330	330	....
4850	Legrand	4930	4901	4870	– 1 22
2650	Legrand (DP)	2800	2825	2800	....
450	Legris Industries	464 40	464 90	463	– 0 30
720	Locindus	730	734	750	+ 2 74
4150	L.V.M.H.	4020	4026	4010	– 0 25
565	Lyon.Eaux/Dumez	563	568	565	+ 0 36
115	Maporama Ly.	116 50	116 10	116 10	– 0 34
320	Mar. Wendel	334	322	333	– 0 30
184	Matra	196	195	193 20	– 1 43
590	Merlin-Gerin	603	605	602	– 0 17
98	Metaleurop	96 70	97 90	97 40	+ 0 72
38	Métrologie In.	39	39 15	38 80	– 0 51
220	Michelin	216	215	216	..
156	Min. Salsig (Ms)	158 10	....	..	...
79	MMB	80 40	79	79 10	– 1 62
171	Moulinex	175	175	174 10	– 0 51
1130	Navig. Mixte	1120	1121	1122	+ 0 18
122	Nord-Est	120	121	120	..
295	Nordon (Ny)	270 10	270	263	– 2 63
580	Nouv Galeries	585	584	580	– 0 85
167	Olipar	173	175 10	173	..
900	Oréal	920	910	902	– 1 96
415	Paribas	411 40	411 40	406 50	– 1 19
205	Pechiney Int.	208	206 90	206 20	– 0 87
375	Pechiney (CIP)	362 50	362	362 60	+ 0 08
1580	Pernod Ricard	1550	1570	1565	+ 0 97
775	Peugeot	798	795	789	– 1 13
375	Pinault	365	365	361	– 1 10
840	Plastic-Omn.	830	820	849	+ 2 29
600	Poliet	590	570	582	– 1 36
715	Primagaz	695	680	681	– 2 01
820	Printemps	815	814	812	– 0 37
3730	Promodes	3789	3770	3692	– 2 56
610	Radiotechn.	583	590	582	– 0 17
5700	Redoute (La)	5920	5920	6080	+ 2 70
185	Remy Cointreau	187	186	189	+ 1 07
645	R. Poulenc CIP	623	622	622	– 0 16
335	Robur Financ.	335	..		....
68	Rochette(La)	70 10	71 60	71	+ 1 28
2120	Roussel Uclaf	2230	...	...	....
3250	R. Impé.Ly *	3260	3300	3290	+ 0 92
183	Sade (Ny)	184	180	181	– 1 63
2060	Sagem	2089	2100	2180	+ 3 86
585	Saint Gobain	597	590	591	– 1 01
1330	Saint Louis	1339	1330	1331	– 0 60
1480	Salomon Ly.	1479	1470	1470	– 0 61
330	Salvepar (Ny)	311 50	305	320	+ 2 73
1420	S A T	1479	1440	1440	– 2 64
250	Saul. Chât.	251 10	253	256 50	+ 2 15
1150	Saupiquet (Ns)	1158	1155	1150	– 0 69
765	Schneider	777	775	770	– 0 80
18 50	SCOA	16 30	17	17 05	+ 4 60
395	Scor s.a.	394	400	400	+ 1 52
2230	S.E.B.	2192	2175	2179	– 0 59
460	Sefimeg	446 50	441	443 80	– 0 60
127	Selectibanque	130	128 90	128	– 1 54
240	Sextant A.	235	234 70	231	– 1 70
790	S F I M	790	795	792	+ 0 25
245	S.G.E	244 50	239	244	– 0 20
435	Simco	430	430	432	+ 0 47
710	Sk. Rossignol	865	863	844	– 3 16
500	Sligos	490	497	497	+ 1 43
535	Société Géné.	545	548	537	– 1 47
62	Sodeco(N)	61 10	...	.	. .
129	Soderol(Ns)	123	122	122	– 0 81
1020	Sodexho	1075	1066	1080	+ 0 47
80	Sogeral(Ny)	80	81 10	80	. .
430	Sogenap	424	430	434	+ 2 36
1500	Sommer-Allib.	1559	1540	1556	– 0 19
405	SOPHIA	407	408	409	+ 0 49
1700	Source Perrier	1701	.	. .	
875	Sovac	859	841	840	– 2 21
375	SPEP	381	378	378	– 0 79
350	Spie-Batignol	345 30	350 10	342 20	– 0 90
875	Strafor Facom	885	870	870	– 1 69
335	Suez	328 50	333 10	332 10	+ 1 10
1170	Synthélabo	1190	1195	1165	– 2 10
160	Thomson CSF	165	153	158 90	– 3 70
250	Total	268	268 50	267 80	– 0 07
185	– (certif)	203	200 60	202	– 0 49
210	Truffaut Fo.	213	215	215	+ 0 94
540	U.A.P.	536	545	538	+ 0 37
340	U F B Locab.	334	335	330	– 1 20
735	U I C	745	748	745	....
450	U I F	459 80	448	457	– 0 61
800	U I S	801	800	800	– 0 12
525	Unibail	517	510	504	– 2 51
740	Valéo	745	738	744	– 0 13
255	Vallourec	251	252 90	239 90	– 4 42
310	Via Banque	304	308	309	+ 1 32
345	Worms et Cie	348	350	341 10	– 1 98
1290	Zodiac	1301	1280	1290	– 0 85
1070	Elf Gabon	1140	1150	1145	+ 0 44
113	Amax	115	111	113 20	– 1 57
135	Amer. Barrick	136	134 30	137	+ 0 74
124	Amer. Express	122	123	120 80	– 0 98
235	A.T.T.	227	227	227	....
190	Anglo Amer.C.	191 50	190	190	– 0 78
325	Amgold	320	321 40	327 60	+ 2 38
255	Banco Santander	256	267 50	267 50	+ 4 49
830	B.A.S.F.	831	833	830	– 0 12
980	Bayer	985	990	990	+ 0 51
54	Blenheim Plc	58	58 15	57 50	– 0 86
36	Buffelsfont.	36 50	36	36 05	– 1 23
156	Chase Manh.	152 10	150 50	149	– 2 04
2730	Daimler Benz	2735	2736	2736	+ 0 04
146	De Beers	142 80	140 70	140 70	– 1 47
2400 96	Deutsche Bank	2395	2386	2381	– 0 58
1170	Dresdner Bank	1161	1152	1137	– 2 07
64	Driefontein	61 50	60 75	60	– 2 44
290	Du Pont-Nem.	285	285 20	286	+ 0 35
220	Eastman Kodak	216 60	217 40	216	– 0 28
14	East Rand	13 80	13 95	13 80	....
33	Echo Bay	32 50	31 40	31 70	– 2 46
260	Electrolux	258 80	250 50	260	+ 0 46
134	Ericsson	136 60	136	138	+ 1 02
325	Exxon Corp	351 40	330 70	330 70	– 5 89
240	Ford Motor	237 80	..	..	....
47	Freegold	48 40	47 60	47 40	– 2 07
20	Gencor	20 50	19 35	19 30	– 4 69
420	Gén. Elect.	418 50	410	412	– 1 55
210	Gén. Motors	212	213 10	215	+ 1 42
360	Gén. Belgique	360	360 10	365 20	+ 1 44
50	Gd. Metropol.	51 20	51 20	50 15	– 2 05
61	Guinness	58 75	59 60	60	+ 2 13
23	Hanson PLC	23 50	23 50	23	– 2 13
26	Harmony Gold	25 90	25 75	25 75	– 0 58
405	Hewlett Packard	416	411	406 70	– 2 24
34	Hitachi	34 50	34	33 80	– 2 03
880	Hoechst	885	880	880	– 0 56
69	Homestak.	68 60	68 55	68 60	....
132	I C I	131 90	131 30	131 30	– 0 45
500	I B M	497 50	496	492 20	– 1 07
355	I T T	344 90	342	343 70	– 0 35
186	Ito Yokado	185 10	185 10	185 50	+ 0 22
58	Matsushita	57 60	57 60	57 30	– 0 52
3 55	Maxwell	3 55	..	..	.
250	Mc Donald's	252	253 80	253	+ 0 40
805	Merck	818	815	809	– 1 10
515	Minnesota M.	518	515	515	– 0 58
44	Mitsubishi	41	...	...	.
335	Mobil corp.	357 80	351 40	351 40	– 1 79
310	Morgan J.P.	306 80	307	307	+ 0 07
37390	Nestlé	36550	36570	36330	– 0 60
143	Norsk Hydro	152	151	149	– 1 97
106	OFSI	106 10	104	104	– 1 98
1860	Pétrofina	1759	1769	1769	+ 0 57
415	Philip Morris	422	417 90	416 40	– 1 33
115	Philips	116 10	114 30	114 50	– 1 38
56	Placer Dome	60	57 15	57 10	– 4 83
555	Procter Gamble	565	555	550	– 2 65
210	Quilmès	215	214	212	– 1 40
25	Randfontein	24 25	24 30	24 25	.
310	Rhone Poul. Rorer	318 30	318	319	+ 0 22
450	Royal Dutch	467 90	465 10	464	– 0 83
63	R T Z	61 50	61	60 10	– 2 28
2 17	Saat.& Saatchi	2 11	2 06	2 09	– 0 95
32	St Helena	31	31 10	30 70	– 0 97
335	Schlumberger	363 30	356 60	358	– 1 46
49	Shell transp	50 90	50 25	50 30	– 1 18
2320	Siemens	2350	2345	2331	– 0 81
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
182	Sony	183 50	183 60	183 90	+ 0 22
61	Sumitomo Bank	63	63	63 50	+ 0 79
183	T.D.K.	180	..	...	...
60	Telefonica	62	61 50	61 60	– 0 65
27	Toshiba	27 15	27	26 65	– 1 84
555	Unilever	552	556	549	– 0 54
290	Unit Techn	282 10	283 80	282 60	+ 0 18
290	Vaal Reefs	285 50	280 50	276	– 3 33
1340	Volkswagen	1398	1398	1375	– 1 65
400	Volvo	387	387	387	....
166	West. Deep	156	153 90	150 20	– 3 72
390	Xerox Corp.	404 80	401 30	401 30	– 0 86
108	Yamanouchi	109 10	108 50	108 20	– 0 82
4 20	Zambia Cop.	4 06	4 06	4 05	– 0 25

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78	100 10	8 70
10,80% 79/94	101 60	7 99
Emp.Etat 13,4%83	105 25	5 98
Emp.Etat 12,2% 84	100 59	7 90
10,26% mars 86	104 05	2 27
OAT 10% 5/2000	108 50	0 13
OAT 9,9% 12/1997	104 80	4 62
OAT 9,5% 1/1996	103 20	3 29
PTT 11,2% 85	105	5 20
CFF 10,30% 86	102 80	3 36
CFF 10,25% nov 90	107 50	2 19
CNA 10 % 1979	...	2 53
CNB Bques 5000F	98 60	3 73
CNB Paribas 5000F	97 95	3 73
CNB Suez 5000F	98	3 73
CNE 11,5% 85	...	10 29
CNI 1/82 5000F	98 40	3 73
CNT 9 % 86	99 80	1 22
CRH 10,90% déc.85	108 18	4 12
CHARB FCE 3% 100	..	...
CNCA	1015	....
Cerus	2150	. ..
Alcatel 6 % janv. 89	631	. ..
Ly. Eaux cv 6,5%	794	...
Thoms. cv 9,2% 86	880	...

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	910	912
Applications Hydr.	1580	1585
Arbel	497	530
Bains C.Monaco	1095	1045
B.Hypoth.Europ	352	....
B.N.P Intercont.	413	432 90
Beghin-Say (C I)	496	496
Bénédictine	2510	2510
Bidermann Internat.	465	465
Blanzy Ouest	3657	....
B T P	64	63 50
Cambodge	1030	1000
Carbone Lorraine	521	495
Case Poclain	8 10	8 10
C.E.E.F (Frigor.)	730	705
Centenaire Blanzy	380	360
Cerabati	58	....
Champex Ny	75	...
CIC (CIP)	232 50	230

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1400	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2252	....
Cogifi	345	345
Comiphos	560	571
Cie Industrielle	6550	6500
Cpt Lyon Alemand	360	351
Concorde	745	720
Constr.Méc.Prov.	22 50	22 50
Crédit Gén.Ind	131	....
Cr Universel (Cie)	338	338
Darblay	680	....
Degremont	2100	2160
Delmas Vieljeux	2570	....
Didot Bottin	610	....
Eaux Bassin Vichy	3105	3115
Eaux Vittel	850	....
Eca	402	400
Enr.Mag. Paris	3853	....
Eter (ex Eternit)	1910	1910
Finalens	300 10	....
F.I.P.P.	97	....
F.N.A.C.	2080	2020
Foncière (Cie)	515	....
Fonc.Lyonnaise	679	670
Foncina	400	....
Fougerolle	910	925
France I.A.R.D.	851	....
France SA (La)	2060	2120
From. Paul-Renard	1744	....
Gaumont	579	. ..
Genefim	338	343
Gévelot	547	....
G.F.C.	341	342
Groupe Victoire	1287	....
G.T.I (Transport)	244 50	247
Immobail	331 80	350
Immobanque	634	620
Im.Marseillaise	5100	5200
Immofice	440	435
Invest.(Ste Cie.)	3250	....
Lambert Frères	326	....
Lille Bonnières	1080	1080
Locafinanciere	460	....
Louis Vuitton	710	711
Louvre	3180	3100
Lucia	935	....
Machines Bull	35 60	34
Mag.Uniprix	175	175 10
Magnant	700	....
Métal Déployé	490	490
Mors	77 50	77 90
Navigation (Nle)	180	....
Optorg	304	300
Oréal (CI)	467 40	465
Origny-Desvroise	776	780
Palais Nouveauté	1261	1270
Paluel Marmont	630	....
Parfinance	183	182

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	193 10	190 20
Paris Orléans	219 80	215
Parthena Invest	314	....
Pathé Cinéma	1112	....
Piper Heidsieck	1231	1250
Porcher	477	....
Promodès (CI)	1815	....
Publicis	778	780
Rochefortaise	109	109
Rosario	168 10	169
Rougier	230	....
S.A.C.E.R.	427	427
S.A.F.A.A.	200	. ..
S.A.F.I.C Alcan	240 10	240
Saga	400	393
Saint Dominique (F.)	108	107 50
Salins du Midi	612	603
Savoisienne M.	161	....
S.C.A.C.	770	....
Seralle	422	425
S.Etud.Part. (M)	150	....
Silic	608	610
Siovim	150	150
S.I.P.H.	181	181
S.M.C.I.	100	....
Sofal	700	....
Soffo	350	....
Sofical	1150	1140
Sofitam (ex Satam)	78	....
Sofragi	2485	2500
Soudure Autogène	925	920
Sovabail	370	370 50
Stami	476	....
Taittinger	2800	2800
Testut-Aequitas	300	....
Tour Eiffel	219	....
Ufiner	1150	1160
Vicat	460	460
Viniprix	1610	....
Virax	129	127
Maroc Sté Brasserie	240	....

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	735	....
Akzo Nv Sico	480	471 50
Alcan Aluminium	115	. .
American Brands	257 10	. ..
Arbed	651	....
Asturienne Mines	90 50	....
Banco Popular Espa.	610	620
B.Reglements Int.	18500	....
Can.Pacifique	80	78 05
Chrysler Corp.	92	88 10
C I R	7 70	....
Commerzbank	910	...
Dow Chemical	333	325 50
Fiat	23	22
GBL (Brux Lamb.)	530	. .
Gevaert	1038	.
Glaxo Holdings Ltd	79 50	....
Goodyear Tire	381	371 30
Grace and Co (WR)	186	180
Honeywell Inc. Inss V.	375	. .
Johannesburg	88	86 75
Koninklijke Pakhoed	130 50	. ..
Kubota	20 60	....
Midland Bank	40	..
Noranda Mines	75	78 40
Olivetti priv.	9	.
Pfizer Inc.	409	399 70
Ricoh	21 50	....
Robeco	293 40	293 60
Rodamco NV	142	141 90
Rolinco	291 40	287 50
Saipem	5 95	....
Senne Group	24 90	....
SKF Aktiebolaget	108	106
Tenneco Inc.	229	. ..
Thorn Electrical	81	...
Toray Ind.	27 40	...
West Rand Cons	8 35	8 30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	285	....
Calciphos	96	....
C G H Cogenhor	11	.
Coparex	615	.
Drouot Assurances	339	. ..
Electro-Banque	307	....
Europ. Accum.	80	79
Europ Soutres Ind.	19	...
Gachot S.A.	65	....
Guy Degrenne	430	....
Lecteurs du Monde	160	....
Nicolas	1200	...
Particip. Poroar	350	. ..
Quadrant	23 20	. ..
Rorento N.V.	218 40	219 10
St-Gobain-Emballage	1844	. .
S.E.P.R.	1250	.
S.M.T Goupil	2 10	....
S.P.R. act B	276	....
Waterman	980	1000

SICAV (sélection) 29/5

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actiion	211 87	206 20
Agepargne	827 88	803 77•
Améri-gan	7373 82	7090 21•
Amplia	266029 98	266029 98•
Amplitude	851 48	832 50
Arbitrages Court T.	7202 46	7202 46
Associc	1094 31	1094 31
Atout Futur	431 51	420 99
Aurecic	1190 61	1155 93
Avenir Alizes	1723 65	1689 85
Axa Capital	169 27	164 34•
Axa Court Terme	7919 10	7919 10•
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	968 34	940 14
Axa Europe	132 26	128 41
Axa Investissements	116 19	112 81
Axa NPI	126 77	123 08
Axa Ob.Fr.Ex.Trans.	139 90	135 83•
Axa Prem.Ex.Agepre	113 93	110 61•
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	150 23	145 85
Axa Valeurs PER	125 77	122 11
Cadence 1	1048 38	1027 82
Cadence 2	1038 55	1018 19
Cadence 3	1051 08	1030 45
Capimonetaire	6288 78	6282 50
Capioblig	6420 15	6294 26
Capitacic	1314 12	1294 70
Comdis	1322 73	1290 47
Compravalor	3505 25	3501
Convertimmo	361 81	354 72
Cradimar	473 55	459 76
Crédit Mutuel Capital	1282 79	1257 64
Cred.Mut.Ep Cour T.	670 35	670 35•
Cred.Mut.Ep.long T.	197 56	192 27
Créd.Mut.Ep.Monde	1182 35	1150 71
Dieze	1364	1330 73
Drouot France	888 20	862 33
Drouot Sécurité	232 31	225 54
Ecocic	1106 59	1074 36
Ecupar	127 33	123 62•
Ecureuil Capitalisation	2577 91	2552 39
Ecureuil Géovaleurs	2377 14	2307 90
Ecureuil Invest	463 65	450 15
Ecureuil Monepremière	66939 60	66939 60
Ecureuil Monétaire	39384 06	39384 06
Ecureuil Trésorerie	2429 80	2429 80
Ecureuil Trimestr.	2010 51	1990 60
Elicash	2 789806	2 789806•
Energia	275 88	263 37•
Eparcic	3595 19	3595 19
Eparcourt-Sicav	4320 19	4309 42
Epargne Associat.	25271 75	24984
Epargne Capital	10755 52	10649 03
Epargne Croissance	1785 61	1737 72
Epargne Industrie	100	97 32•
Epargne J.	89481 88	89481 88
Epargne Obligat.	194 52	189 31
Epargne Premiere	14461 60	14353 95
Epargne Quatre	1108 05	1078 39•
Epargne-Unie	1321 19	1288 97
Epargne Valeurs	446 12	434 18
Eafi Cash capi	8343 33	8343 33•
Eufiwest capi	695 02	674 76•
Eurocic Leaders	1162 58	1128 72
Eurodyn	1263 23	1232 42
Euro Gan	6720 32	6461 85•
Europe Nouvelle	580 41	564 09
Fonsicav	14390 15	14390 15
Francé-gan	10496 09	10092 39•
France Garantie	269 58	259 06
France Index Sicav	118 40	114 93
France Obligations	468 33	463 69

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	505 97	491 23•
Francic Pierre	108 29	105 14
Franco-Regions	1267 18	1230 27
Fructi-Associations	35 22	35 22
Fructi-Capi	41 97	41 35
Fructidor	236 91	233 41
Fructifrance action C	962 40	938 93
Fructifrance action D	940 54	917 60
Gestilion	14799 47	14725 84•
Gest.Associations	174 02	170 19
Horizon	1276 77	1239 58
HLM Monétaire	13905 15	13905 15
Indust.Fse.Court.T.	1486 21	1486 21•
Interepar	103238 68	100231 74
Interoblig	13907 70	13635
InterSélection Fce	555 71	544 81
Japacic	161 30	156 60
Jeunepargne	288 14	283 88
Latitude	2252 33	2248 96
Laumi C.T.	12540 25	12540 25
Laumi L.T.	6735 71	6539 52
Lion Association	11293 28	11293 28•
Lion Institution	29638 76	29564 85
Lionplus	978 69	959 50
Lion Trésor	2120 12	2099 13
Lion 20 000	26213 02	26213 02
Livret Bourse Inv.	587 18	570 08
Livret Portefeuil.	729 44	708 19
Méditerranée	181 77	176 48
Mensuel CIC	10124 95	10024 70
Monedex	67871 49	67871 49
Mone.J.	72548 76	72548 76•
Monévalor	81874 84	81874 84
Mutualité dépôts	13485 88	13438 98
Mutuelle Une Sel.	139 96	135 88
Natio Court Terme	283606 00	283606
Natio-Epargne	17687 72	17512 59
Natio-Ep. Ret.	132 34	128 80
Natio Eparg.Trésor	7796 72	7781 16
Natio-Imm.	1157 24	1126 27
Natio-Inter	1410 03	1372 29
Natio-Monétaire	25279 51	25279 51
Natio-Patrimoine	1388 69	1351 52
Natio-Placements	64180 84	64180 84
Natio-Revenus	1027 76	1017 58
Natio Sécurité	12049 15	12049 15
Natio-Valeurs	909 43	885 09
Nippon-Gan	5066 15	4871 30•
Nord Sud Dévelop.	1591 34	1588 16
Obli-Associations	153 50	151 98
Oblicic-Mondial	2634 32	2595 39
Oblicic-Régions	1096 16	1079 96
Oblifutur	2865 40	2785 76
Oblig. tres caté.	177 64	175 01
Oblilion	1357 38	1343 94
Oblisécurité Sicav	12886 82	12886 82
Oraction	990 23	966 08
Orvalor	6749 96	6617 61
Paribas Capitalisation	1508 03	1485 74
Paribas Opportunites	132 31	126 92
Paribas Patrimoine	592 91	568 74
Patrimoine Retraite	223 09	218 72
Pervalor	636 01	623 54
Placement A.	1519 06	1489 27•
Placement J	7215 62	7201 22•
Placement M.	66816 93	66683 56•
Placement Nord	1022 33	1002 28•
Plénitude	136 20	132 55
Poste Croissance	21761 17	21739 43
Poste Gestion	65696 39	65696 39
Première Oblig.	10589 79	10579 21

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy Ecureuil	110 38	109 28
Prív'Associations	29427 68	29427 68
Proficus	1016 35	991 56
Quartz	139 07	135 68
Réalvalor	824 90	808 73
Rentacic	161 14	158 76
Revenus Trimestr.	5302 36	5249 86
Revenu-Vert	1140 91	1124 05
St Honoré Bio-Alim.	1013 37	967 42
St Honoré Bons du Tr.	11220 72	11164 90
St Honoré Global	229 96	219 53•
St Honoré Invest.	796 11	780 01
St Honoré Pacifique	589 10	562 39
St Honoré PME	546 12	521 36
St Honoré Real.	14944 25	14884 71
Sécuricic	1741 90	1741 90
Sécuri-Gan	12797 69	12546 75•
Sécuritaux	1391 01	1391 01
Scasdea	713 26	702 72
Sicav Associations	1843 87	1843 87
SFI-CNP Assur.	868 06	848 60
S.G. Fr opportunités	1231 14	1207
Sicav 5.000	458 47	446 20
S.I. Est.	1388 86	1348 41•
Slivafrance	737 19	717 46
Slivam	408 58	397 64
Slivarente	225 15	220 74
Slivinter	448 23	436 23
S.N.I.	1162 16	1128 31
Sogenfrance	1154 90	1132 25
Sogépargne	316 53	310 32
Sogever	1094 96	1073 49
Sogeinter	1329 03	1302 97
Soleil Investissements	606 15	582 84•
Solstice	2209 81	2203 30
State Street Act. Eur.	10655 02	10294 71•
State Street Act. Frce.	11669 03	11329 16
St. Str. Act.Japon	10974 17	10803 06
State Street Emer. Mts	12873 62	12254 70
Stratégie Actions	835 15	803 03
Stratégie Rendement	1404 34	1360 14
Technocic	1131 91	1098 94
Techno-Gan	5912 40	5685 •
Thesora	665 13	658 54
Trésor Plus	1285 75	1274 01
Trésor Trimestriel	1028 65	1018 47
Trésoricic	129636 29	129636 29
Trilion	5219 93	5152 94
UAP Investissement	453 25	436 87•
UAP Actions France	620 21	597 79•
UAP Act. Select	638 39	615 32•
UAP Aedificandi	545 14	525 44•
UAP Altefi	199 54	192 33•
UAP Alto Sicav	156 06	150 42•
UAP Moyen Terme	139 43	134 39•
UAP Première Cat.	10761 89	10372 91•
Uni-Associations	123 03	123 03•
Uni-Foncier	1233 97	1203 87
Unifrance	616 83	601 79
Uni-Garantie	1296 24	1270 80
Uni Régions	1440 58	1405 44
Univar	236 17	236 17•
Univers Actions	1316 13	1283 05
Univers Obligations	1815 46	1771 17
Valorg	2050 55	2048 50
Valrea	53222 38	53195 78

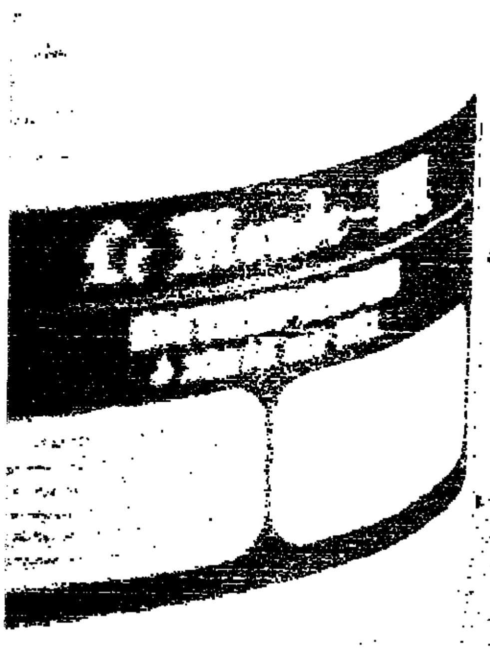
c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 411	5 373	5 1	5 6
Ecu	6 903	6 907	....	....
Allemagne (100 dm)	335 750	336 030	325	345
Belgique (100 F)	16 319	16 332	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 100	298 290	288	308
Italie (1000 lires)	4 457	4 461	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87 270	87 350	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 865	9 852	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 807	2 794	2 5	3 2
Suisse (100 f)	370 160	370 280	358	378
Suède (100 krs)	93 270	93 340	89	97
Norvège (100 k)	86 200	86 230	82	90
Autriche (100 sch)	47 720	47 755	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	5 385	5 391	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	4 053	4 060	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 490	4 481	4 3	4 7
Japon (100 yens)	4 218	4 235	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/6
Or fin (kilo en barre)	58800	58400
Or fin (en lingot)	59400	59600
Napoléon (20f)	337	339
Pièce Fr (10 f)	385	....
Pièce Suisse (20 f)	339	333
Pièce Latine (20 f)	337	345
Souverain	444	439
Pièce 20 dollars	1910	1915
Pièce 10 dollars	945	945
Pièce 5 dollars	660	.....
Pièce 50 pesos	2200	2205
Pièce 10 florins	353	347



هكذا من الأصل

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

CIRQUE D'HIVER. Orchestre Sinfonietta de Paris : 21 h mar. Dominique Fanal (direction). Carmina Burana de Orff et Le Carnaval des animaux de Saint-Saëns.

EGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre Sinfonietta de Paris : 20 h 30 jeu. *Ensemble polyphonique de Versailles,* Dominique Fanal (direction). Requiem de Mozart.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX. Orchestre de Lutèce : 20 h 30 mer. Marianne Malifaut (soprano), Brigitte Vinson (alto), Daniel Lavall (basse), Jean-Claude Orliac (ténor), *Chorale du Marais.* Delalande, Rameau, Charpentier, Campra.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. *Grand Ensemble de cuivres Polyphanie :* 21 h jeu. Chorale de la Lyriade de Versailles, François Merlin (direction). Purcell, Gabrieli, Monteverdi Orchestre de chambre Philharmonia de Paris : 20 h 30 mar. *Delphine Collot (soprano), Paul-*Alexandre Dubois (baryton), Chœur Accentus, Edouard Garcin (direction). *Requiem de Fauré.*

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Arnaud Pumir : 21 h mer., jeu. Clavecin. *Rameau, Couperin,* Balbastre Jay Bernfeld, Arnaud Pumir : 20 h 30 ven. ; 16 h dim. Viole de gambe, clavecin. Marais Les Trompettes de Versailles : 21 h sam. ; 16 h lun. Vivaldi, Marcello, *Purcell, Telemann Orchestre symphoni*que de la Schola Cantorum : 20 h 30 mar. Yvan Nommick (direction, piano). Bach, Mozart, Mendelssohn, Rossini.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Ensemble instrumental A. Stajic : *20 h 30 ven.* Chœurs de Draveil-Bois-Colombes et l'Impromptu de Paris, Alexandre Stajic (direction). Rossini Grand Ensemble de cuivres Polyphanie : 20 h 45 sam. Chorale de la Lyriade de *Versailles, François Merlin (direction).* Purcell, Gabrieli, Monteverdi Orchestre des jeunes de Fribourg : 17 h 30 dim., lun. Stéphanie Burkhart (soprano), Claude Rippas (trompette), Theophanis Kapsopoulos (direction). Bach, Vivaldi, Durante, Molter.

EGLISE SAINT-MÉDARD. Ensemble Choral Philomele : 20 h 45 jeu. Ensemble instrumental, Alain Chevalier (direction). Charpentier, Durante.

EGLISE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE. Xavier Eustache : 13 h *mar.* Orgue. Franck, Liszt.

JARDIN D'ACCLIMATATION (39-58-49-41). Quatuor à vent avec flûte : 16 h dim. Mozart, Vivaldi, Rossini.

LYCÉE HENRI-IV. CHAPELLE. Sarah *Ouaki : 20 h 45 mar. Soprano, François* Doublier (piano). Vivaldi, Mozart, Cilea, Boito, Puccini.

***LE MADIGAN** (42-27-31-51).* Lala Moustafa-Zadé : 22 h 30 mer. Piano. Beethoven, Chopin, Liszt, Scriabine, *Schumann,* Brahms, Busoni Dana Clocarlie : 22 h 30 jeu. Piano. Ravel, Chopin, Frack Claire Perrot, Anne-Marie Lachapèle : 22 h 30 ven., sam. Mezzo-soprano, piano. Caldara, Cesti, Glück, *Mozart,* Tosti, *Duparc, Ravel Jean-Marc* Bonn : 22 h 30 lun. Piano. Beethoven, Brahms, Fauré, Chopin Nathalie Amoux, *Nathalie Rode : 22 h 30 mar.* Violon, piano. Mozart, Schumann, Prokofiev.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE *(42-22-97-60). Marta Geymayr :* 20 h 30 mar. Piano. Guarnieri, Ginastera, Gonzales, Villa-Lobos, Vieira.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). François-Henri Houbart : 20 h 30 mer. Orgue. Boëly, Franck, *Saint-Saëns, Vierne, Alain, Reger.*

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Quatuor Martinu : 20 h 30 mer. Haydn José *Carréras, Lorenzo Bavaj : 20 h jeu.* Ténor, piano. Scarlatti, Boconcini, Stradella, Verdi, Ginastera, Massenet, Puccini.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Philippe Berrod, Eric Picard, Stéphane Petit Jean : 22 h mer., jeu., ven. Clarinette, violoncelle, piano. Brahms, Fauré Guillaume Sutra, *Emmanuel Petit, Gilles* Since : 22 h sam. Violon, violoncelle, contrebasse, Christophe Larrieu (piano) *Anne Bruneteau, Fabrice Boulanger :* 22 h mar. Mezzo-soprano, piano. Rossini, Verdi, Bizet, Strauss.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). *Ensemble Ars Antiqua de Paris :* 18 h 45 21 h mer. Musique du temps des troubadours et des trouvères, musique du 16e et 17e siècle Ensemble d'archet européen : 21 h ven., dim. Jean-*Marc Philips* (violon), Carl Brainich (direction). Paganini Ensemble d'archet européen : 21 h sam., *lun. Christophe Boulier* (violon), Carl Brainich (direction). Bizet, Vivaldi Les Trompettes de Versailles : *21 h mar.* Vivaldi, Marcello, Purcell, Telemann Ensemble d'archet européen : 21 h jeu. Carl Brainich (direction). *Rossini,* Puccini, Mozart.

SALLE CORTOT (47-63-80-16). Véronique Gens, Irène Kudela : *20 h 30 mer.* Soprano, piano. Duparc, Fauré, Ravel, Satie, Poulenc Jean-Paul Fouchécourt, *Roger Muraro : 20 h 30 ven. Ténor,* piano. Collet, Revel, Poulenc, Fauré.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Sung-*sic Yang* : 20 h 30 jeu. *Violon. Mozart,* Beethoven, Ysaye, Chausson, Paganini *Mirella Froni* : 20 h 30 mar. Soprano, Paola Molinari (piano). Rossini, Verdi, Rachmaninov, Tchaïkovski.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Nikita Magaloff : 20 h 30 mer. Piano. Ravel, Debussy, Scriabine Chœur et orchestre *des Grandes Ecoles : 20 h 30 ven.* Benoît Girault (direction). Verdi Orchestre national de France : 20 h 30 jeu. Andreï Nikolsky (piano), Jeffrey Tate (direction). Scriabine, Indy, Sibelius.

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). La *musique adoucit les sons :* 20 h 30 mer., jeu. Ensemble de musique contemporaine Cassiopée. Rebotier Les Choses simples. : 20 h 30 mar. Les choses simples ne sont pas toujours les plus compliquées. Spectacle musical *avec Sylvain* Frydman, Michel Maurer, Michel Musseau, Gérard Siracusa, Choykova Ventzislava, *Musique de Michel Musseau.*

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Cosi fan tutte : jusqu'au *15 juillet. jeu., ven., sam., mar.* ; 15 h dim. Opéra de Mozart (version de concert). Barbara Franch-Weselak, Isabelle Sauvageot, Joëlle Brun-Cosme, Julie Hassler, Dominique Henry (sopra*nos), Sandrine Sutter, Virginie* Landré (mezzo-sopranos), Marc Guillard, Jean-Pierre Belfort, Olivier Peyrebrune *(basses), Martial Defontaine, Terence* Newcombe, Gregorio Rangel (ténors), Philippe Bodin Bodin, Mathieu Lecroart, *Charles Saillofest (barytons), Anne* Champert, Pierre Muller (piano, direction), Serge Catanese (mise en scène).

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Orchestre du Club musical de Paris : 20 h 30 ven. Marcel Adès *(direction). Corelli, Chostakovitch, Bach,* J. Strauss, Dvorak.

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Orchestre national de France : 20 h 30 ven. Andrei Nikolski *(piano), Jeffrey Tate (direction).* Scriabine, Indy, Sibelius.

ISSY-LES MOULINEAUX. PALAIS ***DES ARTS** (46-42-70-91). Orchestre* national d'Ile-de-France : 20 h 30 jeu. Jean-François Heisser (piano), Jacques *Mercier (direction). Rimski-Korsakov,* Falla, Chabrier, Ohana, Ravel.

LONGPONT-SUR-ORGE. BASILIQUE. *Orchestre symphonique du campus* d'Orsay : 20 h 45 sam. Daniel Couderd (direction). Milhaud, Kodaly, Schumann. *Dans le cadre de la Biennale de la création* musicale et chorégraphique.

NANTERRE. THÉATRE DES AMAN*DIERS (46-14-70-00). H : jusqu'au 14* juin. 21 h mer., jeu., ven., mar. Litanie musicale et égalitaire d'après le diction*naire.* Georges Aperghis (musique, mise en scène), avec Jean-Pierre Drouet, Richard Dubelski, *Nadir Elie,* Michael Lonsdale, Aïcha Sif.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). *Lorenzo* Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Radino, Storace, Cipriani, Bach, Couperin, Rossi, *Scarlatti.*

RIS-ORANGIS. CENTRE ROBERT-DESNOS (69-06-72-72). Orchestre *national d'Ile-de-France : 20 h 45 mer.* Jean-François Heisser (piano), Jacques Mercier (direction). Rimski-Korsakov, Falla, *Chabrier, Ohana, Ravel.* Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique.

SAINT-DENIS. BASILIQUE. Orchestre philharmonique de Radio-France : *20 h 30* mer. *Chœur de Radio-France,* Marek Janowski (direction). Bruckner, Bach, Schoenberg. *Dans le cadre du* Festival Saint-Denis Pierre Pincemaille : 20 h 30 jeu. Orgue. Franck, Saint-Saëns, Libert, Vierne, Messiaen, Milhaud, Pincemaille. Dans le cadre du Festival Saint-Denis.

SAINT-DENIS. MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR (42-43-77-72). *François Leroux, Jeff Cohen : 20 h 30* jeu. Baryton, piano. Gounod, Duparc, *Fauré, Hahn, Offenbach, Caplet, Poulenc,* Ravel. Dans le cadre du Festival Saint-Denis.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU **CHATEAU.** Maîtrise nationale de Versailles : 17 h 30 jeu. Les Petits Chanteurs de Saint-François de Versailles, Yves Atthenont (direction) Il Seminario *Musicale : 17 h 30 sam. Agnès Mellon* (soprano), Gérard Lesne (haute-contre, direction), Ian Honeyman (ténor), Philippe Balloy (basse). M. A. Charpentier.

VILLE-D'AVRAY. CHATEAU *(47-50-44-28).* Trio Millière : *20 h 30* mer. Tomasi Quintette à vents Onslow : 20 h 30 jeu. Tomasi Chœurs féminins *du CNR Versailles : 20 h 30 ven. Tomasi* Jacques Villisech, Ingrid Löchen : 20 h 30 sam. Baryton, soprano. Tomasi Atelier de musique de ville-d'Avray : 17 h dim. Tomasi Grand Ensemble des *cuivres de l'AMVA : 20 h 30 lun.* Tomasi.

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le *supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté jeudi).*

OPÉRAS

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE **PARIS** (40-28-28-40). Wozzeck : jusqu'au 15 juin. 19 h mer., ven., lun. Opéra de Berg. Franz Grundheber (baryton), Mark Baker, Donald Keasch, Graham Clark (ténor), Gunther Von Kannen (basse), Waltraud Meier (mezzo-soprano), Chœurs du Théâtre du Châtelet, *Maîtrise des Hauts-de-Seine,* Orchestre de Paris, Daniel Barenboïm (direction), Patrice Chéreau (mise en scène).

MUSÉE GUIMET. L'*Amant jaloux* : jusqu'au 11 juillet. 20 h mer., sam. Opéra de Gretry. Anne Bruneteau, Danièle Peretz, Caroline Fuss (sopranos), Marc Perrotin, Martial Defontaine (ténors), *Frédéric Lipski (baryton), Ensemble interna*tional de chambre, Dominique Patrouilleau (direction), Nadia Baji (mise en scène).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Les Noces de Figaro : jusqu'au 25 juin. 19 h 30 mar. Opéra de Mozart. Tom Krause (baryton), Magaret Price, Adelina *Scarabelli (sopranos),* Manfred Hemm (basse), Susan Quittmeyer, Jane Berbie (mezzo-soprano), Michel Sénéchal (ténor), Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Arnold Ostman (direction).

JAZZ, POP, ROCK

***ALLIGATORS** (42-84-11-27).* Kenny Werner Trio : 22 h jeu. ; Junior Mance Trio : 22 h ven. ; Le Quintet Djos : 22 h sam. ; Steve Lacey Quartet : 22 h mar. ; Soirée Zip-Zap Management : 22 h mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). *Sylvain Kassap, Jacques* Vielle, Jacques Mahieux : 22 h 30 mer., jeu. ; Thierry Bruneau, Mal Waldron Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Music in my mind : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : jusqu'au 30 juin. 22 h 30 mar.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 24 juin. 22 h 30 mer. ; *Rido Bayonne : 22 h 30 jeu., ven., sam.,* dim. ; Captain Mercier : jusqu'au 29 juin. 22 h 30 lun.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Duo Enzo : 22 h mer., jeu. ; Bibi Louison, Jacky Samson : 22 h lun., mar.

BATACLAN (47-00-30-12). PJ Harvey : 20 h 30 jeu.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Turk *Mauro Quartet : 22 h 45 mer., jeu.,* ven., sam., dim. ; Isabelle de Valvert : *22 h 45 lun.,* mar. Chant, Georges Tapie (piano), Luigi Trussardi (basse), Michel Julien (Batterie).

***BLUES DU NORD** (42-09-00-77).* Frogmouth, Solid Stuff : 22 h jeu.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Sébastien Texier *Quartet : 21 h sam.*

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Marc Tobaly : 22 h 30 mer., jeu. ; Philippe Pelloquet : *22 h 30 lun.,* mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Jean-Luc Parodi, Tho*mas Moskel : jusqu'au 11 juin.* 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mer.

LA CIGALE (49-25-81-75). Les David *Vincent, Washington Dead Cats :* 18 h 30 dim.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). No Man's Land : 20 h 30 sam.

CITY ROCK (47-23-07-72). Shakin Blues : 0 h *mer.* ; Grands Bleus : 0 h jeu. ; Soul Time : 0 h ven. ; Alice *Circus : 0 h sam.* ; Look de Paris : 0 h dim. ; Dixie Stompers : 0 h lun. ; Jittertones : 0 h mar.

***DÉJAZET-TLP** (42-74-20-50).* Clair Obscur : 20 h 30 mar.

DUNOIS (45-84-72-00). Jacques di Donato quintet : 20 h 30 ven.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Rolling Band, L 7 : 19 h 30 mar.

ESPACE ORNANO. Laibach : 19 h 30 lun. ; Carter the Unstoppable Sex Machine : 19 h 30 jeu.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Stéphane Persiani Trio : 22 h 30 ven., sam., dim. ; *Jacky Samson, Bibi Louis,* Marc Thomas : 22 h 30 jeu.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 *mer.* ; Mike Lester : 22 h 30 jeu. ; Alcotest : 22 h 30 ven. ; Franck Ash : 22 h 30 sam. ; House *Bande : 22 h 30 dim. ; Frogmouth :* 22 h 30 lun., mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio *Jazz Middle : jusqu'au 28 juin. 21 h* ven. ; Trio New Orleans : 21 h sam.

HIPPODROME DE VINCENNES (Fnac). Guns *n'roses* : 20 h sam.

HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Holly Lane : 22 h 15 mer. ; Pep Jet : 22 h 15 jeu. ; Doctor Doctor : 22 h 15 ven. ; Matthew Gonder Band : 22 h 15 *sam.* ; Chris & Azad : 22 h 15 mar.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Nita Whitaker : 22 h 30 *mer., jeu., ven., sam.* ; *Carrie Smith :* jusqu'au 20 juin. 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN *(42-61-53-53). Nicolas Genest Quartet :* 22 h mer. ; Boto & Novos Tempos Quintet : 22 h jeu. ; J. J. Victoria Quartet : 22 h ven., sam. ; African Jazz Beat : 22 h mar.

***LOCOMOTIVE** (42-57-37-37).* Steel Heart : 0 h mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : *21 h mar.* ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). René Mailhes, Siegfried Kessler : 20 h 30 jeu. Guitare, piano, *Patrick Saussois Trio, Groupe Cordacor.* Siegfried Kessler, Michel Zenino, Simon Goubert : 23 h mar. ; Charles Loos, Ali Ryerson, Philippe Aerts : 23 h jeu., ven., *sam.* Piano, flûte, contrebasse, Umberto Pagnini (batterie) ; Franck Ansallem, *Gilda Bocle, Marcello Pellitieri : 23 h* mer. Piano, contrebasse, batterie.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio Philippe de Preissac : 22 h 30 mar. ; Cool *Jazz Quartet : 22 h 30 jeu., ven., sam.* ; Trio René Urtreger : jusqu'au 13 juin. 22 h 30 ven., sam.

***MONTGOLFIER** (40-60-30-30).* Stéphane Guérault : 22 h mer., jeu., ven., sam. Clarinette, saxophone, chant ; Daniel Huck : 22 h mar. Saxophone, chant.

LA MUTUALITÉ. Wenge Musica : 23 h sam. ; The Gladiators : 20 h sam.

NEW MOON (49-95-92-33). Great Banana Hoax : 21 h 30 mer. ; Shoulders : 21 h 30 jeu. ; The David London : 21 h 30 ven. ; Fun Carmen : *21 h 30 sam.* ; *Venice : 21 h 30 lun.* ; Vic Moan : 21 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Bruce *Cockburn : 20 h mer.* ; *Paquito D'Rivera,* Quintet Ed Simon : 20 h jeu. ; Wailing Roots, Universal Youth : 20 h sam. Soirée Guyanaise.

OLYMPIA (47-42-25-49). David Byrne : 20 h 30 mar.

PALAIS-OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Bryan Adams : 20 h jeu.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). La Kumpania Zelwer : 22 h sam. ; Aktualismus : 22 h ven.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Henri Salvador, André Ceccarelli, Jean-Marc Jaffet : 21 h mer., jeu. ; Bocuel Connection : 21 h ven. ; Les Buzinessmen : 21 h sam. ; Laurence *Allison Quartet : 21 h mar.*

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Megaswing Quartet + *One : 21 h mer.* ; Claude Luter Qintet : 21 h jeu. ; Southern Stompers : 21 h ven. ; Jacques Caroff Jazz Band : 21 h *sam.* ; Quarté Plus : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). *ven., sam.* ; *Hervé Démon : 10 h mer.*

REX CLUB (45-08-93-89). Carnival of Shame : 23 h 30 *mer.* ; Wake up : jusqu'au 25 juin. 23 h jeu. ; Nuit exotique : jusqu'au 27 juin. 23 h sam. ; L'Etudiante : jusqu'au 26 juin. 22 h 30 ven.

***SENTIER DES HALLES** (42-36-37-27).* Olivia Becker etc : jusqu'au 30 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., *mer.* ; Soirée CIM : 21 h mar.

SING SONG (43-43-82-02). Serge Krief Trio : 23 h mer., jeu. ; Sylvain Beuf Quartet : 23 h ven., sam. ; Milane Kang Trio : 23 h mar.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Spanky Wilson : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Harlem Nocturnes, Jean-Michel Proust : *22 h mar.*

SUNSET (40-26-46-60). Sylvin Marc : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. ; *Emmanuel Sourdeix Trio* : 22 h 30 lun. ; Frédéric Buram Quintet : 22 h 30 mar.

THÉATRE TRÉVISE (40-22-94-68). Mary goes Round, Juliette et les Indépendants : 20 h sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). RMB : *22 h mer.* ; Long Distance : 22 h jeu. ; Brothers Mac Daniel : 22 h ven. ; *Baby Blues* : 22 h sam. ; *J.-J. Mircau &* Friends : 22 h mar. ; Hot Licks : 1 h sam.

***LA VILLA** (43-26-60-00). Niels Henning.* Orsted Pedersen, Alain Jean-Marie : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Jam Session : 22 h lun. ; Yes, Yes, Yes : 22 h mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Nick Cave & the Bad Seeds : 20 h ven.

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JAC*QUES-PRÉVERT (48-68-00-22). TSF :* 21 h jeu.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS *(42-87-25-91). Denis Fournier Quintet :* 21 h jeu. ; Tierra del Fuego : 21 h ven. ; Iluyenkory : 21 h sam. Soirée afro-cubaine ; Eric Barret Quartet : 21 h mar.

SAVIGNY-LE TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Note de service : 21 h 30 ven.

CHANSON

CAFÉ DE LA DANSE. Dick Annegam : *20 h mar.*

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Renaud : jusqu'au 6 juin. 20 h 30 mer., *jeu., ven., sam.*

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson *française : 21 h mer., jeu., ven., sam.,* lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

DUNOIS (45-84-72-00). Une chanson en enfer : 20 h 30 mer., jeu. Denis Colin (composition, clarinette), Michèle Karhoas (voix), Didier Petit (violoncelle), Bernard Colin (mise en scène). Textes d'Ar*thur Rimbaud.*

PLATEAU 26 (48-87-10-75). Jean-Marie Leblanc : 19 h dim. ; 19 h 30 lun. *Fantastic Stories.*

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Yves Postic : jusqu'au 13 juin. 20 h 30 *mer., jeu., ven., sam., mar.* ; *La Tordue :* jusqu'au 20 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; *Hervé Démon : 10 h mer.*

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Jacques Charles : 19 h *jeu., ven., sam.* ; 15 h dim. ; Yves Uzureau : jusqu'au 8 juin. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 15 h dim. *Minifiques, mi-raisin.*

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-05). La *Java des mémoires :* 21 h *mer.,* jeu., ven., mar. ; 17 h 21 h sam. L'histoire d'une drôle d'époque. *Spectacle musical conçu et mis en scène* par Roger Louret.

TOURTOUR (48-87-82-48). Marie Line : jusqu'au 4 juillet. *22 h 30 mer.,* jeu., ven., sam., mar. Alain Pievic (clavier), Denis Aigret (guitare).

Périphérie

LE BOURGET. PARC DES EXPOSITIONS. Demetria : 20 h 30 sam. ; 18 h dim. Avec Nicole Croisille, Mônica Passos, Jacques Lecordier, Gilles Janeyrand, Pierre Ozanne, Kadiatou Fofana, Richild Springer, *Orchestre d'harmonie* de la ville du Havre, Philippe Langlet (direction), Jean-François Philippe (mise en scène).

MELUN. HOTEL DE VILLE (64-52-10-95). Les Innocents : 21 h ven.

BALLETS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Lin Yuan Shang *20 h 30 sam. Un homme écrit,* Francesco Agnello, Lin Yuan Shang (chor.)

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Shiro Daimon : 21 h mer., jeu., ven., sam. Danse no, Kabuki.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Mouv'danse hip-hop : 20 h 30 mer. ; 14 h 30 20 h 30 jeu., ven. Art Zone, Black Blanc Beur, Macadam.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 30 juin. 19 h 30 ven. *Orchestre national de l'Opéra de Paris,* David Coleman (direction), Vaslaw, John Neumier (chor.) ; Carmen, Roland Petit (chor.) ; Etudes, Harald Lander (chor.).

THÉATRE BERRY (43-57-51-55). Ensemble Trudy Kressel : 18 h 30 mer. *Trio, Cloud, Fables, Trudy Kressel* (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Ballet Cullberg, Matts Ek : jusqu'au 13 juin. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). *Mika Kurosawa, Yolande* Snaith, Santiago Sempere : 20 h mar. Degré O de la danse, Mika Kurosawa *(chor.) ; No Respite, Yolande Snaith* (chor.) ; Journal d'un disparu, Santiago Sempere (chor.). Dans le cadre des Ren*contres chorégraphiques de Bagnolet.*

MUSIQUES DU MONDE

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Lakshmirshree Banerjee : 20 h 30 mar. Musique et chant de l'Inde du Nord.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Hossein Ali Zadeh : *20 h 30 jeu. Musique traditionnelle* d'Iran.

PARIS EN VISITES

MARDI 2 JUIN

« L'Opéra, centre de la vie mon*daine de la fin du dix-neuvième siè*cle », 11 heures et 15 heures, devant *l'entrée (Connaissance d'ici et d'ail*leurs).

« Quartier des Gobelins », 14 h 30, devant la Mairie du treizième arrondissement (Paris capitale historique).

« L'église Saint-Sulpice et les cryptes souterraines », 15 heures *(Paris et son histoire).*

« Promenade : à la découverte de la *Chine », 15 heures, métro Maison-*Blanche (Paris et son histoire).

« *La Maison de Nicolas Flamel et* autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau sortie rue du Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

« Les passages couverts », 14 h 40, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« *L'île Saint-Louis », 14 h 30,* 1, boulevard Henri-IV (A nous deux *Paris).*

« L'hôtel de Donon, Musée Cognacq-Jay », 14 h 30, 8, rue *Elzevir* (D. Bouchard).

« L'Arsenal de Sully », 14 h 30, *métro Sully-Morland (E. Romann).*

« La basilique Saint-Denis et les tombeaux des rois de France », 14 h 30, métro Saint-Denis-Basilique (Paris livre d'histoire).

« Hôtels et *jardins du Marais. Place* des Vosges », 14 h 30, métro Saint-*Paul (Résurrection du passé).*

« L'abbaye de Saint-Denis cimetière des rois de France », 14 h 30, devant l'entrée (C. Merle).

« Hôtels jardins et ruelles du Marais-Nord », 17 heures, métro Saint-Paul (Lutèce visites).

« Les hôtels célèbres du Marais illu*minés », 21 heures, métro Saint-*Paul (Lutèce visites).

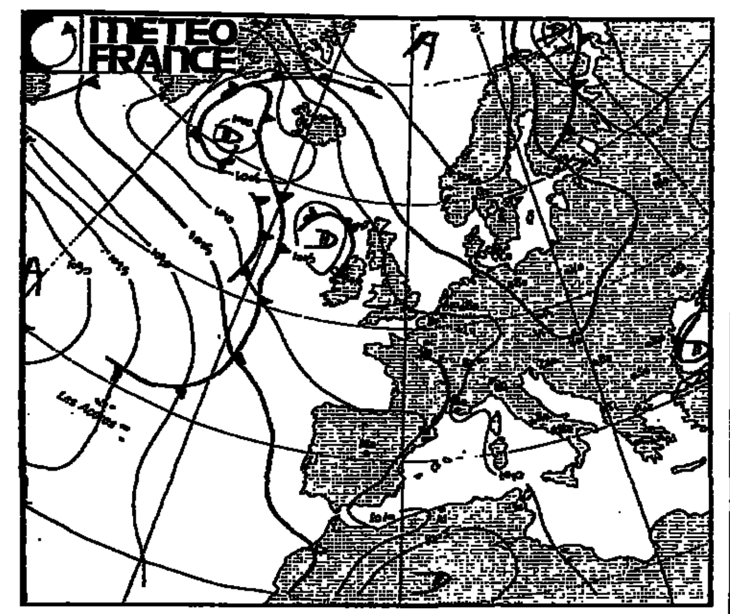
« La basilique Saint-Denis », 14 h 30, devant la basilique (Europ Expo).

« *Les passages couverts »,* 14 h 30, 31 *bis,* rue du Faubourg-Montmartre *(Sauvegarde du Paris historique).*

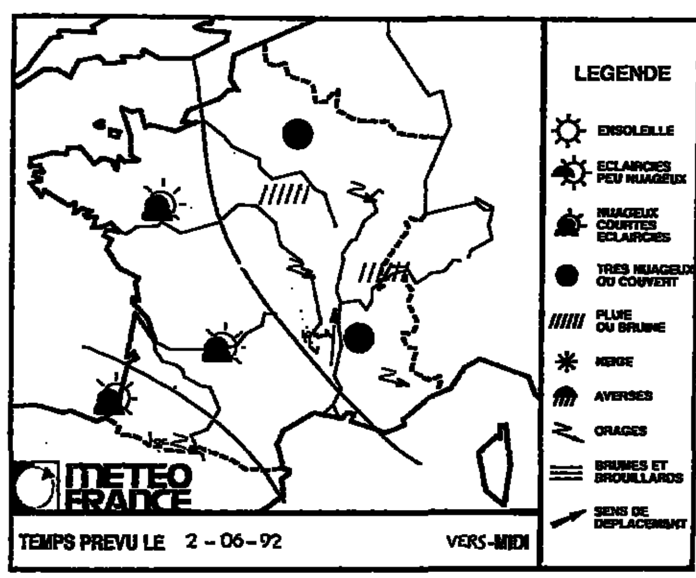
هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 2 JUIN 1992



Mardi : encore des pluies orageuses. – Sur une bonne moitié est de la France, depuis le Nord-Pas-de-Calais jusqu'à la Côte d'Azur et la Corse, en passant par l'Ile-de-France et l'Est, le ciel sera médiocre toute la journée, avec des pluies orageuses qui débuteront dès le matin. Ces pluies pouront par endroits être fortes.

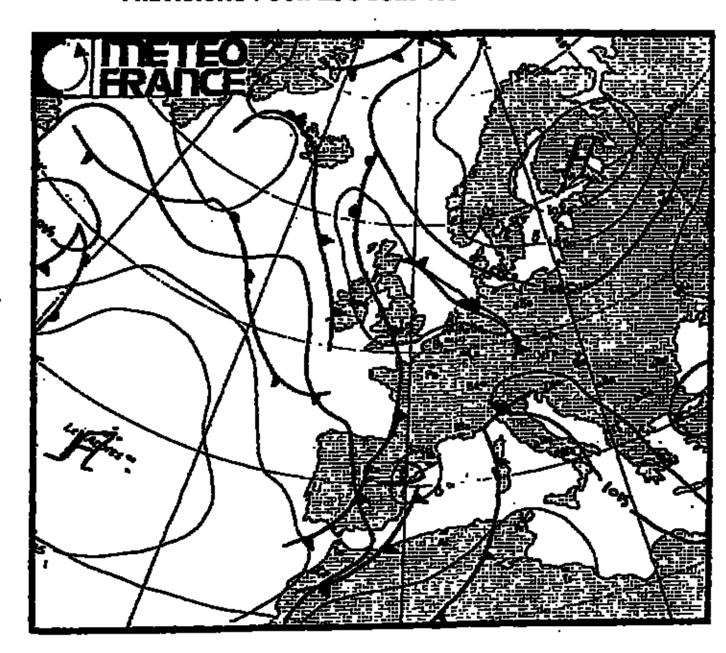
Sur les Pyrénées et le Sud-Ouest au sud de la Garonne, les éclaircies matinales ne devront pas faire illusion, car des ondées et des orages éclateront l'après-midi.

Sur la Bretagne, la Normandie, les pays de Loire, le Poitou-Charentes, le nord du Sud-Ouest et le Languedoc, le temps sera plus clément, avec un ciel partagé entre les nuages et les éclaircies.

Les températures seront proches de la normale : les minimales seront comprises entre 10 degrés et 12 degrés sur une petite moitié ouest, entre 12 degrés et 17 degrés sur une grande moitié est ; quant aux maximales, elles seront généralement voisines de 20 degrés, atteignant 24 degrés dans le Sud-Est.

Le vent sera généralement faible, sauf des rafales sous les orages.

PRÉVISIONS POUR LE 3 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 1er-6-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 31-5-1992 à 18 heures TUC et le 1er-6-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	30	16	C
BIARRITZ	21	11	C
BORDEAUX	21	13	D
BOURGES	22	14	C
BREST	19	13	P
CAEN	21	14	B
CHERBOURG	22	13	B
CLERMONT-FER.	22	11	D
DIJON	21	13	C
GRENOBLE	22	16	N
LILLE	26	16	N
LIMOGES	21	13	C
LYON	25	17	N
MARSEILLE	25	17	N
NANCY	19	11	D
NANTES	23	14	C
NICE	23	16	N
PARIS-MONTS.	25	16	C
PAU	21	11	N
PERPIGNAN	22	16	C
RENNES	23	15	P
ST-ETIENNE	21	13	N
STRASBOURG	23	15	N
TOULOUSE	25	13	C
TOURS	21	11	B
POINTE-A-PITRE	32	24	D

ÉTRANGER			
ALGER	29	17	C
AMSTERDAM	26	15	C
ATHÈNES	26	13	D
BANGKOK	37	27	D
BARCELONE	22	16	C
BELGRADE	26	11	D
BERLIN	25	11	D
BRUXELLES	24	15	C
COPENHAGUE	24	12	D
DAKAR	28	23	N
DJERBA	39	29	D
GENÈVE	20	15	N
HONGKONG	29	26	C
ISTANBUL	21	15	D
JÉRUSALEM	21	13	D
LE CAIRE	31	17	D
LISBONNE	20	13	N
LONDRES	21	16	N
LOS ANGELES	21	18	D
LUXEMBOURG	21	13	P
MADRID	23	16	D
MARRAKECH	27	16	N
MEXICO	23	11	P
MILAN	21	16	C
MONTRÉAL	17	12	P
MOSCOU	26	10	D
NAIROBI	–	–	D
NEW-DELHI	37	21	D
NEW-YORK	18	16	C
OSLO	27	10	D
PALMA-DE-MAJ.	26	18	N
PÉKIN	35	23	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	26	16	D
SINGAPOUR	33	25	O
STOCKHOLM	29	12	N
SYDNEY	20	10	N
TOKYO	17	11	P
TUNIS	33	18	O
VARSOVIE	21	9	D
VENISE	23	13	D
VIENNE	24	13	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
[illegible]	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Rêves de papier

C'EST une belle idée, sur le papier, ARTE, chaîne culturelle franco-allemande. Comme le socialisme, le communisme, les phalanstères, et la plupart des idées d'énarques. Comme l'Europe elle-même, peut-être. Son patron, Jérôme Clément, était venu tenter de vendre chez Pivot cette belle idée du rapprochement culturel entre les peuples.

A l'entendre, on ne se sentait pas certain d'avoir envie, en septembre prochain, de pousser le cinquième bouton. Mais qui parlait d'envie ? Très honnêtement, Jérôme Clément se garda bien de faire passer sa potion pour de la grenadine. C'est d'ailleurs de bonne politique. L'idée s'est si bien installée qu'ARTE sera un flacon quotidien d'huile de foie de morue, que l'on ne peut plus désormais qu'être heureusement surpris...

Pour être juste, Pivot ne fit rien pour lui faciliter la tâche. Le président d'ARTE était peut-être, comme chaque semaine, son invité «pour le plaisir», mais alors le plaisir légèrement sadique de le voir repartir en caleçon. *«Je peux être franc avec vous?* lui lança-t-il d'emblée. *Heureusement que votre soirée inaugurale n'était diffusée que sur le câble! Vous auriez créé un incident diplomatique entre la France et l'Allemagne! Le seul qui ait été très bon ne parlait ni français ni allemand, c'était un cheval de cirque, il a été fabuleux, etc».*

C'était parti. Que reproche Pivot à ARTE ? Non certes ses allures culturelles – encore que... – mais d'offrir un alibi en or à A 2 et FR 3 pour renoncer définitivement à relever le niveau. Pourquoi reléguer la culture dans un ghetto? Une vraie chaîne, s'exclama-t-il, devrait offrir à la fois Sardou et Barenboïm, le foot et Béjart. Par sa voix, surgissait de l'histoire toute l'épopée du service public, les dramatiques, les « Dossiers de l'écran », à vous Cognacq-Jay. Un long cortège de glorieux fantômes dont il est le seul survivant, ou presque.

Votre service public est déjà gangrené par la course à l'audience, rétorqua Clément, qui se défendit vaillamment sous l'orage. Pourquoi votre émission passe-t-elle ce soir si tard, Bernard Pivot? Parce qu'A 2, pour décrocher l'exclusivité de Roland-Garros, porteuse d'audimat, diffuse du tennis à 22 h 30, et a reporté « Bouillon de Culture » d'un quart d'heure. A l'entendre assurer candidement que non, la création d'une chaîne totalement bilingue ne lui paraissait pas poser de problèmes insurmontables, on était en tout cas revenu au temps de 1981 et de la «rupture avec le capitalisme». Au temps béni des rêves de papier.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 1er juin

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90.
22.40 Magazine : Santé à la Une. Le Soleil et la peau, bronzer sans brûler.
0.10 Magazine : Minuit sports. Automobile : Grand Prix de Monaco (résumé); Supercross de Dallas; Moto : Grand Prix d'Europe, à Madrid; Funboard; Planche à voile : France contre le reste du monde.
1.20 Journal et Météo.

A 2

20.50 ▶ Téléfilm : Jekyll et Hyde. *Dédoublement de personnalité pour Michael Caine.*
22.35 Sport : Côté court. Résumé des Internationaux de tennis de Roland-Garros.
22.50 Magazine : Résistances. Le Nouvel An khmer. *Les espoirs et les craintes des Cambodgiens après plus de vingt années de guerre.*
23.45 Journal et Météo.

FR 3

20.45 Cinéma : L'Appel de la forêt. ■ Film britannico-germano-hispano-italo-français de Ken Annakin (1972). Avec Charlton Heston, Michèle Mercier, Raymond Harmstorf.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Océaniques. Sur Althusser (1re partie). Avec Yann Moulier-Boutang, Olivier Corpet, Elisabeth Roudinesco, Alexandre Adler, Dominique Lecourt, Paul de Gaudemar, Giorgio Fanti. *Après la parution de textes autobiographiques et d'une biographie, évocation de la vie et de l'œuvre du philosophe décédé en 1990.*
23.50 Magazine : Alice. Milan : Bruno Bozzetto, créateur de dessins animés; Toulouse : la Josélito, ancienne danseuse de flamenco; Berlin : les studios Babelsberg; Barcelone : Zotal Teatre; Bruxelles : Anja, pianiste russe; Riga : Paija, atelier de poupée; Kosice : A la découverte des racines d'Andy Warhol.
0.45 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Mettons les voiles ! ■ Film britannique de Jonathan Lynn (1990). Avec Eric Idle, Robbie Coltrane, Camille Coduri.
22.00 Flash d'informations.
22.10 Documentaire : Les Feux de Satan. De Werner Herzog.
23.00 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
23.05 Cinéma : Lune froide. ■■ Film français de Patrick Bouchitey (1990). Avec Jean-François Stévenin, Patrick Bouchitey, Jean-Pierre Bisson.
0.35 Cinéma : Les Secrets professionnels du docteur Apfelgluck. □ Film français d'Hervé Palud, Alessandro Capone, Mathias Ledoux, Stéphane Clavier, Thierry Lhermitte (1990). Avec Thierry Lhermitte, Valérie Mairesse, Jacques Villeret.
2.00 Documentaire : Patagonie du bout du monde.

M 6

20.40 Cinéma : Tora ! Tora ! Tora ! □ Film américain de Richard Fleisher (1970).
23.00 Téléfilm : Calibre 38. *Pendant quatre ans, une arme passe de mains en mains...*
0.15 Magazine : Culture rock. La saga des groupes féminins.
0.45 Six minutes d'informations.

ARTE

20.30 Cinéma : Salaam Bombay ! ■■ Film indien de Mira Nair (1988). Avec Shafiq Syed, Scarfuddin Qurrassi, Raju Barnad.
22.20 Cinéma : Riz amer. ■■■ Film italien de Giuseppe de Santis (1948). Avec Silvana Mangano, Vittorio Gassman, Raf Vallone.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. 1962 : le massacre des harkis. Avec Georges Kerrouane, Brahim Ben Saïd Remli, Benrahal Litim, le colonel Bernard Moinet, Séraphin Bertier, Jacques Bec.
21.30 Dramatique. Kinderzimmer, de Gilles Boulan.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité des arts plastiques. Avec Yves Michaud (Sam Francis).
0.05 Du jour au lendemain. L'enfance de l'art.
0.50 Musique : Coda. Les voix du Mali (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 27 février salle Pleyel) : Les Saisons, oratorio de Haydn, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Sir Georg Solti; sol. : Ruth Ziesak, soprano, Keith Lewis, ténor, René Pape, basse.
23.10 Ainsi la nuit... Œuvres de Schubert.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Henri Renaud. Petite histoire d'Ella Fitzgerald; Le piano : John Lewis; L'auteur de thèmes : Richard Rodgers.

Mardi 2 juin

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Côte Ouest.
15.30 Feuilleton : Scandales à l'amirauté
17.05 Club Dorothée.
17.25 Série : Parker Lewis ne perd jamais.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.15 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Les Spécialistes. ■ Film français de Patrice Leconte (1984). Avec Bernard Giraudeau, Gérard Lanvin, Christiane Jean.
22.30 Magazine : Ciel, mon mardi !
0.25 Journal et Météo.

A 2

13.45 Sport : Tennis. Internationaux de Roland-Garros, en direct.
18.35 Série : Magnum.
19.20 Divertissement : Caméras indiscrètes.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Gorilles dans la brume. ■ Film américain de Michael Apted (1988).
23.00 Débat : Raison de plus. Animé par Claude Sérillon. Silence, on tue. *La protection et la sauvegarde des espèces de faune et de flore en voie de disparition.*
0.20 Sport : Côté court. Résumé des Internationaux de tennis de Roland-Garros.
0.35 Journal et Météo.
0.50 1. 2. 3. Théâtre.
0.55 Magazine : La 25e Heure. Eric Rochant sur court. Deux courts métrages d'Eric Rochant : Présence féminine avec Isabelle Otero et Marc Berman; French Lovers, avec Hippolyte Girardot, Sandra Montaigu. *Les premières œuvres du réalisateur d'*Un monde sans pitié *et d'*Aux Yeux du monde.

FR 3

13.00 Sport : Tennis. Internationaux de Roland-Garros, en direct.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Vingt mille vies sous la mer,* de Lucien Laubier.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.35 INC.
20.45 Série : Les Aventures de Tintin. Le Secret de la *Licorne*. *A la recherche d'un trésor.*
21.35 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Michel Fugain. Sénégal : Studio de brousse; Venezuela : l'Arbre de vie; Chine : Au pays des Dongs.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Téléfilm : Champ clos. De Claude Faraldo, d'après Boileau-Narcejac, avec Micheline Presle, Inge Meysel. *Trois vieilles dames rancunières...*

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : L'Echelle de Jacob. ■ Film américain d'Adrian Lyne (1990). Avec Tim Robbins, Elizabeth Pena, Danny Aiello.
15.25 Magazine : Mon zénith à moi.
16.25 Cinéma : Les Secrets professionnels du docteur Apfelgluck. □ Film français d'Hervé Palud, Alessandro Capone, Mathias Ledoux, Stéphane Clavier (1990). Avec Thierry Lhermitte, Valérie Mairesse, Jacques Villeret.
17.50 Magazine : Dis Jérôme ?
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Full Contact. ■ Film américain de Sheldon Lettich (1990).
22.15 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Le Porteur de serviette. ■■ Film italien de Daniele Luchetti (1991) (v.o.).
23.55 Cinéma : Le Grand Ruban. ■ Film français de Philippe Roussel (1990). Avec Philippe Léotard, Véronique Genest, Régis Royer.
1.25 ▶ Cinéma : Les Mains d'Orlac. Film franco-britannique d'Edmond T. Gréville (1960).

M 6

13.25 Série : Madame est servie (rediff.).
13.50 Série : L'Homme de fer.
14.40 Série : Destination danger.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Ohara.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Ecolo 6.
20.35 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Crinière de feu. D'Henri Safran. *Mésaventures néo-zélandaises d'une famille passionnée par les chevaux.*
22.25 Téléfilm : La cover-girl a disparu.
0.00 Six minutes d'informations.

ARTE

20.30 Soirée thématique. Bande dessinée.
20.33 Portrait d'Art Spiegelman. *Le réalisateur a accompagné le dessinateur, fils d'un des survivants des ghettos polonais, dans un pèlerinage à Auschwitz.*
21.20 Portrait d'Enki Bilal.
21.35 Documentaire : Future Subjunkies. *Pour les amateurs de rock-pop et pour découvrir la vie nocturne à Berlin.*
21.50 Documentaire : Milo Manara.
22.10 Portrait d'Annie Goetzinger.
22.40 Portrait de Jean Giraud (Mœbius).
22.50 Court métrage : La Nouvelle Bande dessinée à Hambourg.
23.05 Documentaire : Comic Book Confidential. *Film reportage sur les vingt-deux dessinateurs de bandes dessinées les plus connus aux Etats-Unis.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Les rhumatismes, grandes douleurs et petits traitements.
21.30 L'esprit cheminot. Avec Christine Kerdellant, Didier Durandal, Michel Barberon, Jacques Mercier (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Bruges.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Marcel Benabou (Jette ce livre avant qu'il soit trop tard).
0.50 Musique : Coda. Les voix du Mali (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concerts de jazz (donné le 22 octobre 1991 lors du Festival de jazz de Paris) : The Children's Horn of Dream, Moon Night, de Mingus; (donné le 9 janvier à Radio-France) : Jazz poème, de Cormann/Padovani.
22.30 Solist. Régine Crespin, soprano.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

Le Monde

Le dossier de la catastrophe de Furiani

M. Jean Fournet-Fayard, président de la FFF a été inculpé

Le président de la Fédération française de football (FFF), M. Jean Fournet-Fayard, a été inculpé *« d'homicides et blessures involontaires »*, lundi 1er juin, par M. Jean-Pierre Rousseau, juge d'instruction, dans le cadre du dossier de la catastrophe de Furiani, et laissé en liberté sans être soumis à un contrôle judiciaire.

Le juge agissait sur commission rogatoire du président de la chambre d'accusation, M. Bertrand Philippot. M. Fournet-Fayard, qui s'était rendu en Corse par un vol privé, tôt le matin, a quitté Bastia à 8 heures à destination de Paris, sans faire de déclaration. Comme il est de règle, il n'a été procédé à aucun interrogatoire sur le fond.

M. Fournet-Fayard avait déjà été longuement entendu par les gendarmes à plusieurs reprises depuis la catastrophe, et le siège de la FFF avait été perquisitionné. Il a indiqué, lundi matin, qu'il n'était *« pas question de démissionner »*. M. Fourvet-Fayard a ajouté que ce serait *« un aveu de culpabilité »*, et qu'il continuerait à exercer ses fonctions *« en mémoire des victimes, pour que la vérité soit faite sur ce drame »*.

Après la catastrophe du stade de Furiani, le 5 mai dernier, qui avait entraîné la mort de quinze personnes et blessé grièvement plusieurs centaines d'autres spectateurs, le président de la FFF avait affirmé qu'il disposait de *« tous les certificats de garantie pouvant être délivrés par des gens autorisés »*. Les responsabilités de la FFF avaient été évoquées dans le rapport de la commission d'enquête administrative, rendu public le 12 mai (*le Monde* du 14 mai). Le rapport indiquait notamment que la Fédération, responsable de la billetterie de la Coupe de France, avait remis les billets à la ligue corse de football sur la base d'un faux document.

La FFF, qui délègue ses pouvoirs aux ligues régionales pour les matches de Coupe de France – sauf la finale – *« avait cependant, selon le rapport, la possibilité théorique de désigner un terrain autre que celui tiré au sort s'il apparaissait que les installations étaient dangereuses »*.

L'inculpation de M. Fournet-Fayard, qui aurait dû être prononcée dans les jours qui ont suivi la catastrophe, avait été retardée en raison de menaces proférées à son encontre, laissant penser aux enquêteurs que sa présence dans l'île à un moment particulièrement tendu pouvait présenter des risques.

□ **Tennis : Nathalie Tauziat et Mary Pierce éliminées des Internationaux de France.** – Nathalie Tauziat et Mary Pierce, les deux dernières Françaises en lice dans le tournoi de Roland-Garros, ont été éliminées, lundi 1er juin, en huitièmes de finale. Tête de série nº 12 du tournoi, Nathalie Tauziat s'est inclinée devant la Néerlandaise Manon Bollegraf, 6-4, 1-6, 6-2. Mary Pierce, tête de série nº 13, a été battue par l'Américaine Jennifer Capriati, 6-4, 6-3. L'Espagnole Conchita Martinez, tête de série nº 7, s'est qualifiée pour les quarts de finale en battant la Bulgare Leila Meskhi, 6-4, 7-5. Chez les messieurs, en huitièmes de finale, l'Américain Pete Sampras, tête de série nº 3, s'est facilement débarrassé de l'Allemand Carl-Uwe Steeb, 6-4, 6-3, 6-2. En quarts de finale, il rencontrera son compatriote André Agassi, tête de série nº 11, vainqueur de l'Espagnol Emilio Sanchez, 6-1, 6-3, 7-5.

Distinguant les demandeurs d'asile des candidats à l'immigration

L'Autriche renforce sa législation sur l'entrée des étrangers

L'Autriche a décidé de modifier, à partir du 1er juin, sa législation sur le droit d'asile, en séparant *a priori* les demandeurs d'asile politique et les candidats à l'immigration. L'instruction des demandes d'asile sera accélérée. Les déboutés pourront être expulsés, mais resteront libres d'engager une procédure d'appel contre la décision. Ils n'auront cependant plus le droit, comme dans le passé, d'attendre l'issue de cette procédure en Autriche.

VIENNE

de notre correspondante

La nouvelle disposition prévue par les autorités autrichiennes a alerté les organisations humanitaires, qui reprochent au gouvernement d'avoir créé un *« droit d'exclusion »* et de bafouer les principes de la convention de Genève. Selon le ministère de l'Intérieur, cette interprétation est fausse car les décisions négatives ne concernent que les « faux » réfugiés qui, en réalité, sont des immigrés potentiels et, avant de venir en Autriche, sont passés par un pays tiers.

Des quotas fixés chaque année

Les réfugiés politiques, aux termes de la convention de Genève, ne seront en aucun cas refoulés, assure-t-on au ministère. En 1991, 12,6 % des demandes d'asile ont été acceptées, selon le ministère de l'intérieur. Actuellement, quelque trente mille demandeurs d'asile, essentiellement en provenance des pays est-européens, se trouvent en Autriche, qui leur fournit des moyens de subsistance.

Un nouveau projet de loi sur l'immigration a été, en outre, adopté en conseil des ministres et passera au Parlement à l'automne. Le texte, qui vise à décourager les nouveaux candidats à l'asile politique et à favoriser l'intégration, prévoit la fixation de quotas annuels d'immigrés, de vingt à vingt cinq mille, selon les besoins, à partir de 1993. Les demandes doivent être déposées dans les pays d'origine des candidats et seront sélectionnées selon les besoins du marché de l'emploi et les possibilités de logement en Autriche.

Avec ces deux lois, l'Autriche espère pouvoir mieux maîtriser l'afflux d'étrangers, notamment ceux qui arrivent d'Europe de l'Est, en obligeant ces derniers à se décider à l'avance entre la demande d'asile et celle d'immigration. En aucun cas les déboutés d'une procédure d'asile ne pourront tenter leur chance par le biais d'une demande d'immigration.

Selon le ministère de l'intérieur, l'Autriche compte actuellement environ cinq cent vingt mille travailleurs étrangers avec leur famille, trente mille demandeurs d'asile et, selon des estimations, quelque cent mille « clandestins ». Ces nouvelles dispositions, jugées trop restrictives par les organisations humanitaires, sont, en revanche, critiquées par le Parti libéral (droite nationaliste) de M. Jorg Haider, qui demande un arrêt pur et simple de l'immigration.

WALTRAUD BARYLI

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Tam-tam

MOI qui adore les cates, les belles, les grandes, les naturelles ou pas, toutes celles qui ridiculisent les miennes et les réduisent à un minable point noir sur le nez, je me trémoussais au son du formidable tam-tam autour du Sommet de la Terre qui s'ouvre cette semaine à Rio. SOS Planète ! On est en train de la martyriser, la pauvrette. Et je te lui arrache les poils gros comme des arbres. Et je te lui enferme les espèces dans des zoos pour pas qu'elles disparaissent. Et je te lui crache tout plein de saloperies à la gueule. Et je te lui troue la couche-culotte. Et je te la laisse cramer à feu doux.

Et voilà qu'à l'occasion de ce que *Newsweek* qualifie d'énorme carnaval et de propagande écolo à tout va, les climatologues se réveillent et nous sapent le moral en nous disant qu'il n'y a pas de quoi fouetter un fabricant de pots d'échappement ! Faut pas croire ce que racontent les ordinateurs. Ils débloquent. Depuis que le monde est monde, le soleil a des bouffées de chaleur. Résultat, elle a souvent les pieds gelés ou les mains moites, la Terre. Même qu'elle s'est offert en 1500 une petite ère glacière de trois siècles. Après quoi elle a enlevé sa laine : Tiens il fait meilleur ! Et puis là, au cours des douze dernières années, le thermomètre a encore monté, merci l'effet de serre, vous savez de combien ? D'un tiers de degré ! Vous étonnez pas après ça si, au lieu de fondre et de faire déborder la mer, comme prévu, les glaciers se haussent du col. Ou de constater qu'on transpire à Oslo et qu'on caille à Quito.

Et attendez, c'est pas fini. Aujourd'hui, une flopée de savants, dont cinquante-deux Prix Nobel, tapent à bras raccourcis sur les fanas de l'environnement et lancent un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement : Les écoutez pas. Ils sont complètement irrationnels. C'est en mettant la nature à son service et pas le contraire que l'homme a progressé.

Remarquez, à ce compte-là, il lui reste encore beaucoup à faire vu qu'à la veille du troisième millénaire, suffit d'un simple coup de tonnerre pour voir flotter sur la Seine des tonnes de poissons ventre en l'air !

Le général Rabuka est désigné par son parti pour être premier ministre des Fidji

Les premières élections législatives depuis le coup d'Etat militaire de 1987 ont vu, dimanche 31 mai, la victoire relative du Parti politique fidjien (FPP-SVT), dirigé par M. Sitiveni Rabuka.

SYDNEY

de notre correspondante

Le général Rabuka, aujourd'hui à la retraite, qui est arrivé en tête dimanche aux élections législatives fidjiennes, avait renversé il y a cinq ans le premier ministre Timoci Bavadra, élu par la moitié de la population d'origine indienne.

A Suva, capitale de cet archipel océanien peuplé de 730 000 habitants, on demeurait dans l'expectative, lundi 1er juin, pour la nomination du premier ministre : le SVT n'a en effet remporté que 30 des 37 sièges réservés aux Fidjiens de souche, dans un Parlement de 70 députés (*le Monde* du 30 mai).

Les deux partis d'opposition se partagent les 27 sièges réservés à la communauté indienne – l'autre moitié de la population – de par la Constitution de 1990 : le Parti de la fédération nationale (NFP) en a 14, et le Parti travailliste fidjien 13, davantage que ce qui était attendu.

Les 7 autres sièges fidjiens vont au Front uni nationaliste fidjien (FNUF, nationaliste extrêmiste) et aux indépendants (4). Les autres électeurs (Européens, Chinois...) ainsi que l'île de Rotuma, quasi autonome, sont représentés, pour 6 sièges, par le FPPH, rallié au GVP (General Voters Party).

Selon la Constitution de 1990, le président Ratu Sir Penaïa Ganilau doit choisir le chef du gouvernement parmi les députés fidjiens de souche. M. Rabuka a obtenu dimanche soir, lors d'un scrutin secret, le soutien de son parti, ce qui constitue pour lui un atout. Le général, en particulier, a l'appui de la population autochtone rurale.

SYLVIE LEPAGE

□ **Le Louvre a rouvert ses portes.** – Le Musée du Louvre a rouvert ses portes lundi 1er juin à midi. Au Musée Picasso, le mouvement de grève se poursuit. La fermeture hebdomadaire du Musée d'Orsay étant fixée au lundi, le personnel de cet établissement devait se prononcer mardi sur la poursuite de la grève. Le mouvement des agents de sécurité et de surveillance, soutenu par les syndicats CGT et CFDT, porte sur des revendications salariales et de conditions de travail. A la direction des musées de France on affirmait lundi en fin de matinée que la négociation *« était bien amorcée »*.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SCIENCES et MÉDECINE

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-L'Économie » *folioté* 33 à 44

Le numéro du « Monde » daté 31 mai-1er juin 1992 a été tiré à 508 762 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

Point/ La sécheresse en Afrique

Au moins 18 millions de personnes sont menacées par la famine et les maladies, du fait de la sécheresse – considérée comme une des plus importantes du siècle – qui sévit actuellement en Afrique australe.
Une aide urgente de 835 millions de dollars ayant été sollicitée par l'ONU, une conférence des donateurs a été organisée, les 1er et 2 juin, à Genève.

« Initiatives » : les informaticiens rentrent dans le rang

Prédit depuis longtemps, voici que le pire est arrivé pour les informaticiens : sur le marché de l'emploi, eux aussi sont devenus vulnérables.



Le Monde

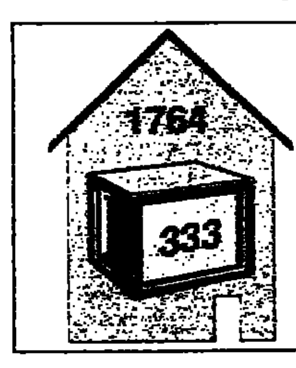
Des chèques sous surveillance



Une nouvelle loi sur la sécurité des moyens de paiement est entrée en vigueur le 1er juin. Son but : permettre de réduire le nombre de chèques sans provision qui coûtent plus de 4 milliards de francs par an aux commerçants.

page 34

La télévision par câble



Dix ans après le lancement d'un plan national qui a connu polémiques et incertitudes, la télévision par câble va dépasser cette année le cap du million d'abonnés en France. Le sujet va être débattu du 2 au 4 juin à Toulon

page 38

A quoi joue Bruxelles



Les négociateurs de Maastricht ont multiplié les domaines où la CEE a droit de regard, sans que le principe de subsidiarité permette un bornage efficace des champs d'intervention, explique Paul Fabra.

page 42

L'ECONOMIE

Du bidonville à la Cité dorée

A une heure de Bangkok, le groupe Bouygues construit pour le compte d'un magnat thaïlandais une ville-satellite géante pour les classes modestes

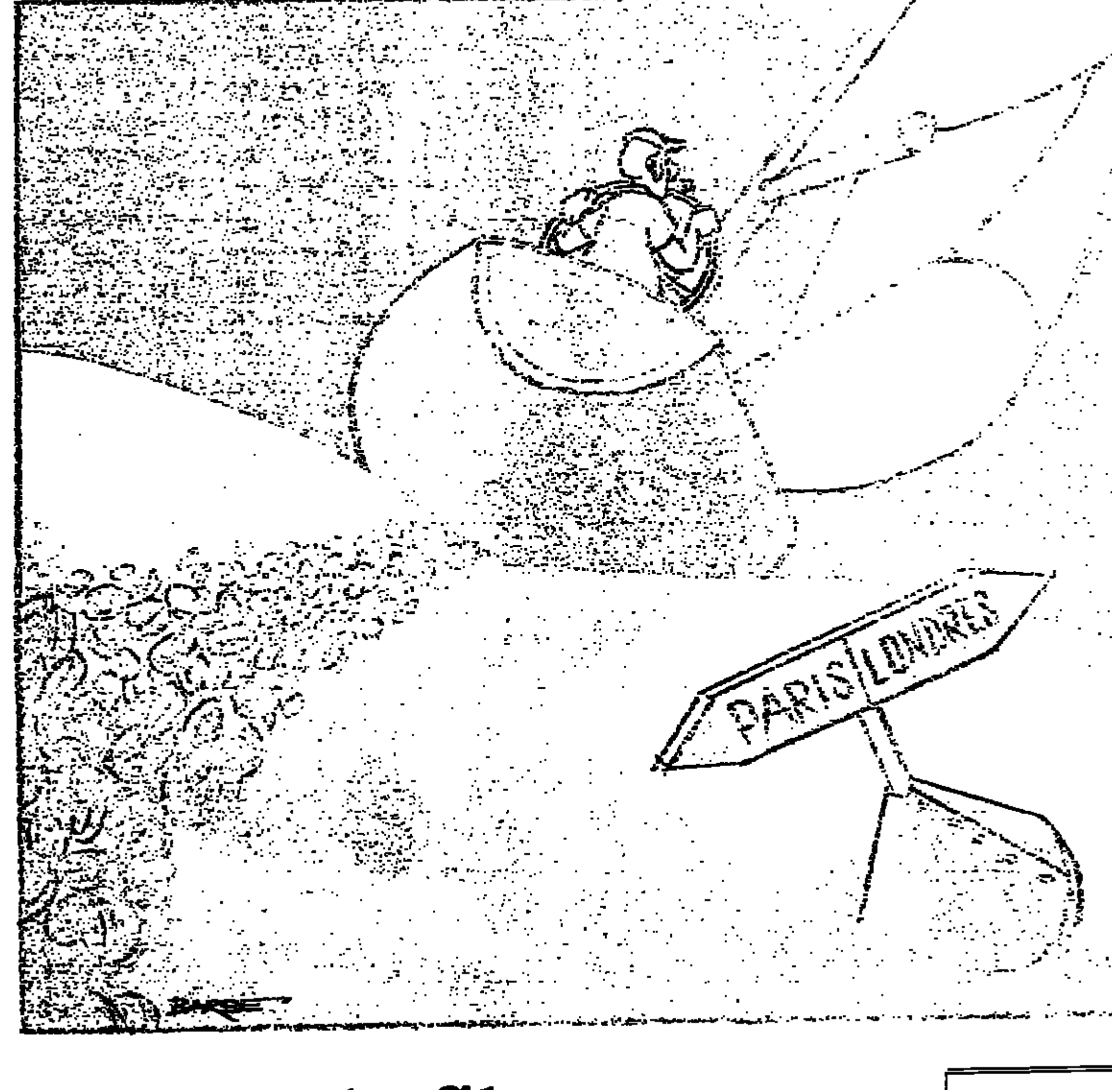
BANGKOK
de notre correspondant

UN couple intimidé, dans un bureau de vente. La femme sort de son sac une petite liasse de coupures de cent bahts (environ 23 francs chacun). Le studio qu'ils achètent – 33 mètres carrés salle d'eau comprise – se vend sur plans 350 000 bahts (80 000 francs). Ils paient 1 %, en liquide, leur engagement. Ils verseront 10 % à la signature du contrat et le reste lors de la remise des clés. Entre-temps, leurs revenus, d'environ 15 000 bahts par mois (3 400 francs), leur auront permis d'obtenir un crédit bancaire sur quin... ans, à rembourser à raison de 3 500 bahts (800 francs) par mois.

L'affaire est conclue. Dans deux ans au plus tard, un couple d'instituteurs ou de petits fonctionnaires emménagera avec sa jeune progéniture.

Jean-Claude Pomonti

Lire la suite page 35



L'Europe des Rothschild

Solidaires mais séparées depuis près de deux siècles, les deux branches de la famille Rothschild, à Londres et à Paris, ont amorcé un rapprochement « historique ». Objectif : constituer à terme un groupe financier à l'échelle du Vieux Continent, capable de rivaliser avec les plus grands noms européens, américains et japonais. Symbole de cette réunification : David de Rothschild, chef de file de la maison française, succèdera à Sir Evelyn, président de la puissante maison anglaise.

Lire pages 40 et 41
les articles de François Renard et de Marc Roche

Tapie sur le fil

Ministre, Bernard Tapie avait annoncé son retrait du monde des affaires. Le fera-t-il désormais en position de faiblesse, alors que son « empire » apparaît plus fragile que jamais ?

« *BERNARD TAPIE est-il un homme riche ? Ou bien est-il ruiné ? Je n'en sais rien. Après tout, Robert Maxwell passait aussi pour un homme riche...* » Le propos est assassin. Et peut être ressenti comme une nouvelle manifestation de l'« hallali » ou du « lynchage médiatique » dont l'ex-ministre de la ville serait la cible selon les hiérarques socialistes. Mais il reflète, sous une forme abrupte, les interrogations de la communauté financière. Longtemps prononcés *mezza voce* – certains analystes n'ont pas été tendres lors de l'introduction en Bourse du holding Bernard Tapie Finances (BTF), – les doutes s'expriment aujourd'hui plus bruyamment. Et prennent plus de relief quand l'autre Tapie – le bretteur politique – est à terre.

Difficile à cerner, l'état de santé de BTF doit-il se mesurer à l'aune de son cours de Bourse ? Proposée au second marché à 135 francs, l'action en valait 142 au soir de la première cotation, le 21 novembre 1989. Elle montait à 160 francs en décembre avant de décliner lentement jusqu'en juillet 1990, où l'annonce du rachat d'Adidas la propulsait à 220 francs. Un pic qu'elle ne réatteindra jamais. A la veille de l'entrée de Bernard Tapie au gouvernement, elle était au plus bas, à moins de 120 francs. Au lendemain de son éviction, elle était aux environs de 110. Et à 116 vendredi.

L'incertitude politique pèse sur le cours. Mais aussi le « *flou* », l'« *opacité* », voire le « *black-out* » qui entourent les résultats de la société, selon des analystes financiers. Les comptes de l'année 1991 ne sont pas disponibles, que le conseil d'administration du groupe convoqué début mai devrait pourtant avoir arrêtés. La date de l'assemblée générale des actionnaires n'est toujours pas fixée, quand la plupart des firmes cotées ont déjà sacrifié à ce rite annuel.

L'impatience des milieux financiers est d'autant plus vive que le groupe – comme la loi l'y autorisait – n'a pas publié de comptes semestriels l'an dernier. Ni, si on en croit les confidences, facilité le travail des spécialistes. « *L'an dernier, nous avons sollicité, comme à l'accoutumée, des entretiens privés pour élaborer nos prévisions boursières*, raconte une analyste. *BTF n'a jamais donné suite.* » Cette attitude dilatoire a d'autant plus intrigué que les derniers chiffres connus – ceux de l'année 1990 – n'étaient guère flatteurs. Minoritaires inclus, les fonds propres du groupe ne s'élevaient qu'à 1,35 milliard de francs, quand les dettes à long terme atteignaient 2,1 milliards – quatre fois et demi le cash-flow, – et les dettes à court terme, 4,6 milliards. « *Pas très brillant* », conclut cette spécialiste.

COMPLEXITÉ • A l'aune de ses actifs, la situation du groupe n'apparaît guère plus flamboyante. Rompant son mutisme, la société a publié, jeudi 28 mai, un avis au *Bulletin des annonces légales obligatoires* annonçant une baisse de 7 % de son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre par rapport à l'an dernier (3,12 milliards de francs contre 3,38 milliards), après les cessions successives de Donnay International (raquettes de tennis), La Vie claire (boutiques diététiques) et des activités Tournus Equipement et Ménage. Le 14 avril, sa filiale Bernard Tapie Communication cédait en Bourse les 1,66 % de TF 1 qu'elle détenait.

Les contours du holding BTF, qui n'ont cessé de fluctuer, se résument désormais à peu de chose, malgré l'apparente complexité de l'organigramme du groupe : une branche pesage autour de Terraillon et Testut, et le contrôle du géant allemand Adidas. D'un côté deux PME sans beaucoup de substance et de l'autre un groupe mondial en perte de vitesse. Un groupe, d'ailleurs, dont BTF n'a pas fini de rembourser l'acquisition. Et dont certains doutent qu'il en ait les moyens. N'a-t-il pas été contraint de céder 45 % d'Adidas pour acquitter les premières échéances de l'emprunt contracté lors de l'achat ?

En août, tombera la dernière tranche du prêt. Ce sont au minimum 400 millions de francs que Bernard Tapie doit avoir réunis d'ici là. Ses désengagements successifs correspondent à cette nécessité (1). Son désir de céder la branche pesage, aussi. L'an dernier, le patron de l'OM confiait un mandat de vente à des établissements bancaires concernant la société Testut. L'affaire a fait le tour de la place ; Acto, le holding contrôlé par Georges Pébereau, a « regardé » le dossier... sans donner suite. La rentabilité médiocre n'a pas convaincu.

Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

Lire la suite page 36
et les articles de Gérard Buétas et de Jacques Fortier page 37

(1) La vente de Donnay aurait rapporté de 80 millions à 100 millions de francs, celle de La Vie claire de 100 millions à 140 millions, et la participation dans TF 1 150 millions, soit au total, avec Tournus, de 350 millions à 400 millions de francs environ.

BANQUES

Des chèques sous surveillance

Entrée en application le 1er juin, la nouvelle loi sur la sécurité des moyens de paiement vise d'abord à réduire le nombre de chèques sans provision

LES chèques ont beau ne plus représenter que 52 % des moyens de paiement utilisés en 1991 contre 73 % en 1980, le nombre d'incidents déclarés à la Banque de France culmine à plus de six millions contre 1,3 million en 1980. Facteur aggravant : la législation est non seulement impuissante, mais possède des effets pervers. L'émetteur de chèques sans provisions est, certes, passible des tribunaux, mais il est assuré, après douze mois d'interdiction de chéquier, de disposer à nouveau de moyens de paiement même si le créancier n'a pas été remboursé. Du coup, un adulte sur trente est aujourd'hui interdit de chéquier. Pour enrayer une mécanique infernale qui coûte plus de 4 milliards de francs par an aux commerçants, une loi sur la sécurité du chèque votée le 30 décembre, entrée en application le 1er juin, modifie profondément les règles du jeu.

MODULABLE • Pour l'émetteur de chèques sans provision, l'interdiction bancaire systématique d'un an est supprimée. Elle sera modulable. On pourra même recouvrer tout de suite la faculté d'émettre des chèques, à condition de rembourser son créancier et éventuellement de payer une pénalité au Trésor public. Cette «amende» dépendra notamment des sommes en jeu. Pour un compte régularisé dans un délai d'un mois, et à condition de ne pas être récidiviste, il n'y aura pas de pénalité. Il n'y aura pas non plus de sanction pénale. En revanche, en cas de fraude manifeste et si les chèques restent impayés, le contrevenant sera privé de la faculté d'en émettre pendant dix ans!

Autre nouveauté de taille : l'interdiction bancaire en cas d'émission de «chèque en bois» sera quasiment immédiate. Dès qu'une banque rejettera un chèque, le client qui l'aura signé sera frappé d'interdiction sur l'ensemble de ses comptes. Le délai de grâce d'un mois disparaît. Comme l'explique Michel Sapin, ministre de l'économie : «*La loi donne les moyens juridiques à la Banque de France de détecter les personnes titulaires de plusieurs comptes.*» Les commerçants pourront bénéficier de cette centralisation des informations en consultant un service télématique qui leur indiquera la régularité ou non d'un chèque.

Les banques vont être également mises à contribution et associées beaucoup plus étroitement à la lutte contre les chèques sans provision. Elles devront contrôler systématiquement la situation de leurs clients avant d'accorder de nouveaux chéquiers sous peine, elles aussi, d'être pénalisées.

Pour les comptes joints, la loi prévoit aujourd'hui que celui des cotitulaires qui a signé le chèque rejeté est interdit d'émettre. Mais les chèques ne sont pas forcément présentés au paiement dans l'ordre où ils ont été émis, si bien que le sanctionné n'est pas forcément le fautif. Le gouvernement va donc déposer à l'Assemblée nationale un amendement au projet de loi sur l'assurance et le crédit qui prévoira la désignation préalable d'un des cotitulaires pour l'interdiction d'émettre.

Mais, problème de taille, les banques, par l'intermédiaire de l'AFB (Association française des banques), se disent aujourd'hui incapables d'appliquer la nouvelle législation. «*Cette loi est globalement considérée comme n'étant pas mauvaise, mais les banques ne sont pas prêtes*», a déclaré lundi 25 mai un porte-parole de l'AFB, rappelant les délais nécessaires pour la mise en place des circuits d'information entre les établissements de crédit, la Banque de France et les autres organismes publics détenteurs de fichiers bancaires.

«*Nous allons au-devant de trois mois de pagaille, d'autant plus que les vacances d'été sont, traditionnellement, particulièrement propices à l'émission de chèques en bois*», prévient l'AFB. «*Avec l'ancienne législation, les banques avaient trente jours avant de déclarer l'incident de paiement. Avec la nouvelle loi, elles n'auront que deux jours pour déclarer dix à douze millions d'incidents*» [6 à 8 millions d'incidents étaient régularisés dans les trente jours de délai de grâce].

PRÉVENIR • Lorsque l'interdiction d'émettre touchera le titulaire de deux comptes-chèques dans deux établissements différents, le premier établissement devra prévenir la Banque de France, qui devra à son tour prévenir l'autre banque. «*Par informatique, ce circuit est très rapide. Lorsque l'informatique n'est pas prête, il faut procéder par téléphone et par courrier*», ce qui rend la procédure aléatoire et lente.

La loi risque donc de mettre un certain temps avant de faire son plein effet. Mais elle s'inscrit dans le contexte plus général de la clarification des règles des services bancaires. Le comité consultatif des usagers met la dernière main à une «charte des services bancaires de base», qui devrait garantir un service minimum ouvert à toute la clientèle. Les banques, qui voient leur rôle accru en matière de déclaration des incidents de paiement, vont également formaliser davantage le fonctionnement des comptes, et notamment les problèmes de dates de valeur et les conditions d'octroi d'un découvert. Un code de bonne conduite allant dans ce sens devrait être prochainement présenté au comité des usagers.

Eric Leser

HUMEUR • par Josée Doyère

Les inouvrables

MARIE-AGNÈS a quatre-vingt-deux ans. Bon pied, bon œil, elle galope allègrement tous les jours : promenades, musées, concerts, shopping, visites à des amis, elle est d'une activité débordante qui fait l'admiration de sa petite-fille et inquiète un peu ses enfants («*Elle en fait trop, il va lui arriver des bricoles*»). Pourtant, presque quotidiennement, un menu incident lui fait prendre conscience de son âge. Ses mains n'ont plus leur force d'autrefois, fermes, solides, venant à bout de tous les robinets récalcitrants.

Aujourd'hui, son souci s'appelle bouteille (d'eau, d'huile, de vinaigre, de boisson sucrée...), pot (de confiture, de moutarde, de cornichons, d'olives...), boîte (de petits pois, de sardines, de crabe...), pack (de lait, de soupe, de sauce...). Neuf fois sur dix (allons ! soyons réaliste : sept fois sur dix), le bidule en question se révèle obstinément clos, indifférent aux efforts déployés, qu'il s'agisse d'un bouchon vissé en métal ou en plastique, d'un couvercle qu'il suffit de dévisser, d'un opercule à soulever, d'une clé incorporée (qui, au lieu de remplir son office, coupe la languette de métal !), d'un couvercle si bien tenu par le vide et trop large pour la paume d'une main...

Marie-Agnès, qui a horreur qu'un objet lui résiste, s'est donc procuré les outils indispensables (pince suffisamment large, tournevis – pour soulever et faire entrer un peu d'air –, couteau à la lame large et solide...) qu'elle a stockés, non dans la caisse à outils, mais dans le tiroir de la cuisine. Elle a même entendu parler d'un multi-outil spécialisé, mais a renoncé à le courser dans les magasins de bricolage, ayant entendu dire qu'il était particulièrement facile de se blesser ou de se pincer en s'en servant.

Quand – à force d'efforts et d'ingéniosité – elle est parvenue à ouvrir le récipient-coffre-fort, ses ennuis ne sont pas terminés. Car souvent le contenu ne se consomme pas en un seul repas (vous avez déjà essayé d'avaler non stop un pot de cornichons, même moyen ?), et ce pot, qu'on a eu tant de mal à ouvrir, il faut bien le refermer... ou du moins essayer ! Or les efforts forcenés déployés pour l'ouvrir ont totalement esquinté le couvercle. Et Marie-Agnès n'a plus que deux solutions : laisser l'objet en l'état, couvercle en équilibre ou bouchon tournant à vide, au risque de renverser ce qui reste et de passer un bon moment, éponge et serpillière aidant, à réparer le désastre, ou bien trouver, dans un placard, un récipient de substitution, mal adapté à son nouvel usage. Heureusement, Marie-Agnès est conservatrice et stocke facilement les pots ou les bouteilles. N'empêche. Ça l'agace de considérer avec suspicion les emballages modernes qui assurent la conservation des denrées d'usage courant au point de rendre difficile leur consommation.

Comme je lui assurais que de plus jeunes qu'elle rencontraient les mêmes difficultés, elle m'a dit, avec dans son œil resté d'un bleu de ciel printanier un éclair de malice : «*J'ai l'impression qu'ils s'en fichent, les fabricants, qu'on consomme leurs produits. L'important, c'est qu'on les achète...*» ■

LOIS ET DÉCRETS

Programmes locaux d'habitation

■ La loi d'orientation sur la ville, l'un des volets de la politique gouvernementale de lutte contre la ségrégation et l'exclusion, a créé les programmes locaux de l'habitat (PLH) afin d'assurer la coexistence des diverses catégories sociales dans chaque agglomération. Ils visent à répondre aux besoins en logements et précisent les moyens fonciers mis en œuvre par les communes ou par les établissements de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme.

Un décret définit le contenu de chaque programme local de l'habitat et détermine la procédure d'établissement des PLH.

Le PLH comprend un diagnostic de la situation existante, un exposé sur les objectifs pour assurer une diversité de l'habitat et une meilleure répartition des différents types de logements et les programmes d'action mis en œuvre par l'établissement public de coopération intercommunale ou par la commune.

Lorsque le programme local de l'habitat est établi par un établissement public de coopération communale, il est adressé au préfet, qui le soumet au conseil départemental de l'habitat. Des modifications peuvent être signifiées ; l'établissement public doit en tenir compte et adopte le programme local de l'habitat. Le PLH est transmis aux maires des communes concernées et est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les mairies des communes membres ainsi qu'à la préfecture. Si le programme local d'habitation est établi par la commune, le conseil municipal se substitue à l'établissement public.

Lorsque le PLH a été adopté, le président de l'établissement public de coopération intercommunale et le préfet négocient une convention d'application du programme qui fixe les moyens qui seront mis en œuvre pour réaliser le PLH et l'aide financière que l'État apportera en matière d'habitat et d'action foncière, dans la limite des dotations ouvertes par les lois de finances. Cette convention est d'une durée de trois ans.

Article 13 de la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991, *Journal officiel* du 19 juillet 1991, pp. 9521 à 9530, et décret n° 92-459 du 22 mai 1992, *Journal officiel* du 23 mai 1992, pp. 6994 à 6996.

LA COTE DES MOTS

Crédit revolving

Apparu dans certains dictionnaires d'économie au cours des années 60-65, le *revolving credit* (en «allemand» : *Revolvingkredit !!*) est, en fait, entré dans les mœurs hexagonales dix ou quinze ans plus tard. Aujourd'hui, les organismes qui proposent ce «produit» utilisent généralement la variante à peine francisée *crédit revolving* – et les dictionnaires en offrent des définitions souvent succinctes qui ne reflètent qu'imparfaitement la technique de fonctionnement.

Les «terminologues» officiels ont pu cerner de plus près la nature du crédit dans leur longue définition de l'équivalent proposé : le *crédit permanent*. Soit : «*Technique selon laquelle un établissement prêteur ouvre à un client un crédit dans la limite d'un montant maximum qui, pendant la durée du contrat, peut être utilisé en totalité ou en partie aux dates et au choix du client ; les remboursements librement effectués dans le cadre du contrat reconstituent le crédit à concurrence du capital remboursé, permettant ainsi au client de nouvelles utilisations.*» Tout est dit, ou presque !

Complétons : l'expression est maintenant comprise au sens de «crédit» plus que de «technique». Ensuite, les remboursements «*librement effectués*» viennent toujours en sus – semble-t-il – et non à la place de mensualités fixes imposées par contrat et destinées à reconstituer régulièrement le capital disponible.

La plupart des dictionnaires ne reprennent pas cet équivalent, mais optent plutôt en faveur de l'anglicisme, avec pour définition «*crédit renouvelable*», voire «*crédit renouvelable par acceptation*», ce qui n'est pas faux, assurément, mais paraît insuffisant pour caractériser ce type de crédit. La traduction littérale de *revolving (to revolve* : «tourner» ; cf. *revolver)* nous conduirait à «crédit tournant», que personne n'emploie...

Si l'on voulait résumer tout en étant exhaustif, il faudrait aboutir à une définition du type «crédit renouvelable à capital constamment reconstituable».

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine...

L'ABANDON DU «NI-NI», NI NATIONALISATION NI PRIVATISATION. Le comité directeur du Parti socialiste, qui a adopté les 23 et 24 mai le «contrat de législature 1993-1998», a renoncé au principe du «ni-ni», ni nationalisation, ni privatisation (*le Monde* du 26 mai).

LA CONFÉRENCE DE LISBONNE SUR L'AIDE A LA CEI organisée par la CEE s'est tenue les 23 et 24 mai avec une cinquantaine de pays donateurs. Trois initiatives d'aide aux pays de l'ex-URSS ont été annoncées : l'aide à la sécurité des centrales nucléaires, la création d'un fonds de contrepartie, pour financer des circuits de distribution, et la reconversion de l'industrie de l'armement (*le Monde* daté 24-25 mai et 26 mai).

L'ÉCONOMIE FRANCAISE A RENOUÉ AVEC LA CROISSANCE. Au premier trimestre de 1992, la croissance a atteint 1 % par rapport au dernier trimestre de 1991, soit un rythme annuel de 4 %, selon les comptes publiés le 26 mai par l'INSEE. L'amélioration est due pour l'essentiel à la progression des exportations (+4,3 %). En avril, la France a enregistré un excédent commercial de 7,8 milliards de francs, le solde est positif pour le quatrième mois consécutif (*le Monde* du 27 mai et du 28 mai).

PAS D'ACCORD AGRICOLE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA CEE. Malgré l'annonce de la réforme de la politique agricole commune le 21 mai, une réunion des représentants de la CEE et des Etats-Unis, le 27 à Washington, n'a pas permis de résoudre le différend qui bloque les négociations du GATT (*le Monde* du 29 et du 30 mai).

LA GRÈVE GÉNÉRALE EN ESPAGNE organisée à l'appel des syndicats le 28 mai a été bien suivie. Les syndicats protestaient contre un décret-loi réduisant le montant et la durée des allocations-chômage et contre un projet de loi limitant l'exercice du droit de grève (*le Monde* du 29 et du 30 mai).

LE CHÔMAGE A ATTEINT 10 % DE LA POPULATION ACTIVE en France en avril, contre 9,9 % en mars, selon les chiffres publiés le 29 mai. Fin avril, on comptait 2 897 700 demandeurs d'emploi (en données corrigées des variations saisonnières) (*le Monde* daté 31 mai-1er juin).

... à l'autre

MARDI 2 JUIN. Paris. L'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif à l'élimination des déchets.
Au Sénat, débat en séance publique sur la révision constitutionnelle.
Joué-lès-Tours. Vingt-troisième congrès du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs).
Toulon. «Médiaville 92» sur le thème «le câble en 1992 : nouvelles initiatives, nouvelles responsabilités».
Californie. Primaire républicaine.
Europe. Visite du maire de New-York David Dinkins (jusqu'au 5 juin).

MERCREDI 3 JUIN. Paris. Grève de vingt-quatre heures des taxis pour protester contre le permis à points.
L'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif au plan d'épargne en actions.
Rio-de-Janeiro. Conférence des Nations unies sur le développement et l'environnement (jusqu'au 14 juin). De nombreux chefs d'Etat assisteront à ce Sommet de la Terre.

JEUDI 4 JUIN. Paris. L'Assemblée nationale examine le projet de loi sur les relations entre les professions de santé et l'assurance-maladie.
Oslo. Réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN.
Luanda. Visite du pape Jean-Paul II en Angola.

VENDREDI 5 JUIN. Paris. L'Assemblée nationale examine en deuxième lecture le projet de loi sur les entreprises coopératives et le projet de loi sur le code de la propriété intellectuelle.
Tchécoslovaquie. Elections des Parlements tchèque, slovaque et fédéral (5 et 6 juin).

SAMEDI 6 JUIN. Washington. Visite du premier ministre britannique, John Major.
Londres. Anoblissement de Margaret Thatcher, ex-premier ministre, par la reine Elizabeth.
Presles (Val-d'Oise). Fête annuelle de Lutte ouvrière (jusqu'au 8 juin).

LUNDI 8 JUIN. France. Opération «Défi» organisée par le Conseil national des missions locales. Son but : faire connaître l'ensemble des actions pour l'intégration des «exclus».
Montreux (Suisse). Colloque international sur la radio numérique.

L'ÉCONOMIE

ACTUALITÉ

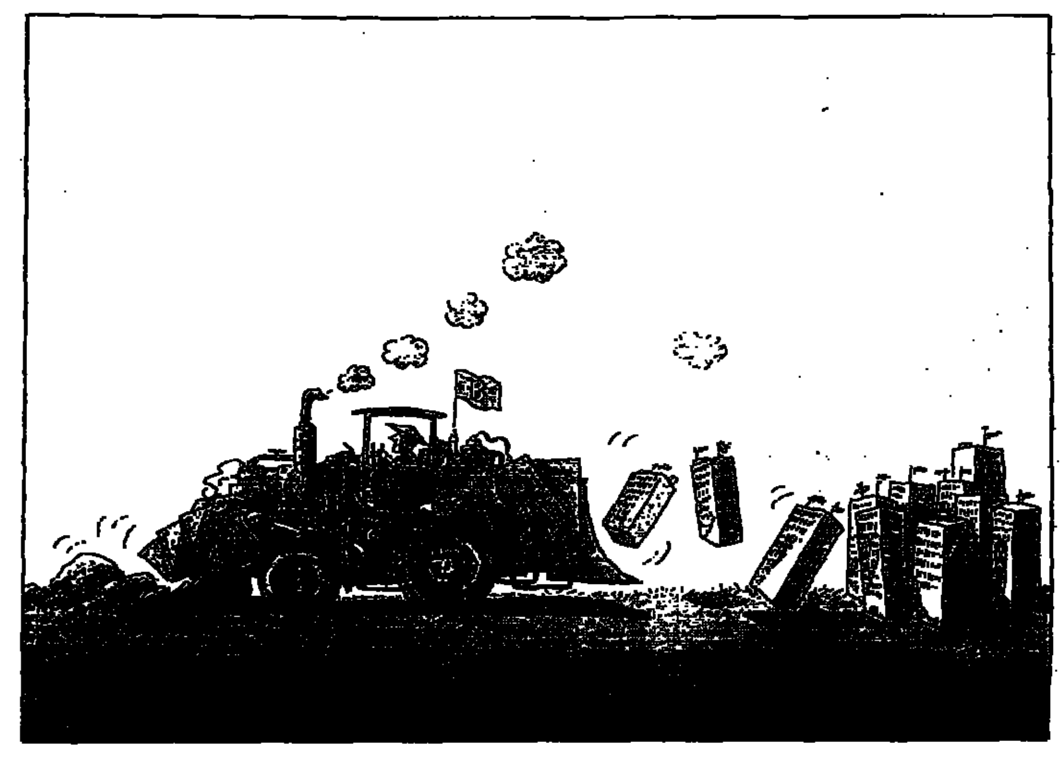
Du bidonville à la Cité dorée

Suite de la page 33

Il quittera définitivement son bidonville de luxe (eau, électricité, télévision), mais bidonville quand même, ou le logement de parents ou de beaux-parents dans lequels on s'entasse à cinq ou six par pièce. Il fallait deux heures pour gagner le lieu de travail. Il n'en faudra plus qu'une, car une autoroute, déjà en construction, desservira directement le centre ville et un projet de train aérien est à l'étude.

Sur le chantier, les salles d'eau en kit, entièrement montées, sont en place dans certains studios, où chaque propriétaire peut aménager, s'il le veut, un coin kitchenette autour d'un bloc-eau (robinet et évacuation). Chaque pièce donne sur une grande baie vitrée : un prix si modique ne prévoit pas de climatisation centrale. Mais la prise de la télévision est déjà installée.

Voilà, vécue, l'idée d'un projet sans précédent : un homme, une ville. L'homme, c'est Mongkol Kanjanapas, patriarche d'une grande famille d'origine chinoise, qui se classe septième parmi les Thaïlandais les plus riches. Au fil des décennies, il a acheté 640 hectares de terres à dix minutes de l'aéroport international de Dong Muang et à 20 kilomètres du centre de Bangkok. La ville, c'est Muang-Thong-Thani – la Cité dorée, – ville-satellite, ville-champignon, qui, bâtie *ex nihilo* sur une première tranche de 243 hectares, comptera au moins trois cent mille habitants – autant que Toulouse ! – et fournira quatre cent mille emplois en l'an 2002. Beaucoup plus si le public et les industriels suivent, puisque l'ultime objectif est d'atteindre, d'ici quinze ou vingt ans, un million d'habitants, soit l'équivalent de Lille et de sa banlieue !



En attendant, les réalisateurs, deux des fils de Mongkol, gardent les pieds sur terre : des méthodes agressives de marketing mais des investissements qui tiennent compte des commandes. Les plans, ce qui était également prévu, ont déjà été modifiés à plusieurs reprises. C. P. Wong est prudent : plus des trois quarts des appartements en construction ont déjà été vendus sur plans.

Les Kanjanapas ont commencé par vendre des lots individuels autour de pièces d'eau aménagées. Un vaste quartier résidentiel, bien tracé, avec ses petits commerces, est donc déjà sorti de terre en l'espace de cinq ou six ans. Depuis, on est passé aux choses sérieuses : de vastes ensembles d'immeubles, une zone industrielle, un centre commercial.

CONTE DE FÉES • Il a fallu trouver un entrepreneur ambitieux, capable de gérer l'ensemble, d'apporter un plus et, surtout, de respecter un échéancier puisque le chantier est, en partie, financé par des ventes sur plans. Et c'est Bouygues qui a récolté la mise. *« Un conte de fées »*, ainsi que le résume Patrice Auclair, qui gère le vaste chantier.

Un homme d'affaires de Hongkong, C. P. Wong, alias Anant Kanjanapas, fils aîné de Mongkol, a vu un jour s'élever devant ses bureaux un magnifique ensemble de gratte-ciel, Pacific Place, réalisé par Bouygues. Il a pris contact avec Michel Betan, le représentant de Bouygues sur place, en mars 1990. *« La première signature a eu lieu le 1er juillet 1990 »*, raconte Patrice Auclair.

Aujourd'hui, Bouygues a passé avec Bangkok Land Co Ltd, qui construit la ville satellite de Muang-Thong-Thani, pour plus de 4 milliards de francs de contrats. Première tranche : huit bâtiments industriels de dix étages, et d'une superficie globale de 520 000 mètres carrés (à livrer de mars 1992 à février 1993) ; deuxième tranche : vingt-quatre tours de vingt-neuf étages abritant 3 500 appartements de 90 à 100 mètres carrés (catégorie confort), des commerces et quelques bureaux (livraison : de février 1993 à mai 1994) ; troisième tranche : 27 immeubles de dix à quatorze étages comprenant 25 636 *« logements sociaux »* (de 30 à 45 mètres carrés) et 864 commerces (livraison : deux bâtiments par mois à partir de mai 1993).

A ces réalisations, il faut ajouter un projet de centre commercial (pour 550 millions de francs) d'une surface totale de 165 000 mètres carrés et qui comprend deux tours de bureaux de trente-deux étages. Enfin, dernier accord en date, passé le 23 mars, une filiale de Bouygues, le groupe Saur, sera associé à la gestion de la ville.

« CONDOS » • Bouygues a recruté cinq cents employés et quatre mille ouvriers thaïlandais, dont certains ont été formés sur ses chantiers au Proche-Orient et qu'encadrent quelques dizaines d'expatriés. Les délais sont respectés grâce à des ateliers installés sur place. Le chantier des bâtiments destinés à l'industrie légère est le plus avancé. Les « condos » populaires (studios et deux-pièces) s'apprêtent à recevoir leurs ascenseurs, et les tours réservées aux appartements forment déjà un long alignement continu à la base.

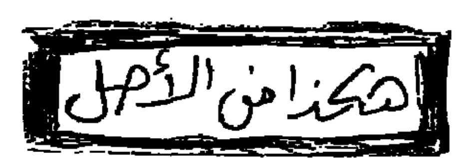
Cette opération, unique en son genre, se développe au moment où le marché du logement se tasse à Bangkok, une métropole de plus de huit millions d'habitants. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. En effet, la surconstruction affecte les appartements de grand luxe, et les Kanjanapas visent, avant tout, une nouvelle catégorie de candidats à la propriété, ceux qui accèdent au statut de classe moyenne, ainsi que les enseignants et les fonctionnaires aux salaires encore peu élevés. Ce créneau est jusqu'à présent inexploité, comme le prouve l'engouement populaire initial pour Muang-Thong-Thani. Et l'aventure sonne peut-être le début de la fin pour les bidonvilles encore coincés dans Bangkok.

PARADOXE • En outre, la demande d'immeubles industriels demeurerait soutenue. Il y a, cependant, au moins un risque sérieux : dans cette ville, satellite, il faudra entretenir les ensembles résidentiels vendus à bas prix, un pari qu'Anant Kanjanapas se sent les moyens de tenir et qui explique sans doute l'appel au groupe Saur pour gérer la cité.

Pour Bouygues, l'enjeu est tout aussi important. L'entrepreneur français a déjà construit le pont Taksin, un important ouvrage qui enjambe le fleuve Chao Pya en plein centre de Bangkok. Si Muang-Thong-Thani se développe davantage, Bouygues sera le mieux placé pour construire les ensembles – usines, logements, bureaux – déjà planifiés pour un million de gens, des contrats qui pourraient s'élever à plusieurs milliards de francs supplémentaires.

Ainsi implanté dans le royaume, Bouygues-Thai se retrouvera au premier rang dans un marché de grands travaux d'infrastructure qui s'annonce particulièrement juteux : autoroutes, deuxième aéroport desservant Bangkok, projet de grand prestige dans la capitale... *« Sans oublier*, ajoute Patrice Auclair, *que la Thaïlande reste le meilleur tremplin pour des investissements, le moment venu, en Indochine. »*

Jean-Claude Pomonti



هكذا من الأصل

Tapie sur le fil

Suite de la page 33

L'issue du RES (reprise de l'entreprise par ses salariés) envisagé à Terraillon est tout aussi incertaine *(lire ci-contre)*. Son entourage assure pourtant que la somme est *« virtuellement en caisse »*.

Admettons. L'essentiel resterait encore à faire. Bernard Tapie devrait apporter à Adidas l'argent frais que la direction lui réclame. Non seulement pour respecter la promesse d'augmentation de capital de 300 millions de deutschemarks (1 milliard de francs environ), à laquelle il s'était imprudemment engagé lors du rachat de la société auprès de ses anciennes propriétaires, les sœurs Dassler.

Mais surtout pour permettre à la firme allemande de résister à la concurrence que lui livrent Nike et Reebok. Deux firmes américaines surgies des « profondeurs du classement » il y a quelques années et propulsées aux deux premières marches du podium. A l'échelle de la planète. En France même, l'an passé, Nike et Reebok caracolaient en tête avec chacune 30 % de parts de marché environ, quand Adidas abandonnait plus de six points à ses rivaux. En Allemagne, dans son sanctuaire, les ventes de la firme de Herzogenaurach reculaient de 7 %. Du jamais vu.

« C'est à la mort de son fondateur, Horst Dassler, qu'Adidas a décroché, raconte le directeur commercial d'une grande enseigne du sport. *Elle n'a plus été en phase avec les jeunes de quatorze à dix-neuf ans, qui pèsent un tiers du marché. »* L'entreprise a pêché par conservatisme, s'est arc-boutée sur la clientèle des stades, quand c'était l'adolescent désœuvré des banlieues qui faisait le marché. Nike et Reebok, elles, ont humé l'air du temps. *« Ce sont deux entreprises qui ne fabriquent rien, qui ne vendent rien*, poursuit ce responsable des achats. *Elles sous-traitent la commercialisation, elles sous-traitent la production, cherchant en permanence le meilleur fournisseur à Taïwan, en Thaïlande ou en Malaisie. Nike et Reebok n'ont qu'un métier : le marketing. Elles inventent des concepts et les font connaître. Ce sont des sociétés d'ingénierie pure. »* Adidas fait des chaussures de bonne qualité. Les américains vendent des « Nike Air » et des « Reebok Pump ». Une ambiance, une musique, un souffle d'Amérique... Concurrencé par un monde imaginaire, Adidas l'est aussi... sur les prix. *« Fabriquer une paire de chaussures en Europe revient à 150 francs. L'importer de Corée en coûte 35 »*, remarque, ironique, un proche de Bernard Tapie. Et les chaussures sont vendues au même prix. Nike et Reebok engrangent des marges, Adidas licencie : sa filiale française vient d'annoncer 450 suppressions d'emplois sur 1 710 salariés. L'argent s'engloutit dans de coûteuses restructurations, quand Nike signe de fabuleux contrats publicitaires. S'adjuge Michael Jordan, le roi du basket américain. S'attache Spike Lee pour tourner au cœur de South-Central, à Los Angeles – avant les émeutes, – un spot publicitaire inspiré de la période *peace and love*. Donne carte blanche au gotha des cinéastes européens. La boucle est bouclée. Le vieux champion fourbu se fait toujours davantage distancer.



Pour ne pas raccrocher ses pointes, Adidas a besoin d'argent. Beaucoup d'argent. Regagner un point de part de marché coûte une fortune. Cette année, les trois rivaux investiront chacun, dans l'Hexagone, 100 millions de francs en publicité. *Sponsoring* et parrainage non compris.

DEUX ÉCHECS • *Bernard Tapie* peut-il suivre ? Entre le remboursement de son emprunt et sa quote-part de l'augmentation de capital, son groupe devrait au minimum verser un bon milliard de francs. Difficile. Sauf à solliciter de nouveaux concours financiers. Est-ce pour cela qu'il envisageait, au gouvernement, de *« [se] consacrer entièrement à* [son] *nouveau métier »* ? Du britannique Pentland au président du directoire d'Adidas, René Jaeggi, la ronde des repreneurs réels ou supposés avait déjà commencé. A quelques heures de sa démission forcée, le patron de l'OM franchissait encore un pas et annonçait son prochain désengagement. Un désengagement qui sonnait comme un échec. Mais un désengagement que le ministre pouvait encore faire passer pour un nouveau « coup », un nouveau rebondissement, une nouvelle pirouette.

Aujourd'hui, la donne a changé. Délicat, en effet, pour un battant d'encaisser deux échecs successifs et, cette fois, impossibles à maquiller. Vendre Adidas ministre lui permettait, certes, d'espérer une belle plus-value et la fin de ses tracas. Mais vendre Adidas désormais signifierait pour Bernard Tapie aborder une négociation ardue en position de faiblesse. Une première pour celui qui personnifiait le repreneur conquérant d'entreprises en difficulté... A moins que de bienveillantes banques nationalisées ne sauvent la mise de l'ancien ministre. Reculer pour mieux sauter ?

Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

Bernard TAPIE
- 100% → Groupe B. TAPIE SNC
- 52% → Holding B. TAPIE
- 62% → B T F

Crédit Lyonnais 3,5% ; AGF 10% ; FRANDEV 1,9% ; Crédit Agricole 4,5% ; AGF 12,3% ; BNP 3,5% ; SDBO 9,4%

BTF → TESTUT 87% → TRAYVOU 95,7% ; AMAP Léonard K.F. SIBPP 100% ; LUTRANA 100%

BTF → TERRAILLON 82,51% → FGM 99,9% ; Savoisienne d'injection ; SCAIME 99,95% ; HANSON 100%

WORMS 1%

Crédit Lyonnais 1 ; WORMS ; AGF ; Management 10% ; Pentland 20,05% ; Enfants de Horst Dassler 5%

BTF 55% → Groupe B. TAPIE GMBH 95% → ADIDAS

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Les résultats du CIC Paris en 1991

CIC Paris

"L'Assemblée générale ordinaire du Crédit Industriel et Commercial de Paris qui s'est tenue le 22 mai 1992 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Aubert a approuvé les comptes de l'exercice 1991.

Avec pour la deuxième année consécutive un résultat courant d'exploitation positif en dehors de tous éléments à caractère exceptionnel, le CIC Paris poursuit son redressement.

Le produit net bancaire (y compris les produits accessoires) de l'exercice 1991 s'élève à 2 478 MF en progression de 6,8% par rapport à 1990. Cette évolution du produit net bancaire résulte principalement d'une augmentation du volume des commissions et des activités financières.

A 1 952,2 MF, les frais généraux connaissent une hausse de 5,5% par rapport à 1990. Après plusieurs années de stagnation, cette augmentation traduit la volonté du CIC Paris d'accélérer la modernisation de la banque en ne différant pas la réalisation des dépenses nécessaires à l'accompagnement de son programme d'investissements qui représente un montant de près d'un milliard de francs réparti sur les années 1990 à 1992. Au 31 décembre 1991, conformément aux prévisions et à la poursuite d'une politique de rigueur, les effectifs opérationnels ont baissé de 3% par rapport à fin 1990.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 525,8 MF, en hausse de 12% sur l'année précédente. Après dotation aux amortissements et aux provisions courantes, le résultat courant d'exploitation atteint 149 MF, soit une hausse de 12,5% par rapport à 1990.

Après prise en compte d'opérations à caractère exceptionnel et notamment de la revalorisation de certains actifs immobiliers de la banque, le résultat net social s'établit à 503,4 MF. Compte-tenu des règles de consolidation, notamment en matière de revalorisation des actifs immobiliers, le résultat net consolidé atteint 130 MF (part du Groupe).

Malgré une moindre croissance du PNB au cours du premier trimestre 1992, le résultat courant d'exploitation avant provisions progresse de 12,2% par rapport à la période comparable de l'exercice précédent grâce à une bonne maîtrise des frais généraux. Depuis le début de l'année, le CIC Paris a engagé une réforme de son réseau bancaire conduisant à la spécialisation de tous les points de vente en fonction des grandes composantes de sa clientèle. Cette réforme devrait permettre au CIC Paris d'accroître de façon durable ses performances commerciales et sa compétitivité."

Terraillon à bout de souffle

Avec un effectif divisé par cinq en dix ans, des pertes importantes en 1990 et 1991, ce que la firme a réussi de mieux à la veille d'un RES, c'est son cours en Bourse

LYON
de notre bureau régional

ONZE ans après son entrée dans le groupe de Bernard Tapie, l'entreprise de matériel de pesage Terraillon, d'Annemasse (Haute-Savoie), dans la banlieue de Genève, paraît à bout de souffle. D'ici au 30 juin, l'ancien ministre de la ville doit faire connaître les conditions d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES).

La cotation en Bourse est suspendue depuis la fin avril, après que le cours eut curieusement augmenté de 32,93 %. Pourtant, on s'attend à une nouvelle «charrette» de cent suppressions d'emplois, qui ramènerait l'effectif local de Terraillon à une centaine de personnes. C'est-à-dire cinq fois moins qu'en 1981, si l'on n'inclut pas les cent salariés d'une autre entreprise haut-savoyarde de BTF, la Société de conception et d'application d'instruments de mesure électronique (SCAIME), naguère rattachée à Terraillon, qu'elle jouxte. Le constructeur de balances se flatte de parts de marché significatives face à ses grands concurrents SEB ou Moulinex. Mais, si un «miracle Tapie» a eu lieu, ce n'est pas ici.

En 1985, les autorités du marché financier lui accordent l'autorisation d'introduire en Bourse 10 % du capital de Terraillon. L'entreprise bénéficiait depuis 1981 d'un concordat, conclu après son dépôt de bilan, survenu alors qu'elle était encore la propriété des fondateurs. On imagine la satisfaction des six cents créanciers et fournisseurs qui, ayant accepté des délais de paiement sur dix ans, pour un total de 40 millions de francs, voyaient le repreneur solliciter *illico* l'épargne publique.

Cette année, le représentant des créanciers, Mᵉ Olivier Descloux, de Saint-Julien-en-Genevois, a traduit Terraillon devant le tribunal de Thonon-les-Bains. Objet du litige : alors que le traité concordataire de 1981 le lui interdit, Terraillon vient de céder trois immeubles pour un montant de 27 millions de francs, somme qui aurait dû être répartie entre les créanciers. Une transaction a été conclue *in extremis, pour ne pas compromettre* l'existence de ce qui reste de Terraillon : les deux derniers dividendes du concordat (1992 et de 1993) porteront un intérêt de 12,5 % aux créanciers.

Etendu sur des milliers de mètres carrés de bâtiments et un terrain de 15 hectares, l'établissement d'Annemasse paraît tragiquement surdimensionné. Il ne produit plus que 500 balances par jour, explique Elisabeth Lavy, secrétaire (CGT) du comité d'entreprise, salariée de Terraillon depuis dix-neuf *ans, alors qu'on espérait en fabriquer* 10000 jadis. Terraillon possède depuis quelques mois 45 % du *capital d'un atelier de 160 per*sonnes en Malaisie au côté d'industriels locaux. Le matériel de pesage provient aussi d'Irlande, où Terraillon a acquis, en janvier 1989, l'entreprise Hanson Ltd, spécialisée dans la construction mécanique et l'horlogerie (135 salariés).

L'acquisition de la filiale irlandaise a été financée, en 1989, par une augmentation de capital, d'un produit de 105 millions de francs, *largement souscrite par le groupe* Tapie et ses banquiers. Deux ans plus tôt, profitant d'un engouement *pour certaines valeurs du second* marché, Terraillon avait lancé un appel à l'épargne publique, dans des conditions presque miraculeuses : le public avait acheté des actions nouvelles au prix de 700 francs, alors que le cours des anciennes culminait à 1 100 francs – une puissante incitation à «suivre». Ce qui permit d'avantageuses cessions de droits de souscription, avant que le cours ne fléchisse. Bien *qu'inscrite en Bourse*, Terraillon s'est livrée à une étonnante gymnastique.



GYMNASTIQUE • La SCAIME, fabricant les capteurs de forces indispensables pour la construction du matériel de pesage, créée à partir du bureau d'études de Terraillon (1983), fut cédée ensuite à la maison mère (1985) avant de retrouver, enfin, le giron de BTF (1989). Au moment de l'entrée en Bourse, la note d'information avait pourtant annoncé qu'elle «[devait] *constituer l'élément moteur de l'expansion*» de Terraillon. «*Nous avons tous compris que la SCAIME est une machine à remonter les bénéfices au holding...*», observait, après la dernière cession, un financier lyonnais. Le constructeur de petits fours électriques Vivalp ou le fabricant d'arti*cles de ménage et d'équipement* hôtelier Tournus ont aussi été acquis puis cédés, en totalité ou «par appartements», à BTF et à d'autres.

Que vaut maintenant Terraillon ? En novembre 1989, dans les documents publiés au moment de l'entrée en Bourse de BTF, sa filiale Terraillon, dont il fallait vanter les mérites, était encore créditée de 450 millions de francs de richesses latentes. Chacun verra, demain, ce que l'encadrement est prêt à payer pour une entreprise ayant perdu 25 millions de francs en 1990, et encore 33,8 millions en 1991, pour un chiffre d'affaires consolidé de 490 millions.

Gérard Buétas

Les « Adidas » cherchent leur patron

STRASBOURG
de notre correspondant

«On savait qu'il se préparait quelque chose, mais on ne pensait pas qu'ils iraient jusque-là.» André Schweitzer, adjoint au maire de Dettwiller, vient d'apprendre la prochaine fermeture de l'usine Adidas, installée dans cette petite commune rurale proche de Saverne depuis près de trente ans. Des 320 salariés actuels, 60 seulement resteraient sur place pour une activité de stockage, 40 seraient mutés dans les unités proches de La Walck et de Pfaffenhoffen.

- La production devrait se concentrer à Pfaffenhoffen, au nord de Strasbourg : 500 000 paires de chaussures par an, selon les chiffres annoncés au comité d'entreprise, alors que l'unité en fabrique le double. Ce ne serait donc qu'un sursis, pour François Klein, secrétaire régional de la CFTC, majoritaire chez Adidas en Alsace, *«Il y a pour l'instant 250 salariés : peut-on croire qu'avec 300, on va fabriquer la moitié moins ?»* L'activité «ballon», image de marque de la firme lors des compétitions de football, doit être supprimée.

Une forte proportion des salariés d'Adidas a accueilli avec résignation ce nouveau plan de suppression d'emplois : La CFTC, qui a organisé une manifestation mercredi 20 mai devant le siège social de Landersheim, a du mal à mobiliser : *«Nous avions prévenu qu'il allait y avoir des problèmes ; la direction nous reprochait de dire n'importe quoi. Cela a désorienté le personnel.»*

Le syndicat s'est efforcé de convaincre les élus locaux qu'*«il ne s'agit pas d'une charrette de plus, mais bien de la survie à terme d'Adidas en Alsace»*, dit François Klein. De fait, les élus veulent obtenir au moins un sursis pour l'établissement de Dettwiller, le temps de rechercher *«des activités de substitution»*. L'ADIRA, comité d'expansion du Bas-Rhin, que préside Daniel Hoeffel, sénateur (UDF) et président du conseil général du Bas-Rhin, s'y était déjà attelé, gêné par le flou sur les centres de décisions du groupe. L'inquiétude a saisi aussi le personnel du célèbre restaurant *L'Auberge du* Kochersberg, «cantine de luxe» des cadres d'Adidas à Landersheim : ils sont salariés du groupe et dépendent de la convention collective.

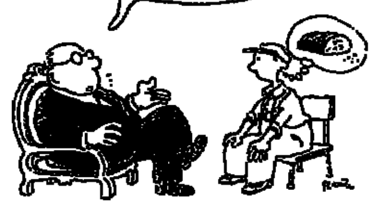
Les «Adidas», qui *«n'ont jamais vraiment pris Bernard Tapie au sérieux»*, ont l'impression de vivre un repli en désordre. Les jeunes ont noté que Gerhard Prochaska, gérant d'Adidas-France, allait quitter ce poste dans quelques jours. Pour eux, le vrai pouvoir demeure celui des responsables allemands d'Adidas, qui n'ont pas d'états d'âme.

Jacques Fortier

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DOSSIER

La télévision par câble



Dix ans après le lancement d'un plan national, la télévision par câble dépassera cette année un million d'abonnés en France. On peut s'appesantir sur les retards, les coûts élevés, en relevant que l'Allemagne franchit en même temps le seuil des dix millions d'abonnés. On peut aussi énumérer les polémiques et les incertitudes qui continuent d'agiter industriels, pouvoirs publics, élus, consommateurs et tous les lobbies qui gravitent autour de ce « nouveau » mode de diffusion des images. Politique commerciale et nouvelles normes, contrôle des chaînes payantes et réglementation du cinéma à la télévision : tous ces sujets seront débattus du 2 au 4 juin à Toulon pour la rencontre annuelle de Médiaville.
Mais on peut « lire » de façon plus positive le chiffre d'abonnés en France, comme les nouveaux accords conclus entre France Télécom et les principaux opérateurs. Ces accords sont la conclusion logique – même si elle a été tardive et laborieuse – de l'analyse des errements du passé. Ils visent à resserrer les liens économiques entre les acteurs et à simplifier la vie des usagers. Ce million de foyers « câblés » va vivre dans un monde audiovisuel différent, où la télécommande est banale, la pénurie d'images un souvenir, l'Europe (et les Etats-Unis...) une réalité.
Ce ne sera pas la mort des grandes chaînes, mais l'avènement d'une autre pratique télévisuelle. Cette pratique va ouvrir des marchés et des métiers nouveaux tant pour l'exploitation des réseaux que pour l' « édition » des contenus. Elle peut aussi, au-delà de l'économie, de la concurrence, des normes et règles, contribuer à élargir notre culture de l'image.

Dossier établi par Michel Colonna d'Istria

A quoi sert-elle et comment la recevoir ?

■ Télévisions ou radios, mais aussi téléphones mobiles ou tours de contrôle, doivent se partager des fréquences « hertziennes » rares, et leur réception est souvent brouillée par des obstacles naturels et par d'autres émetteurs. La construction de réseaux câblés permet de s'affranchir – au moins en partie – de ces contraintes de qualité et de quantité, tout en respectant les paysages.

Un usager raccordé au câble peut ainsi recevoir des dizaines de programmes de télévision et de radio sans interférences. Cette multiplication rend possible la création de nouvelles chaînes, thématiques ou locales, payantes ou non. Selon l'architecture du réseau, l'usager peut aussi « renvoyer » des informations sur le même réseau, ce qui autorise de nouveaux services interactifs. Enfin, le réseau câblé est un support qui peut accepter plusieurs normes (PAL, SECAM, D2 MAC...). Il contribue ainsi à faciliter la réception « transparente » pour l'usager des programmes nationaux et étrangers, et la transition vers de nouveaux types d'images (haute définition).

Chaque réseau est confié à un exploitant commercial, qu'on appelle opérateur. C'est auprès de lui que l'on peut souscrire des abonnements individuels, dont le prix varie selon le site et le nombre de chaînes que l'on veut recevoir : de quelques dizaines de francs par mois pour le « service antenne » minimal à plus de 230 francs avec des chaînes de cinéma « à option ». Des mesures récentes tendent à faire baisser les tarifs et à favoriser les abonnements collectifs préférentiels, souscrits par exemple pour l'ensemble d'un immeuble, voire intégrés dans les charges par les gestionnaires de HLM, pour lesquels des subventions sont prévues.

Un projet de loi en cours d'examen va également faciliter le câblage systématique des immeubles, en le rendant obligatoire pour les immeubles neufs, en simplifiant les décisions de copropriétés, en prévoyant des servitudes dans les parties communes.

Le raccordement consiste à installer dans le local (logement, bureau, hôpital, chambre d'hôtel...) une prise, sur laquelle on branche le fil d'antenne du téléviseur (*ou éventuellement un adaptateur, ou un* décodeur pour les programmes cryptés). ■

> **“Je ne suis pas certain que la situation actuelle du câble puisse s'améliorer significativement sans mesures drastiques. Mais je constate que la conscience générale du secteur évolue.”**
>
> André Rousselet, PDG de Canal Plus, décembre 1991

Qui construit et exploite les réseaux ?

■ *Par le « plan câble » de 1982, l'Etat et* France Télécom se sont engagés à construire des réseaux dans une cinquantaine d'agglomérations, qui représenteront au total 5,3 millions de prises une fois achevés. Treize milliards de francs ont déjà été investis dans ces réseaux, et le total dépassera 22 milliards de francs.

Ce « plan câble » a connu beaucoup de retards. Son coût, ses délais, sa mise en œuvre laborieuse ont été très critiqués – notamment par la Cour des comptes ; ses choix technologiques (fibre optique) et commerciaux (séparation entre construction et exploitation) ont été progressivement remis en cause. Aujourd'hui, quatre opérateurs exploitent commercialement les réseaux : deux privés, la Générale des Eaux et la Lyonnaise-Dumez ; deux publics, la Caisse des Dépôts et France Télécom qui va reprendre l'exploitation de certains réseaux à la Générale des Eaux.

En dehors du « plan câble », existent certains réseaux datant d'avant 1982 ; d'autre part, depuis 1987, les communes peuvent autoriser la construction des réseaux. C'est le CSA qui en autorise l'exploitation, sur proposition des communes. Plus d'un million de prises ont déjà été construites dans ce cadre d'économie privée dit « nouvelle donne ».

Pour construire et exploiter ces réseaux, on retrouve les quatre grands opérateurs déjà cités, mais aussi d'autres sociétés soit plus petites et spécialisées (RCF, Citecâble, Sorecom,...), soit qui se diversifient (comme EDF), soit enfin des sociétés d'économie mixte. Leur investissement total est difficile à connaître, mais dépasse plusieurs milliards de francs. Et la rentabilité n'est pas encore au rendez-vous pour tous : les trois opérateurs principaux ont perdu au moins 1,4 milliard de francs en 1991. ■

> **“Le câble ne doit pas seulement être construit, il doit être vendu.”**
>
> Paul Quilès, *ministre des PTT, juin 1989*

Quels programmes trouve-t-on ?

■ *Tous les réseaux retransmettent les* chaînes nationales « hertziennes ». Celles-ci, avec quelques autres, notamment les rares chaînes locales qui existent, forment le « *service antenne* », premier niveau de facturation. Vient ensuite le service « *de base* » qui comprend en général plus de quinze chaînes, soit étrangères (BBC, ZDF, RAI, TVE, SSR, RTBF, RTL, Sat 1...), soit multinationales (la francophone TV5, *qui compose son programme* à partir des chaînes françaises, suisses, belges, et québécoises, ou l'anglophone Superchannel), soit thématiques.

Certaines chaînes thématiques sont internationales, comme les chaînes musicales MTV (anglophone) et Euromusique (francophone), CNN (information), Eurosport ou TV Sport. TF 1 et Canal Plus contrôlent respectivement ces deux chaînes sportives, qui ont la particularité d'émettre en plusieurs langues, vers différents pays.

Mais la plupart des chaînes thématiques francophones sont limitées à l'Hexagone. Il s'agit notamment de Canal J (enfants), Planète (documentaire), Canal Jimmy (rétro-*branché-nostalgie-glamour et cambouis*), Canal Infos (information vidéographique), Paris-Première, toutes créées et contrôlées par les grands opérateurs et Canal Plus. Sans être opérateur, Canal Plus a en effet conquis une importance notable du côté des éditeurs de programmes, bien au-delà de sa participation au capital de ces chaînes. La diversité de l'offre, atout essentiel du câble, n'empêche donc pas la concentration des offreurs. Le Conseil de la concurrence a d'ailleurs placé le secteur sous surveillance pour deux ans.

Ce sont les mêmes groupes qui contrôlent aussi une dernière catégorie de chaînes thématiques, dites « *en option* », payantes en sus du service de base : les deux chaînes de films Ciné-Cinéma et Ciné-Cinéfil. On attend la publication des décrets fixant le statut de ces chaînes, âprement discutés depuis la loi de 1990 entre les exploitants des salles de cinéma et ceux du câble ; les « éditeurs » de programmes contestent notamment les contraintes en matière de diffusion de films (*le Monde* du 5 mai).

Enfin, des services de paiement à la séance, pour des films ou des spectacles, sont appelés à se développer. Après les réseaux du Nord, de telles expériences seront tentées avant la fin de l'année à Paris. En dehors de ces images « distractives », le câble sert aussi de support à des programmes éducatifs ou *de formation professionnelle*, de télévidéothèque, voire de télésurveillance. ■

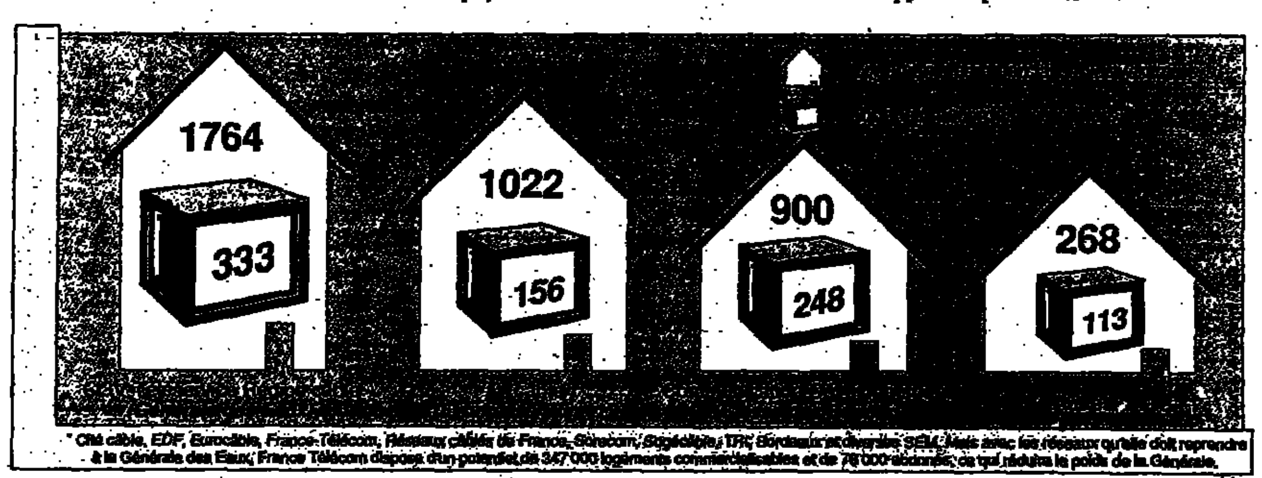
Quels sont les rapports avec les satellites ?

■ *Les deux modes de diffusion* sont, en théorie, complémentaires, le câble s'imposant dans les zones denses, le satellite transportant les programmes jusqu'aux réseaux, et arrosant les zones non câblées.

La pratique a imposé diverses variantes de ce schéma... *Rapide à* démarrer, reportant la plus grande partie de l'*investissement matériel* sur l'abonné (antenne, câble intérieur, etc.), en échange d'un abonnement beaucoup plus faible, se jouant des frontières et arrosant tout l'espace, le satellite a permis à B Sky B, en Grande-Bretagne, de venir concurrencer avec succès les chaînes établies, avec des programmes nouveaux. L'Allemagne a remarquablement fait jouer les synergies entre construction des réseaux et développement des nouvelles chaînes, *obligeant ces dernières* à passer sur le câble. En Scandinavie comme aux Pays-Bas, les émissions par satellite sont un moyen de contourner les monopoles publics.

En France, la réception directe par satellite n'est pas encore très développée, faute de programmes francophones attractifs sur des satellites fiables et *faciles à recevoir*. Le projet de Canal Plus et des opérateurs de composer un « bouquet » de chaînes thématiques sur Télécom 2 et de le vendre en dehors des zones câblées est bloqué en raison des divergences sur la norme à employer (*le Monde* du 5 mai). Son lancement élargirait l'assise économique des chaînes thématiques. Mais il restera à voir comment fonctionne la complémentarité organisée entre les deux... alors que les exploitants *de réseaux, dans la plupart des cas, n'en* supportent pas l'investissement. ■

> **“Il faut que le prix de *l'abonnement baisse, et* que la qualité des services augmente.”**
>
> Jean-Marie Rausch, ministre des PTT, août 1991



* Cité câble, EDF, Eurocâble, France Télécom, Réseaux câblés de France, Sorecom, Sogécâble, TRC, Bordeaux [illegible] SEM. Mais avec les réseaux qu'elle doit reprendre à la Générale des Eaux, France Télécom dispose d'un potentiel de 347 000 logements commercialisables et de 78 000 abonnés, ce qui réduira le poids de la Générale.

LES ÉTATS-UNIS EN TÊTE

C'est aux Etats-Unis que la télévision par câble est née, c'est là qu'elle règne : plus de 59,5 millions de foyers en bénéficient et font vivre une industrie prospère, – tellement prospère *que les élus veulent revenir* au contrôle des prix, surveiller la concurrence et la concentration des exploitants... Le Sénat américain vient ainsi de voter un projet de loi qui met quelques freins à la dérégulation intervenue depuis 1984 avec le Cable Act. Autre menace pour les exploitants : l'appétit des compagnies de téléphone, qui comptent surmonter les obstacles *juridiques les empêchant d'entrer sur ce* marché.

La prospérité, on la trouve aussi du côté des programmes : toutes les chaînes qui font partie de l'offre « de base » ont affiché des profits en 1991, et leurs revenus publicitaires ont augmenté de 18 %, pour dépasser 3 milliards de dollars. *Les chaînes câblées les plus* importantes sont CNN (la chaîne d'information du magnat sudiste Ted Turner, ESPN (la chaîne sportive des groupes Capital Cities/Hearst), USA Network (MCA/Paramount), TBS (Turner), Discovery (documentaires, TCI/Cox), TNT (films, Turner), Nickelodeon (jeunesse, *Viacom*), MTV (musique, Viacom), qui toutes atteignent au moins 55 millions de foyers.

Du côté des chaînes payantes, HBO (du groupe Time-Warner) reste le leader mondial du secteur avec ses 20 millions d'abonnés. HBO et sa rivale Showtime (du groupe *Viacom, 9,7 millions d'abonnés) ont* cependant toutes deux perdu des abonnés. Aussi toutes les sociétés de l'audiovisuel ont-elles les yeux rivés sur les nouvelles formes de consommation permises par le câble.

Le pay-per-view ou PPV aurait recolté 214 millions de dollars en 1991, et les firmes qui l'organisent espèrent doubler les recettes cette année. Les deux grands du secteur sont dans l'ordre PPV request et Viewer's choice. News Corp et TCI sont entrés dans le capital du premier ; Warner, Disney et des câblo-opérateurs contrôlent le second. Time-Warner expérimente des réseaux à 150 canaux, *qui permettent de démarrer des films* pratiquement à tout moment.

La Belgique et les Pays-Bas sont câblés de longue date (3,2 et 5,2 millions d'abonnés respectivement, soit des « taux de pénétration » de 90 % et 85 %). La Bundespost Telekom allemande a consacré des moyens *impressionnants* à son programme de câblage, qui dépassera cette année les 18 millions de prises et les 10 millions d'abonnés (56 %) mais enregistre encore de lourdes pertes.

En Grande-Bretagne, le rapide développement des chaînes par satellite a entravé *celui du câble (269 000 abonnés, soit 20 %).* L'Europe du Sud reste largement à la traîne : inexistants en Italie, les réseaux sont en Espagne plutôt de grosses antennes collectives, coutumières du piratage. La France occupe donc une position médiane, assez habituelle, entre mondes latin et anglo-saxon...

LEXIQUE

PRISES. – On parle de prise *raccordable* quand le câblage est réalisé jusqu'à la porte d'un local, qui devient alors *commercialisable*. La prise devient *raccordée* quand un foyer devient *abonné*. On distingue les abonnés individuels et collectifs. Le rapport entre *prises raccordables* (ou *logements commercialisables*, selon les cas) et *abonnés raccordés* donne le taux de *pénétration*.

COAXIAL, OPTIQUE, 0G, 1G. – Un *réseau se caractérise par* le câble utilisé (soit coaxial, en cuivre, soit en fibre optique) et par son architecture (en arbre, en étoile, en « mini-étoile », etc.). Le plan câble de 1982 comprend des réseaux dont la distribution finale est en *étoile et en fibre optique (dits 1G)* ou en arbre et coaxiale (0G). Le transport sur des distances importantes est, lui, réalisé en fibre optique.

VISIOPASS, CONTRÔLE D'ACCÈS, PAY-PER-VIEW. – Pour pouvoir distinguer plusieurs niveaux d'abonnement, et commercialiser des options payantes, ou même faire payer à la séance ou *pay-per-view* (un film, un concert ou un événement), les opérateurs doivent disposer d'un système identifiant les abonnés : *le contrôle d'accès*. Ce contrôle repose soit sur l'architecture même du réseau (cas de réseaux 1G), soit sur des terminaux à contrôle d'accès placés chez l'usager (couramment appelés décodeurs). Le terminal développé *par France Télécom, Visiopass*, fonctionne avec les normes D2 MAC et Eurocrypt. Il identifie les abonnés grâce à une carte à mémoire, vérifie leurs droits, désembrouille les signaux cryptés. Un système similaire a été développé par Canal Plus pour la réception satellite sous le nom de *Decsat*.

PLAN DE SERVICES. – On désigne ainsi l'ensemble des chaînes reçues sur un réseau donné. Ce plan doit être approuvé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Selon le baromètre Concerto Média/Câble Marketing, les *plans de service* français *comprenaient, en décembre* 1991, en moyenne 12,54 chaînes en plus des six chaînes nationales, au prix de 9,62 F en moyenne par chaîne.

CANAL, CHAÎNE, MOSAÏQUE. – Un réseau a une capacité physique de x *canaux*. Plusieurs *chaînes* peuvent se partager un même canal. Souvent, un canal est réservé à la *mosaïque*, image qui regroupe sur de petits carrés contigus les émissions en cours sur d'autres canaux.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Le Guide 92 du câble et des satellites* offre un annuaire complet et un tableau des problèmes actuels, 320 pages, 550 F, publié par Edicom (21, rue Tournefort, 75005 Paris, (1) 47-07-29-29), éditeur des lettres spécialisées *INF Câble, Câble marketing* et *Câble Tech et services*.
■ *Les Questions-clés du câble* (juridique), 260 pages, 400 F, Dixit (135, bd Pereire, 75017 Paris, (1) 46-22-52-22).
■ *La Télévision par câble*, par José Frèches, PUF, coll. « Que sais-je ? », 126 pages, 38 F. Une bonne introduction, datant malheureusement de 1990, dans un secteur très mouvant.
■ L'agence Câble du Service juridique et technique de l'information (SJTI, 69, rue de Varenne, 75007) a publié plusieurs brochures thématiques.
■ On trouvera aussi des informations à jour dans des ouvrages plus généraux comme *Médias et sociétés*, de Francis Balle (Montchrestien, 735 pages, 190 F).

هكذا من الأصل

COSTA-RICA

Offensive bannière

Déjà au deuxième rang mondial des producteurs planteurs costariciens visent le marché européen. Ils développent les surfacesultivées et misent sur la qualité, la recherche et... l'arrivée d'entrepri étrangères

SIQUIRRES (Costa-Rica) de notre envoyé spécial

« VINGT *centimètres de long, pas une seule tache, le plus lisse possible... C'est le fruit parfait que veulent les consommateurs des pays industrialisés, et nous le produisons comme personne d'autre, à un prix défiant toute concurrence.* » Victor Herrera, planteur de bananes sur le versant atlantique du Costa-Rica et fils de ministre, est fier de ce fruit qui est devenu le premier produit d'exportation de ce pays (400 *millions de dollars en 1991*), avant le café et le tourisme. Fier, mais inquiet, car, dit-il, *« l'Europe ne semble pas vouloir ouvrir davantage ses portes à la banane latino-américaine alors qu'elle s'apprête à le faire pour tous les autres produits agricoles »*. L'Amérique latine, qui fournit déjà 55 % des bananes consommées en Europe et près de 70 % de la production mondiale, espère beaucoup du marché unique européen.

Deuxième producteur mondial derrière l'Equateur et premier fournisseur de la CEE (549 000 tonnes en 1991), devant le Panama, la Colombie et l'Equateur, le Costa-Rica vend la moitié de sa production aux Etats-Unis, mais veut pénétrer les pays européens qui lui restent encore fermés (1), en particulier la France et l'Espagne. Il a entamé depuis quelques années un vaste programme de développement qui ferait passer la surface cultivée de 32 000 hectares à 45 000, voire davantage, d'ici à 1995 (la production annuelle grimperait de 1,5 à 1,8 million de tonnes). Tous les autres pays de la région ont suivi le mouvement, ce qui laisse craindre une surproduction et la chute des prix, comme c'est déjà le cas avec le café. Aussi le président costaricien, avec ses collègues du Honduras et du Panama, a-t-il demandé à rencontrer François Mitterrand pour lui faire part de ses préoccupations (*le Monde* du 11 mai).

COURSE • *« La demande mondiale étant en pleine expansion depuis le début des années 80, j'ai décidé de passer de 11 000 tonnes en 1991 à 16 000 tonnes cette année »*, annonce Victor Herrera. Dans sa nouvelle plantation de plus de 300 hectares de la région bananière de Siquerres, 230 ouvriers mènent une véritable course contre la montre pour couper, sélectionner, laver et emballer les milliers de caisses qui doivent être livrées par camion le jour même, à 60 kilomètres de là, sur les quais de Limon. Destination Hambourg, l'Allemagne étant, de loin, le premier client et le premier consommateur de bananes en Europe (14 kilogrammes par habitant et par an, contre 8 en France).

« En Europe, déplore Victor Herrera, *on nous accuse d'exploiter les travailleurs, en leur versant des salaires tout juste suffisants pour prendre un repas par jour. Rien de plus faux ! Les salaires ne sont certes pas aussi élevés qu'en Martinique ou en Guadeloupe, mais les ouvriers des bananeraies sont les mieux payés du secteur agricole au Costa-Rica : ils touchent en moyenne 40 000 colones par mois* [environ 1 500 francs, soit près de deux fois le salaire d'un policier costaricien]. *De plus, nous avons des charges sociales très élevées – 53 % du salaire – et, chez nous, les lois sont appliquées, y compris par les multinationales. La presse européenne a trente ans de retard :*

> "L'époque des multinationales américaines est dépassée depuis longtemps"

l'époque des multinationales américaines qui faisaient la pluie et le beau temps en Amérique centrale est dépassée depuis longtemps. »

En effet, à l'exception du Guatemala et surtout du Honduras – où elles ont néanmoins perdu le pouvoir de changer les gouvernements, – la Standard Fruit (Dole), la United Brands (Chiquita) et la Del Monte ont vu leur monopole largement ébréché par des producteurs nationaux et des sociétés colombiennes ou britanniques.

COLOMBIENS • C'est particulièrement le cas au Costa-Rica, où les multinationales n'assurent plus « que » 60 % de la production. Elles contrôlent encore, il est vrai, l'essentiel de la commercialisation grâce à leurs flottes de bateaux, mais deux sociétés colombiennes, Banacol et Uniban, ont déjà réussi à s'emparer de près de 20 % de ce secteur et sont en pleine expansion, y compris en plantations. Les Allemands sont également sur les rangs ainsi que le britannique Fyffes qui a déjà pris une part du marché au Honduras en offrant des prix plus élevés aux producteurs indépendants pour casser le monopole de Chiquita. Mais le bruit court que celle-ci rachèterait Banacol pour accroître sa production et éliminer un concurrent.

Misant, elles aussi, sur l'ouverture des marchés de la CEE, les sociétés européennes commencent à se désengager des Caraïbes pour investir en Amérique centrale, où les coûts de production sont très nettement inférieurs (environ 0,30 dollar le kilo contre 0,70, soit 1,60 franc contre près de 3,80). Ainsi le producteur britannique Geest fera sa première récolte cette année au Costa-Rica, où il a acheté plusieurs milliers d'hectares.

Les investisseurs étrangers sont particulièrement attirés par le Costa-Rica, où le niveau technologique est plus élevé, les infrastructures plus développées et la main-d'œuvre plus qualifiée (les rendements atteignent 2 700 caisses de 18 kilogrammes par hectare par an, trois fois plus qu'aux Antilles et deux fois plus qu'en Equateur). *« Et puis, nous avons réussi à éliminer les syndicats à la suite des grandes grèves du début des années 80 qui avaient provoqué l'abandon de milliers d'hec par la United Brands sur la cacifique*, souligne le préside la Chambre des planteurs bananes, Edmundo Tayl*alheureusement, les ancierigeants com-*

> "Les ans dirigeants munistes se sont coris en écologis"

munistes se sont ertis en écologistes pour poure leur agitation contre l'itrie de la banane. »

Edmundo Tayloisurge contre l'action des moients écologistes – *« nous ibuons pour moins de 1 % aboisement »*, dit-il, –mais il reaît que les producteurs doivésormais en tenir compte et stir dans la recherche de métls de culture moins polluantes (en réduisant le nombre d'applications de pesticides et en recyclant les déchets, en particulier les sacs de plastique imprégnés d'insecticide qui entourent les régimes de bananes pendant la croissance).

LABORATOIRES • Dans ses laboratoires installés à Guapiles, en plein cœur des plantations d'*« or vert »*, la Compagnie bananière nationale (Corbana), société mixte créée en 1971 par l'Etat pour venir en aide aux producteurs costariciens, poursuit ses recherches sur les fertilisants organiques et reproduit des plants *in vitro* pour développer des cultures sans nématodes, parasites combattus avec de grosses quantités de pesticides. *« Depuis cinq ans, la Banacol n'utilise plus de nématocide dans ses plantations au Costa-Rica grâce aux plants* in vitro *importés d'Israël*, souligne Antonio Lopez, l'agronome responsable du laboratoire de Corbana. *Si le consommateur était moins exigeant et acceptait une banane légèrement tachée, nous pourrions aussi réduire considérablement les pulvérisations de fongicides, qui restent indispensables pour lutter contre notre principal ennemi, la sigatoka noire. »*

Pour lutter contre ce champignon, responsable d'importants dégâts dans la région, les Costariciens peuvent désormais compter sur l'aide... de la France. Dans un élan de générosité plutôt inattendu à l'égard du principal concurrent de la banane antillaise, l'Institut français de recherches sur les fruits et les agrumes (IRFA) a en effet entrepris de faire profiter les pays latino-américains des nouvelles techniques mises au point dans ses laboratoires et convoitées depuis longtemps par les multinationales américaines.

Bertrand de la Grange

(1) L'Allemagne est le seul pays de la CEE qui n'impose pas une taxe de 20 % sur les bananes latino-américaines.

ÉQUATEUR

Une pomme de discorde

QUITO
de notre envoyé spécial

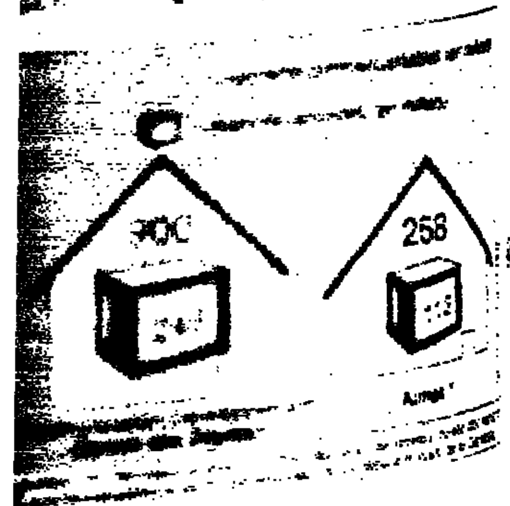
En Equateur aussi, la banane est devenue la principale « pomme de discorde » dans les relations avec la CEE, notamment avec la France. Ce fruit, dont l'Equateur est le premier exportateur mondial, constitue la deuxième source de devises pays après le pétrole (115 millions de dollars en 1991) et fournit le quart de son revenu. Près de la moitié de la oroduction et du commer.. sont contrôlés par un groupe très puissant, Naboa. Il forme avec les autres producteurs un lobby si actif dans le pays que le ministre de l'agriculture se comporte, selon un diplomate, *« comme le véritable porte-parole »* des exploitants. Ayant, d'autre part, engagé récemment une prudente mais réelle politique d'ouverture économique, le pays comprend mal que l'Europe, elle, continue à contingenter et à taxer les importations de bananes. *« C'est cet exemple désastreux de double langage qui a justifié la réaction très virulente d'un secteur qui fait vivre indirectement deux millions de personnes dans le pays (1) »*, affirme Manuel Vivanco, directeur de la Fédération des exportateurs.

La France, en raison de ses liens avec plusieurs pays du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), est le principal objet de la vindicte équatorienne, malgré les crédits accordés par Paris – près de 125 millions de dollars – à des projets concernant l'approvisionnement en eau potable et le réseau de chemin de fer, depuis l'arrivée à la présidence de Rodrigo Borja, il y a quatre ans. D'où des échanges aigres-doux entre plusieurs personnalités équatoriennes et l'ambassadeur de France à Quito.

Les autorités équatoriennes restent pourtant assez confiantes sur la possibilité d'un accord. *« Ce qui a surtout été regrettable, c'est l'absence d'un dialogue clair avec la CEE au début de cette affaire. Maintenant, même si nous restons opposés à un contingentement, nous ne contestons pas les importations européennes aux pays ACP »*, assure le ministre des affaires étrangères, Diego Cordovez.

Denis Hautin-Guiraut

(1) Un chiffre qui paraît surestimé puisqu'il représente le cinquième de la population de l'Equateur.



هكذا من الأصل



L'EUROPE DES ROTHSCHILD

Le retour de David

Atteinte par les nationalisations de 1981, la branche française, après une remontée formidable, rejoint la branche anglaise

« *JAMAIS un Français n'avait été choisi pour jouer un rôle chez les Rothschild de Londres, et vice versa. Ma nomination comme vice-président de N. M. Rothschild and Sons est un signe des temps pour la nouvelle Europe, qui se manifeste dans l'inconscient des uns et des autres.* » Ce commentaire de David Rothschild, associé gérant statutaire de Rothschild et Cie Banque, à Paris, illustre bien la communauté d'intérêts qui se réinstalle entre les deux branches de la famille. Une communauté qui ignore de nouveau les frontières, comme en 1808, lorsque de Londres Nathan de Rothschild expédiait – avec l'accord tacite du ministre des finances de l'empereur Napoléon, Mollien – de l'or à son frère James, à Paris, pour être transformé en traites sur l'Espagne, et remises à Wellington pour payer sa campagne à partir du Portugal !

Signe de réunification, cette *nomination est aussi, avant tout*, la reconnaissance d'un remarquable retour sur la scène financière de la branche française. Une famille que la nationalisation de la Banque Rothschild, à l'automne 1981, avait mise sur la touche. A cette occasion, le président de la banque, le baron Guy, *avait fait paraître dans le Monde* du 30 octobre 1981 un article vengeur intitulé « Adieu Rothschild » et se terminant par ce constat mélancolique : « *Les Rothschild français ont commis la faute de croire qu'ils pouvaient évoluer et se développer avec leur temps et dans leur pays : mal leur en a pris. Les procureurs socialistes les ont exclus de la cité économique. De la Maison des Rothschild, il ne restera que quelques bribes, peut-être rien. Juif sous Pétain, paria sous Mitterrand, pour moi cela suffit. Rebâtir sur les décombres deux fois dans une vie, c'est trop. Retraité par force, je me veux gréviste.* »

> “De la maison des Rothschild, il ne restera que quelques bribes.”

COQUILLE VIDE ● Il restait tout de même à ces Rothschild français, outre une fortune personnelle, de splendides objets d'art, et des immeubles fort bien placés, environ 150 millions d'indemnisation pour les trois branches de la famille, ainsi qu'une modeste holding : Paris-Orléans, *60 millions* de francs de capitalisation boursière et 142 millions de francs d'actif en 1981, une coquille un peu vide après la nationalisation des chemins de fer de 1937.

C'est précisément à partir de *cette coquille que David, fils* de Guy, et son cousin Eric, respectivement quarante et trente-huit ans, vont « recommencer ». Mais pas sur le même modèle que l'ancienne Banque Rothschild avec son splendide immeuble de la rue *Laffitte à Paris, ses dépôts, ses* douze guichets et ses mille deux cents employés. La rentabilité de cette banque était très aléatoire avec des participations minières et immobilières grevées d'un fort passif, qu'il fallut éponger.

Ils démarrent « petit », dans une activité traditionnelle que les Rothschild connaissent bien : la gestion de patrimoines. Le leur d'abord et celui de leurs amis et connaissances, *300 millions* de francs initialement, dans le cadre d'une simple maison de titres, PO-gestion, filiale de Paris-Orléans, créée dès décembre 1981. Aujourd'hui, ces 300 millions de francs sont devenus 10 milliards, *essentiellement en valeurs mobilières* (actions et obligations), monétaires (titres de créances négociables) et en instruments dérivés (options, produits indiciels *synthétiques*, MATIF) au travers de sicav ou de comptes gérés.

Second axe de redémarrage : la viticulture, avec le prestigieux château *bordelais Lafite-Rothschild*, fortement renforcée par la création en 1982, sous l'égide d'Eric, d'une société d'exploitation (DBR), filiale de Paris-Orléans, qui a de grandes ambitions en France comme à l'étranger.

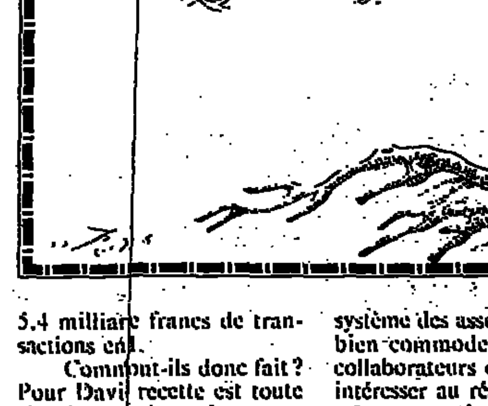
DEUX HOLDINGS ● Un troisième axe est celui de l'investissement, du désinvestissement et de la finance, au sein de deux holdings, elles aussi coiffées par Paris-Orléans et cotées à la Bourse de Paris, à savoir SHM et Francarep. SHM, ex-Société *Saint-Honoré-Matignon, fondée* en 1986 en commun avec la Compagnie financière d'Edmond de Rothschild (le cousin, de l'autre branche) pour investir dans les sociétés privatisables par le gouvernement de Jacques Chirac, *s'est orientée en 1988*, après séparation d'avec la Compagnie financière d'Edmond, vers le capital développement. A ce moment, SHM prend le contrôle d'une vieille activité familiale, Francarep, l'une des sociétés de recherche et d'exploration pétrolières (REP) constituées à la fin *des années 50 pour participer* à l'aventure pétrolière saharienne.

Aujourd'hui, la SHM et Francarep détiennent des participations dans les secteurs du luxe, des services et de l'industrie légère (Hermès, Orcofi), les *extincteurs Sicli, les machines* à graver Gravograph, le courtage d'assurances, la porcelaine de Wedgwood, la distribution en Espagne et la presse en France (groupe Expansion). Paris-Orléans, la holding de tête, que préside Eric, contrôle, avec ses filiales, des activités dépassant *1,5 milliard de francs, à partir* de la soixantaine de millions de francs disponibles en 1981.

Jusque-là, il s'agit de gestion patrimoniale et de capital-développement dont bien des exemples sont fournis sur la place de *Paris avec des bonheurs divers*. Mais c'est surtout dans les opérations de fusions et d'acquisitions internationales que PO-gestion, devenue banque d'affaires en juillet 1984 sous le nom de PO-banque et retrouvant en 1986 son nom de Rothschild, s'est illustrée.

Le « coup » le plus spectaculaire *a été* l'achat du *groupe* chocolatier suisse Jacobs-Suchard par le géant américain Philip Morris pour 4,2 milliards de dollars (23 milliards de francs) en 1990. On peut citer également la cession par le groupe Pinault des Papeteries de La Chapelle-Darblay au Norvégien Kymmene, celle des activités plâtre et gypse de Poliet à British Plastic Board, en y ajoutant, tout récemment, le rachat de Cinzano par le groupe britannique Grand Metropolitan *et la prise de contrôle de la* chaîne de restaurants helvétique Mövenpick par le groupe allemand du baron von Finck.

« GROSSES CHOSES » ● En France, Rothschild et Cie Banque *a joué un rôle dans la vente* de Pathé-Cinéma aux Chargeurs et celle d'une partie de la participation de Bolloré dans le groupe Rivaud, sans oublier naturellement le rôle de conseil du gouvernement dans la privatisation *de Paribas et Matra en 1987* et 1988. A l'heure actuelle, deux ou trois « grosses choses » sont en maturation après le coup d'arrêt provoqué par la crise du Golfe, auquel *Rothschild* et *Cie Banque*, plus jeune et moins lourd que ses concurrents, a plutôt bien résisté. L'établissement figure désormais dans les premiers rangs de la banque d'affaires à Paris, jouant en « première division » après *Lazard Frères, bien entendu*, mais honorablement placé par rapport à Paribas et Clinvest, la filiale du Cré**t lyonnais, avec



TUDOR BANUS

5,4 milliar[illegible]e francs de transactions en [illegible].

Comm[illegible]ont-ils donc fait ? Pour Davi[illegible] recette est toute simple : c[illegible]uire, pierre par pierre, hor[illegible] par homme, une équipe po[illegible]nt des relations, du dynami[illegible] de l'imagination et de la te[illegible]ue. Des relations ? « *Nous avo[illegible]cès à beaucoup de gens qui n[illegible]ont confiance* », et on pourrai[illegible]uter qui n'ont pas peur d'eu[illegible]ce qu'ils ne leur font pas d[illegible]e ou ne menacent pas leurs [illegible]rêts. Les concur*rents et a*[illegible]de Rothschild et Cie Banqu[illegible]conviennent tous, que ce soi[illegible]ommes de Lazard Frères, [illegible]chassent sur les mêmes te[illegible] ou Vincent Bolloré, qui [illegible]sé leurs services : « *Ils sont [illegible]vec tout le monde, et c'est ra[illegible]ns les affaires.* »

RÉFLEXE [illegible] dynamisme ? Il en faut beau[illegible] dans un domaine où chacun[illegible]e son temps à proposer à t[illegible]a place des opérations et [illegible]montages. « *Nous sommes [illegible]tuellement sur le sentier d[illegible] guerre* », affirme David, e[illegible]e *croit volontiers*. De l'ima[illegible]ion ? C'est encore bien plus [illegible]ssaire pour séduire des clien[illegible]éjà très sollicités. Ainsi Jea[illegible]ude Meyer, associé gérant q[illegible]retenait depuis dix ans des [illegible]ons avec Jacobs-Suchard, a [illegible] réflexe, très vite, de proposer [illegible]modalités d'une cession à [illegible]ip Morris. De la techniqu[illegible]Des collaborateurs comme [illegible]es Getten, au service de [illegible]famille Rothschild depuis p[illegible]e quarante-cinq ans, en ont [illegible]ui abondamment, riches d'[illegible]expérience irremplaçable.

> “J[illegible]rai un « [illegible]executive chai[illegible] » à Lo[illegible].”

Plu[illegible]fondément, une des raisons [illegible]uccès de l'établissement a[illegible] la légèreté de ses structur[illegible]ent trente personnes avec à [illegible]e *170 millions de* fonds p[illegible]s et surtout sa forme juridiqu[illegible] société en commandite sim[illegible]adoptée en 1987. Le système des associés gérants, c'est bien commode pour attirer des collaborateurs de haut vol et les intéresser au résultat, atout capital pour motiver les gens. « *Une structure horizontale est préférable à une structure verticale* », assure David Rothschild, associé gérant statutaire, qui a pu ainsi recruter pour la gestion de patrimoine Guy de Mailly-Nesle, ancien président de la Banque de gestion privée, Jean-Claude Meyer, déjà cité, qui a passé treize ans chez Lazard Frères, et Jean-Charles Naouri.

Le cas de ce dernier est particulier : pape de la déréglementation financière comme directeur de cabinet de M. Bérégovoy au ministère des finances, et l'un des hommes les plus doués de sa génération, *il a*, de son côté, créé un fonds d'investissement, Euris, *qu'il contrôle et qui gère* plus de 3 milliards de francs d'investissements, le double de ceux de Paris-Orléans.

Malgré les bruits les plus divers, David de Rothschild assure formellement que leur collaboration *reste entière. D'autres* associés pourront faire leur entrée, à commencer par Edouard de Rothschild, demi-frère de David et âgé de trente-cinq ans. Intelligent (il a mené les opérations Pathé-Chargeurs et Bolloré-Pinault), *il est également* passionné, peut-être trop, ce qui lui vaut quelques critiques dans les milieux financiers.

TRÈS LOURD ● Face à Rothschild de Paris ressuscité de ses cendres, *Rothschild de Londres*, celui d'Evelyn, fort de son ancienneté biséculaire, pèse très lourd, sept à huit fois plus, avec ses deux mille personnes. Spécialisé depuis longtemps dans les fusions-acquisitions et le conseil aux *entreprises, l'établissement* londonien est spécialiste des opérations de privatisation, obtenant des mandats en Grande-Bretagne et en Italie, rivalisant avec de redoutables concurrents comme Warburg, Schroeder, Goldmann Sachs et Morgan Stanley. Surtout, N.M. Rothschild dispose d'un réseau mondial implanté en Asie (Tokyo, Singapour, Hongkong), en Australie, en Amérique latine *et au Mexique*).

D'où l'intérêt d'une collaboration entre les deux maisons, déjà en cours sur les opérations menées de concert (Pinault, Chargeurs, Fondiaria en Italie), plus une filiale commune Rothschild Europe, et des participations croisées dans les holdings de tête, Concordia à Londres et *Paris-Orléans à Paris. L'idée de* départ a été qu'Evelyn, à soixante ans, a des enfants trop jeunes (quatorze et quinze ans), qu'Amschel, le frère du cousin ennemi (Jacob), et son successeur désigné, a encore, à trente-sept ans, le temps de mûrir et qu'enfin David, à cinquante ans, peut parfaitement assurer le relais.

Mais David se montre prudent : gare au phénomène de rejet : « *Je n'ai pas la prétention d'être le successeur d'Evelyn à l'identique. Je serai un* non executive chairman *à Londres* (c'est-à-dire un président et non un président-directeur général) *et je n'abandonnerai pas Paris. Néanmoins, je souhaite rester actif jusqu'à soixante-dix ans.* » Il s'agit donc d'une transition de quelques années en attendant qu'un *Rothschild anglais prenne* la suite.

Certains, à Londres et ailleurs, sont sceptiques mais David, père de famille et époux comblé, est doté d'un charme peu courant. Très convivial, avec un sens remarquable de l'équipe, il n'a rien d'un corsaire, et à Londres *on le voit très bien prendre* place, avec aisance, dans la corporation fermée des gentlemen de la City, où les Rothschild sont présents depuis près de deux siècles.

François Renard

Le vin, histoire

Tous les Rothschild français *ont le goût du vin, et cela depuis* longtemps. C'est en 1853 que Nathaniel, de la branche anglaise il est vrai, achète le château de Mouton dans le Bordelais, et c'est en 1922 que son petit-fils bien parisien, Philippe, reprend en *main le domaine, délabré et en* piteux état. Cette personnalité hors du commun, constructeur avec son père du théâtre Pigalle, metteur en scène et producteur de films, spécialiste des poètes et dramaturges élizabéthains, cou*reur automobile bien placé au* Mans et à Monaco et fin régatier, fut jusqu'à sa mort au début de 1988 un viticulteur passionné. Au terme de cinquante années de combats, il réussit en *1973* à faire classer Mouton-Rothschild *comme premier grand cru du* Médoc, à égalité avec les trois autres, Latour, Lafite et Margaux. L'un des premiers, à Bordeaux, il pratique la mise en bouteilles au château au lieu d'en confier le soin aux grandes maisons de négoce, cela dès 1924, année où il décide de faire dessiner l'étiquette de ses bouteilles par un artiste différent pour chaque millésime, petits chefs-d'œuvre de *Jean Cocteau, Marie Laurencin*, Leonor Fini, Salvador Dali, Marc Chagall, Pablo Picasso, Andy Warhol et bien d'autres. Aidé de *sa seconde épouse, l'Américaine* Pauline Fairfax-Potter, décédée en 1976, il fait du château un véritable musée.

Homme d'affaires avisé, Philippe de Rothschild, après avoir acquis deux autres châteaux, *Clerc-Milon et Mouton-Baron Philippe*, devenu château d'Armailhacq, crée la première maison bordelaise de bordeaux d'appellation contrôlée, la Baronnie, qui vend dans le monde entier plus de 15 millions de bouteilles par an *de Mouton-Cadet. Sa fille* Philippine, comédienne, a pris avec éclat la suite de son père.

PASSION ● Autre « histoire d'amour », celle de James, l'un des cinq « Messieurs de Franc*fort* » *et l'ancêtre de la branche* française, qui, en 1868, juste avant sa mort, acquiert Lafite devenu Lafite-Rothschild, premier grand cru du Médoc situé à 500 mètres de Mouton, et qui est resté la propriété indivise de cette *branche. C'est Eric de Rothschild*, arrière-arrière-petit-fils de James et cousin de David qui, avec compétence et efficacité, assure depuis 1974 la gestion de Lafite *et de tout le domaine viticole, au* travers de la société Domaine Barons de Rothschild (DBR).

PERSPECTIVES

L'EUROPE DES ROTHSCHILD

Le royaume de Sir Evelyn

La nomination du « cousin français » David pour succéder à Sir Evelyn, président de la N.M. Rothschild and Sons, est le prélude à un rapprochement des deux branches au sein d'un groupe européen

LONDRES
correspondance

« S*I quelque chose m'arrive, il y a David. Si quelque chose lui arrive, il y a Amschel, le plus jeune. Le travail en famille a toujours été notre image de marque.* » Dans l'atmosphère enivrée de respectabilité de sa salle de conférence personnelle, Sir Evelyn de Rothschild, soixante ans, paraît presque timide. Peut-être parce que le président de N.M. Rothschild & Sons (NMR) assure la réputation de puissance et de gloire de l'une des dernières grandes banques familiales de la City encore totalement privées.

Les gratte-ciel de la première place boursière européenne écrasent peut-être le siège banal de New-Court, mais dès l'entrée, la différence avec les autres établissements du « Square Mile » saute aux yeux. Des armoiries dont la devise proclame « Intégrité, Industrie, Concorde », des murs en marbre couverts de portraits de famille, des huissiers hautains et insondables.

PATRIARCHE • *« Il existe deux maisons, l'une à Paris et l'autre à Londres. Autant marcher ensemble. Comme notre nom l'indique bien, nous sommes foncièrement européens. Cette association présente des avantages que d'autres n'ont pas. Profitons-en »*, poursuit-il, parlant cette langue particulière, entre l'anglais et le français, qu'utilisent volontiers les Rothschild. Avec de temps en temps ce clin d'œil sympathiquement retors à un collaborateur qui répond, précis comme un robot : *« Oui Monsieur, c'est tout à fait cela. »*

« Evelyn est un banquier très conventionnel, pas un génie, mais beaucoup de bon sens, surtout quand il s'agit de s'entourer de gens de qualité », déclare, mi-admiratif, mi-critique, un confrère. A l'image du Tout-Londres, ce dernier a été surpris par la nouvelle de la désignation de David de Rothschild, associé-gérant de Rothschild & Cie Banque à Paris comme *« deputy-chairman »* de NMR et d'Amschel, trente-six ans, patron de Rothschild Assets Management (gestion de portefeuille) comme numéro trois. Désavoué, le dauphin pressenti, le directeur-général, Fred Vinton, un banquier de nationalité américaine, a préféré claquer la porte et gérer la fortune de la famille argentine Bemberg. Avec le recul, le tranquille « patriarche » de St-Swinten Lane n'a aucun regret. Calé dans son fauteuil, il explique : *« La continuité au sommet et la stabilité de l'actionnariat permettent de travailler à plus long terme et facilitent la prise de décision. »* Evelyn avait hérité d'une maison vénérable, mais exsangue et a su la faire revivre. Sous sa houlette, NMR est devenu un poids lourd de la finance, rival des plus grands noms américains, japonais ou européens.

La direction du fixing du cours de l'or deux fois par jour, les principales privatisations de l'ère Thatcher, la gestion des plus prestigieuses fortunes, le conseil du magnat anglais lord Hanson pour les acquisitions et les fusions, l'assistance aux pays du tiers-monde pour rééchelonner leur dette nationale... Derrière toutes ces opérations, on retrouve la banque d'affaires, forte de ses deux mille employés et de la maison de courtage Smith New Court (35 % du capital).

Le refus du gigantisme, l'accent mis sur la rentabilité au lieu de la croissance à tout-va et la solidité financière sont les fers de lance du côté londonien. Les liens étroits avec le pouvoir tissés par un chef proche des conservateurs, mais centriste, pour autant qu'on puisse lui coller une étiquette, ne font que perpétuer la mythologie du fondateur, Nathan Mayer, financier des campagnes antinapoléoniennes.

Comment « M. David » va-t-il s'intégrer dans une firme anglaise comme on n'en fait plus, curieux mélange de modestie et d'arrogance ? L'homme est peu connu à Londres, mais une réputation de convivialité et de savoir-faire le précède.

GENTILHOMME • Si, physiquement, tout les oppose, le chef actuel de la branche britannique et son successeur français ne manquent pas d'atomes crochus. Comme son cousin d'outre-Manche, Evelyn aime jouer au gentilhomme, partageant son horaire entre cinq jours ouvrables à la Bourse et le week-end dans le manoir du Buckinghamshire, où la vie est dominée par le culte des chevaux et les arts. Les Rothschild anglais s'intéressent également de près à la vie publique. Si David est maire de Pont-l'Evêque (Calvados), Evelyn est très actif dans le secteur de la presse (*The Economist, The Daily Telegraph*...) et préside plusieurs institutions charitables.

On lui trouve peu d'ennemis. *« Alors que la famille française a connu les traumatismes de l'Occupation et de la privatisation, la branche anglaise peut se targuer d'une continuité historique. Les Rothschild de Londres me paraissent mieux intégrés dans la vie anglaise que ceux de Paris. Leur action en faveur d'Israël et de la communauté juive est moins voyante. Evelyn cultive la discrétion à l'extrême, alors que ses cousins de l'Hexagone semblent rechercher la publicité »*, souligne Derek Wilson, auteur du livre *The Rothschilds – A Story of Wealth and Power*, publié il y a trois ans et qui fait autorité en la matière.

La couleur muraille n'a pas empêché les disputes familiales. La lutte à couteaux tirés que se sont livrés Sir Evelyn et son cousin Jacob, le quatrième lord Rothschild, lors de la dernière décennie a défrayé la chronique. Et il y a des choses qui ne se pardonnent pas. En 1980, Evelyn a évincé Jacob de la présidence de la banque, grâce à l'aide du père de ce dernier, le baron Victor. Devant la transformation du paysage autour de New-Court et l'internationalisation des mouvements de capitaux, Jacob Rothschild, alors aux commandes, avait voulu transformer ce temple de la tradition en un supermarché de la finance, offrant toute la palette des services.

DISPUTES • Ce croisé de l'argent, rusé et ambitieux, réclamait une introduction du titre en Bourse. Evelyn, actionnaire majoritaire, avait mis son veto. *« Je leur souhaite bonne chance... Vous savez, David faisait également partie du consortium anti-BAT »*, commente, non sans perfidie, Jacob Rothschild, dans son hôtel particulier de St-James Place. Cette allusion au prétendu rôle de David aux côtés du trio lord Rothschild-Jimmy Goldsmith-Kerry Packer lors du raid avorté sur BAT en 1990, fait sourire l'Honorable Evelyn. *« Décidément, Jacob en fait trop »*, semble-t-il dire. Qu'Amschel, le nouveau promu, soit également le demi-frère de lord Rothschild n'a guère favorisé un climat de réconciliation familiale.

« Il y a à la fois un monde de défiance à dissiper et un style à inventer. David ne devra surtout pas donner l'impression que le pouvoir est passé à Paris et devra se considérer comme le président d'un conseil, arbitrant ou réconciliant les points de vue différents. L'intégration des deux maisons sera accélérée, mais jusqu'à quel point ? », s'interroge un analyste du secteur. Derrière le rapprochement NMR-RCB se profile une stratégie qui dépasse de loin le cadre bilatéral : le groupe Rothschild entend concurrencer désormais Lazard, à armes égales et sans complexe.

Un choc de titans en perspective. Réputée pour ses activités de conseil en acquisitions et fusions, Lazard est présenté derrière la plupart des « coups » en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Un triple enracinement national qu'a toujours envié Sir Evelyn.

« Nous avons la chance d'avoir un nom reconnu dans le monde entier. En travaillant ensemble, nous sommes mieux placés dans les concours de beauté que ceux qui doivent expliquer qui ils sont... » Evelyn, David, Amschel doivent désormais s'imposer, sans fracas, sans rien demander. Comme si le pouvoir financier et eux ne faisaient qu'un. S'il fallait un visage à la haute banque dans le sens anglo-saxon du terme, ce trio franco-britannique habile, sobre et déterminé, pourrait lui prêter le sien.

Marc Roche

d'amour et de famille

Cette holding familiale a été créée en 1982 à partir d'un autre château, Duhart-Milon, quatrième cru classé du Médoc et d'un grand cru bourgeois, le château la Cardonne – vendu en 1990 pour acheter les deux tiers du château l'Evangile, l'un des plus grands crus de Pomerol. La société familiale englobe aussi, en association avec le magnat belge Albert Frère, le château Rieussec, grand cru de Sauternes. S'y ajoutent 2 000 hectares au Chili dont 250 plantés, avec 1 200 000 bouteilles vendues partout dans le monde, et un échange de participations avec l'américain Chalon portant sur quatre domaines californiens. Après la baisse spectaculaire des prix des vignobles en Bordelais (on est revenu à sept ou huit ans en arrière) *« nous recommençons à regarder »*, déclare Eric de Rothschild, qui entend bien ne pas en rester là.

Quant au baron Edmond, qui, par héritage, détient 18 % de Lafite et 8 % de la holding DBR, il a préféré, lui aussi, régner sur son propre vignoble : *« Lafite, c'était trop facile. »* Comme les Américains en Californie, il a reconstitué de toutes pièces au prix de 122 millions de francs un domaine de 130 hectares, planté sur une loupe d'argile, dans les cailloux de Moulis-en-Médoc, avec le château Clarke, le château Peyrelebade et le Malmaison. Nourrissant une véritable passion pour ses vignes et s'assurant les conseils du grand œnologue Emile Peynaud, le baron Edmond fait monter régulièrement la qualité de son vin, qu'il fait goûter à ses invités dans sa superbe résidence de Clarke et qu'il vend fort bien, y compris à la compagnie aérienne Swissair.

Le vin, une histoire d'amour pour les Rothschild ? Sans doute, mais au siècle dernier, et encore avant la dernière guerre, posséder un grand cru faisait partie du patrimoine, du train de vie et de l'image, comme une écurie de courses ou une galerie de tableaux. Aujourd'hui, avec l'ascension des prix depuis 1981, c'est devenu une affaire rentable offrant des dividendes confortables et une valorisation vertigineuse des domaines : un milliard et demi de francs chacun pour Mouton et Lafite, 200 millions de francs pour Rieusec – acheté une trentaine de millions de francs il y a trois ans, – en attendant que Clarke soit mieux connu. De l'amour certes, mais aussi un très remarquable investissement !

F. R.

Le baron Edmond : un monument

« Un Rothschild qui n'est pas riche, pas juif, pas philanthrope, pas banquier, pas travailleur, et qui ne mène pas certain train de vie, ce n'est pas un Rothschild » : telle est l'opinion lapidaire du baron Edmond de Rothschild, descendant unique, et indépendant, d'un des trois rameaux de la branche française et un véritable « monument » à sa façon. Riche, il l'est, dix fois, peut-être cent fois plus que ses cousins.

Tout d'abord, l'héritage de l'ancêtre James, mort en 1868, qu'on disait élevé à 2 milliards de francs-or (plus de 20 milliards de francs d'aujourd'hui), ne s'est guère dilué dans sa branche où, sur trois générations, les enfants uniques ont quasiment été la règle : un véritable entonnoir. De plus, Edmond n'en est qu'à la troisième génération, une de moins que ses cousins David et Eric. Son père, le sénateur Maurice, lui aurait légué, en 1947, l'équivalent de 1 milliard de francs et, à l'heure actuelle, on le dit l'homme le plus riche de France (capable de vivre des revenus de ses revenus).

Le baron Edmond dément, assurant que la famille Bettencourt (L'Oréal et Nestlé) ou d'autres sont plus fortunées que lui. Il admet toutefois valoir « confortablement » plus de 500 millions de dollars (3 milliards de francs) bien difficiles à situer, puisque répartis dans le monde entier – Etats-Unis, Israël, France, île de Saint-Martin dans les Antilles, etc. De toute façon, on n'aperçoit que la partie émergée de l'iceberg.

En France, par exemple, son hôtel de la rue de l'Elysée, son vignoble bordelais de Clarke, et sa société, la Compagnie financière Edmond de Rothschild, à Genève sa banque privée et en Israël ses investissements. En outre, comment chiffrer les meubles et les tableaux de prix du baron ? *« Pour le bureau de travail de Choiseul, je n'ai pas d'acheteur, pas plus que pour l'*Escarpolette *de Fragonard »*. Que dire du Rubens qu'on peut admirer dans sa somptueuse résidence de Prégny, à Genève, dont les 17 hectares surplombent le lac Léman et qui, d'ailleurs, seront légués à la ville à la mort de son fils Benjamin.

PASSION • Juif, le baron Edmond l'est passionnément. En France, où il a toujours soutenu les organisations confessionnelles, et surtout en Israël, qu'il a toujours appuyé de ses deniers, donnant 2 millions de dollars au moment de la guerre du Kippour, un peu plus qu'à celui de la guerre des 6 jours. Son grand-père, un autre baron Edmond, fut un personnage de légende à Tel-Aviv. Surnommé « Hanadiv » (« le bienfaiteur »), il eut son effigie sur les billets de banque du nouvel Etat juif et dépensa d'énormes sommes pour créer les premières colonies agricoles sionistes. Son fils, James, participa au développement de l'université hébraïque de Jérusalem et à la construction du Parlement, la Knesset.

« HOMME DE PAIX » • Le baron Edmond d'aujourd'hui est l'un des plus gros investisseurs étrangers dans le pays. Il est propriétaire d'une banque de gestion de fortunes et d'affaires (Israël General Bank), classée comme la meilleure du pays parce qu'elle a la meilleure solvabilité. Surtout, elle développe un grand projet à Césarée, où, après un centre industriel de 500 hectares, le baron veut créer un centre commercial de 300 hectares sur des terrains achetés par son grand-père avant 1914 à des ressortissants de l'Eglise orthodoxe et de l'Empire ottoman et non à des Palestiniens (gare au boycottage : *« Je suis un homme de paix. »*)

Philanthrope, Edmond l'a toujours été, comme ses cousins de Paris (David préside le Fonds social unifié juif depuis plus de dix ans), et il gère un budget important pour son hôpital, sa fondation ophtalmologique et son institut biologique. Banquier, il l'est, certes, d'abord par sa banque privée de Genève rachetée en 1965 au baron Van Zuylen, beau-frère de son cousin Guy, et dont l'activité unique est la gestion de patrimoines privés et institutionnels avec plus de deux cents personnes, un bilan de 5 milliards de francs et un bénéfice de 90 millions de francs.

En France, le baron est connu pour sa Compagnie financière, créée en 1953 pour faire le commerce des marchandises. Devenue banque en 1970 et présidée depuis 1977 par Bernard Esambert, ancien conseiller du président Pompidou, elle a échappé, elle, à la nationalisation en 1981 parce que son propriétaire, le baron, était résident helvétique.

Depuis elle s'est spécialisée, avec succès, dans les services financiers, notamment les produits de gestion de trésorerie pour les entreprises, les SICAV et les Fonds communs de placement, sans oublier les fusions-acquisitions (prise de participation de Pelège dans l'Auxiliaire d'entreprise avant la fusion avec Fougerolles, rachat de Clause par Rhône-Poulenc et Lafarge, etc.). En 1984, le baron Edmond revendit avec une très belle plus-value pas moins de 36 % de la Bank of California, troisième établissement de l'Etat avec cinquante-six agences.

Il s'est également signalé par ses initiatives dans l'industrie et les services, avec une grande réussite, celle du Club Méditerranée qu'il aida à démarrer et dont il détint à un moment plus de 30 %, avant de passer le relais au marché. Quelques échecs aussi, celui de son investissement dans les magasins belges Inno, et surtout, en 1985, celui de la Compagnie générale du jouet et de sa filiale américaine Heller, qui fut mise en liquidation avec un passif de 1 milliard de francs. Royal, le baron Edmond paya rubis sur l'ongle, ce qui provoqua l'admiration de la place de Paris, veillant, en outre, à ce que les mille employés soient presque tous reclassés. Pour la petite histoire, il a racheté le Server-Club (vente de vins fins par correspondance), les magasins Monceau-Fleurs à Paris et une fabrique de fromage de Brie en Seine-et-Marne.

ROYAL • Pour le train de vie, il a défrayé la chronique des réceptions parisiennes avec son épouse Nadine (auteur de *La baronne rentre à 5 heures*) ; en Méditerranée, enfin, les milieux nautiques se rappellent sa série de victoires avec ses yachts *Gitana*.

Interrogé sur la nomination de son cousin David, à Londres, il se montre *« un peu sceptique. Je doute que ce soit du goût des autres Rothschild anglais »*. Allant plus loin, il estime que *« l'homme le plus doué pour la finance est le cousin Jacob. Il a su choisir les hommes les plus capables et moins conservateurs qu'Evelyn et moi. Il est déjà très riche. Au train où vont les choses, s'il réussit, il sera encore plus riche que moi »*.

Quant à une collaboration éventuelle avec les autres cousins de Paris, timidement relancée en 1973 après vingt années de froid, elle paraît fort compromise. *« J'ai pris toutes dispositions légales pour conserver l'indépendance de mon groupe en France, en Suisse et ailleurs pendant deux générations, sans dette aucune. »* Le baron évoque, à mots couverts, un accord entre David et Evelyn pour contrôler à eux deux la mystérieuse filiale Rothschild-AG de Zurich, où il maintenait l'équilibre avec ses 10 %, face aux 45 % des Rothschild de Londres et les 45 % de ceux de Paris. A tout prendre, on a l'impression qu'il estime que l'accord David-Evelyn est dirigé contre lui et que, dans toute cette affaire, il se sent aussi légitime Rothschild que les autres. Diable !

F. R.

Lord Jacob : le franc tireur

LONDRES
correspondance

Sa tenacité et sa volonté de gagner ont toujours permis à cet héritier de rattraper les erreurs et les dérapages d'une carrière insolite. L'histoire de Lord Rothschild, cinquante-cinq ans, cousin de sir Evelyn, mécène et croisé de la libre-entreprise, est un peu celle de l'aventure introuvable.

« Toute mon éducation a été guidée par la devise familiale – concorde, travail, intégrité. On m'a critiqué par la suite pour ne pas avoir respecté le premier principe, mais je plaide non coupable » : pris entre une tradition qu'il vénère et le désir d'être lui-même, Jacob, porte-drapeau de la branche insulaire de la famille Rothschild, n'a cessé d'osciller entre l'une et l'autre.

Sa fortune personnelle, estimée à 154 millions de livres, à en croire le récent classement du *Sunday Times*, lui permet de figurer parmi les cent sujets de Sa Majesté les plus riches, et d'accrocher sur les murs d'un bureau décoré de marbres antiques, ici un portrait de Freud, là des clairs-obscurs de Goltzius, là encore des fusains de Matisse. Président du National Heritage Memorial Fund et de la National Gallery, ce baron de l'art, aux plaisirs jamais assouvis, sait débusquer la pièce rare. Tel est le portrait officiel de ce collectionneur raffiné à l'extrême, moulé à Eton et à Oxford, dont apparemment rien, ni personne ne vient troubler la vie dorée.

HIS LORDSHIP • Tableau à la fois vrai et faux. « His Lordship » est aussi un flibustier des affaires, parfaitement étranger aux règles qu'impose le rituel de la City aux héritiers des grandes familles de l'argent. Quand sir Evelyn se veut un modèle d'éthique juive, un parangon de rigueur morale, Jacob, « l'autre cousin », use de tous les moyens en cours dans la jungle de Wall Street, les coups de Bourse, les luttes par procuration, les offres publiques d'achat hostiles. Après son limogeage de N.M. Rothschild, il a continué à faire fortune, grâce à son audace. En 1989, allié à sir James Goldsmith, un cousin par alliance, et au magnat australien Kerry Packer, ce franc-tireur avait jeté son dévolu sur le géant BAT. Aujourd'hui, après avoir créé une compagnie d'assurance-vie, J. Rothschild-Assurance, il récidive, en s'alliant avec le fameux arbitragiste new-yorkais James Wolfensohn pour lancer une compagnie-conseil réservée aux « happy few ».

L'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Paul Volcker, préside cette « boutique » financière, sélecte et discrète. *« Sans vouloir paraître arrogant, nous avons constitué un petit groupe de gens intelligents et d'expérience »* ... Le businessman hors-pair n'aime guère la réputation de *raider* qui colle à ses basques depuis l'affaire BAT. *« Cela m'irrite un brin. Mon style a toujours été prudent, traditionnel, conservateur. Je n'ai pas de dettes... »*, répète-t-il dans un anglais plus sussuré que parlé. Le calme de son associé, présent à ses côtés, craque un brin : *« Jacob, je te trouve sur la défensive »*, lâche Wolfensohn. Fragile comme de la porcelaine.

M. R.

CHRONIQUE • par Paul Fabra

A quoi joue Bruxelles

DANS la précédente chronique intitulée «Jacques Delors en supplétif», nous avons exposé comment le président de la Commission entend manifester *urbi et orbi*, par un geste spectaculaire, sa ferme intention de s'appliquer à lui-même le principe de subsidiarité. La Commission renoncera le moment venu à s'occuper de certains dossiers. Les Etats nationaux sont mieux à même de les traiter séparément, dira-t-elle. La démarche apparaît comme une tentative assez dérisoire de désamorcer une bombe qu'on a soi-même placée sous ses pieds.

Comment justifier la nouvelle transcendance européenne : le dépassement des communautés existantes par un traité sur l'Union ? Faute de donner un contenu concret à l'ambition initiale de créer une «union politique», les négociateurs de Maastricht n'ont rien trouvé de mieux que la méthode de l'empilement.

Ils ont multiplié les domaines où les institutions communautaires ont droit de regard. Mais cette vocation quasi universelle n'a pas d'objectifs précis à atteindre ni de missions définies à accomplir. Surtout, elle est suspecte aux yeux d'une opinion publique sensibilisée par les «empiètements», réels ou supposés, de la «technocratie» bruxelloise. Voilà pourquoi la Commission veut se donner les gants d'en fixer elle-même certaines limites. On verra qu'elle veut aussi prendre de court la Cour de justice.

Selon le traité de Rome (1957), la Communauté était exclusivement compétente sur les matières intéressant le fonctionnement du Marché commun. Cela permettait déjà de grandes extensions. Les négociateurs de Maastricht ont voulu sur le papier donner une coloration communautaire à pratiquement tous les sujets qui pourraient, théoriquement, faire l'objet d'une *«coopération»* entre les Douze : recherche, politique sociale, formation, défense des consommateurs, santé etc. Pour la *«politique étrangère et de sécurité commune»*, on a évité d'employer le mot de *«coopération»* pour laisser entendre qu'il pourrait y avoir plus : l'amorce précisément de l'introuvable union politique. En attendant, on ne sait rien d'elle, sauf qu'on en *«instituera»* une.

Il était dans la nature de l'exercice que ce trop-plein repose sur un vide. Aucun critère de valeur juridique certaine n'aura été défini à Maastricht pour le bornage des champs d'intervention entre les différentes autorités en présence. Le principe de subsidiarité est chargé d'en tenir lieu. Pour brouiller les choses, l'accord de Maastricht se réfère directement au principe en deux occasions, mais en lui donnant chaque fois un sens et une portée sensiblement différents. Dans un cas, il pourrait bien s'agir d'une opération idéologique montée par les fédéralistes sous prétexte de donner satisfaction aux Etats nationaux soucieux de conserver leurs prés carrés respectifs.

Sur l'insistance des Britanniques (bien commode pour la délégation française), la référence à la finalité «fédérale» de l'Union européenne a été supprimée. Le principe de subsidiarité permet de réintroduire par la fenêtre ce qui avait été mis à la porte. Revenons à l'article 3 B du traité, cité dans la chronique précédente : *«Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres...»* Ce texte feint de considérer le principe invoqué comme relevant de cette partie du droit constitutionnel dont l'objet est de distribuer les fonctions entre les différents niveaux d'autorité publique. Il arrive que des spécialistes de philosophie politique adoptent ce point de vue. Est-ce bien justifié ?

La référence, c'est la Constitution allemande ou, plus exactement, c'est elle que Jacques Delors a consulté pour y trouver la clef d'une répartition plus équilibrée des pouvoirs *«à partir du moment*, comme on aime à dire à Bruxelles, *où ce sera au niveau des Douze que se régleront les affaires importantes»*. D'où l'idée de transposer à l'échelle communautaire le modèle germanique. Celui-ci laisse effectivement une très large autonomie aux Länder, héritiers des anciens royaumes, duchés, villes libres... Au premier coup d'œil éclate la témérité de la transposition. C'est vrai que les Länder jouissent de nombreuses attributions quasi étatiques. Ils ont beaucoup de pouvoirs, mais pas la souveraineté. Raisonner comme si la France ou... l'Allemagne occupaient par rapport aux institutions de Bruxelles la place qu'occupe la Hesse par rapport à Bonn n'a aucun sens. Mais il y a plus.

On chercherait en vain dans la «Loi fondamentale» (Constitution) allemande la moindre allusion au principe de subsidiarité. Au contraire, les compétences y sont attribuées nommément et limitativement à chaque échelon de pouvoir : municipalités et communes, Land, Etat fédéral. Il en est de même en Suisse et aux Etats-Unis, le premier pays à avoir adopté une constitution fédérale moderne. Outre-Rhin, il s'est trouvé des théoriciens pour soutenir que conférer valeur constitutionnelle au principe de subsidiarité serait *«anti-démocratique»* (car on pourrait en déduire des restrictions à la liberté des personnes non prévues par... la Constitution).

Dans son livre sur *l'Etat subsidiaire* (1), Chantal Millon-Delsol, professeur à l'université Paris-XII, estime pourtant que le système fédéral doit être considéré comme *«l'expression concrète du principe formel...»* On suit davantage l'auteur quand elle nous dit qu'en Allemagne le principe acquiert *«rang constitutionnel»* pour les communes, même si les *Gemeinde Ordnungen* (ordonnances sur la commune) ne le mentionnent pas expressément. Ces textes, fait-elle remarquer, stipulent que *«la commune ne peut pas entreprendre ce dont le privé est capable»*. Nous y voilà ! Le principe de subsidiarité s'applique, non pas aux relations entre des entités politiques plus ou moins emboîtées les unes dans les autres, mais aux rapports entre les instances publiques et ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile.

Il s'agit d'affirmer l'autonomie de cette dernière tout en reconnaissant à l'Etat et ses dépendances le rôle de garant ultime du bien public. La clef, c'est la responsabilité et la dignité de la personne humaine. L'objectif est d'assurer l'autonomie de cette dernière, avec l'aide de la puissance publique si nécessaire. C'est dans cette perspective que se sont développées, dans le monde moderne, les grandes doctrines s'appuyant sur le principe de subsidiarité. La plus prestigieuse est la doctrine sociale de l'Eglise, élaborée depuis un siècle par les papes. Une autre, profane, est la pensée de l'école dite de Fribourg en Allemagne. C'est elle qui a inspiré, à l'origine, l'«économie sociale de marché», devenue le modèle de l'Europe depuis qu'elle s'est abâtardie en Allemagne.

A cette conception traditionnelle du principe pourrait heureusement se rattacher un autre article (l'article A) placé en tête du traité. Il y est dit que *«dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe (...) les décisions sont prises le plus près possibles des citoyens»*. Cela s'accorde mal avec l'article 3 B rappelé plus haut. En quoi le citoyen français serait-il plus «éloigné» des décisions appliquées par le gouvernement si ce dernier, avant de les promulguer à Paris, les a discutées et prises à Bruxelles dans le cadre de la Communauté ?

D'un côté, nous avons un article A dont le véritable champ d'application serait les pays membres eux-mêmes et, de l'autre, un article 3 B qui fait de la Communauté renforcée un système exclusif de tout contrôle juridictionnel sérieux pour une série de conflits potentiels. Les juristes de Bruxelles en sont à leur tour convaincus : on a beau retourner dans tous les sens le principe de subsidiarité, notion empruntée à la théorie politique, jamais on n'en déduira des règles de droit pour départager les attributions du pouvoir central (mettons que ce soit la Communauté) et celles des pouvoirs «locaux» (mettons que ce soient les Etats nationaux).

Si on suit ce raisonnement, la Cour de Luxembourg ne pourra arbitrer en droit qu'en cas d' *«erreur manifeste»* (cette expression consacrée figure dans le traité). Bref, elle ne pourra assurer qu'un «contrôle minimum». A moins qu'elle n'en dispose autrement... Jacques Delors redoute le zèle communautaire des juges de Luxembourg. Dans le climat actuel, il serait désastreux, pense-t-il, qu'ils rendent un arrêt où la prééminence de la Communauté sur les autorités nationales serait trop affirmée. C'est pourquoi il veut que la Commission donne l'exemple de la mesure.

(1) *L'Etat subsidiaire*, de Chantal Millon-Delsol. Coll. «Léviathan», PUF. 232 pages, 198 F. *Le Monde* du 22 février en a publié un compte rendu par Pierre Drouin sous le titre «Niveaux d'autorité».

LIVRES

Le «troisième canal»

Grâce à la «sociopsychanalyse» de l'homme au travail, Gérard Mendel entend offrir un nouveau moyen de communication dans l'entreprise à côté de la hiérarchie et des instances représentatives

LA SOCIÉTÉ N'EST PAS UNE FAMILLE
de Gérard Mendel.
La Découverte, 306 p., 135 F.

Le porte-à-faux n'a pas que des inconvénients. Médecin, Gérard Mendel a un pied dans la psychanalyse et l'autre dans la sociologie. Certains regretteront, avec un froncement de sourcils, toute la deuxième partie de son dernier livre, très théorique et au langage abrupt. Mais l'avantage de l'interdisciplinarité ne se discute pas sur le terrain. C'est surtout ce travail concret qui nous intéresse ici, d'autant plus que l'ouvrage présente une analyse serrée des interventions que Gérard Mendel a menées avec son groupe de chercheurs depuis 1971.

Que de difficultés opératoires dans la mesure où *«intervenir signifie nécessairement modifier... l'organisation du travail telle qu'elle existe»* et ainsi se heurter à la hiérarchie. Pour tourner cette barrière, Gérard Mendel a compris très vite qu'il valait mieux ne pas toucher à l'organigramme mais s'intéresser prioritairement au *contenu* du travail entendu au sens le plus large, puisque cela peut recouvrir celui que l'on accomplit dans une école ou une association comme dans une entreprise.

RUSE • La *ruse* de notre auteur a donné ses fruits sur le long terme puisque, à partir d'interventions portant d'abord sur un groupe homogène de l'institution choisie puis sur l'ensemble de l'organisation, un *«troisième canal de communication»* naissait concernant exclusivement l'acte de travail et qui prenait place à côté des deux autres canaux déjà présents : celui du commandement hiérarchique et celui des instances représentatives (comité d'entreprise, syndicat) quand celles-ci existent. Si bien que, dans les faits, l'organisation du travail se trouvait modifiée, ce qui, au reste, ne suffisait pas pour mettre en place les vrais rapports sociaux de travail.

La description par le menu d'actions «sur le tas» permet de se familiariser avec les approches de la sociopsychanalyse, qu'il s'agisse de la société de transports publics de Poitiers, de classes de l'enseignement secondaire, d'un institut de rééducation psychothérapeutique ou des opérations de conduite des tranches nucléaires. Le dispositif essentiel consiste à permettre à chacun, à chaque catégorie d'individus, de *«s'approprier le plus possible son acte partiel productif»* tout en intégrant, par la communication intergroupes, la connaissance de l'expérience spécifique des autres. Lutter contre le *«travail en miettes»* était déjà la préoccupation de Georges Friedmann et c'est dans sa ligne que travaille Gérard Mendel.

Les «cercles de qualité» avaient pour but aussi de redonner à chacun un pouvoir sur son effort mais, après un remarquable essor, on constate leur repli parce que, selon notre auteur, ils sont étroitement tenus en main par la direction et que la récupération est trop facile.

De même, le dispositif mis en place pour l'apprentissage de l'expression collective des élèves réalisé dans 150 classes de l'enseignement secondaire diffère des «conseils de délégués de classe» qui représentent certes, note Gérard Mendel, un facteur de socialisation important mais pour un cercle restreint d'élèves : ceux qui sont généralement déjà les mieux socialisés. Or, il faut toucher le plus grand nombre, surtout dans un pays aussi élitiste que la France.

RESPONSABILITÉ • Ni l'entreprise, ni l'école, ni la société ne sont une famille. Et Gérard Mendel insiste beaucoup sur ce point (jusqu'à en faire le titre de son ouvrage). Il ne s'agit pas de nouer quelques liens affectifs pour faciliter les passages, de faire vibrer des cordes sensibles, de s'intéresser au registre des émotions, mais de redonner à chacun son vrai poids de responsabilité dans l'action à tous les niveaux où elle se situe. Gérard Mendel ne le dit pas explicitement mais gageons qu'il manifesterait quelque dédain pour ce qu'on glorifie sous le nom de *«culture d'entreprise»*. Pour lui, l'important c'est *«d'introduire une «liaison» là où prévaut la «déliaison de la division du travail»*, notamment par une *«concertation des segments sociaux correspondant à cette division technique»*. L'importance de l'homogénéité du collectif de travail apparaît du même coup, ainsi que la rencontre avec la réalité d'autres collectifs, sinon des *«formes de dynamique de groupe»* vont s'installer qui n'ont plus rien à voir avec les rapports sociaux du travail.

SUBLIMATION • Cette focalisation sur *«l'appropriation de l'acte de travail»* distingue Gérard Mendel d'autres chercheurs. Il situe par exemple sa différence avec Michel Crozier dans le fait que, pour ce dernier, *«le travail sera toujours considéré comme moyen, jamais comme fin»*.

Cela dit, Mendel se sent très proche de tous les sociologues de terrain (dont Michel Crozier) et il cite notamment Renaud Sainsaulieu et Alain Touraine. Il regrette seulement qu'ils ne s'intéressent pas plus à la *«psychosociologie sociale du sujet»*. Et le psychanalyste montre le bout de l'oreille en rappelant que Freud, dans *Malaise de la civilisation*, énonce que le travail permet, quand il est librement choisi, une sublimation individuelle réussie. Notre auteur en infère qu'il y a dans la vie sociale et professionnelle la possibilité pour tout un chacun de réparer les échecs de la construction psychologique de l'enfant.

Il y a beaucoup de demeures dans la maison de la *«désaliénation»*. Celle qu'a choisie Gérard Mendel demande un effort incessant du sujet à la conquête de son identité. Elle n'est pas exclusive des formes plus classiques d'affrontement que l'Histoire a valorisées et qui flottent dans l'inconscient social. Mais elle est sans doute plus pertinente à l'heure où, du fait des circonstances (chômage, épuisement du syndicalisme et des idéologies, réduction de la population active ouvrière), la lutte des classes prend d'autres chemins.

Pierre Drouin

NOTES DE LECTURE

INTRODUCTION A L'ÉCONOMIE
de Jacques Généreux
Seuil, coll. «Points»
192 pages, 40 F.

A tous ceux, jeunes ou moins jeunes, qui abordent l'économie pour la première fois, ce petit livre donnera une grille de lecture de bon aloi. En allant au plus simple, l'auteur a frappé juste. L'essentiel de son discours se résume en réponses à deux grandes interrogations élémentaires : «Qui fait quoi ?» (les agents et leurs comportements) ; «Comment ça marche ?» (les lois du marché). Restent une quarantaine de pages pour livrer l'essentiel sur les questions de politique économique qui constituent le vécu du citoyen et de l'Etat : les crises et récessions, l'inflation, le chômage et l'équilibre extérieur.

Un *vademecum* qui tient peu de place dans la poche mais leste agréablement le béotien.

P. D.

L'EUROPE
de Robert Toulemon
Desclée de Brouwer
192 pages, 68 F.

Cinquante mots pour s'y retrouver dans le dédale européen. C'est peu mais efficace. Robert Toulemon a choisi cinquante vocables-clés à définir, et ce petit dictionnaire de poche vous évite bien des détours compliqués pour arriver au nœud de cette exceptionnelle entreprise que sera l'Union européenne. L'histoire n'y perd pas ses droits et l'ancien directeur général des Communautés européennes, farouche militant de la cause de la CEE, a su élever le débat dans des rubriques où on l'attendait le plus. Ainsi dans son article «De Gaulle», l'auteur montre bien que le général qui fut, à l'origine, fédéraliste (lorsqu'il pensait que la France pourrait prendre la tête de l'ensemble), n'eut aucune considération pour la CECA (*«méli-mélo de charbon et d'acier»*) et contribua fortement à torpiller le projet de CED (Communauté européenne de défense). Mais il sauva le Marché commun en permettant à la France d'y tenir son rang grâce à sa réforme de 1968, fondée sur le plan Pinay-Rueff.

P. D.

L'ÉCONOMIE MIXTE
de Jean-Dominique Lafay et Jacques Lecaillon, PUF,
coll. «Que sais-je ?»,
127 pages, 38 F.

Original, assurément, ce «Que sais-je ?» ne vise ni à décrire un domaine particulier ni à présenter une branche de la connaissance. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur une expression, l'«économie mixte», aux usages variés. Quoi de commun entre la réalité micro-économique des «sociétés d'économie mixte», ces SEM qui jouent un tel rôle dans l'aménagement de notre pays, le projet social que l'on devine entre les lignes de *la Lettre aux Français* de François Mitterrand et le dosage pragmatique entre le marché et l'Etat que doit réaliser tout gouvernement ? Peut-on déceler l'amorce d'un concept, théoriquement déterminé ? Les auteurs analysent ces questions passionnantes en se fondant sur les outils de l'économie publique. Dans leur conclusion, ils appellent au *«retrait en bon ordre de l'Etat»* et dénoncent la perversité des *«partenariats flous»*, causes de la multiplication des «affaires». Un livre engagé, donc, qui intéressera les lecteurs qui s'interrogent sur cette drôle d'expression.

J.-M. Ch.

L'INDICE DES PRIX
de Jean-Paul Piriou
La Découverte, coll. «Repères»,
130 p., 42 F.

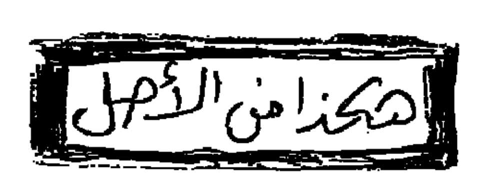
Faut-il inclure les prix du tabac et de l'alcool dans l'indice ? Faut-il diminuer le poids des produits de première nécessité et augmenter celui des produits bancaires ?

Deux questions relativement simples. Maintenant : comment tenir compte de l'évolution de la qualité des produits ? Et faudrait-il intégrer le coût des services publics comme l'éducation ? Beaucoup plus subtil.

C'est une vraie philosophie de la comptabilité nationale et de la mesure économique qui se cache derrière l'indice, lequel est démonté puis remonté pédagogiquement par Jean-Paul Piriou, dans cette troisième édition d'un ouvrage extrêmement simple reprenant les controverses (INSEE contre CGT), les manipulations (Ramadier en 1956, Giscard en 1963). Au-delà des informations, une clef de réflexion sur l'économie contemporaine.

B. M.

□ **Erratum** : Dans «le Monde de l'économie» daté mardi 12 mai, la note de lecture portant sur l'ouvrage *Dynamique du commerce mondial* (page 38) comportait une erreur : le nom de l'auteur du livre est G. M. Henry.



Le Japon et les Etats-Unis entre crise et assainissement

Dialectique de la puissance financière

par CLAUDE MEYER*

LA chute récente de la Bourse japonaise sonnerait, selon certains analystes, le glas de la puissance financière de l'archipel, dont l'expansion a pourtant constitué un des faits majeurs de la dernière décennie. Le transfert du pouvoir financier semblait en effet consommé à la fin des années 80 : de premier créancier mondial, les Etats-Unis étaient devenus premier débiteur, avec une position nette négative de 660 milliards de dollars, tandis que le Japon, riche d'un patrimoine net à l'étranger de 350 milliards, affirmait sa suprématie financière.

Quelles sont les causes d'un retournement aussi saisissant et sont-elles durables ? Un double facteur explique la montée en puissance de la finance japonaise au cours des années 80 : la richesse « réelle » produite par une économie vigoureuse en est le fondement durable ; mais la surévaluation de certains biens (« asset inflation ») a entraîné le gonflement artificiel du patrimoine national, dans une spirale spéculative qui révèle maintenant en pleine lumière ses effets pervers. La richesse réelle du Japon repose en grande partie sur l'effort d'investissement (30 % du PNB contre 17 % aux Etats-Unis), grâce à l'utilisation d'abondants flux d'épargne qui dégagent un surplus exportable : les excédents commerciaux s'accumulent, notamment vis-à-vis des Etats-Unis dont la compétitivité internationale se dégrade sous le poids d'un dollar surévalué.

La pression américaine va s'exercer sur le challengeur japonais à un double niveau, financier et réglementaire : la réévaluation massive du yen consécutive aux accords du Plaza le 22 septembre 1985 n'aura pas d'influence positive immédiate sur la balance commerciale américaine mais renforcera les capacités financières des banques et entreprises japonaises dans leur développement à l'étranger. Parallèlement, la déréglementation financière dans l'archipel, réclamée par les Etats-Unis, sera conduite par les autorités japonaises à leur propre rythme et selon leurs propres objectifs.

Excès spéculatifs

La puissance financière du Japon se trouve ainsi renforcée par l'envolée du yen et libérée par la déréglementation, mais les excès spéculatifs de 1986-1989 conduisent à un gonflement artificiel de cette richesse. Dès 1986, le spectre de la récession pousse les pouvoirs publics japonais à fortement relancer la demande intérieure par injection de liquidités : la croissance est maintenue, mais au prix d'une inflation spectaculaire des actifs à caractère de placement, actions et immobilier.

Les prix du foncier s'envolent et la valeur des actions triple à la Bourse de Tokyo, qui ravit à New-York son titre de première capitalisation mondiale en 1989 ; cette survalorisation des actifs décuple la force de frappe financière à l'étranger, déjà riche d'excédents courants atteignant 80 milliards de dollars annuels de 1986 à 1988.

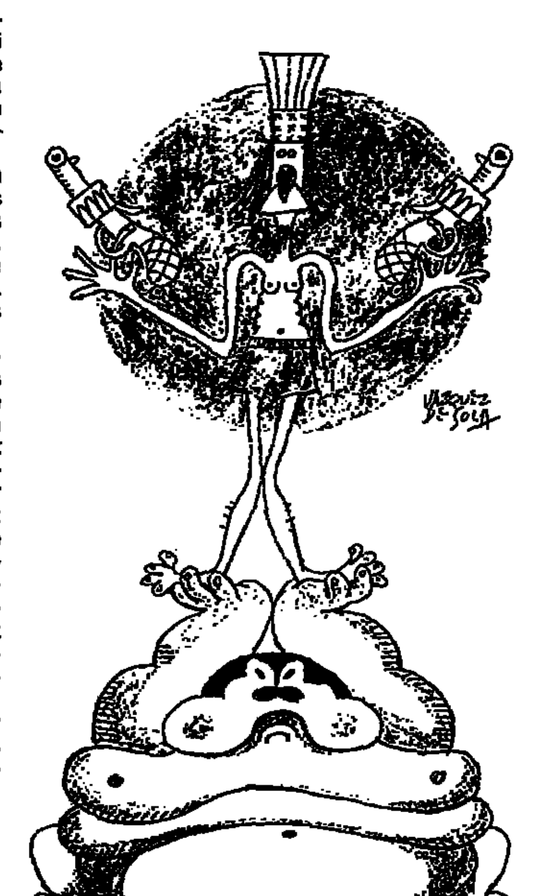
Cependant, l'euphorie financière prend fin brutalement au Japon au début de 1990. La Bourse, qui chute alors de 25 %, rebondira plusieurs fois après ce coup de semonce mais retombe en avril 1992 à son niveau de fin 1986 : plus de la moitié de la richesse boursière s'est ainsi évaporée depuis fin 1989 et l'immobilier a perdu entre 20 % et 30 % de sa valeur. Cette purge financière découle en grande partie de la politique monétaire très restrictive mise en œuvre dès 1989 pour juguler les tensions inflationnistes et les excès spéculatifs : le ralentissement de la croissance, les scandales politico-financiers et la perte de confiance des investisseurs en ont amplifié les effets, qui frappent de plein fouet le système financier mais affectent aussi les entreprises.

Les résultats des maisons de titres pour l'exercice 1991 sont les plus mauvais depuis vingt-six ans et la plupart, dont trois des « quatre grandes », sont en pertes. Les banques se trouvent confrontées à un double problème : la dégradation de leur coefficient de solvabilité dit « ratio Cooke » et la montée des risques qui pèsent sur la qualité de leur bilan et leur rentabilité ; une partie de leurs fonds propres est amputée par la dévalorisation de leur portefeuille boursier tandis que les créances douteuses sur l'immobilier, les PME ou les sociétés financières alourdissent leur bilan et ponctionnent les profits. Les entreprises aussi doivent revoir à la baisse leurs résultats et leurs investissements, en raison de coûts de financement plus élevés et, pour certaines, de pertes boursières.

En 1991, l'exportation d'épargne se contracte et son volume est inférieur à celui des capitaux étrangers qui viennent s'investir sur les marchés financiers japonais : pour la première fois en onze ans, le Japon devient importateur net de capitaux à long terme. Est-ce déjà la fin de la puissance financière japonaise ? L'un de ses ressorts est en effet brisé, cette inflation des actifs sur fond de stimulation monétaire qui avait imprimé à l'expansion financière son rythme foudroyant. Mais il reste la force intrinsèque de l'économie japonaise, un peu estompée dans le climat actuel : même ralentie, la croissance est préservée, le chômage est stabilisé à un niveau très bas, le budget est en excédent et les capacités d'épargne restent importantes.

La puissance industrielle, renforcée par les investissements gigantesques et peut-être excessifs de ces dernières années, dégage des excédents commerciaux considérables : le surplus pour l'année budgétaire 1991 est de 113 milliards de dollars, portant le solde de la balance courante à 90 milliards ; les revenus nets des investissements à l'étranger contribuent à cet excédent courant pour environ 30 milliards et devraient se maintenir à ce niveau, sauf évidemment si un rapatriement massif des placements à l'étranger se révélait nécessaire. Il reste en effet une inconnue : l'assainissement financier a-t-il atteint son terme ?

Le niveau actuel de l'indice Nikkei semblerait l'indiquer, puisqu'il correspond à peu près à la valeur de cet indice fin 1985 (13 113) pondérée par l'augmentation du PNB sur la période. Ce niveau pourrait ainsi marquer le point d'équilibre d'une Bourse épurée de ses excès spéculatifs, mais un tel raisonnement ne prend pas en compte les mécanismes d'arbitrage, les comparaisons internationales de rapports cours-bénéfices et, surtout, le pessimisme ambiant.



Tant que ce point d'équilibre ne s'impose pas aux différents intervenants, il est difficile de prévoir les transformations du paysage financier dans les prochaines années. La stratégie des différents acteurs subira en tout cas des modifications. La fragilisation du système bancaire japonais au regard des normes finales du ratio Cooke, applicables dès mars 1993, freinera sans doute son développement international : priorité sera donnée à la rentabilité et les banques recentreront leur stratégie sur le noyau dur de leur clientèle et de leurs métiers, l'accompagnement des entreprises japonaises à l'étranger.

Les réformes du système financier, longuement mûries par les pouvoirs publics, vont s'accélérer : les établissements trop fragiles seront sans doute adossés à de plus puissants et des banques de statuts différents pourront fusionner pour atteindre la taille critique. Le cloisonnement des activités bancaires et financières sera assoupli pour permettre aux grandes institutions de compléter, par l'intermédiaire de filiales, la gamme des services offerts.

Les entreprises aussi vont devoir ajuster leur stratégie : elles souffrent d'une chute des résultats d'exploitation, certaines ont essuyé des pertes en Bourse, toutes ont des conditions de financement, en volume et en prix, sans commune mesure avec celles qui prévalaient au cours des années précédentes. Cela signifie pour elles aussi le retour aux métiers de base, un frein aux diversifications hasardeuses, notamment financières, et une diminution des investissements.

Des atouts majeurs

La situation en 1992 apparaît donc beaucoup plus ouverte qu'à la fin de 1989, lorsqu'aucun obstacle ne paraissait devoir freiner l'expansion financière japonaise et que les Etats-Unis semblaient, sur ce plan, s'acheminer vers la dépendance. L'Amérique redresse ses comptes extérieurs, sinon le budget fédéral, et son système bancaire semble avoir traversé le plus fort de la crise. Le Japon, lui, est soumis à l'amère potion de la purge financière : le surplus structurel d'épargne, qui se traduit dans ses excédents courants, demeure le fondement de sa suprématie, mais son système financier est provisoirement affaibli.

Au-delà de différences majeures dans la situation économique des deux pays, les systèmes financiers sont confrontés à des difficultés et des défis assez analogues : leur fragilisation découle en partie de la déréglementation des années 80, qui a favorisé l'« efficience » des marchés mais au prix d'une érosion de la rentabilité, notamment par la libération des taux d'intérêt sur dépôts. La concurrence effrénée a parfois relégué au second plan la nécessaire prudence dans l'évaluation des risques. Les solutions envisagées, assez proches dans les deux pays, comportent un double volet : concentration du capital par voie de fusions et globalisation des activités par la levée des cloisonnements entre activités bancaires et boursières.

Dans le cas du Japon, ce processus pourrait finalement conduire, sans préjuger d'accidents de parcours toujours possibles, à des institutions moins nombreuses mais mieux capitalisées, exerçant l'ensemble des activités bancaires et financières, directement ou à travers des filiales. Leur développement à l'étranger serait sans doute plus synchrone avec celui de l'économie japonaise dans son ensemble et bénéficierait de deux atouts majeurs, l'internationalisation croissante des entreprises japonaises et d'importants excédents courants à recycler sur les marchés financiers étrangers.

(*) Directeur général adjoint de la Banque européenne de Tokyo.

CONJONCTURE

INDICATEUR • La production industrielle

Méfiance extrême

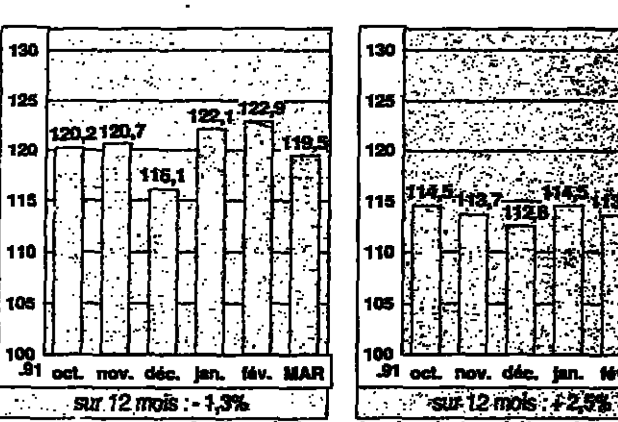
QUAND, *il y a un an, la fin de la guerre du Golfe suscita un rebond de* l'activité, les perspectives conjoncturelles s'éclaircirent brusquement. Tout comme l'arrêt de la croissance était attribué au déclenchement du conflit, l'opinion, dans sa majorité, escomptait de sa *fin* un retour à une situation normale. L'éclaircie dura jusqu'à l'été mais cette reprise «technique» ne suffit guère à annihiler les tendances récessionnistes en cours qui devaient se réveiller à l'automne.

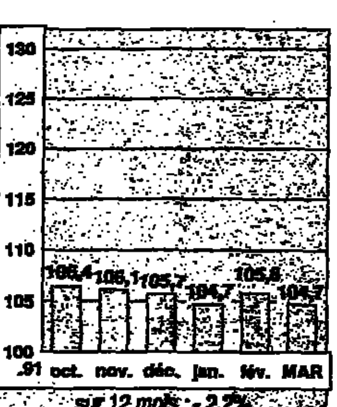
Echaudés, les observateurs se montrent aujourd'hui d'une prudence extrême. La reprise américaine, clairement inscrite dans les chiffres, est perçue avec méfiance par crainte d'un retournement semblable à celui de l'an dernier. Ainsi la production américaine progresse de 0,4 % à 0,5 % par mois depuis février (soit un rythme annuel de 5 % à 6 %) sans convaincre. *Les perspectives* pour les autres pays industrialisés en sont dès lors affectées car les gains attendus à l'exportation sont incertains.

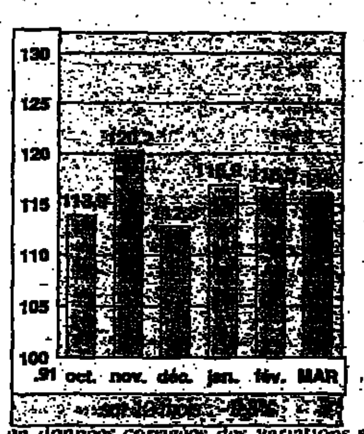
Les carnets de commandes à l'exportation se regonflent, en Allemagne notamment. La production allemande s'est ressaisie, progressant en moyenne de 2 % au premier trimestre par rapport au précédent, mais rares sont ceux qui voient dans ces résultats l'annonce d'une amélioration durable.

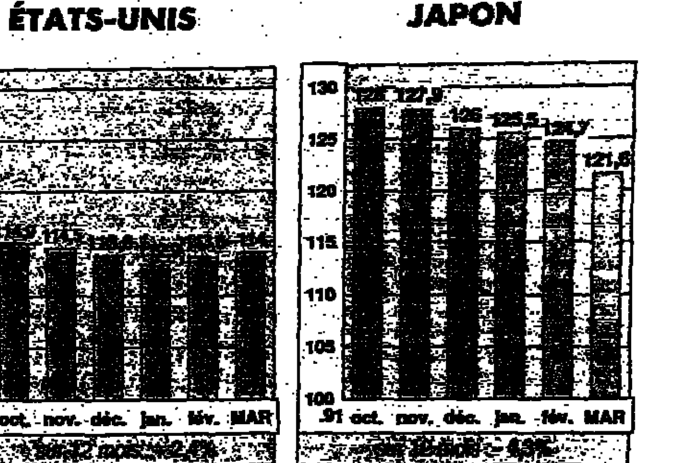
En France, les chiffres de début d'année, dopés par la période des Jeux olympiques, sont ternis par l'effritement de la production en mars. En Italie, les soubresauts statistiques rendent difficile le diagnostic, tandis que la gravité de la situation britannique *empêche de voir dans* les tendances récentes les quelques signes encourageants se dessinant peu à peu. Quant au Japon, aujourd'hui en plein creux de la vague, il faut, il est vrai, beaucoup d'enthousiasme pour imaginer que les choses puissent rapidement s'améliorer.











Indices de la production industrielle - énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics - en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • Le Proche-Orient

Le pétrole au cœur

LA clé de l'approvisionnement *pétrolier se trouve au* Proche-Orient, particulièrement dans le golfe Arabo-Persique, où se concentrent des réserves considérables (66 % des réserves mondiales prouvées au 1er janvier 1992, dont 26 % en Arabie saoudite, 10,1 % en Irak, 9,5 % *au Koweït, 9,3 % en Iran*). Ce brut à bas coût d'extraction (1 dollar le baril contre 3 à 10 dollars le baril en Amérique du Nord, 5 à 10 dollars en Amérique latine, 5 à 15 dollars en Europe) a représenté en 1991 27 % de la production mondiale (*dont 13,6 % pour l'Arabie saoudite* et 5,3 % pour l'Iran).

La guerre et l'après-guerre du Golfe soulèvent donc deux questions : celle de la sécurité des approvisionnements pour les pays importateurs de pétrole et celle de l'instabilité des prix pour les *pays producteurs qui n'ont* pas encore réussi à diversifier leur économie.

Des crises économiques secouent les Etats de la région depuis la chute des prix pétroliers dans les années 80 : de 34 dollars au début de 1981, le baril est revenu à 28 dollars en 1985 pour tomber brièvement jusqu'à 7 dollars en juillet 1986. Pour les cinq premiers mois de 1992, la moyenne s'établit à 17 dollars par baril. Pour surmonter leurs difficultés financières, les pays cherchent à maximiser leurs recettes pétrolières en augmentant leur production, sacrifiant souvent la discipline des quotas de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

La production de l'OPEP a ainsi atteint 23,5 millions de barils par jour en avril 1992, selon l'Agence internationale de l'énergie, alors que le plafond de production avait été fixé à 22,9 millions pour le second trimestre. L'augmentation provient *essentiellement* de l'Arabie saoudite (8,1 millions au lieu des 7,8 prévus), de l'Iran (3,35 millions au lieu de 3,184).

Cette stratégie de croissance en volume de la production entraîne une mise en œuvre accélérée des projets d'expansion de capacité, particulièrement dans les pays à fortes réserves pétrolières, qui ont plus de cent ans de *réserves au rythme actuel de production* : Arabie saoudite, Koweït, Emirats, Irak, Iran. L'Arabie saoudite s'est fixé un objectif de 10 millions de barils par jour, le Koweït voudrait atteindre les 4 millions, l'Irak vise les 6 millions et Abou-Dhabi les 3 millions de barils.

Dans les pays faibles producteurs, une politique d'exploration accrue est mise en place. Le sultanat d'Oman, dont les réserves sont suffisantes pour assurer une production pendant vingt ans au rythme actuel de 700 000 barils par jour, s'est engagé avec neuf sociétés internationales à multiplier les activités d'exploration/production. Le nombre des gisements producteurs a augmenté de 3 en 1970 à *14 en 1980, à 67 actuellement*.

Le troisième plan quinquennal égyptien 1992-1997 souligne la dynamisation de l'exploration tout en cherchant à stabiliser la production pétrolière à son niveau actuel de 870 000 barils par jour. Des investissements *nationaux et étrangers* de 9,59 milliards de dollars sont prévus dans des projets pétroliers dont 61 % seront affectés à l'exploration et à la production. La Syrie, dont la production pétrolière a atteint 500 000 barils par jour et devrait s'élever à *1 million de barils par jour* d'ici à 1993, enregistre des succès successifs en matière d'exploration.

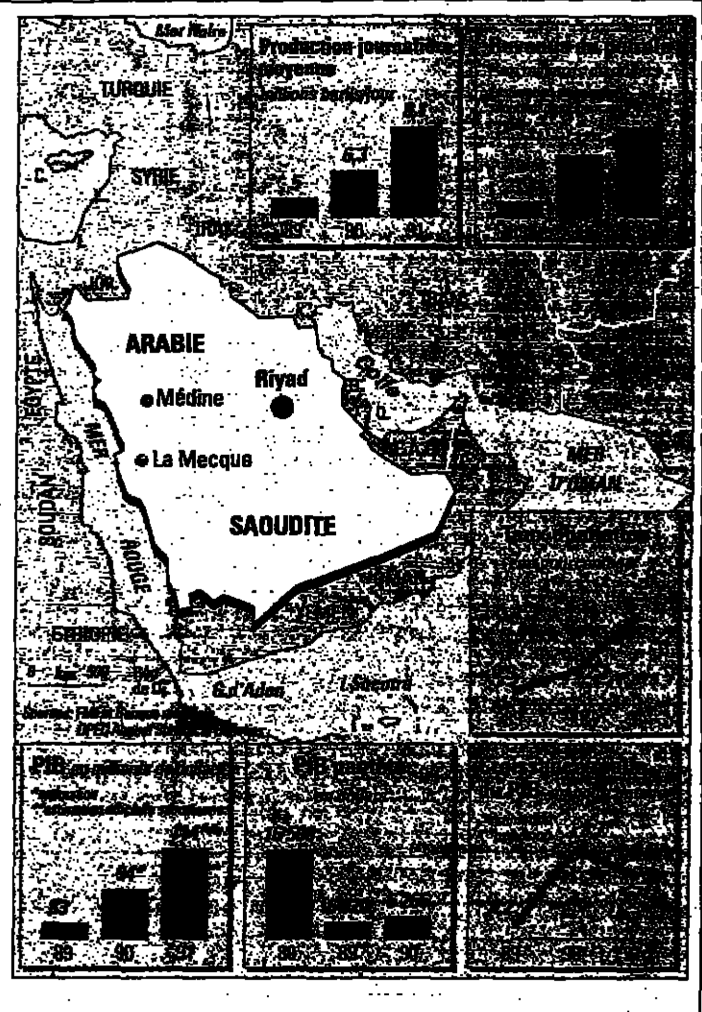
Au Yémen, où la production pourrait atteindre 250 000 barils par jour d'ici à la fin de l'année, 19 compagnies explorent actuellement 25 concessions. *Le Liban*, pays non producteur de pétrole, mais qui constitue une extension des bassins sédimentaires contenant les gisements de gaz et de pétrole de la région, a lancé un avis international invitant les sociétés pétrolières à soumettre des offres pour l'exploration de blocs à terre et en mer avant le 30 juin 1992.

Cette course aux investissements pétroliers dans la région nécessite une technologie de pointe et des capitaux considérables que seules les sociétés internationales sont susceptibles de procurer. Ecartées au début des années 70, les compagnies pétrolières internationales sont de plus en plus sollicitées. Des législations fiscales avantageuses et des contrats de «partage de production» sont proposés un peu partout. *Même le Quatar semble* avoir assoupli sa position. La Syrie, elle, demande aux sociétés des contrats de service, et les ayatollahs d'Iran demeurent opposés à l'octroi d'un droit de propriété sur des «richesses islamiques», malgré la récente politique d'ouverture du gouvernement Rafsandjani.

Par ailleurs, certaines sociétés nationales de pays producteurs (Arabie saoudite et Koweït) investissent dans les réseaux de raffinage-distribution dans les pays consommateurs, en vue *d'être présentes sur les activités* les plus rentables dans une période favorable aux acheteurs, et de s'assurer des débouchés.

Le double mouvement d'investissements en amont et en aval des compagnies des pays producteurs comme de celles des Etats consommateurs, et les accords militaires de défense signés depuis la guerre du Golfe *créent un nouvel* enchevêtrement d'intérêts. Le concept de la sécurité énergétique ne peut plus aujourd'hui être pensé simplement en termes de dépendance vis-à-vis du Proche-Orient.

Katia Salamé
Economiste



PAYS • L'Arabie saoudite

Diversification

LA guerre du Golfe a conforté l'Arabie saoudite dans sa position dominante au niveau *régional et au sein* de l'OPEP, elle a scellé les liens bilatéraux avec les Etats-Unis et a hâté la création du Conseil consultatif, une ébauche de démocratisation qui devrait avoir un impact positif sur la marche des affaires.

Le développement économique du pays a été organisé, à partir des années 70, par des plans quinquennaux ambitieux, grâce à l'accroissement considérable des revenus pétroliers, l'objectif prioritaire étant d'assurer le bien-être de la population dans le cadre d'un «État providence» et de diversifier l'économie.

L'objectif principal du cinquième plan (1990-1995), dont les dépenses s'élèvent à 735 milliards de riyals (soit 200,8 milliards de dollars), est d'opérer une mutation radicale de l'économie, encore largement fondée sur la rente pétrolière (90 % des *recettes d'exportation*, 30 % du produit intérieur brut et 85,9 % des recettes du budget). Le taux de croissance réel du PIB devrait être de 3,2 % par an, avec une contribution particulièrement forte des secteurs non pétroliers : agriculture (+ 7 % l'an), industrie (5 %), services (9 %), pétrochimie (8 %).

Une politique agricole volontariste fondée sur un système d'aides massives a permis au royaume d'atteindre une large autosuffisance pour le blé, les œufs et les dattes.

Pratiquement absente il y a vingt ans, l'industrie a bénéficié de la rente pétrolière, au même titre que les infrastructures ; cependant, elle reste fortement liée au pétrole (raffinage, pétrochimie).

Longtemps subventionné, le *secteur privé continue de dépendre* largement de la main-d'œuvre, notamment des cadres, étrangère. *L'abondance* ayant précédé l'effort, beaucoup de Saoudiens ont développé une mentalité de rentiers ou d'assistés peu favorable à l'émergence de l'esprit d'entreprise.

En raison de la crise du Golfe, le budget 1991 n'avait pas *été présenté publiquement*. Selon les indications du ministère des finances, les dépenses publiques pour les deux années 1990 et 1991 ont représenté un total de 470 milliards de riyals.

Les dépenses budgétaires pour 1992 sont fixées à 48 *milliards de dollars (+ 27 % par rapport* à 1990). Les chiffres de 1991 n'ont pas été divulgués, mais on estime à 50 *milliards* de dollars le coût de la guerre entre août 1990 et juin 1991, dont 4,7 milliards pour les forces américaines stationnées dans le Golfe, 3,6 milliards d'aides aux Etats de la région et 12,6 milliards d'achats d'armes.

K. S.

SECTEUR • Les services informatiques

La campagne d'Europe

LE Vieux Continent, deuxième marché mondial, est bel et bien *devenu le théâtre d'une bataille* féroce dans les services informatiques. Adossées au premier marché mondial, l'Amérique *du Nord*, les sociétés américaines ont accentué leur pression. Elles se révèlent d'ores et déjà redoutables lors des appels d'offres sur les grands projets *d'informatisation* au moment même où le marché européen, habitué à croître au rythme de *15 % l'an*, subit un léger décrochage le ramenant à une progression de 10 %.

Cette campagne d'Europe mobilise les ténors : EDS, filiale *du constructeur automobile* General Motors et numéro un du secteur, IBM, bien décidé à retrouver ses marges en développant son activité services, Andersen Consulting, la division spécialisée du cabinet d'audit Arthur Andersen, et Computer Sciences Corporation, *un indépendant parvenu à se* hisser aux premières places mondiales. ATT, le géant américain des télécommunications, nourrit aussi de grandes ambitions.

Ces «assaillants» ont pour eux leur *taille* imposante et la formidable force de frappe financière qui en *découle*. Premier européen et numéro quatre mondial, le français Cap Gemini Sogeti a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs... loin derrière les 6,1 milliards de dollars (33 milliards de francs) affichés par EDS. Le numéro un mondial bénéficie, il est vrai, du formidable marché captif que lui apporte la gestion des projets informatiques de General Motors, laquelle lui a assuré l'an passé une rente de 3,5 milliards de dollars, *soit environ* 19 milliards de francs.

L'appétit des sociétés américaines se manifeste désormais dans les faits. En rachetant le spécialiste européen de la gestion de sites informatiques, le britannique SD-Scicon, EDS a signé en 1991 la première opération d'ampleur. ATT a bouclé en février le rachat de la société française Dataid. Cependant Andersen Consulting a pu réussir l'an passé une progression de 40 % de son chiffre d'affaires en Europe sans opération de croissance externe, grâce à la très forte notoriété de sa maison mère.

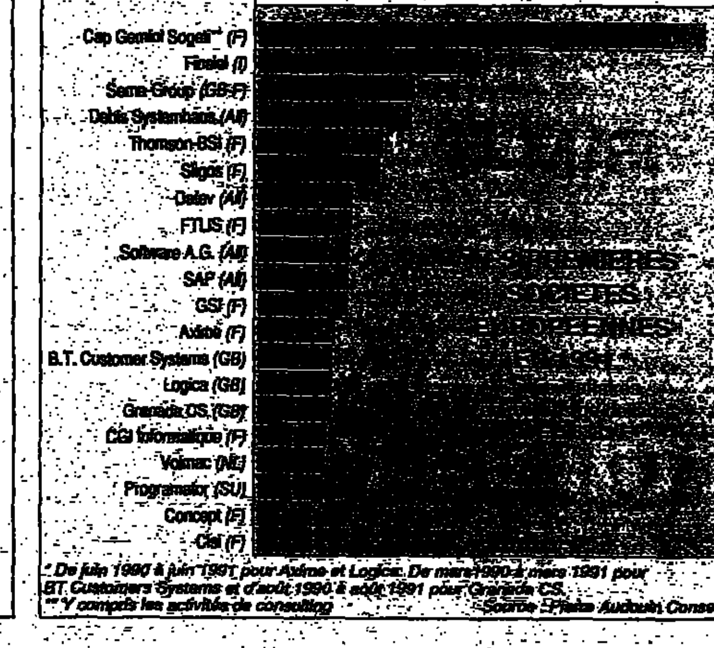
La perspective d'une réduction sévère des budgets du Pentagone et des agences fédérales constitue, aujourd'hui, un aiguillon puissant pour les sociétés américaines. Computer Sciences, par exemple, réalise encore plus de 50 % de ses ventes sur des contrats gouvernementaux. La manne publique se raréfiant, ces derniers sont de plus en plus âprement disputés : IBM n'hésite plus à proposer des services gratuits accompa*gnant ses livraisons de matériel*.

Les rivages européens semblent donc plus accueillants. L'industrie de l'ingénierie et des services informatiques y est en effet beaucoup plus atomisée. Cap Gemini Sogeti, leader européen, ne détient que 7 % du marché. *L'offre y apparaît aussi moins* sophistiquée. Des prestations comme la gestion de sites (*facilities management*) ou la prise en charge totale de la fonction informatique pour une entreprise-cliente (*outsourcing*) sont encore peu développées en Europe.

Cette intensification de la concurrence ne peut que contraindre les sociétés européennes à réagir. Dès 1990, CGS s'est lancé dans une vigoureuse politique de croissance externe (rachat de l'anglais Hoskyns, constitution d'un pôle «consulting» avec la reprise des sociétés américaines United Research et Mac Group, acquisitions récentes du néerlandais Volmac et du suédois Programator).

Dans cette bataille, sont *absents des acteurs de taille* : les Japonais. Très puissants dans l'électronique et le matériel informatique, les groupes nippons font pâle figure dans les services. Pour combien de temps ? Tout récemment, un rapport du MITI a identifié ce secteur comme l'une de ses principales *priorités au cours des* dix prochaines années.

Caroline Monnot



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.